00037094

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

LETTRES
ET
MÉMOIRES
DU
MARECHAL DE SAXE.

TOME V.

LETTRES
ET
MÉMOIRES
CHOISIS
PARMI LES PAPIERS ORIGINAUX
DU
MARÉCHAL DE SAXE,

Et relatifs aux Événemens auxquels il a eu part, ou qui se sont passés depuis 1733 jusqu'en 1750; notamment aux Campagnes de Flandre de 1744 à 1748.

TOME V.

A PARIS,
Chez J. J. Smits et Compagnie, rue des Marais, N°. 2, fauxbourg Germain.

L'an second de la République Française, 1794. (vieux style.)

37094

00037094

AVERTISSEMENT
POUR LE CINQUIEME VOLUME.

La lettre de M. Chiquet au Maréchal de Saxe, du 29 mars 1748, *qui se trouve page 158, doit être placée et lue après la pièce intitulée* Nouvelles du 29, *qui finit page 52.*

Page 169, au-lieu de, le Maréchal de Lowendal au Comte d'Argenson, *lisez* le Maréchal de Lowendal au Maréchal de Saxe, *et substituez le mot* Monsieur *à celui* Monseigneur.

Quoique la pièce intitulée : Demandes faites au Roi de la part du Magistrat indivis de la ville de Maestricht, *qui se trouve page 244, soit à peu-près la même que la précédente, on n'a pas jugé à propos de la supprimer, parce qu'il y a quelques différences.*

TABLE
DU CINQUIEME VOLUME.

Dates. Pages.

DÉCEMBRE 1747.

31. *Le Marquis de Puysieulx au Comte de Sandwich.* 1

JANVIER 1748.

12. *Le Comte de Sandwich au Marquis de Puysieulx.* 2

25. *Le Marquis de Puysieulx au Comte de Sandwich.* 3

Extrait des réglemens à observer pendant la tenue des conférences d'Aix-la-Chapelle. 4

15. *Le Comte de Blet au Maréchal de Saxe.* 5

14. *Le Comte de Blet au Marquis de Saliere.* 7

17. *Le Maréchal de Lowendal à. . . . .* 12

Etat du corps des troupes Russes, destiné à aller au secours des alliés de la Reine de Hongrie. 13

21. *Le Maréchal de Noailles au Maréchal de Saxe.* 20

Mémoire joint à la lettre précédente, et dans lequel le Maréchal de Noailles propose le siège de Maestricht. 21

FÉVRIER.

13. *Le Maréchal de Lowendal au Comte d'Argenson.* 34

20. *Le même au même.* 38

MARS.

7. *Le Maréchal de Lowendal au Maréchal de Saxe.* 40

11. *Le Maréchal de Lowendal au Comte d'Argenson.* 41

19. *Nouvelles.* 42

22. *Nouvelles.* 45

26. *Nouvelles.* 47

29. *Nouvelles.* 49

29. *M. Chiquet au Maréchal de Saxe.* 158

Opérations de l'armée Française pendant la campagne de 1748. 52

Détail des ordres donnés pour le mouvement des troupes qui ont marché par la rive droite de la Meuse pour l'investissement de Maestricht. 58

25. *Le Maréchal de Saxe au Marquis d'Armentières.* 58

25. *Le même au Commandant de Montmédi.* 59

25. *Le même au Commandant de Carignan.* 60
25. *Le même au Commandant de Longwy.* 61
25. *Le même au même.* 62
Mémoire instructif du Maréchal de Saxe pour le Maréchal de Lowendal. 63
Etat des troupes destinées à servir sous les ordres du Maréchal de Lowendal. 65
Mémoire instructif pour le Comte de Saint-Germain. 67
Troupes qui partiront de Montmédi, aux ordres du Lord Tyrkonel, Maréchal-de-Camp. 75
Troupes qui doivent partir de Carignan le premier avril, aux ordres du Marquis de Montmorin. 76
Troupes qui doivent partir de Sedan le premier avril, aux ordres du Comte de Lorges. 77
Troupes qui doivent partir de Givet le premier avril, aux ordres du Comte de Montbarrey, Maréchal-de-Camp. 78
Troupes qui doivent partir de Namur, aux ordres du Marquis d'Armentières, Lieutenant-Général, le premier avril, et du Marquis de Bauffremont, Maréchal-de-Camp. 80
Addition à l'instruction du Comte de Saint-Germain. 81
25. *Le Maréchal de Saxe à M. de Creil, Intendant de Metz.* 83
25. *M. de Cremille au Commandant de Longwi.* 85

AVRIL.

4. *M. d'Aboville, Maréchal-de-Camp, au Maréchal de Saxe.* 86
Etat des troupes qui ont marché aux ordres du Comte d'Etrées et du Duc de Broglie, Maréchal-de-Camp. 90

Ordre envoyé au Marquis de Contades, qui avoit sous les siens MM. de Fitz-James, de Rothe et de la Marche, Maréchaux-de-Camp. 91
Mouvemens exécutés à la rive gauche de la Meuse. 9
Mémoire instructif pour M. le Marquis de Maubourg, Lieutenant-Général, chargé de la conduite de la division qui débouchera de Louvain le 4 avril. 9
Etat de l'ordre général pour les troupes aux ordres de M. le Marquis de Maubourg. 10
Ordre du 3 au 4 avril pour différentes troupes. 10
Mémoire instructif pour M. le Marquis de Brézé, chargé de conduire la division qui débouchera de Wavre le 4 avril. 10
Etat des cantonnemens du 4 avril. 11
Cantonnemens du 5 avril pour la division partie de Judoigne. 11
Cantonnemens du 5 avril pour la division partie de Tirlemont. 11
Cantonnemens du 5 avril pour la division partie de Malines. 11
Etat des cantonnemens pour la cavalerie, aux ordres du Vicomte du Chayla. 11
Le Maréchal de Saxe au Marquis de Contades. 11
Mémoire instructif pour le Marquis de Contades. 11
7. *M. de Cremille au Marquis de la Serre, Commandant à Namur.* 120
7. *M. de Crémille au Marquis de Brézé.* 121
7. *M. de Crémille au Comte de Graville.* 121
7. *M. de Crémille au Comte de Fitz-James.* 123
Cantonnemens des treize bataillons aux ordres du Comte de Fitz-James. 123

7. *Instruction pour le Comte de Fitz-James.* 124
7. *M. de Crémille au Vicomte du Chayla.* 125
7. *Le Maréchal de Saxe au Marquis de Contades.* 125
Mémoire instructif pour le Marquis de Contades. 126
Observation pour le pain. 127
Tableau de la position des troupes de M. de Contades. 128
Récit des mouvemens du Maréchal de Saxe. 129
9. *M. de Crémille au Comte de Fitz-James.* 132
9. *M. de Crémille au Marquis de Contades.* 133
9. *Arrangement pour l'escorte des convois depuis Louvain jusqu'à Tongres.* 134
9. *M. de Crémille à M. de Rostaing.* 135
9. *M. de Crémille à M. de Planque, commandant à Hasselt.* 138
9. *M. de Crémille à M. de Vaudreuil, Major-général de l'armée.* 138
Récit des mouvemens du Maréchal de Lowendal à la droite de la Meuse. 139
Route tenue par le Comte d'Etrées. 140
Dispositions du Maréchal de Saxe pour attendre et recevoir l'ennemi, s'il venoit l'attaquer par la rive gauche de la Meuse. 142
Détails sur le siège de Maestricht. 148
2. *M. Chiquet au Maréchal de Saxe.* 162
2. *Le Maréchal Comte de Dohna à M. d'Ammon.* 163
Le Maréchal de Saxe au Maréchal de Noailles. 166
3. *Le Maréchal de Lowendal au Maréchal de Saxe.* 169
Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe. 171
5. *M. Chiquet au Maréchal de Saxe.* 173

Nouvelles envoyées par le Sieur Chiquet avec la lettre ci-dessus. 175
9. *Le Maréchal de Saxe au Comte d'Argenson.* 180
11. *Le Comte de Saint-Severin d'Arragon au Maréchal de Saxe.* 183
15. M. *de Courten au Maréchal de Saxe.* 184
15. *Le Comte de Saint-Severin d'Arragon au Maréchal de Saxe.* 186
16. *Le Marquis de Brézé au Maréchal de Saxe.* 188
17. M. *Tercier à* 191
20. M. *de Codère à* 192
22. *Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe.* 193
24. M. *Tercier à* 196
26. M. *Chiquet au Maréchal de Saxe.* 197
30. Postscriptum *du même au même.* 199
Copies des nouvelles envoyées par M. *Chiquet, avec sa lettre du 26.* 201
26. M. *Tercier à* 204
28. *Le Maréchal de Saxe au Marquis de Puysieulx.* 205
30. *Nouvelles envoyées par* M. *Chiquet.* 207

MAI.

2. *Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.* 209
3. *Le Maréchal de Saxe au Duc de Cumberland.* 212
3. M. *Chiquet au Maréchal de Saxe.* 213
Nouvelles envoyées par M. *Chiquet avec sa lettre.* 216
4. *Le Comte de Saint-Severin d'Arragon au Maréchal de Saxe.* 218
4. *Le Comte de Mortaigne au Maréchal de Saxe.* 219
5. *Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.* 224
5. M. *Houre, au premier Secrétaire du Maréchal de Saxe.* 225
7. *Capitulation de Maestricht.* 226

Articles à insérer sous le bon plaisir du Roi. 233
7. *Capitulation pour les troupes Impériales qui se trouvent en garnison dans la ville de Maestricht.* 234
Demandes faites au Roi de la part du Magistrat de Maestricht. 238
Demandes faites au Roi de la part du Magistrat indivis de Maestricht. 244
7. M. *Chiquet au* Maréchal *de Saxe.* 250
Nouvelles envoyées par M. *Chiquet avec sa lettre.* 251
8. *Le* Maréchal *de Saxe au Duc de* Cumberland. 254
8. *Le* Maréchal *de Saxe au Prince d'Orange.* 256
9. *Le Duc de* Cumberland *au* Maréchal *de Saxe.* 258
Liste des limites de l'armée alliée aux Pays-Bas. 261
Liste des limites de l'armée de France aux Pays-Bas. 261
10. *Le* Comte *de* Maurépas *au* Maréchal *de Saxe.* 261
11. *Le* Maréchal *de Saxe au Duc de* Cumberland. 263
11. *Le Duc de* Cumberland *au* Maréchal *de Saxe.* 264
12. *Le* Maréchal *de Saxe au Duc de* Cumberland. 265
Instruction pour le Marquis *du* Mesnil, Maréchal-de-camp. 266
14. M. *Chiquet au* Maréchal *de Saxe.* 268
15. *Le* Maréchal *de Saxe au* Comte *de* Maurepas. 269
21. *Copie d'une lettre écrite au* Maréchal *de Saxe.* 272
26. *Le* Maréchal *de Lowendal au* Maréchal *de Saxe.* 273
26. *Le Duc de* Cumberland *au* Maréchal *de Saxe.* 274

JUIN.

Le Maréchal *de Saxe au* Comte *d'Argenson.* 275
Le même au même. 279
11. *Le Duc de* Cumberland *au* Maréchal *de Saxe.* 280

12. *Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe.* 281
24. *Le Comte de Saint-Severin d'Arragon au Maréchal de Saxe.* 282

JUILLET.

11. *Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.* 283
16. *Le Maréchal de Saxe au Duc de Cumberland.* 284
29. *Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.* 285

SEPTEMBRE.

22. *Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe.* 286

OCTOBRE.

22. *Le Marquis de Puysieulx au Maréchal de Saxe.* 289
30. *Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe.* 289
Mémoire du Maréchal de Saxe au Roi. 291

FÉVRIER 1750.

15. *Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe.* 292

MARS.

25. *Le Maréchal de Saxe au Comte d'Argenson.* 294
Mémoire sur l'inconvénient d'essuyer le feu de l'ennemi sans lui répondre. 299

JUILLET.

3. *Examen des raisons qui peuvent déterminer à ordonner que les escadrons de cavalerie combattent sur deux ou trois rangs.* 305
10. *Le Maréchal de Saxe au Comte d'Argenson.* 312

Fin de la Table du cinquième Volume.

LETTRES

LETTRES ET MÉMOIRES CHOISIS PARMI LES PAPIERS ORIGINAUX DU MARÉCHAL DE SAXE,

Et relatifs aux Événemens auxquels il a eu part ; ou qui se sont passés depuis 1733 jusqu'en 1750.

Le Marquis DE PUYSIEULX *au Comte* DE SANDWICH.

A Versailles, le 31 décembre 1747.

Le Roi et le Roi d'Espagne, Monsieur, insistent toujours sur la convenance et la nécessité d'une neutralité parfaite, non-seulement dans le lieu destiné pour les conférences, mais aussi dans les environs ; de façon que le territoire soit entièrement libre à deux lieues à la ronde, et qu'il n'y ait point de troupes. Il seroit contre les règles

et contre l'usage, d'assembler des Plénipotiaires pour traiter de la paix, dans une ville qui seroit en quelque sorte bloquée ; cependant, une distance peu considérable de plus ou de moins ne formeroit pas une difficulté, si l'on étoit d'accord sur le reste.

Le Comte DE SANDWICH *au Marquis* DE PUYSIEULX.

A La Haye, le 12 janvier 1748.

Pour ce qui regarde, Monsieur, la neutralité des environs d'Aix-la-Chapelle, M. le Maréchal de Bathiani, sur les instances réitérées que je lui ai faites, consent de retirer les troupes qui sont sous son commandement à trois quarts de lieue de la ville, et de donner en même-temps des ordres si précis à toutes celles qui seront dans le voisinage et sur les chemins, que nous n'en serons nullement inquiétés : il déclare ne pouvoir les retirer plus loin, et que les dispositions faites pour les quartiers-d'hiver, avant qu'on eût décisivement choisi la ville d'Aix-la-Chapelle pour le lieu du Congrès, lui rendent impossible tout autre arrangement. Il me paroît que le circuit de trois quarts de lieue sera suffisant pour remplir le but desiré ; d'autant plus que l'on est fondé sur l'exemple du Congrès de Nimègue, où, après beaucoup de temps perdu en contestations inutiles, l'on s'est contenté d'un dis-

trict aux environs, qui ne contenoit, en aucun endroit, plus d'une lieue, beaucoup moins en d'autres, et cela du consentement commun des Ministres assemblés au Congrès. Je crois que pour éviter toute dispute ultérieure, nous ferons fort bien, immédiatement après notre arrivée à Aix-la-Chapelle, de faire marquer un district autour de la ville, de la même façon que cela fut pratiqué à Nimègue.

Le Marquis DE PUYSIEULX *au Comte* DE SANDWICH.

A Marly, le 25 janvier 1748.

Comme l'intention du Roi a toujours été de n'exiger que les choses qui sont parfaitement conformes à l'usage, à la décence et à la raison, Sa Majesté ne fera nulle difficulté d'accepter la proposition qui a été faite par M. le Comte de Bathiani, de ne laisser sans troupes que trois quarts de lieue aux environs d'Aix-la-Chapelle, mais de donner en même-temps des ordres si précis à toutes celles qui se trouveront dans le voisinage de cette ville, et sur les chemins qui y conduisent, qu'elles n'apportent aucun trouble à la liberté entière des conférences.

EXTRAIT du réglement à observer pendant la tenue des conférences d'Aix-la-Chapelle.

ARTICLE XIII.

La présente ville d'Aix-la-Chapelle, ayant été choisie pour y tenir les conférences de paix, et devant, par cette raison, ainsi qu'en vertu de ce qui a été convenu par toutes les Puissances dont les Ministres assistent auxdites conférences, jouir, de même que son territoire, de toute espèce de neutralité, les Plénipotentiaires sont convenus que le Magistrat fera planter à la ronde de cette ville, à la distance de trois quarts de lieue, dans les endroits qui seront jugés les plus convenables, des poteaux, sur lesquels sera un écriteau, avec ce mot, *neutralité*, en français et en allemand, et qu'il fera mettre des barrières ouvrantes et fermantes, à la même distance de trois quarts de lieue, sur tous les chemins aboutissant à ladite ville d'Aix-la-Chapelle.

Le Comte de Blet au Maréchal de Saxe.

Berg-op-zoom, le 15 janvier 1748.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie de la lettre que j'ai écrite à M. de Salière, je vous supplie d'y faire attention; je desire fort qu'il trouve des moyens pour nous assurer nos convois; il me paroît que le seul est d'assurer la communication d'Anvers ici par des postes fixes considérables à Stabroeck, au château d'Ossendreck, et à l'abbaye de Huybergen : ces postes par eux-mêmes sont bons. Ces troupes couvriroient nos convois, et les escorteroient jusqu'à une demi-lieue au-delà d'Ogerden; ils y demeureroient en bataille jusqu'à ce que l'arrière-garde du convoi fût à l'hôpital ambulant : cela ne fait pas l'espace de trois quarts de lieue, et c'est l'endroit le plus dangereux; je pourrois, en ce cas, garnir en force tous les passages des troupes que j'enverrois d'ici : cela feroit que la place n'en seroit pas dénuée, et les troupes point écrasées, comme elles le sont actuellement.

Les bataillons nouveaux qui sont ici, fatiguent beaucoup toute la garnison par la quantité de malades qu'il y a, et l'on ne peut pas y compter comme sur les autres dans de

pareils détachemens, où on ne peut en avoir de trop bonnes.

Il seroit à desirer, malgré la gêlée qui rend les chemins beaux, que les convois fussent suspendus, jusqu'à ce qu'il y eût un arrangement de pris, à moins que M. de Saticre ne nous donnât des troupes de la garnison, tant d'infanterie que de cavalerie, pour renforcer les nôtres, et amener les convois jusqu'ici. Les troupes n'ont à Berg-op-zoom qu'un jour d'intervalle d'un convoi à l'autre, depuis quelque tems, et ce jour est employé à aller au bois, pour se servir des chariots qui nous demeurent; et elles ne peuvent pas y résister. J'ai l'honneur d'en rendre compte à M. le Maréchal de Lowendal à Namur.

Vous trouverez ci-joint l'état des Officiers blessés au dernier convoi; je vous supplie de vous intéresser pour eux auprès de M. d'Argenson, pour qu'il leur accorde des graces; je l'en supplie instamment : ils les méritent.

Je me flatte que vous ne désapprouverez pas mes représentations; il n'y a point de précautions, de soins et de fatigues que je ne me donne depuis quatre mois que je suis ici, où j'ose vous assurer que je n'ai de repos ni jour ni nuit, pour tâcher de parer à tout, mais je ne peux pas faire l'impossible; je serois bien heureux si vous étiez content de ce que j'y fais. Je suis, etc.

Le Comte DE BLET *au Marquis* DE SALIÈRE.

14 janvier 1748.

Je ne pus vous dire hier, Monsieur, qu'un seul mot de ce qui nous étoit arrivé ; mais il est bien essentiel que je vous explique aujourd'hui toutes les circonstances, comme je vous demande votre secours pour y remédier, des lumières, des réflexions, des avis à la Cour sur les risques auxquels nous sommes exposés, afin qu'on puisse connoître notre état, et y apporter les remèdes convenables.

Nous avons senti l'inconvénient de faire venir nos convois en un jour, et vous avez jugé, de concert avec moi, que nous ne courions point de risque en séjournant à Santvliet : la dernière épreuve que nous venons d'en faire confirme nos idées ; si la nuit nous avoit surpris dans l'affaire d'hier, non-seulement le convoi, mais toutes les troupes de l'escorte que j'avois envoyées par précaution, sur l'avis que j'avois reçu tant de M. de Beaumanoir que d'ailleurs, étoient perdues sans ressource.

Il ne s'agissoit autrefois que de parer de petites attaques, qui ne pouvoient nous faire tort qu'à la faveur de la nuit ; nous y avons remédié en ne marchant que le jour ; mais aujourd'hui il faut parer à des attaques vives et fortes, il faut faire la guerre en règle dans

un pays où tout l'avantage est du côté de l'ennemi, parce qu'il est maître de ses attaques, et de placer son monde où bon lui semble dans une lieue d'étendue que le convoi occupe dans des chemins serrés, et dans lesquels nous sommes foibles partout par nécessité, quoique j'emploie chaque fois les quatre cinquièmes de la garnison pour faire des escortes et les renforcer.

Les ennemis n'avoient ci-devant que 1600 hommes dans les environs : ils ne pouvoient pas envoyer le tout à la fois; ils en ont à présent 5000, il leur en arrive tous les jours, et je suis averti qu'il en viendra encore, parce qu'ils ont formé le projet d'empêcher l'approvisionnement de cette place, et qu'ils se proposent même de la surprendre, s'ils le peuvent, le jour qu'ils pourront croire que je l'aurai beaucoup dégarnie pour assurer les convois qu'ils attaqueront : je vous demande en grace de sérieuses réflexions sur cet article; je n'ai pas d'inquiétudes mal placées, vous me connoissez assez pour juger que je ne m'alarme pas sur de faux bruits; mais cet avis est sûr, les ennemis travaillent en conséquence, et M. Adam a reçu des nouvelles qui le confirment au point de n'en pouvoir plus douter.

Sur l'avis que j'eus hier matin que notre convoi devoit être attaqué en force, quoique j'eusse dix compagnies de grenadiers, 10 piquets et 300 chevaux d'escorte, j'envoyai au-devant les trois autres compagnies de grenadiers, 17 piquets, 100 volontaires et 60 ca-

nonniers ou mineurs avec deux petites pièces de canon; je fis occuper les hauteurs du moulin d'Ogerden, et j'avois fait rester une autre partie de ces troupes au-dessus du village d'Emaus; malgré toutes ces précautions, le convoi fut attaqué très-vivement en plusieurs endroits à la fois par 3 ou 4000 hommes, du nombre desquels étoient des troupes réglées, outre les troupes légères; notre canon fit des merveilles. J'avois eu de la peine à m'y déterminer; cependant, malgré la valeur de nos volontaires, des grenadiers de Laval et de Nice, qui firent au-delà des espérances, ils furent à la veille d'être enlevés, coupés et forcés plusieurs fois. Nos autres grenadiers et piquets ont également fait tout ce qui étoit possible pour repousser les efforts des ennemis; et les 300 chevaux nous ont beaucoup aidé, à l'exception des piquets de l'avant-garde, qui ont pris assez mal à propos l'épouvante. M. de Grandmaison vous en rendra compte; il en a été aussi scandalisé que moi, et travailla avec beaucoup de succès à réparer ce premier désordre.

Si nous avions été à la nuit, je vous le répète, Monsieur, tout étoit perdu; mais il n'étoit que midi ou une heure: je fus informé de ce qui se passoit, je fis sortir cinq autres piquets, et avec le peu qui me restoit, je gardai ma place avec toutes les précautions qui me parurent nécessaires.

Nous avons perdu 25 hommes tués, 85 blessés et trois charretiers; nous avons plusieurs Officiers de blessés, dont je vous en-

voie l'état, et dont il y en a déjà un de mort, qui est le Capitaine en second des grenadiers du régiment de Rooth; mais les ennemis ont beaucoup plus perdu que nous: le Général des Pandours a été tué, plusieurs Officiers d'hussards, et grand nombre de Pandours, d'hussards et d'Ecossais.

A l'égard de notre convoi, il y a eu de la perte, parce que les charretiers, pendant l'attaque, ont dételé leurs chevaux, et se sont enfuis, ce qui en a fait prendre plusieurs; il a resté des chariots de foin et de farine: M. de Cujac jugea même à propos de les faire brûler, pour ne pas les laisser aux ennemis. Vous sentez, Monsieur, que voilà nos ennemis montés sur le ton de nous attaquer en force et avec précaution: s'il faut une bataille tous les jours de convoi, votre garnison et la mienne ne suffiront pas pour les soutenir; je dis la vôtre, parce que je suis persuadé que vous voudrez bien m'aider à repousser les entreprises de nos ennemis communs. Il faut donc que la Cour prenne d'autres mesures, et je vous supplie d'examiner vous-même ce qu'il convient de lui proposer: je m'en rapporte bien plus à vos lumières qu'aux miennes; cependant, si vous le trouvez bon, je vous ferai part de mes réflexions, les voici:

Toutes les fois qu'il me viendroit un convoi dans les circonstances présentes, je serois forcé de faire sortir toutes les troupes de la garnison, à l'exception des gardes de la ville, des forts et de l'hôpital, qui est plein à regor-

ger ; pour peu qu'il arrive d'échec, je serai bientôt à bout, et je demeurerai tout seul, car mes bataillons sont à peine moitié en état de faire le service ; d'ailleurs, comme j'ai l'honneur de vous en prévenir, j'ai lieu de craindre une tentative sur les forts et peut-être sur la ville, pendant que l'on occupera les troupes au dehors ; cependant il faut nous approvisionner, si on veut que nous tenions ici.

Je n'y vois d'autres ressources que de faire rapprocher de gros corps de troupes pour les placer, un corps à Stabroeck, un gros corps à Mendruhl, et un à l'abbaye de Huybergen, afin que ces troupes puissent faire l'escorte de nos convois, et lorsqu'elles approcheroient d'Hogerheide, j'y enverrois au-devant de gros détachemens avec du canon, mais sans cela je ne vois pas de moyens pour soutenir les convois.

La garnison est pleine de bonne volonté, mais elle est tous les jours sur pied ; parce que dans l'intervalle d'un convoi à l'autre, il faut aller au bois, où il faut encore de fortes escortes, et enfin, malgré la bonne volonté, les forces des hommes finissent, et les troupes deviennent absolument à rien.

Cet objet demande d'autant plus d'attention, que toute cette fatigue et tous les convois ne font que nous soutenir au jour le jour, et qu'à l'exception de quelques farines pour les soldats, dont le magasin augmente, tout le reste des provisions indispensablement manquera toujours, et qu'il ne sera

jamais possible de faire un approvisionnement pour long-temps, sans multiplier les convois et grossir le nombre des voitures d'une façon inconcevable, et pour laquelle je ne vois point de ressource. Voyez, Monsieur, ce que vous croyez qu'il convient de proposer sur ce sujet.

Le Maréchal DE LOWENDAL *à* . . . .

A Namur, le 17 janvier 1748.

MONSIEUR,

J'apprends dans ce moment, par une lettre de M. de Salière, du 15, que le convoi parti le 12 d'Anvers pour Berg-op-zoom, a été attaqué entre Ossendreck et cette dernière ville, par quatre à cinq mille hommes des ennemis, parmi lesquels il y avoit des troupes réglées. Suivant l'état qu'il m'a envoyé, et dont je joins ici copie, nous y avons perdu un Capitaine du régiment de Rooth, mort de ses blessures; quatre Capitaines et quatre Lieutenans ont été blessés, 25 hommes tués, 85 blessés et trois charretiers, tous dangereusement.

La perte de l'ennemi a été plus grande; le Commandant des Pandours y a été tué avec plusieurs Officiers d'hussards et des Écossais. On ne peut trop se louer de la bonne volonté et de la valeur des Officiers, gre-

nadiers et soldats du détachement qui servoit d'escorte, sur-tout des volontaires tirés de la garnison de Berg-op-zoom, et des compagnies des grenadiers de Laval et de Nice ; le convoi est pourtant entré dans la ville, à l'exception seulement de cinq chariots chargés de foin ou de farine, que M. de Cusac, qui commandoit l'escorte, a fait brûler, les paysans les ayant abandonnés pour se sauver avec leurs chevaux. Un Pandour a été pris et envoyé à la citadelle d'Anvers.

On infère de-là, que les convois par terre vont être très-difficiles, parce qu'il n'y a pas moyen de cacher leur départ à l'ennemi, qui peut toujours les faire attaquer par un nombre supérieur.

L'Escaut ayant commencé à charrier des glaçons dans les dernières gêlées, la flotte ennemie s'est retirée à Flessingue ; M. de Salière me mande à ce sujet, qu'il profitera des premiers momens du dégel, pour tenter d'envoyer un convoi par eau à Berg-op-zoom.

Tout est tranquille de ce côté-ci, il ne s'y passe rien de nouveau. Je suis, etc.

ÉTAT du corps de troupes Russes, destiné à aller au secours des alliés de la Reine de Hongrie.

GÉNÉRAL EN CHEF.

Le Prince Repnin, Grand-maître de l'artillerie.

Lieutenans-Généraax.

Lieven.	Lapouchin.

Majors-Généraux.

Broun.	Comte Golowin.
Czarrewitz.	Soltikow.
Stuart.	Wosekow.

Commissariat.

Orlow, Major-Général, et premier Commissaire de guerre.

Baudan, Quartier-Maître-Général.

Vingt-trois régimens d'infanterie.

Régimens.	Colonels.
Nariwski	Karrettel.
Czernikowski	Brevern.
Ladogiski.	Mejendorff.
Wiatski.	Prince de Géorgie
Niowski	Nosmann.
Migigozoski	Mänteüffel-Zoege.
Preinski.	Oserof.
Apschirouski	Leskin.
Mouromski, ...	Baumann.
Kasanski.	Cadens.
Tobolski	Prince d'Olgoroucki.
Rostowski	Villebois.
Assowski.	Beclemischeff.
Sousdalski	Kolondaroff.
Troizki.	Boltotoff.
Besanski	Verepkin.
Wologdoski.	Koscheleff.

Boutirski. . . . . Lapouchin.
Moskowski le second.
Sibirski. . . . . Manteuffel.
Nisowski . . . . Posnikow.
Wiburgski . . . . Palmbach.
Beloschersky . . . . . Repninski.

Artillerie.

Chaque régiment est pourvu de 2 pièces de campagne de 3 liv. de balle, en tout 46 pièces. 400 grenadiers à cheval et 400 Cosaques, aussi montés, doivent accompagner l'artillerie en marche.

Officiers d'artillerie.

Saiveloff, Major.
Un Capitaine.
Un Lieutenant.
Deux Sous-Lieutenans.
Un Stucjuncker.
Trois Sergens.

Ingénieurs.

Un Capitaine.
Deux Capitaine-Lieutenans.
Un Enseigne.
Trois Conducteurs.
Deux Lieutenans.

Tous ce corps de troupes, avec tous les gens qui en dépendent, se monte à 37,631 hommes.

Les Généraux Russes qui commandent le corps qui passe au service des puissances maritimes, sont :

Le Prince Repnin, Commandant en chef.

C'est un homme âgé d'environ 50 ans; mangé de la goutte, du scorbut et de la pierre.

Il parle fort bien le français, l'allemand, et un peu italien; il est extrêmement doux, et paresseux au-delà de l'imagination, borné, et ne se présentant que machinalement. Il a peut-être 30 à 40,000 livres par an de son propre bien. Sa faveur auprès de l'Impératrice provient, de ce qu'il a épousé une de ses femmes-de-chambre, que l'Impératrice Catherine avoit prise comme un enfant dans la Finlande Suédoise, et qui a été élevée avec la Czarine d'aujourd'hui.

Comme sa portée est connue, et que je vois dans la liste des Généraux le Lieutenant-Général de Lieven, il n'est pas douteux que dans son instruction on lui aura prescrit de ne rien faire sans le conseil de M. de Lieven; car cela se pratique ainsi dans le service de Russie.

M. de Soltikow, Lieutenant-Général.

Il est âgé de 40 à 45 ans, d'une assez belle figure, parlant aussi bon français. L'intérieur ne répond pas à cela, car il n'a aucune intelligence, et il ne se présente pas bien aux coups de fusil : il est bon homme de cheval, dont il a beaucoup; et n'est pas paresseux.

Il est parvenu par le mérite du père, qui étoit Grand-Maître de la maison de l'Impératrice Anne, et son favori, lorsqu'elle n'étoit encore que Duchesse de Courlande.

Ce même vieux Soltikow, ayant trouvé

M.

M. de Biron comme un jeune garçon de rien, il le prit pour garçon-de-chambre, et s'en servit de plusieurs façons; jusqu'à ce qu'étant devenu plus formé, ce même Biron prit sa place auprès de la Duchesse de Courlande, devint son Grand-Chambellan et Duc de Courlande, et finit comme tout le monde sait. On envoya alors le vieux Soltikow, Gouverneur-Général à Moskow, où M. de Biron lui a toujours donné des marques de reconnoissance.

M. le Général Soltikow jouit de 30 à 40,000 livres de revenu de son propre bien, et vit fort noblement.

M. de Lieven, Lieutenant-Général.

C'est un homme de 52 ans, extrêmement maigre et maladif; c'est un excellent sujet en toutes façons, honnête-homme, intelligent et valeureux; sa plus grande application a été le service de la cavalerie, qu'il connoît à fond: il est Courlandais. Il est sorti de son pays comme Page auprès du Prince Menzikof, avec lequel il a été en exil. Il est fort peu favorisé de la fortune, car il n'a pas 6000 livres de chez lui par an; mais il est fort rangé et fort honorable. On s'est beaucoup servi de lui dans les révolutions de Pologne, lorsque la Russie vouloit protéger l'élection du Roi Auguste. Comme M. de Lieven est voisin de la Lithuanie, on l'y envoya: il sut y gagner la Princesse Radziwil, Palatine de Novogrod, et obtint par-là les suffrages de toute la Lithuanie.

Il a deux frères, tous deux Maréchaux-de-Camp, qui ont beaucoup de mérite et de valeur, mais qui sont plus bornés que leur aîné.

La seule chose qu'il y a remarquer dans la personne de M. de Lieven, c'est qu'il n'est jamais sorti de son pays, et qu'il n'a fait la guerre qu'aux troupes irrégulières, et aux Polonois peu redoutables, où il n'y a point d'infanterie. Je ne vois pas, dans la liste, que les deux cadets de M. de Lieven soient employés dans ce corps.

M. de Lapouchin, Maréchal-de-Camp.

C'est un homme de 40 ans, le meilleur homme de la Russie : il étoit fort riche de lui-même, mais ses dépenses l'ont presque ruiné. Il n'a que 60,000 livres de reste par an de sa grande fortune, ayant eu une de ses tantes Impératrice, dont la succession lui étoit échue. Les après-dîners sont assez suspectés chez lui, car il aime le vin. Il est brave, fort bon garçon, mais il a trop de légéreté pour lui confier la conduite d'une affaire. Il étoit du corps des Russes qui ont servi sur le Rhin.

M. de Brown, Maréchal-de-Camp.

Il a épousé la fille du Maréchal de Lasci; il est Irlandais, et parent du Général Brown, au service de la Reine de Hongrie. Il vint très-pauvre en Russie, où le Maréchal de Lasci le recueillit. C'est un homme de 50 ans, bon Officier pour le petit détail, ré-

servé, exact et brave. Il fut envoyé du Maréchal de Munich en Hongrie, pour y assister aux opérations, et en rendre compte; car on étoit alors en garde les uns contre les autres. Il fut fait prisonnier à la bataille de Grotskâ par les Turcs, et fort maltraité, dans l'espérance d'une plus forte rançon: c'est à la générosité de M. de Villeneuve, alors Ambassadeur de France en Turquie, qu'il doit sa liberté. M. l'Ambassadeur s'est exposé, pour l'amour de lui, à plusieurs avances, et l'a sauvé avec fermeté, en le faisant passer pour esclave Français; aussi en conserve-t-il une parfaite reconnoissance. Les mauvais traitemens qu'il reçut alors lui ont extrêmement altéré la santé. Il a été l'année passée, avec le Général Lieven, aussi malingre, aux bains d'Aix-la-Chapelle, d'où ils m'ont écrit plusieurs fois. M. de Brown est un fort bon sujet, et honnête homme, mais d'un esprit peu élevé, n'ayant eu qu'une éducation rustique. Il fut du corps des Russes qui vinrent sur le Rhin.

M. de Stuart, Maréchal-de-Camp, a plu au Maréchal Lasci par sa belle figure et par sa bonne conduite. Il a fait le chemin de Lieutenant jusqu'à Maréchal-de-Camp dans l'espace de huit ans. Il obtint le dernier grade pour avoir porté la nouvelle de mon heureuse expédition en Finlande; il auroit beaucoup de peine à prouver sa parenté avec les Stuarts, desquels étant sujet, il a peut-être pris le nom, selon la coutume du

pays. C'est un homme fort borné dans sa belle figure, qui est brave, et auquel le Maréchal de Lasci a donné une de ses filles en mariage. La répugnance qu'il auroit eu à les accorder à des Russes, lui a fait préférer MM. de Brown et de Stuart, qui sont catholiques, à d'autres partis plus riches. M. de Stuart est aussi venu sur le Rhin avec les troupes de Russie.

Le Maréchal DE NOAILLES *au Maréchal* DE SAXE.

A Marly, le 21 janvier 1748.

Depuis que je suis à Marly, mon cher Maréchal, je ne suis occupé que de vous; je pense continuellement au sujet de nos dernières conversations, et plus je combine les différentes circonstances, plus je me confirme dans l'idée que rien n'est plus important, ni plus nécessaire que de former prématurément, et le plutôt qu'il sera possible, l'entreprise dont nous avons parlé.

Il n'est pas douteux que les ennemis ne rassemblent beaucoup de forces pour la campagne prochaine; les Russes vont se mettre en marche, les Suisses fournissent de nouveaux secours aux Hollandais, sans compter ce qu'ils pourront ramasser d'ailleurs; enfin, on doit s'attendre à leur voir une armée plus considérable qu'ils ne l'ont eue jusqu'à présent.

Il y a bien de l'apparence que, lorsque toutes leurs forces seront rassemblées, ils voudront faire une diversion, soit par la Moselle, soit vers la Basse-Alsace : dans ce cas, on sera obligé d'y envoyer des troupes, et d'y former une armée pour s'opposer à leurs entreprises, ce qui diminuera d'autant celle du Roi en Flandre, quoique l'on puisse toujours supposer qu'elle y conservera de la supériorité sur celle des ennemis ; mais il paroît bien essentiel de les prévenir, afin d'assurer le succès de la campagne prochaine, qui nous donnera sans doute la paix, s'il est tel qu'on peut s'en flatter.

Je joins ici un mémoire de mes réflexions sur ce sujet, ainsi que je vous l'ai promis. Je le soumets entièrement, mon très-cher Maréchal, aux vôtres, et je me flatte que vous voudrez bien me faire part du jugement que vous en porterez.

Rien n'égale, mon très-cher Maréchal, les sentimens avec lesquels je vous suis parfaitement, inviolablement et tendrement attaché pour toute ma vie.

Signé le Maréchal DE NOAILLES.

MÉMOIRE.

Il n'y a peut-être jamais eu d'occasion où l'on pût appliquer, avec plus de raison, que dans la conjoncture présente, la maxime reçue de tout temps, que nul projet de guerre

ne peut être véritablement utile, qu'autant qu'il est relatif à l'intérêt politique d'un État.

Après les démarches que la France a faites, il ne paroît pas que l'on puisse désormais mettre en doute qu'elle ait d'autre objet, dans la continuation de la guerre, que de forcer ses ennemis à concourir au rétablissement de la paix à des conditions raisonnables.

Ces principes une fois posés, il convient d'examiner :

Quelle est, parmi les ennemis, la puissance dont l'influence peut contribuer le plus à rétablir ou à éloigner la paix ?

Quel est l'objet que cette puissance peut se proposer dans la poursuite de la guerre ?

Ce qu'il convient et ce qu'il est possible de faire pour s'opposer à ses projets ?

Enfin, de quel côté l'on doit porter la guerre, et faire les plus grands efforts ?

On doit être désabusé de l'idée de parvenir à la paix par la voie des Hollandais, ou par celle de la Cour de Vienne. Ces puissances sont en quelque manière subjuguées par l'Angleterre, et se trouvent dans son entière dépendance ; c'est donc de l'Angleterre seule que dépend la continuation de la guerre, ou le rétablissement de la paix.

Les objets que les Anglais peuvent se proposer, sont fondés sur différens motifs.

Les premiers n'ont de rapport qu'à eux-mêmes et à eux seuls ; c'est de s'assurer pour

toujours de la supériorité sur mer, et de s'emparer de tout le commerce.

Les seconds les intéressent également, mais les effets ne s'en bornent point à eux seuls ; c'est de conserver leur influence sur le continent, d'y soutenir leurs alliés, et d'y former et entretenir conjointement avec eux des armées considérables, tant pour les défendre et les protéger, que pour s'opposer aux accroissemens de la puissance de la France.

Quoique ces derniers motifs ne soient ni si directs, ni si personnels que les premiers, ils s'appuient et se soutiennent réciproquement. Sans les richesses que le commerce procure aux Anglais, ils ne pourroient soutenir leurs alliés, ni entretenir de si puissantes armées ; et du moment qu'ils n'auroient plus d'alliés, la France, cessant alors d'avoir des ennemis sur le continent, seroit en état de disputer aux Anglais la supériorité sur mer, et de soutenir et d'accroître son commerce au préjudice de celui de l'Angleterre.

C'est donc l'union étroite des Anglais avec leurs alliés, qui fait la force des uns et des autres.

Il paroît que les Anglais fondent principalement leurs espérances sur l'idée de fatiguer la France, par la continuation de la guerre. Ils se flattent que leur crédit leur fournira plus de ressources, que le Roi n'en trouvera dans ses finances ; et qu'enfin l'on sera obligé d'accepter les conditions qu'ils voudront dicter pour leurs alliés, quand

même les nouveaux efforts qu'ils font pour augmenter leurs armées, ne pourroient leur procurer des événemens assez heureux et assez décisifs, pour parvenir à ce qu'ils se promettent de la seule durée de la guerre.

Dans la situation où est l'Angleterre, ayant une marine nombreuse et supérieure, elle n'a rien à craindre de toute entreprise du dehors, qui n'est point soutenue et appuyée par des forces maritimes. Une pareille entreprise ne pourroit qu'opérer une division utile, à la vérité, tant qu'elle dureroit, mais qui finiroit par de fâcheuses catastrophes, comme on en a l'exemple dans celles qui ont été formées en faveur de la maison de Stuard.

Il ne reste donc de moyen à la France de faire une guerre solide contre l'Angleterre, qu'en l'attaquant indirectement dans ses alliés, et en prenant de si justes mesures pour assurer ses succès, que l'Angleterre puisse enfin reconnoître l'inutilité des dettes qu'elle contracte pour le soutien de la guerre, et les dangers auxquels elle peut s'exposer par l'abus qu'elle fait de son crédit.

La conquête entière des Pays-Bas Autrichiens, à l'exception des Duchés de Luxembourg et de Limbourg, ne laisse plus à la France de choix que celui d'attaquer ou la Reine de Hongrie du côté de l'Italie, et en même-temps le Roi de Sardaigne, ou les Hollandais dans leur propre pays.

Il n'est pas difficile de démontrer que de ces deux partis, celui de porter les plus

grands efforts contre les Hollandais, est le plus capable d'affecter les Anglais.

De tous leurs alliés; les plus chéris sont, sans contredit, les Hollandais. Le gouvernement actuel de cette République est l'ouvrage de la faction anglaise, et c'est cette faction qui règne aujourd'hui en Hollande, sous le nom et l'autorité d'un Stadhouder, uni à la famille royale d'Angleterre par la plus étroite alliance. Il est de la gloire comme de l'intérêt des Anglais, de maintenir le nouveau gouvernement de cette République et son Stadhouder, à quelque prix que ce soit; et pour cet effet même de procurer le rétablissement de la paix, s'ils ne peuvent se promettre de leurs efforts, de remplir cet objet par les voies de la guerre. La situation où se trouve la Hollande, est trop violente, pour qu'elle puisse durer plusieurs années telle qu'elle est aujourd'hui.

Ce motif n'est point le seul qui rend le sort des Pays-Bas et de la Hollande extrêmement intéressant pour l'Angleterre. Comme de tous les accroissemens dont la France est susceptible, ceux qu'elle feroit dans les Pays-Bas contribueroient le plus à l'augmentation de sa puissance, de son commerce et de sa navigation; que ce pays d'ailleurs est à portée des côtes de l'Angleterre, on sent combien la jalousie de cette nation est intéressée, à ce que la France n'étende point sa domination d'un côté aussi important à tous égards.

Dès qu'il est établi et constaté que le

parti le plus convenable que la France puisse prendre, dans la poursuite de la guerre sur terre, relativement aux Anglais, c'est de porter les plus grands efforts du côté des Pays-Bas, il s'agit ensuite de se déterminer sur les projets et les opérations les plus propres à procurer de nouveaux succès, et à assurer les anciens.

Il n'y a presque plus lieu de douter que les 30 mille Russes à la solde de l'Angleterre et de la Hollande, ne se mettent en marche dans le courant de ce mois, ou dans le commencement de l'autre. Les Hollandais d'ailleurs n'épargnent ni sollicitations, ni dépenses, pour tâcher de rassembler quelques troupes, tant en Allemagne qu'en Suisse.

On doit donc s'attendre que les ennemis auront des forces très-considérables en campagne; mais quelque diligence que les Russes puissent faire, comme il n'y a guères d'apparence qu'ils puissent arriver que vers la fin de juin, ou même en juillet, on sent dès-lors toute la nécessité de former quelque entreprise prématurée, telle qu'elle puisse donner la facilité d'en former de nouvelles, lorsqu'on sera en état de les exécuter; telle en même-temps, qu'elle puisse ôter aux ennemis tout moyen de rien entreprendre sur les conquêtes du Roi.

Cette entreprise ne peut être que celle de Maestricht. Cette conquête remplit tous les objets, et pare à tous les inconvéniens dans tous les cas.

C

C'est la seule porte qui reste aux ennemis pour entrer dans le Brabant; et l'entrée leur en sera fermée, dès qu'on pourra leur enlever cette place.

Maestricht appuiera la droite des conquêtes du Roi, comme Anvers en appuie la gauche; il ne sera plus question que de fortifier le Demer, et dès-lors les conquêtes du Roi seront aussi inexpugnables qu'il est possible qu'un pays le soit à la guerre.

On a senti toute l'importance de Maestricht dans la guerre de 1700, et l'on s'est repenti plus d'une fois, de n'en avoir pas fait le siège en 1702, comme on avoit pu le faire.

Par la prise de cette place, on coupe pour ainsi dire les ennemis en deux, en séparant ce qui sera du côté de la Basse-Meuse, d'avec ce qui sera dans le pays de Luxembourg.

On les prive de toutes les subsistances en-deçà de la Meuse, et l'on s'en assure pour les troupes du Roi.

Les ennemis ne peuvent plus se porter vers le Brabant que par un pays de bruyères et de sable, presque impraticable pour de grandes armées, et où elles ne peuvent point se tenir assemblées, faute d'y pouvoir subsister.

S'ils se proposent de faire un corps d'armée séparé, qui seroit composé de Moscovites et d'Autrichiens, pour se porter vers la Moselle; comme on paroît l'annoncer, Maestricht met à portée d'intercepter leurs derrières et leurs communications.

Si même l'armée de diversion que les ennemis peuvent former des Moscovites, se portoit vers le Rhin du côté de la Basse-Alsace, Maestricht donnant de grandes facilités pour la défensive dans les Pays-Bas, on seroit d'autant plus en état d'en détacher des troupes, pour les opposer à celles des ennemis.

Au surplus, ce dernier projet de leur part est d'autant moins à craindre, que l'Alsace est hérissée de places, et qu'ils trouveront beaucoup d'obstacles pour y former quelque entreprise importante, n'ayant dans cette partie aucune place propre à y faire des dépôts, ensorte qu'on pourroit toujours conserver la supériorité dans les Pays-Bas.

Par rapport aux quartiers d'hiver qu'ils auront à prendre à la fin de la campagne, on sent combien la conquête de Maestricht en rendra la position difficile.

Enfin; la prise de Maestricht raffermiroit de plus en plus les alliés que le Roi peut avoir en Allemagne, contribueroit à conserver la neutralité de l'Empire, et pourroit peut-être produire quelques bons effets par rapport au Roi de Prusse.

Toutes ces considérations font sentir suffisamment l'importance de cette conquête.

Il ne reste plus, dans le cas où l'on se déterminera à en faire le siège, qu'à examiner les moyens d'en assurer le succès.

Cette entreprise en elle-même, à ne l'envisager que par la manœuvre du siège, quoique la place soit forte, ne présente ce-

pendant point de difficultés qui puissent faire craindre pour le succès. C'est un siège comme un grand nombre d'autres, où la nature de la place ne fait point envisager d'obstacles d'un genre singulier, qu'on ne puisse surmonter par les règles ordinaires.

La principale difficulté ne provient que de deux rivières à la rive droite de la Meuse, qui tombent dans ce fleuve au-dessus et au-dessous de Maestricht, et qui forment une espèce de bassin dont il est très-difficile de déposter ceux qui l'occupent les premiers; ensorte qu'il s'agit d'y arriver et d'y être placé avant que les ennemis puissent s'y rassembler et s'y opposer.

Ce point, quoique difficile, n'est cependant point dans l'ordre des choses impossibles; mais il exige des mesures bien concertées, et une exécution prompte et subite pour devancer les ennemis devant Maestricht.

Une des premières et des principales attentions que l'on doit avoir, est de garder le plus profond secret. Il faut en dérober la connoissance, et donner le change non-seulement aux ennemis, mais encore aux troupes qui doivent être employées à cette entreprise, et que ceux qui seront chargés de la faire exécuter, l'ignorent jusqu'au dernier moment.

Pour cet effet, il paroît convenable de faire toutes les dispositions et arrangemens nécessaires, comme si on vouloit porter la guerre du côté de la Zélande, et que l'on

méditât le siège de Breda. Il faut agir et faire mouvoir les troupes à portée de ces cantons, de manière que les ennemis ne puissent se dispenser, de leur côté, de faire toutes les dispositions nécessaires pour s'y opposer.

Il ne seroit pas même de la prudence, quant à ce qui concerne ces préparatifs, de s'en tenir à de simples feintes. Comme les évènemens sont incertains à la guerre, il seroit à propos, dans le cas où des difficultés imprévues empêcheroient l'exécution du siège de Maestricht, qu'au défaut de cette entreprise, on en pût former quelqu'autre, afin de soutenir l'honneur des armes, et d'éviter les suites qui pourroient résulter de l'opinion d'un projet échoué.

La difficulté ne sera pas d'arriver devant Maestricht avant les Hollandais, Anglais, et Hanovriens, ces troupes ayant leurs quartiers à portée de la Hollande; mais il n'en est pas de même des Autrichiens, qui sont répandus dans le Luxembourg, le Limbourg, le pays de Liége, et les environs de Cologne. Tous ces quartiers sont peu éloignés de Maestricht; et si l'on n'use de surprise et de diligence, il ne sera pas aisé de les prévenir.

Il paroît qu'on ne peut se proposer que deux manières de remplir cet objet.

La première, en traversant le pays de Luxembourg à la droite de la Meuse avec un corps considérable.

Il est vrai que le chemin que prirent les

ennemis en 1746, lorsque M. le Maréchal de Saxe les déposta de devant Namur, par les manœuvres en même-temps les plus sages et les plus audacieuses, est très-mauvais.

Mais il y en a un autre qui va de Luxembourg à Limbourg, et de là à Aix-la-Chapelle; l'armée du Roi y passa en 1701. Elle y pourroit passer de nouveau, et sans se porter jusqu'à Aix-la-Chapelle, se replier sur Maestricht.

Ce qu'il y auroit à craindre en prenant cette route, ce seroit :

1°. La distance, y ayant huit à neuf jours de marche, en partant de la frontière des Evêchés.

2°. Tous les inconvéniens qui peuvent survenir dans une marche aussi longue et aussi combinée.

3°. Les retardemens que peuvent occasionner, nombre de petites villes fermées, où les Autrichiens ont des troupes en quartiers, ce qui mettroit dans la nécessité et dans l'embarras de mener quelques pièces de batterie à la suite des troupes.

Toutes ces différentes circonstances pourroient donner aux ennemis le temps de faire retirer sous Maestricht tout ce qui seroit en-deçà, et d'y faire avancer tout ce qui est au-delà, le long de la Meuse et du côté de Cologne.

La seconde manière seroit, de se porter brusquement par la gauche de la Meuse, et de passer cette rivière en plusieurs endroits, pour se rassembler ensuite à un

point qui seroit donné et marqué, d'où l'on s'avanceroit en force sur la Bervine pour la passer, ce que l'on assure n'être pas fort difficile, y ayant plusieurs gués dans cette rivière, et l'on formeroit par là l'investissement de Maestricht, en se prolongeant jusques sur la Gueule.

Pour l'exécution de ce projet, il faut partir d'abord de nombre d'endroits, parce qu'on ne pourroit commencer par se rassembler en force, sans alarmer les ennemis, et leur donner à eux-mêmes le temps de se réunir.

En se mettant en mouvement de toutes parts et à la fois, comme si l'on vouloit insulter quelques quartiers des ennemis, et les enlever, on profitera de la confusion qui se mettra parmi eux. On pourroit passer la Meuse à propos à Givet, à Dinant, à Namur, à Huy, et à Liége même, en plus grande force que par-tout ailleurs. Dans le même temps on menaceroit tous les quartiers à portée des Evêchés. Les corps qui auroient passé la Meuse au-dessus de Liége, auroient leur rendez-vous à la Chartreuse de Liége, en déposteroient les ennemis, et assureroient par-là le débouché du fauxbourg de Liége au corps le plus considérable qui passeroit par cette ville. Ce même corps, avant que d'y entrer, pousseroit avec vivacité tout ce qui pourroit se rencontrer d'ennemis dans Tongres et aux environs, et tâcheroit de les rejetter au-delà de Maestricht. Toutes ces troupes ensuite réunies investiroient Maestricht;

Maestricht du côté de Wick, tandis que d'autres troupes, qui se seroient avancées par les bruyères, et en longeant le Demer, viendroient investir Maestricht du côté gauche de la Meuse.

On sent que tout cela ne peut s'exécuter qu'en y employant un nombre considérable de troupes; ce qui est d'autant plus nécessaire, que les Autrichiens, qui occupent ces cantons, sont eux-mêmes nombreux.

Au surplus, toutes ces combinaisons demandent beaucoup de justesse et de précision dans le projet comme dans l'exécution; mais c'est un détail dans lequel on ne s'est pas proposé d'entrer, et qui dépend d'ailleurs de la position des ennemis, dans le moment de l'exécution. On n'a eu en vue que d'indiquer quelques points généraux, et d'en soumttre la décision au Général chargé du commandement de l'armée, qui saura mieux qu'on ne pourroit le dire ici, tout ce qu'il convient de faire pour l'entier succès d'une pareille entreprise. Les circonstances paroissent exiger que sa décision soit prompte; on en peut réduire les objets à trois chefs:

1°. S'il convient des principes que l'on a établis sur l'importance et sur la nécessité de faire prématurement le siège de Maestricht, et s'il est en conséquence dans la résolution de l'entreprendre.

2°. S'il est dans l'intention de brusquer le passage de la Meuse à Liège, et de surprendre le poste de la Chartreuse; parce que ce

point rempli, les plus grandes difficultés paroissent surmontées.

3°. Quelle époque il juge à propos de fixer pour faire jouer tous les ressorts de cette opération, afin que ceux chargés de ses ordres, en ce qui concerne l'exécution, puissent arranger leur détail, et prendre si bien leurs mesures, qu'au jour préfixe et marqué, tout soit prêt et s'exécute avec exactitude et précision.

Il n'est pas douteux que, quelque parti que l'on prenne, l'entreprise de Maestricht a ses difficultés; mais il y a lieu de croire que de son succès, dépendra tout celui de la campagne prochaine; les avantages qui en résulteroient sont si supérieurs aux inconvéniens qui pourroient s'y rencontrer, qu'il paroît de la prudence et d'une sage politique, d'en tenter l'événement.

Le Maréchal DE LOWENDAL *au Comte* D'ARGENSON.

A Anvers, le 13 février 1748.

MONSIEUR,

J'avois eu l'honneur de vous prévenir sur mon voyage de Berg-op-zoom; ainsi vous permettrez que je vous en rende compte.

J'y suis arrivé le 10 de ce mois à midi, en même-temps qu'un grand convoi de 250

chariots avec l'escorte ordinaire, et nous n'avons pas vu un seul ennemi en chemin. J'y suis resté tout le 11, et ne suis revenu ici que le 12 au soir.

« J'espère que ma présence n'y aura pas été infructueuse, et que les arrangemens que j'y ai pris, allégeront beaucoup l'article des subsistances et approvisionnemens.

« Plus de mille femmes de soldats Hollandais, enfans et paysans des environs, réfugiés en ville, qui vivoient des magasins du Roi, sans être d'aucune utilité, et sans vouloir travailler, iront ailleurs se nourrir; ce qui ne laisse pas de faire un objet dans ce moment-ci; ainsi, avec deux convois par mois on fera face à tout, jusqu'à l'entrée de la campagne.

J'ai trouvé les réparations des fortifications fort bien, l'établissement de l'hôpital de même, et vu la destruction totale où cette ville étoit, on n'a certainement point perdu de temps pour tous les autres établissemens; les malades s'y rétablissent, et j'ai trouvé un fort bon esprit dans toute la garnison. M. le Comte de Blet y fait son devoir à merveille, et y est fort bien secondé.

Je ne puis m'empêcher à cette occasion, de vous supplier, Monsieur, de faire attention à la différence de la garnison de cette place avec toutes les autres; car si vous ne procurez point des gratifications extraordinaires à l'Officier, il aura bien de la peine à se soutenir et à se remettre en campagne.

Je ne suis pas content non plus des dis-

positions de l'Intendance ; car, pour disputer si Pierre ou Paul devroit fournir, la moitié de la garnison est sans fournitures, outre que la paille y est très-rare. J'en écris à M. de Séchelles, pour qu'il tâche d'y apporter du remède.

J'en viens aux nouvelles qu'on a de la position des ennemis dans ces parties-ci.

Ils n'ont aucunes troupes réglées au-delà de la garnison de Breda. Ils ont des détachemens à Steinberg, et cinq ou six bataillons assez écrasés à Tolen. Ce qui est en avant de Breda, sont croates, pandours et hussards, qui, outre Oudenbosch, Rosendal et Grossundert, n'ont point de postes fixes, mais bien des patrouilles en avant. Les troupes réglées qu'ils avoient fait venir pour renforcer cette partie de leur droite, sont cantonnées entre Breda et Bois-le-Duc; mais je ne les crois point en si grand nombre qu'ils nous l'ont voulu faire accroire.

Les ennemis ont inondé devant eux, à Rosendal, Steinberg et Tolen, autant qu'ils ont pu, les digues coupées; de sorte que ce côté-ci sera assez difficile à être abordé. Ce pays-là pourtant sera d'un plus facile accès, lorsqu'on le prendra du côté de Breda, et le district du Printzenland, patrimoine du Prince d'Orange, pour la défense duquel ils ont fait toute cette pointe, courra le même risque de pouvoir être tourné.

Le Prince de Wolfembuttel, qui commande à Breda, est fort aux écoutes, et envoie pour chaque babiole un trompette, apparemment

pour savoir de nos nouvelles; on lui rend la pareille, et on redouble les précautions les jours de convoi.

La flotte Hollandaise barre toujours l'Escaut. Je l'ai examinée, et j'y ai compté près de vingt vaisseaux, tant grands que petits : leur position est telle qu'ils barrent en même-temps le canal qui va à Berg-op-zoom.

J'ai envoyé des gens intelligens, pour me rendre compte de tous les bâtimens ennemis qui sont à l'ancre depuis Flessingue jusqu'au Sud-Beveland, dont vous trouverez le détail ci-joint.

Voici aussi le temps, Monsieur, vers lequel toutes les felouques, que M. de Lage fait construire, doivent être achevées. Vous aurez la bonté de m'instruire, si vous avez encore dessein de tenter quelque chose, et quelles troupes vous destinez à celà.

J'ai trouvé les *Grassins* et les *la Morlière* fort gauches à ramer; ils m'ont mené une fois d'ici à Lillo; mais je doute qu'ils m'y rattrapent.

Je crois qu'il sera besoin, Monsieur, de demander une augmentation de bons matelots. Je suis, etc.

Le même au même.

A Hulst, le 20 février 1748.

MONSIEUR,

Dans l'attente de vos ordres, je m'amuse à côtoyer les rivages de Hulst et d'Axel, pour pouvoir vous rendre compte un jour des sorties et retraites que nos felouques pourront faire en temps et lieu dans cette partie.

J'ai reçu aussi, Monsieur, celle que vous me faites l'honneur de m'écrire, avec le mémoire concernant la communication par eau et par terre avec Berg-op-zoom.

Je crois, dans mes précédentes, avoir déjà répondu à la plupart des points de ces projets; j'ai même, dans ma dernière course à Berg-op-zoom, expressément pris le chemin du rivage; mais le donneur du mémoire auroit été aussi surpris que moi, de voir tous ces terreins changés; les cartes sont fautives; je n'y ai point vu de terre à marée basse, et tout est mer; les vaisseaux ennemis qui barrent le canal, nullement exposés du côté des terres au canon qu'on y pourroit placer, à moins que de se battre premièrement avec la flotte, avant que de pouvoir aborder par eau, à une petite hauteur où on mène les brebis de quel-

quès autres terres voisines, et qu'on a appellé autrefois le fort de St.-Martin. Les canaux ont changé de lit, et je ne vous rends compte que de ce que j'ai vu.

La communication par terre qu'on projette dans le mémoire est raisonnable; sans mille empêchemens qu'une expédition qui fixe sa fin vers octobre, a mis à beaucoup des arrangemens, on y auroit certainement pensé.

On ne peut débarquer qu'à Lillo avec beaucoup de peine; à marée haute à Fréderic-Henri, nullement à Santvliet. Un grand entrepôt y seroit fort bien, mais il demande un grand travail d'établissement; et Berg-op-zoom avoit occupé toute notre attention.

Il est certain que deux ou trois postes accommodés entre Santvliet et Berg-op-zoom, rendroient la communication beaucoup plus facile; mais il faudroit employer 6 à 800 hommes, et les garnisons n'étoient guère en état de ce détachement. Il est à croire que, pendant l'été, on enverra à Berg-op-zoom de quoi se passer pendant l'hiver de gros convois, et les petits passeront facilement sur les digues.

Je vais aujourd'hui à Axel, où j'ai donné rendez-vous à M. de Lage, et j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ma tournée.

Si vous destinez à quelqu'autre le commandement de Berg-op-zoom, en cas que M. le comte de Blet empire, je vous supplie de me le faire savoir.

Je suis, etc.

Le Maréchal DE LOWENDAL au Maréchal DE SAXE.

A Namur, le 7 mars 1748.

MONSIEUR,

Suivant les différens avis que j'ai eu sur Maestricht, les ennemis travaillent à des lignes devant cette place, qui règnent sur les hauteurs, et qui prennent depuis le Jaar jusqu'à 500 pas du village de Smermaes sur la Meuse. Le boyau continue par zig-zags, selon la nature du terrein; il est de quatre pieds et demi de profondeur, pour y marcher quatre hommes de front. Il y a des demi-lunes de distance en distance, avec des redoutes où flêches en avant, propres à recevoir du canon, et où l'on compte 31 embrâsures en tout. Devant ces flêches, ils ont pratiqué un rang de puits de quatre pieds de diamêtre par le haut et cinq pieds de profondeur, au milieu de chacun desquels est plantée une pièce de bois armée d'une pointe de fer. La précaution qu'ils ont eu de les couvrir de petites planches extrêmement minces, sur lesquelles on a jetté de la terre, fait paroître le terrein uni par-tout.

On prétend que quelques-unes de ces redoutes seront minées, sur-tout celle placée sur le chemin de Tongres; et on ajoute que ces différens ouvrages doivent être revêtus

de palissades, et que le tout sera fini dans quinze jours.

Sur la Meuse, en-deçà du Jaar, ils ont encore construit une redoute, où ils se proposent de mettre deux pièces de canon pour battre cette rivière.

J'ai pu remarquer, dans ces différentes dispositions, qu'ils ont voulu imiter mes travaux d'Anvers.

J'ai envoyé sur les lieux deux exprès pour vérifier tous ces ouvrages, et lorsqu'ils seront de retour, je vous rendrai compte de ce qu'ils auront vu.

Je joins ici copie de la lettre que je viens d'écrire à M. d'Argenson, où vous trouverez des nouvelles de Pologne, qui m'ont été données par les officiers que j'ai envoyé à l'armée de Russie. Je suis, etc.

Le Maréchal DE LOWENDAL *au Comte* D'ARGENSON.

A Namur, le 11 mars 1748.

MONSIEUR,

Les deux exprès que j'avois envoyé à Maestricht et dans les environs viennent d'arriver. Ils n'ont vu aucune espèce de lignes, mais seulement des piquets plantés de distance en distance, qui semblent en tracer une. On n'a fait d'autre travail que celui d'applanir par-tout le terrein en avant des glacis de la place. Ainsi, les différens

avis qui m'avoient annoncé la construction de ces lignes, sont absolument faux. Ces deux émissaires m'ont dit qu'il y avoit 400 paysans employés à faire des fascines et des piquets.

Je suis, etc.

NOUVELLES.

Le 19 mars 1748.

On m'assure que M. Walle a reçu ordre de rester ici jusqu'à la fin d'avril, et que la réponse qu'il a eue de sa Cour n'est point absolument négative, et qu'elle laisse en quelque sorte des lueurs de réconciliation entre L. M. Ch. et B. : c'est ainsi qu'on s'explique.

Les Ministres de Vienne et de Turin sont encore revenus à la charge, et ont présenté chacun un mémoire vendredi dernier. M. Washei fait voir, dans le sien, la nécessité de l'entreprise du siège de Gênes, et combien l'irrésolution où l'on est ici sur l'approbation du plan des opérations de la campagne en Italie, et un plus long délai à cet égard, peuvent devenir préjudiciables aux intérêts de la cause commune et de sa maîtresse; il conclut en insistant pour qu'on lui donne immédiatement une réponse précise et par écrit. Quant au ministre de Turin, il fait non-seulement valoir la nécessité du siège de Gênes, mais celle de la conquête

de l'isle de Corse, sur laquelle il fonde la demande de l'augmentation du subside en faveur de son maître ; et il représente la facilité qu'il y a de faire cette conquête, et l'importance dont elle sera pour le bien commun, étant un sûr moyen de priver les Gênois et leurs alliés d'une des plus grandes ressources. On examine dans le Conseil qui se tient ce soir ces deux mémoires. Il y a des gens qui prétendent qu'ils ont été suggérés par le Duc de Neucastle, et l'on croit généralement que le Gouvernement donnera enfin les mains à ce que demandent ces deux Cours.

Le voyage du Roi pour Hanovre paroît une chose décidée ; du moins S. M. a déclaré qu'elle avoit résolu de passer la mer cet été : d'ailleurs, tout se dispose pour la clôture du parlement vers la fin d'avril, et il est assez probable que si, comme l'on s'en flatte, les Français n'ont eu aucun succès important avant l'arrivée des Russiens, S. M. se mettra à la tête de l'armée alliée.

Le commerce est fort dérangé, la confiance diminue à vue, et au point que la banque ne veut plus escompter ; ce qui contribue à la rareté des espèces et à l'augmentation des changes : les banqueroutes sont d'ailleurs fréquentes. On dit M. de Bentinck chargé de tenter un emprunt ici ; mais les circonstances ne sont nullement favorables : les fonds sont toujours bas, et la souscription de cette année perd encore trois et

demi. Plusieurs Ministres ayant demandé jeudi dernier, dans la conférence, au Duc de Neucastle, quel étoit l'objet de la mission de M. de Bentinck, il répondit que c'étoit pour des arrangemens entre S. M. et L. H. P.

On a pris deux vaisseaux espagnols de registre; l'un appellé l'*Union*, et l'autre *la Thérese;* le premier est estimé 200,000 livres sterling, ayant à bord une grande quantité d'argent et de marchandises de prix; l'autre est moins riche: il y a plus de 100,000 livres sterling d'assurés sur le premier.

L'amirauté reçut dimanche avis, que les vaisseaux du Roi qui sont en département aux Isles-sous-le-vent, ont pris une vingtaine de navires de la flotte française qui a échappé à l'Amiral Hauke. On prétend que les armateurs dans ces quartiers-là en ont pris au moins un pareil nombre. Comme l'on a été en même-temps informé qu'une grosse flotte de vaisseaux marchands devoit mettre à la voile, vers la mi-janvier, des établissemens français pour l'Europe, l'on envoya hier des ordres pour équiper une escadre, et l'envoyer croiser avec celles qui sont déjà en mer; de sorte que si cette flotte échappe aux escadres de l'Amérique, il est très-probable qu'elle ne pourra éviter les nombreuses escadres qui l'attendent, indépendamment des armateurs; aussi compte-t-on beaucoup sur le succès: on médite d'ailleurs une expédition par mer, dont le projet n'est pas encore arrêté.

Le 21 mars.

L'arrivée de quatre postes qui nous manquoient, ne nous rend pas plus abondans qu'auparavant; et l'on doit s'attendre au-dehors, à ne recevoir de ce pays-ci des avis de quelque importance, que lorsque les conférences d'Aix-la-Chapelle auront pris quelque consistance, (et dieu sait celle qu'elles y prendront,) ou que la campagne sera ouverte dans les parties du continent où la guerre est portée; le plan des opérations des armées aux Pays-Bas, projeté à La Haye, est goûté ici, et il y sera sûrement approuvé; ainsi l'on peut compter que lorsque les Russiens, qui s'avancent, nous dit-on, à grands pas, seront arrivés à leur destination, les alliés auront trois armées; l'une composée d'Anglais et d'Hanovriens, aux ordres de notre Duc, qui campera pour couvrir Maestricht; la seconde, sous le commandement du Prince d'Orange, pour couvrir Breda et Bois-le-Duc, composée de troupes de la République, de celles à sa solde, et des Autrichiens; et enfin la troisième, formée de Russiens et des 4000 chevaux autrichiens, aux ordres du Général Schulembourg, agira sur la Moselle; et l'on ne parle rien moins que d'ouvrir la campagne de ce côté-là, par le siège de Thionville. Ces armées, suivant cet arrangement, pourront se supporter les unes les autres au besoin.

Les Austro-Sardes échouèrent encore mardi, ayant été résolu dans le Conseil qui se tint ce jour-là, de refuser nettement leurs demandes; mais heureusement pour eux, la Cour reçut hier à six heures du matin, avec les quatres postes, un exprès qui a apporté la nouvelle de la dispersion et déroute d'un grand convoi français destiné pour Berg-op-zoom, et la défaite non-seulement de son escorte, mais encore d'un corps de troupes sorti de cette place pour aller au devant de ce convoi. Le Roi témoigna hier à son cercle, qui étoit nombreux, la plus grande satisfaction de cet évènement, qu'on nous dépeint comme des plus importans, et je doute qu'on fît plus de bruit pour la prise de Berg-op-zoom même, ou pour une victoire complette, dont dépendroit le sort d'une campagne, ou d'une place, qu'on n'en fait pour cette rencontre. Ce succès, quel qu'il soit, accompagné de la naissance du C. de Buren, est regardé comme un très-favorable augure, et a, ce me semble, dérangé le systême du refus qu'on avoit résolu de faire aux Austro-Sardes, qui s'étant apperçu de l'impression qu'il a fait sur le Roi et sur les Ministres, ainsi que sur toute la Cour, ont renouvellé avec plus de chaleur leurs instances, et il y a lieu de croire qu'ils obtiendront enfin dans le Conseil de ce jour, ce qui leur a été refusé dans les précédens. Il est aisé de juger, par ce que nous voyons ici, jusqu'où un avantage de quelque importance entraîneroit ce Gou-

verbement, et comment la France seroit reçue à parler paix.

26 mars 1748.

Vous saurez sans doute, Monsieur, que le Prince Stadhouder, à l'exemple de la France, a envoyé un second Ministre à Cologne, et qu'il a choisi le Comte de Workenfuld, l'un de ses favoris. M. de Bentinck en a informé ici les Ministres, et il paroît qu'on se flatte toujours d'emporter le point qu'on a en vue à cette Cour. Rappellez-vous, Monsieur, tout ce que j'ai eu l'honnenr de vous marquer à cet égard, et j'ai eu très-grande raison de vous désigner la somme qui pouvoit l'emporter. Vous pouvez aussi être assuré que si la France ne finit pas avec cette Cour avant l'approche des Russiens, elle la perdra, ainsi que quelques autres, auxquelles elle servira sûrement de boussole, et qu'on ne se bornera pas alors simplement à les attirer dans les intérêts de la cause commune, mais qu'on les portera à fournir des troupes, à quoi elles se livreront plus aisément, à la vue d'armées aussi formidables que celles que les alliés doivent faire agir : c'est absolument de ce traité dont dépend tout le systême de l'Empire ; on en est si convaincu parmi les alliés, qu'ils n'épargnent rien pour y parvenir.

Nous faisons presser les Hollandais de payer les arrérages de la paye des troupes Hessoises et Bavaroises, particulièrement la

première ; car la crainte que le Prince-Fréderic ne vienne à effectuer les menaces qu'il à faites, que les 3040 hommes à la solde de la République ne serviroient pas, si les arrérages n'étoient pas payés avant l'ouverture de la campagne. Le Maréchal Wade est mort : M. de Senapades, Envoyé extraordinaire de Portugal en cette Cour, arriva hier ici.

L'affaire des Austro-Sardes ne fut point terminée dans le Conseil qui se tint vendredi dernier ; on y convint d'inviter les Ministres des deux Cours à une conférence avec les deux Secrétaires d'Etat ; cette conférence eut lieu hier chez le Duc de Neucastle, et dura depuis 11 heures du matin jusqu'à deux heures après-midi : les deux Ministres en sortirent très-satisfaits, et l'on assure de fort bonne part qu'ils y ont emporté leur point, qu'on y a projetté une convention à arrêter entre les trois Puissances, qui sera signée lorsque le Roi l'aura approuvée : il se tient ce soir un Conseil pour cet effet.

La Cour reçut vendredi un courier du Duc de Cumberland, avec le résultat des conférences qui se sont tenues entre ce Prince, le Stadhouder, les Députés de l'Etat dans le secret, le Maréchal de Bathiani, etc. et les arrangemens dont on y est convenu pour les opérations, jusqu'à l'arrivée des Russiens, qui sont relatifs au plan général dont j'ai fait mention dans la dernière, et il paroît que le dessein est de se tenir sur la défensive, et l'on se croit en état d'empêcher

toute

toute l'entreprise contre Maestricht, Bois-le-Duc et Breda. Le Duc commandera l'armée du centre, Bathiani aura une armée près la montagne St.-Pierre, et le Prince d'Orange celle près Breda ; et ainsi celle du Duc, qui sera la plus forte, pourra se porter où le besoin le requèrrera ; et si les Français détachent, après l'arrivée des Russiens, pour couvrir la Lorraine, l'armée du Duc pourra devenir celle agissante. On est extrêmement satisfait de ces arrangemens, et de ce qu'on a déféré le commandement général au Duc, comme S. M. l'avoit desiré, et l'on trouve que par ces arrangemens d'armées, on conservera la bonne intelligence entre les Princes et les Généraux.

29 *mars* 1748.

Je n'ai rien à ajouter à ma précédente sur l'affaire des Austro-Sardes. Il est très-constaté qu'on a résolu de leur donner une somme ; on ne sait point précisément si c'est 120,000 livres sterlings ou plus, on sait seulement que le Ministre de Vienne avoit réduit sa demande à 85,000 livres, mais que celui de Turin a toujours persisté sur 50,000 livres. Il paroît qu'ils ne sont pas d'accord sur le partage, et que c'est tout ce qui retarde la signature de la convention projettée.

Je ne crois pas qu'on ait douté de l'existence de la négociation qui a été entamée avec la Cour de Bavière, ni que les Puissances

maritimes lui aient fait demander 15,000 hommes : on a en quelque sorte refusé à Munich de donner davantage de troupes; mais si la négociation avec l'Electeur de Cologne venoit à se terminer par un traité avec ces Puissances, je crois qu'il ne seroit pas fort difficile de faire prendre la même route au neveu.

Le plan d'opérations pour les Pays-Bas, concerté à La Haye, est approuvé; mais je ne crois pas qu'on soit encore convenu d'un expédient par rapport au commandement général, dans le cas où les armées seroient obligées de se joindre : c'est un des articles de la commission de M. de Bentinck, et ç'a été l'objet des conférences qu'il a eues ces jours-ci : on prétend qu'on choisira *l'alturnum* entre les deux Princes, comme le plus convenable.

On sait qu'un autre article de la commission de ce Ministre, concerne la négociation avec Cologne. L'association et la résolution des Cercles antérieurs a causé ici beaucoup de joie, et l'on s'y flatte d'en tirer beaucoup d'avantage. Le Ministre de Vienne a communiqué à ceux d'Etat une lettre du Comte de Cobenzel, datée de Francfort du 3 du courant, dans laquelle il dit avoir des assurances des dispositions de ces Cercles, d'avoir une armée sur pied, dès que les Russiens approcheront de leur destination, et d'agir où la Cour de Vienne voudra, pourvu qu'elle joigne un corps de ses troupes, quelque peu considérable qu'il puisse être : on infère donc

de là, que ce ne seroit point un événement surprenant que de voir, après l'arrivée des Russiens, une petite armée de l'Empire faire quelque invasion en Alsace, ou du moins la faire craindre; c'est ainsi que parlent les Autrichiens, et ils ajoutent que cette petite armée, au premier échec que recevroit la France, deviendroit bientôt considérable; mais qu'à tout événement elle sera en état ou d'occasionner une diversion, ou de tenir le Roi de Prusse en bride, avec ce qu'on a d'ailleurs à lui opposer de la part de la Russie. Le traité manqué avec Cologne fera seul évanouir tous ces grands projets.

Le Roi paroît toujours assez déterminé à faire le voyage d'Hanovre, et il témoigne la plus grande envie de voir les Russiens; il en parle aussi souvent qu'un amant feroit de sa maîtresse; et, en vérité, on se fait dans ce pays-ci de telles idées de ces troupes, qu'il semble qu'on ne devra qu'à elles seules le repos de l'Europe. Si le voyage a lieu, le Roi pourroit bien se mettre à la tête de ces Russes : c'est ce qu'on peut inférer de son discours.

M. de Senapades, Envoyé de Portugal eut hier sa première audience du Roi, dans laquelle il remit ses lettres de créance.

Le gazettier d'Utrecht a très-grand tort d'annoncer qu'on ait renvoyé le Duc de Modène à la discrétion des Cours de Vienne et de Turin; l'abbé Grassa-Testa ne peut que se louer des politesses qu'on lui a faites ici et des assurances que les Ministres du Roi

lui ont données, que Sa Majesté employeroit ses bons offices en faveur de son maître, et qu'elle donneroit des ordres en conformité à son Plénipotentiaire. Les fonds baissent toujours : la souscription perd cinq p. cent; la banque persiste à ne vouloir point avancer d'argent aux particuliers, et les Banquiers ne veulent prêter que pour douze ou quinze jours sur de bons effets et à gros intérêts : on ne peut concevoir comment de pareilles circonstances n'inspirent pas d'autres dispositions.

Opérations de l'armée Française en 1748.

Le détail de ce qui s'est passé l'hiver dernier, ne présente rien de bien instructif : les alliés ont fait sonner fort haut, à leur ordinaire, leurs prétendus succès dans les attaques des convois, qu'il nous falloit forcément envoyer par terre à Berg-op-zoom, qui manquoit de tout; mais sans vouloir diminuer le mérite du Général Haddick, ni justifier la mauvaise conduite de quelques-uns de nos détachemens, il me semble que les avantages des alliés eussent pu être plus considérables. Pour en juger de même, il suffit d'observer, que la nécessité de coucher à moitié chemin d'Anvers à Berg-op-zoom, ne nous permettant pas de leur dérober la marche de nos convois, ni la foiblesse de leurs escortes, et le pays qu'il falloit traver-

ser, étant couvert du côté de l'ennemi par des dunes sans nombre, il lui étoit très-aisé de nous cacher ses manœuvres, et de tomber à son choix sur les parties les plus foibles de nos convois.

M. le Maréchal de Saxe, étant arrivé à la Cour sur la fin de l'année dernière, s'occupa dans les premiers jours de celle-ci de son projet pour l'ouverture de la campagne ; le projet fut concerté avec le Roi et M. le Comte d'Argenson : MM. de Cremille et du Verney furent les seuls à qui le secret en fut communiqué.

M. le Maréchal-Général, résolu de mettre plus d'ordre qu'il n'y en avoit ci-devant dans le détail de l'armée, présenta aussi pour-lors un mémoire qui fut agréé, et dont voici l'extrait :

Le Maréchal-Général Comte de Saxe propose, à Sa Majesté, de diviser son armée en quatre parties, savoir :

Le corps de bataille, qui sera composé de dix-huit divisions, dont douze d'infanterie et six de cavalerie, à la police desquelles douze Lieutenans-Généraux et vingt-quatre Maréchaux-de-Camp seront préposés.

La réserve du corps de l'armée, composée de la Maison du Roi, de la brigade des Gardes, et des Carabiniers, marchera avec le corps de bataille, et sera aux ordres de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.

S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont commandera le deuxième corps, qui

sera formé de quatre brigades d'infanterie, et de deux de cavalerie : il aura sous ses ordres deux Lieutenans-Généraux, et quatre Maréchaux-de-Camp.

M. le Maréchal de Lowendal sera à la tête d'un troisième corps de troupes, pareil au deuxième. Ces deux corps seront destinés à être toujours sur les flancs de l'armée.

M. le Comte d'Etrées commandera la quatrième division, qui, étant presque toute composée de troupes légères, d'une brigade d'infanterie, et de deux de cavalerie, sera toujours en avant : il aura avec lui deux Maréchaux-de-Camp.

Indépendamment des Officiers-Généraux ci-dessus, il y en aura un certain nombre en réserve, qui ne seront attachés à aucune division ; mais qui feront leur service à l'armée, et qui remplaceront ceux qui pourroient manquer, où ils seront employés particulièrement selon le besoin qu'on en aura.

Les alliés cependant, bien loin de se douter qu'on méditât quelque entreprise contre eux, ne parloient que de celles par où ils devoient débuter. En France même, nos politiques ne prévoyoient qu'une campagne tranquille, et sur la défensive : le siège de Breda étoit trop difficile, faute de moyens pour subsister dans ses environs ; et ils soupçonnoient d'autant moins celui de Maestricht, qu'ils nous avoient vu gagner deux batailles à la porte de cette ville, sans pouvoir en former le siège. Personne enfin n'auguroit rien d'avantageux des conférences d'Aix-la-

Chapelle, où les puissances belligérantes devoient envoyer leurs Ministres.

Dans les premiers jours de mars, les troupes du Roi commencèrent à se mettre en mouvement: leur départ fut si précipité, qu'on n'attendit ni les recrues, ni les Officiers absens par congé.

Pour donner le change à l'ennemi, toutes les troupes, qui devoient composer l'armée du Roi, avoient leurs ordres pour se rendre sur la Nethe, la Dille et dans le Hainaut, et en effet toute l'infanterie, qui avoit hiverné dans la Flandre, et partie du pays conquis, et même toute la cavalerie, suivirent cette destination; mais les troupes qui avoient hiverné dans les Evêchés, reçurent, chemin faisant, différens contr'ordres.

Nous travaillions pour-lors à Anvers aux préparatifs d'un équipage de siège; mais ils n'affectoient que foiblement les alliés, qui jugoient qu'il étoit impossible de rien entreprendre à cette gauche dans une saison aussi peu avancée; comme il leur convenoit néanmoins de prendre quelques précautions, ils résolurent d'assembler leur armée en trois corps; l'un à la droite sous Breda, l'autre au centre vers Eyndoven, et un troisième sous Maestricht: ils firent établir des magasins dans cette communication, afin de rendre les moyens plus aisés de se porter de droite et de gauche; et M. de Chanclos eut ordre de protéger Maestricht, en tirant une ligne à la rive droite

de la Meuse, depuis la hauteur de Berg, jusqu'à cette place.

M. le Maréchal-Général, étant parti de Paris le 18 de Mars, fit son entrée à Bruxelles le 20.; quoiqu'il ne parût pas encore occupé des opérations de la campagne, il travailloit cependant à l'exécution de ses desseins.

Voici quel étoit ce fameux projet, unique par la grandeur de l'entreprise, savant par les combinaisons qui en nécessitoient la réussite, profond par les moyens qui y devoient être employés, décisif par les avantages qu'il nous assuroit. Cette opération est trop intéressante pour n'être pas détaillée, et c'est ce que je ferai, après en avoir donné le précis.

Maestricht, que M. le Maréchal-Général se proposoit de prendre, ne pouvoit être investi sans un de ces coups de maître, qui, par leur solidité, déterminent le succès d'une entreprise, et remédient même au défectueux que le hasard pourroit occasionner dans les combinaisons; en effet, pour investir Maestricht, il falloit faire marcher des troupes des deux côtés de la Meuse, et ces deux corps devant être livrés ainsi à leur propre force, il convenoit d'en concerter les mouvemens, de façon que les ennemis fussent accablés par la manœuvre même, et ne pussent, sans un danger évident, se porter sur l'un des deux. C'étoit en conséquence que M. le Maréchal-Général avoit projetté que, pendant que le corps de M. le

Maréchal de Lowendal, destiné à marcher par la rive droite de la Meuse, traverseroit le Luxembourg, pour se porter sur Limbourg, ou Verviers, et même sur la Gueule, s'il ne trouvoit point d'opposition, il donneroit de son côté des attentions sur Breda, afin de retenir les alliés à cette gauche, qu'il devoit abandonner tout-d'un-coup, pour se rabattre par la chaussée de Liége sur Tongres, et se présenter au-dessous de Maestricht, au jour convenu.

Les troupes alliées n'étant pas encore bien rassemblées, la saison et les distances mettant des obstacles à cette prompte réunion, il étoit à présumer que Maestricht ne seroit protégé que des Autrichiens, qui, dès qu'ils apprendroient la marche de M. le Maréchal de Lowendal, iroient au-devant de lui ; et se porteroient sur la Veze pour lui en disputer le passage ; mais, en ce cas, ils laissoient à M. le Maréchal-*Général* la facilité d'établir son pont au-dessous de la Gueule, ce qui coupant, à M. le Comte de Chanclos, qui les commandoit, toute communication avec les autres alliés, l'obligeoit de se jetter dans Maestricht avec son corps de troupes, et par ces moyens, l'armée des alliés étoit séparée de façon à ne pouvoir plus tenir la campagne.

DÉTAIL des ordres donnés pour le mouvement des troupes qui ont marché par la rive droite de la Meuse, pour l'investissement de Maestricht.

Le Maréchal DE SAXE *au Marquis* D'ARMENTIÈRES.[1]

A Bruxelles, le 25 mars 1748.

Ayant jetté les yeux sur vous, Monsieur, pour commander une division faisant partie du corps de troupes qui doit servir sous les ordres de M. le Maréchal de Lowendal, j'ai l'honneur de vous écrire cette lettre, pour vous prier de vous rendre à Namur le 29 de ce mois, où l'Officier qui y commande vous remettra de ma part un paquet contenant une instruction sur ce que vous aurez à faire, et à laquelle je vous prie de vous conformer dans tout ce qu'elle contient.

Ayez attention, je vous prie, de ne mener que très-peu d'équipages, et sur-tout aucune sorte de voiture.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pareille lettre a été écrite à MM. de Montbarrey et de Saint-Germain, pour arriver le 29, le premier, à Givet, et l'autre, à Longwy.

C'est sur une lettre de la Cour, que les Officiers-Généraux ci-après ont eu ordre d'être rendus le même jour, savoir :

M. de Montmorin. . . . . à Carignan.
M. de Lorges . . . . . à Sedan.
Et M. Tyrconel . . . . . à Montmédi.

Le Maréchal DE SAXE *au Commandant pour le Roi à Montmédi.*

A Bruxelles, le 25 mars 1748.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le nombre des troupes qui doit vous arriver incessamment, étant peut-être trop considérable pour tenir en entier dans la place où vous commandez, il vous est permis d'en faire cantonner une partie dans les endroits circonvoisins, et au plus près qu'il vous sera possible, afin que les corps puissent y venir chercher commodément leurs subsistances. Je vous prie de donner les ordres les plus précis, pour que les troupes observent la discipline la plus exacte pendant le tems qu'elles doivent y demeurer, et d'avoir la plus grande attention à ce qu'elles ne troublent en rien la neutralité qui subsiste toujours entre le Commandant de la Ville de Luxembourg, et ceux de la frontière des Evêchés pour ces provinces respectives.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pareille lettre a été écrite au Commandant de Longwy, pour faire cantonner aux environs de cette place les troupes qui ne pourroient pas y tenir.

Le Maréchal DE SAXE *au Commandant de Carignan.*

A Bruxelles, le 25 mars 1748.

Dans la crainte, Monsieur, que la ville de Carignan ne soit pas capable de contenir les six bataillons et les deux escadrons qui ont ordre de s'y rendre incessamment, je joins ici un état des cantonnemens qui peuvent leur être donnés. Je vous prie d'en faire part aux Commandans de ces différens corps, afin qu'ils s'y conforment. Les troupes iront prendre leurs subsistances à Carignan.

Cantonnemens dans Carignan et environs

Régimens.	Bat.	Esc.	Lieux de cant.
Fleury.	1		A Carignan.
Engheim.	2		
De Berchiny.		2	Villy et Sally.
Sedorff.	3		Villy. Hone, Messencourt. Escombe.
TOTAL	6	2	

Nota. Il n'a point été écrit de lettre à ce sujet au Commandant de Sedan, cette ville étant assez grande pour contenir les troupes qui devoient y arriver.

Le Maréchal DE SAXE *au Commandant de Longwy.*

A Bruxelles, le 25 mars 1748.

Ayant résolu, Monsieur, de donner le commandement d'un corps de troupes à M. le Comte de St.-Germain, pour agir en ce qui concerne le service du Roi, je joins ici l'état des différens régimens qui sont déjà arrivés aux environs de Longwy, ou qui y arriveront dans peu de jours.

Ce commandement ne préjudiciera en rien à celui que vous avez dans la place, et ne consiste uniquement, par rapport à vous, que dans le pouvoir que je lui donne, d'en faire sortir les troupes qui sont portées dans ledit état, et non celles qui sont destinées à y tenir garnison, dont je joins également ici un état séparé.

Je joins ici un ordre au Garde-Magasin de l'artillerie, de fournir de la poudre et des balles à tous les régimens qui n'en auront pas, et je vous prie, Monsieur, de prévenir les Commandans de veiller à ce que, par la suite, les corps aient l'attention de ne s'en plus laisser manquer, et de ne pas attendre, pour en demander, que le

moment d'une action soit venu, comme il est arrivé dans plusieurs occasions, notamment à la dernière bataille de Laufeldt. Et comme mon intention est que cela n'arrive plus, sous quelque prétexte que ce soit, je vous prie de leur dire que j'en rendrai les Commandans personnellement responsables.

Au surplus, Monsieur, je vous prie de concourir, avec M. de St.-Germain, dans tout ce qui dépendra de vous pour ce qui regarde la manutention, et de lui donner tous les éclaircissemens qu'il pourroit vous demander.

Le même au même.

A Bruxelles, le 25 mars 1758.

Je joins ici, Monsieur, un paquet que je vous prie de remettre à M. le Comte de St.-Germain à son arrivée à Longwy; ce paquet contient les instructions que je lui donne sur ce qu'il aura à faire : mais si, par quelque contre-temps ou aventure qu'on ne peut prévoir, M. de St.-Germain ne se rendoit pas à Longwy le 29 de ce mois, comme il lui est ordonné par la Cour, en ce cas, Monsieur, vous remettrez le paquet qui lui est adressé à l'Officier qui se trouvera le plus ancien et le plus haut en grade dans les détachemens qui doivent partir le 1er. avril, afin que, sans attendre M. le

Comte de St.-Germain, il puisse les commander et les conduire jusqu'à son arrivée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Cette lettre a été écrite à Messieurs les Commandans de Montmédi, Carignan, Sedan, Givet et Namur, et on y a joint les ordres et instructions dont il est parlé, et que l'on trouvera ci-après.

Mémoire instructif du Maréchal DE SAXE *au Maréchal* DE LOWENDAL.

Ayant déjà entretenu M. de Lowendal sur l'expédition dont je le charge, et l'ayant instruit du plan général de l'opération que j'ai en vue, ainsi que de la part principale qu'il y devoit avoir, il ne reste plus qu'à lui remettre,

1°. Un état des troupes qui sont sous ses ordres.

2°. Un tableau par lequel il verra le jour que chaque division, qui en fait partie, doit déboucher de son rendez-vous, les chemins que toutes auront à tenir, et les points où elles se réuniront les unes aux autres.

3°. Une copie des instructions particulières que j'ai fait remettre à l'Officier-Général qui conduira chaque division : je lui rappellerai seulement ici, ce que je lui ai déjà dit par rapport à la marche des co-

quième et sixième divisions, qu'il sera le maître de faire rendre entre Luxembourg et Liége par les chemins les plus courts, si, par les nouvelles certaines qu'il pourra se procurer des mouvemens des ennemis, il croyoit pouvoir le faire sans se commettre.

Il est certain que si M. de Lowendal ne trouvoit qu'une foible opposition à sa marche par le plus court chemin, l'investissement, de Maestricht se feroit plus promptement et deviendroit presque infaillible, parce qu'il est à croire que les ennemis, n'ayant pas eu le temps de rassembler un corps de troupes assez considérable pour s'opposer à sa marche, oseroient d'autant moins se tenir en-deçà de la Gueule, qu'ils craindroient que je ne leur coupe toute retraite ; de sorte que, dans cette supposition, ils abandonneroient Maestricht à ses propres forces.

Le deuxième avantage qu'on retireroit de cette marche de M. de Lowendal, seroit de nous rendre maîtres d'un passage sur la Meuse dans les environs de Liége, et de nous faciliter la navigation de cette rivière trois ou quatre jours plutôt; ce qui diminueroit considérablement les difficultés par rapport aux subsistances, à l'artillerie, aux munitions de guerre, de bouche et de fourages, et aux bateaux qui auront à descendre de Namur par la Meuse.

Malgré tous ces avantages, on sent bien qu'il peut se rencontrer, dans cette marche, des contre-temps et des obstacles insurmon-

tables,

tables, et que ce sont les circonstances où M. de Lowendal se trouvera qui peuvent seules le décider, ainsi l'on se contente ici de lui en présenter l'objet avantageux, sans lui déguiser en même-temps le risque et le danger qui se trouveroient peut-être à l'entreprendre.

Il verra, par ses instructions, que s'il se décidoit à aller par Durbuy à Liège, il seroit nécessaire, en ce cas là, qu'il fît escorter, par un détachement de ses troupes, la partie du convoi qu'il devra faire passer à Roumont et Bastogne, pour les quatre premières divisions de la droite.

Dès que je me serai facilité le passage de Liège, je n'aurai rien de plus pressé que de lui en faire passer la nouvelle, et je le prie de me donner des siennes le plus souvent qu'il lui sera possible, et par toutes les voies dont il pourra se servir.

État des troupes destinées à servir sous les ordres de M. le Maréchal de Lowendal.

INFANTERIE.

Normandie.	5 bat.
Navarre.	5
Monaco.	4
1er., 2me. et 3me. de Touraine. . . .	3
1er., 2me. et 3me. de Custines. . . .	3
1er., 2me. et 3me. de Limousin . . .	3
	23 bat.

De l'autre part	23 bat.
La Fère	2
Alsace	4
Bourbon	2
Séedorf	3
Wittmer	3
1er., 2me. et 3me. de la Marck	3
1er. de la Marche	1
1er. de Bassigny	1
1er. de Fleury	1
Diesback	3
Royal-Suédois	4
Enghien	2
Royal-Corse	1
1e., 2me. et 3me. de Lowendal	3
1er. de Fersen	1
1er. et 2me. de Nassau	2
TOTAL	59 bat.

Un détachement du bataillon de Gaudechart de Royal-Artillerie.

CAVALERIE.

Dragons.

Mestre-de-Camp	5 esc.
Orléans	5
Bauffremont	5

Hussards.

Linden	4
Berchiny	6
Rougrave	4
TOTAL	29 esc.

La compagnie de Fischer (1) et celle de Rosemberg (2).

Six pièces de canon de quatre ordinaires.

Mémoire instructif pour M. le Comte de Saint-Germain.

Troupes qui doivent partir de Longwy le premier avril, aux ordres de MM. de Saint-Germain *et de* Torcy, *Maréchaux-de-Camp.*

INFANTERIE.

Navarre.	5 bat.
Monaco.	4
Limousin	3
Alsace.	4
1er., 2me. et 3me. de la Marck. . .	3
1er. de Bassigny.	1
	20 bat.

CAVALERIE.

Mestre-de-Camp-Général, dragons. . .	5
Berchiny, hussards.	2
	7 esc.

Rosemberg, 50 hussards.

Détachement du bataillon d'artillerie de Gaudechart, proportionné au nombre des pièces de canon ci-après : . . . . . 50 hom.

---

(1) 400 hommes à pied, 200 à cheval.

(2) 50 hussards.

Pièces de canon de 4; longues . 6
Caissons de cartouches. 2

M. de St.-Germain se rendra à Longwy dans la journée du 29 du présent mois de mars.

A son arrivée il ordonnera aux Officiers des corps ci-dessus, de venir le lendemain 30 chez lui pour recevoir ses ordres qui seront :

1°. Que chaque régiment tire 450 hommes par bataillon, y compris les grenadiers et 100 maîtres par escadron, pour former le détachement qui devra marcher avec les drapeaux et les étendarts.

On choisira les hommes et les chevaux qui seront le plus en état de soutenir la fatigue.

La compagnie de Rosemberg marchera en entier.

2°. Il donnera l'heure et le lieu des rendez-vous pour le départ.

3°. Les troupes du détachement prendront le 31 à Longwy, de la poudre et des balles, si elles n'en ont pas déjà pris dans la route, du pain biscuité pour six jours, du riz pour huit jours, à raison de deux onces par jour à chaque homme, et pour quatre jours de viande, à raison de $\frac{1}{4}$ par jour à chacun, et il y aura des bœufs sur pied à la suite de cette division, pour fournir de la viande par la suite.

4°. Il défendra de mener aucune sorte de gros équipages, pas même des chaises de de poste ni cambiatures; il permettra seule-

ment à chaque Brigadier ou Colonel d'avoir quatre mulets ou chevaux de bat ; trois par Lieutenant-Colonel, deux par Capitaine, et un seulement par Lieutenant, Enseigne ou Cornette.

5°. Il sera distribué aussi le 31 à la Cavalerie et aux menus équipages, conformement à ce qui est dit ci-dessus, de l'avoine pour quatre jours, et du foin pour deux : on ficellera le foin.

6°. Le détachement portera ses tentes.

7°. Le restant des bataillons et escadrons entreront dans Longwy, où ils demeureront jusqu'au 3 d'avril, sous le commandement du premier factionnaire et de deux Lieutenans par bataillon, et pour la cavalerie d'un Lieutenant par escadron, avec tous les gros équipages, et ce qui sera resté des menus.

Il sera choisi un Lieutenant-Colonel sur tous les régimens, pour commander et conduire le tout au lieu où il leur est ordonné par les ordres ci-joints. M. de St. Germain donnera en conséquence ses instructions au Lieutenant-Colonel, sur les mesures et les précautions à prendre dans sa marche.

Les semestres et les congés expirans au 1er. avril, il est censé que tous les Officiers auront joint le dernier mars ; cependant s'il s'en trouvoit quelques-uns de moins exacts, ou qui n'eussent pas pu se rendre à leur corps au terme prescrit, il leur sera défendu, par le Commandant de Longwy, de chercher à rejoindre les détachemens qui auront marché ; il leur sera ordonné au contraire de

demeurer avec le restant des corps, et de les suivre, ou de les aller joindre, s'ils étoient partis.

La route pour la première division de la droite qui est aux ordres de M. de St.-Germain, est le grand chemin de Longwy (1) jusqu'à Bastogne.

M. de St.-Germain recevra le 4 avril un convoi de pain pour ses troupes, venant de Namur.

L'objet essentiel étant que M. de St.-Germain ne soit point retardé dans sa marche, s'il se trouvoit sur son chemin quelque poste où les ennemis tinssent ferme, et qu'il fût praticable de les tourner, ce parti seroit préférable à celui de les attaquer, si cette attaque ralentissoit trop sa marche.

C'est à la prudence et à la sagesse de M. de St.-Germain, à se conduire selon ce qu'il croira le plus à propos de faire en pareil cas.

Il est bon même de le prévenir, que si l'on peut éviter tout acte d'hostilité sur les terres du Luxembourg, on fournira par-là un moyen de soutenir, que la neutralité tacite de ce pays n'a point été violée par la marche de nos troupes. Cette circonspection ne doit pourtant avoir lieu que dans le cas où l'objet, en attaquant, ne seroit pas considérable; car il faut préférer à tout l'avantage de prendre ou de detruire nos ennemis.

M. de St.-Germain saura qu'indépendam-

(1) Le manuscrit porte Namur.

ment de la division qu'il commande, il y en a cinq autres qui doivent déboucher le même jour, 1er. avril, de Montmédi, Carignan, Sedan, Givet et Namur.

Ces cinq divisions marcheront également jusqu'à Verviers ou Limbourg, ainsi qu'il le verra par le tableau ci-joint de la marche.

Il pourra voir aussi par le même tableau, que la seconde division aux ordres de Milord Tyrkonel, arrivera à Bastogne le 4, que la troisième division, commandée par M. de Montmorin, y arrivera le 3, pour y séjourner le 4, mais que ces deux divisions marcheront ensuite séparément de la sienne.

La division de M. de St.-Germaiu, et celle de M. de Montmorin, formeront à Bastogne deux corps séparés et indépendans l'un de l'autre; cependant s'il arrivoit que des forces supérieures et trop considérables des ennemis, obligeassent les deux divisions à se réunir pour combattre, le commandement pour lors appartiendroit à l'ancien, pour le moment du combat, et jusqu'à ce que les divisions fussent en marche pour continuer leur route.

Nota. On met pour les six divisions l'alternative de se porter sur Limbourg ou sur Verviers, parce que si M. de St.-Germain apprenoit en chemin, que les ennemis eussent entièrement évacué Limbourg, il pourroit en ce cas se rabattre sur Verviers, comme étant plus près de Liége, sur lequel la marche d'un corps sera dirigée par la rive gauche

de la Meuse, le passage de cette ville étant absolument nécessaire pour celui d'un convoi de pain, qu'il faudra donner aux troupes entre Liége et Limbourg.

Il est cependant à propos de ne pas s'engager dans le pays de Liége, sans avoir auparavant des connoissances bien exactes du pays entre l'Ourt et la Vèze, où l'on assure qu'il y a des marais et des terres d'où l'armée des alliés, en 1746, eut toutes les peines du monde à se tirer.

M. de St.-Germain fera ensorte de communiquer par quelques partis avec Milord Tyrkonel, et ensuite avec les 3e. et 5e. divisions, afin de se donner les uns et les autres réciproquement du sécours, s'il en étoit besoin.

M. le Maréchal de Lowendal, aux ordres de qui seront toutes les troupes des six divisions ci-dessus, à mesure qu'il les joindra, ou qu'il sera à portée d'elles, marchera à la tête de la sixième, et aura soin de prendre les mesures nécessaires pour faire conduire en sûreté à Bastogne et à Roumont ou Giveroy, le pain pour les troupes qui y passeront.

Cela ne doit pas empêcher M. de St.-Germain de se donner des mouvemens pour s'en faire fournir par le pays, si cela se peut; et à cet effet il y aura des Commis des vivres attachés à chaque division, qui seront chargés de payer comptant tout ce qui aura été fourni; auquel cas, si l'on prenoit du pain dans le pays, il faudroit faire ensorte de conduire

à la suite des troupes le biscuit qui n'auroit pas été distribué.

Il est bon de prévenir M. de St.-Germain que M. le Maréchal de Lowendal, au-lieu de faire aller les 5e. et 6e. divisions jusqu'à Roumont, pourroit peut-être leur faire prendre une route plus courte par Durbuy et Auwaille, s'il jugeoit pouvoir le faire sans se commettre; en ce cas, M. de Lowendal enverroit de Marche-en-Famine à Roumont et à Bastogne, la partie du convoi qui est destiné pour les troupes qui y passeront, et à tout événement, il sera bon que M. de St.-Germain, à son arrivée à Bastogne, envoie un détachement jusqu'à Roumont au-devant dudit convoi.

Comme on ne peut mener des magasins de fourages avec soi, il faudra bien que le pays y supplée après les deux premières journées; ce sera peut-être un des articles qui donnera le plus d'embarras, et c'est par conséquent celui auquel je prie M. de St.-Germain de donner toute son attention.

Si le pays livre du fourage, il faudra donner exactement des reçus de ce qui en sera délivré; et si le bon ordre et la discipline sont observés dans la marche, il y a lieu de croire que les habitans aimeront mieux en fournir, que de courir les risques d'être fouragés : c'est donc au maintien de la discipline la plus sévère, qu'on ne sauroit trop exhorter M. de St-Germain; elle seule peut faire réussir le projet, et sans elle on seroit en danger évident de manquer l'opération,

et de perdre peut-être une partie des troupes par la maraude, le pillage et la désertion.

M. de St.-Germain aura des nouvelles de M. le maréchal de Lowendal à Bastogne.

On croit inutile de lui recommander de marcher avec toutes les précautions qu'exige le voisinage de Luxembourg, dont la garnison est forte, mais contre laquelle cependant le corps qu'il commande aura toujours la supériorité du nombre, quand même elle sortiroit toute entière : on l'exhorte seulement à envoyer des détachemens à l'avance dans les lieux où il devra camper, ainsi que dans des environs, pour tâcher d'y rassembler des subsistances, sur-tout de la paille et du fourage, non-seulement pour son corps, mais pour les deuxième et troisième divisions qui doivent aussi passer par Bastogne.

Comme il y a une infinité de rivières ou ruisseaux dans la route que M. de Saint-Germain aura à tenir, il se trouvera dix ou douze charpentiers de l'armée à Longwy, qui sont destinés à le suivre pour être employés à ce qui leur sera ordonné.

Au surplus, on ne doute pas que M. de Saint-Germain n'ait l'attention d'envoyer tous les espions qu'il pourra trouver, pour avoir journellement des nouvelles des ennemis ; il sentira trop bien la conséquence dont il est qu'il soit bien instruit.

Troupes qui partiront de Montmédy aux ordres de Milord Tyrkonel, *Maréchal-de-Camps.*

INFANTERIE.

1er. et 2me. de Nassau	2 bat.
1er. de Fersen	1
Wittmer	3
Royal-Suédois	4
La Fère	2
TOTAL	12 bat.

CAVALERIE.

Berchiny, hussards	2 esc.
Orléans, dragons	5
TOTAL	7 esc.

Route que tiendra le détachement, partant de Montmédi.

Le 1er. avril ira à Wirton.
Le 2 à Tintigny ou Weiller sur la Semois.
Le 3 à Remi-Champagne.
Le 4 à Bastogne, séjour le 5, si les circonstances le permettent.
Le 5 à Homfalise.
Le 7 à Salme.
Le 8 à Stavelot.
Le 9 à Verviers ou Limbourg.

Nota. Qu'il sera mené de Namur à Bastogne un convoi de pain ou de biscuit, qui y arrivera le 4.

Milord Tirkonel a eu, à peu de choses près, une instruction pareille à celle de M. de St.-Germain.

Troupes qui doivent partir de Carignan le 1er. avril, aux ordres de Marquis de Montmorin.

INFANTERIE.

Enghien	2 bat.
1er. de Fleuri	1
Seedorff	3
TOTAL	6 bat.
Berchini, hussards	2 esc.

Route que tiendra le détachement partant de Carignan.

1er. avril à Chini sur la Semois.
2 . . . à Neufchâtean.
3 . . . à Bastogne, séjour le 4.
5 . . . à Homfalise.
6 . . . à Salme.
7 . . . à Stavelot.
8 . . . à Verviers ou Limbourg.

M. de Montmorin a eu une instruction relative à celles de M. de St.-Germain et de Milord Tyrkonel.

Troupes qui doivent partir de Sedan le 1er. avril, aux ordres de M. le Comte de Lorges.

INFANTERIE.

1er. 2e. et 3e. de Touraine	3 bat.
Bourbon	2
TOTAL	5 bat.

Linden, hussards . . . . 4 esc.

Route que tiendra le détachement partant de Sedan.

1er. avril à Bouillon.
2 . . . à Paliseux, ou moitié chemin de St.-Hubert.
3 . . . à St.-Hubert.
4 . . . à Roumont ou Giveroy.
Séjour le 5.
6 . . . à Homfalise.
7 . . . à Salme.
8 . . . à Stavelot.
9 . . . à Verviers ou Limbourg.

Quoique la route ci-dessus soit indiquée, cependant, comme l'objet essentiel de M. le Comte de Lorges doit être d'arriver à Roumont ou Giveroy positivement le 4 avril, jour où ses troupes doivent y recevoir un convoi de pain venant de Namur, il lui sera permis de changer à sa route ce qu'il jugera à propos en-deçà de Roumont ou Giveroy, supposé que les changemens qu'il y feroit la

rendissent plus courte et plus commode; mais comme on lui laisse l'alternative d'aller camper à Roumont ou Giveroy, dans la vue de ne pas le détourner du chemin direct de St.-Hubert à Homfalise, qui passe par ledit Giveroy, s'il préfère d'aller à ce dernier endroit, il sera bon, qu'en partant de St.-Hubert, il détache quelques troupes pour aller chercher à Roumont le convoi qui y arrivera le 31, et le conduire à son camp de Giveroy.

Le pays de Limbourg (1) et des Ardennes étant plein de petites rivières et ruisseaux, où souvent il n'y a que des gués, M. de Lorges aura soin de s'informer des endroits où il seroit nécessaire de construire des ponts, afin de pouvoir ordonner d'avance aux communautés de les faire.

Le reste de l'instruction étoit (2) relative aux trois premières.

Troupes qui doivent partir de Givet le 1er. avril, aux ordres de M. de Montbarey, *Maréchal-de-Camp.*

INFANTERIE.

Royal-Corse	1	bat.
1.er. de la Marche	1	
Diesback	3	
TOTAL	5	bat.
Rougrave, hussards	4	esc.

(1) Le manuscrit porte Luxembourg.

(2) Semblable à celle du Comte de St.-Germain.

Route que tiendra le détachement partant de Givet.

1er avril à Rochefort

2 . . . à Marche-en-Famine.

3 . . . à Roumont ou Giveroy. Séjour le 4.

5 . . . à Houffalise.

6 . . . à Salme.

7 . . . à Stavelot.

8 . . . à Verviers ou Limbourg.

Quoique la route ci-dessus soit indiquée de Givet à Marche-en-Famine p[illegible] Rochefort, cependant, comme l'objet est d'arriver le deuxième jour audit Marche-en-Famine, si M. de Montbarey trouvoit une route plus courte et plus commode pour ses troupes pour s'y rendre, il lui seroit libre de la prendre.

M. de Montbarey saura, qu'indépendamment de la division qu'il commande, il y en a cinq autres qui doivent déboucher le même jour, premier avril, de Longwy, Montmédi, Carignan, Sedan et Namur.

Ces cinq divisions marcheront également jusqu'à Verviers ou Limbourg, ainsi qu'il le verra par le tableau ci-joint de la marche.

Il pourra voir aussi, par le même tableau, que la division aux ordres de M. d'Armentières, partant de Namur, se joindra à la sienne dès le 2 avril à Marche-en-Famine, et qu'elles doivent ensuite marcher toujours ensemble jusqu'à Verviers ou Limbourg.

Le reste de l'instruction étoit conforme à celles des autres Officiers-Généraux.

Troupes qui doivent partir de Namur, aux ordres de M. d'Armentières, *Lieutenant-Général, le 1er. avril 1748, et de M. le Marquis de* Bauffremont, *Maréchal-de-Camp.*

INFANTERIE.

Normandie	5 bat.
1er. 2e. et 3e. de Castines	3
1er. 2e. et 3e. de Lowendal	3.
TOTAL	11 bat.

Dragons.

Bauffremont	5 esc.
La compagnie de Fischer	400 h. à pied. 200 à cheval.

M. d'Armentières pourra joindre 4 pièces de canon de 4 à son détachement, si M. le Maréchal de Lowendal le juge nécessaire.

Route que tiendra le détachement partant de Namur.

1er. avril à Ciney ou moitié chemin de Marche-en-Famine.
2 . . . à Marche.
3 . . . à Roumont ou Giveroy.
Séjour le 4.
5 . . . à Houmfalise.
6 . . . à Salme.

7 avril

7 avril à Stavelot..
8 . . à Verviers ou Limbourg.

L'instruction de M. le Marquis d'Armentières étoit la même que les précédentes; il y étoit seulement spécifié, qu'il devoit avoir des nouvelles de M. le Maréchal de Lowendal à Marche-en-Famine.

Addition à l'instruction de M. de St.-Germain.

Les troupes que M. de St.-Germain commandera, porteront avec elles pour six jours de pain en partant de Longwy le 1er. avril; mais comme il est essentiel que la seconde distribution, qui leur sera faite en chemin, soit également pour six jours, et que, par le changement de la marche du convoi qui doit le leur porter, cette deuxième distribution se faisant le quatrième ou cinquième jour de la marche des troupes, elles seront obligées d'en porter pour sept, et même pour huit jours; j'ai été bien aise de prévenir M. de St.-Germain, de la nécessité absolue qu'il y a d'en faire prendre à sa division la quantité dite ci-dessus pour six jours, sans quoi elles courroient risque infailliblement d'en manquer à Limbourg ou à Verviers. Ainsi il doit juger qu'il vaut encore mieux que les troupes soient un ou deux jours un peu plus chargées, que de les exposer à l'inconvénient de n'avoir pas de subsistances:

M. de St.-Germain donnera les ordres les plus précis, pour que la seconde fourniture soit faite à sa division pour six jours, indépendamment du vieux pain que les troupes pourroient avoir encore, et il tiendra rigoureusement la main à ce que lesdits ordres soient exécutés.

Si cependant l'objet militaire permettoit de mener quelques voitures à sa suite, et que la nature des chemins ne s'y opposât pas, M. de St.-Germain sera le maître de faire aller jusqu'à St.-Wiet, la portion du convoi qui lui arrivera le 4 à Bastogne, en tout ou en partie.

Ce supplément d'instruction a été joint à celles de MM. de Tirkonel, Montmorin, de Lorges, Montbarrei et d'Armentières.

Pour mieux cacher le véritable projet, la Cour avoit fait expédier des ordres et des routes aux troupes ci-dessus, pour se rendre en différens endroits de la Flandre, savoir :

Régimens.	Bat.	Lieux.	Jours d'arrivée.
Alsace.	4	à Namur. .	11 avril.
Monaco.	4	*Idem.* . . .	8
Rosemberg.		*Idem.* . . .	
La Marck.	3	à Charleroi.	9
Bassigni.	1	*Idem.*	9
Limousin.	3	à Avesnes .	8
Navarre.	5	à Maubeuge	7
Nassau	2	*Idem.* . . .	6
Fersen.	1	*Idem.* . . .	6
Wittmer.	3	à Namur. .	6

Bourbon.	2	à Mons . .	6 avril.
Touraine	3	*Idem.* . . .	6
Enghien.		à Avesnes. .	7
Fleuri.	1	au Quesnoi .	7
Royal-Suédois. .	4	à Avesnes .	13
Seedorff.	3	à Landreci.	8
La Fère	2	au Quesnoi .	11

Cavalerie.	Escad.	Lieux	Jours d'arrivée
Orléans dragons .	5	à Landreci. . .	10 avr.
Mestre-de-Camp.	5	à Charleroi .	7
Berchini	6	à Maubeuge .	13
Linden.	4	à Valencienne	16
Nassau-Saarbruck	4	à Charleroi .	12

Ce régiment a été arrêté à Longwy, et y a été laissé pour la protection de cette frontière.

Le Maréchal DE SAXE *à M.* DE CREIL, *Intendant de Metz.*

A Bruxelles, le 25 mars 1748.

Le service du Roi m'obligeant, Monsieur, de changer les routes que la Cour a ci-devant envoyées à plusieurs régimens destinés à faire la campagne en Flandre sous mes ordres, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état de ceux auxquels je viens de faire expédier de nouveaux ordres, pour changer la direction de leur marche.

Vous verrez, par cet état, le jour et le

nom des endroits de votre département où je les détourne ; et comme dès ces jours-là, toutes ces troupes marcheront au moyen de leur solde, il est nécessaire que vous expédiez sur-le-champ des couriers pour contremander les étapes, qui se préparoient pour elles dans les différens lieux par où elles auroient passé, si elles eussent continué de suivre les anciennes routes de la Cour.

Les mesures ont été prises, pour que chaque régiment reçoive une distribution de pain dans le lieu où il recevra le contr'ordre ; mais comme il se pourroit faire qu'ayant marché jusques-là par étape, les Majors n'eussent pas assez d'argent pardevers eux pour recommencer à donner le prêt, je vous prie de vouloir bien y suppléer, en ordonnant aux Trésoriers, qui en sont les plus à portée, de donner un à bon compte à chaque corps qui pourroit en avoir besoin, pour les mettre au moins en état de gagner les endroits de votre frontière, où ces troupes doivent recevoir de nouveaux ordres de ma part. J'ai l'honneur d'être, etc.

Il est inutile de rapporter l'état des contr'ordres et la spécification des lieux d'où sont parties les troupes en faisant mention.

M. de Crémille au Commandant de Longwy.

A Bruxelles, le 25 mars 1748.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'il est porté dans les instructions de M. le Maréchal-Général à M. de St.-Germain, que ce qui sera resté des corps dans le voisinage de votre place, après le départ des détachemens qui en auront été tirés, doivent entrer dans Longwy avec tous leurs gros équipages, et le restant des menus, et que les ordres pour faire partir le restant des corps sont aussi joints aux mêmes instructions; et quoique je ne doute pas que M. de St.-Germain ne vous remette lesdits ordres en partant avec son détachement, j'ai été bien aise de vous prévenir que c'est l'intention de M. le Maréchal-Général. Vous voudrez bien communiquer cet article de ma lettre à M. de St.-Germain, et vous aurez pour agréable de remettre les ordres au Lieutenant-Colonel qui sera nommé par lui, pour conduire le tout le long de notre frontière à Namur.

M. le Maréchal-Général desire aussi, Monsieur, que vous preniez de votre côté toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de leur marche, et il vous permet de vous servir, à cet effet, si vous le jugez à propos, du régiment de cavalerie de

Nassau, qui doit rester quelque temps à Longwy, dans l'objet de concourir à la sûreté de la frontière, à moins que M. le Comte de Ségur ne vous envoie des ordres contraires. J'ai l'honneur d'être, etc.

Pareille lettre a été écrite à MM. les Commandans de Montmédi, Carignan, Sedan et Givet, à l'exception du dernier article de cette lettre.

Le Maréchal-de-Camp D'AROUILLE, *au Maréchal* DE SAXE.

A Metz, le 4 avril 1748.

MONSEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur de vous marquer le 29 du passé le départ de six pièces de 4, avec toutes les munitions nécessaires, 50 canonniers et un Capitaine de Royal-Artillerie, aux ordres de M. de Sancé, Commissaire Provincial, et d'un autre Officier de l'artillerie.

Voici les jours du départ des convois :

Le premier, composé de 44 voitures d'agrêts de ponts, est parti le 1er. avril.

Le second, de même force, a marché le deux.

Le troisième, de 48 voitures aussi d'agrêts, est parti le trois.

Ces trois convois ont chacun deux Officiers

d'Artillerie, et un petit détachement de Royal-Artillerie.

Aujourd'hui 4, je fais partir les 68 bateaux et les 15 haquets de rechange, sous les ordres de M. de la Maillardière, Commissaire du parc, qui emmène avec lui une brigade entière, et la moitié de la sienne. 200 hommes de Royal-Artillerie, et des ouvriers escorteront ce dernier convoi, afin de remédier aux accidens qui pourroient survenir dans un pareil transport.

Je suivrai demain avec l'équipage de vingt pièces de campagne, et les drapeaux du bataillon de Royal-Artillerie de Gaudechart : M. de Ségur nous a donné des routes jusqu'à Mézières.

Nota. Il y avoit à Namur, depuis l'année précédente, un équipage de 100 pièces de canon de siège, et M. de Rostaing, Officier de l'artillerie fort intelligent, y étoit chargé du soin de tout disposer pour l'opération de Maestricht, et de faire construire 64 bateaux pour le transport du canon, et des autres munitions.

Les divisions de la droite de la Meuse ayant débouché le 1er. avril dans le Luxembourg, donnèrent d'abord beaucoup d'inquiétude à M. de Neuperg, qui crut que ce mouvement le regardoit ; mais bien loin de songer à troubler en rien la neutralité de ce Duché, l'on y marcha dans le plus grand ordre, et M. le Comte de St.-Germain ayant trouvé dans Arlon un bataillon Autrichien, le traita com-

me troupe neutre, et ne le fit point prisonnier.

M. le Maréchal de Lowendal, au-lieu de se rendre de Marche à Homfalise, se porta le 3 avril sur Barvaux et Durbuy, où il séjourna le 4 et le 5, et se rendit le 6 à Aunvaille, d'où il arriva le 7 à Verviers : il y fut joint par la division de M. le Comte de St.-Germain, qui cantonna avec lui dans les environs de Verviers.

M. le Maréchal alla camper le 8, la droite à Mecheron, la gauche à Fleron sur le pavé de Liége : il y séjourna pour donner le temps aux autres divisions d'arriver : celle de M. le Comte de Lorges ne put se rendre que le 9 à Verviers, et il y resta quelques jours, pour attendre les convois de fourage et de biscuit qui avoient marché avec les divisions, et dont une partie étoit restée embourbée.

Toutes les troupes destinées pour la gauche de la Meuse, à l'exception de la Maison du Roi, et de quelques régimens de cavalerie, arrivèrent dans les environs de Bruxelles du 27 au 30 mars, et y cantonnèrent; l'infanterie sur la Dille, et dans l'entre-deux de Lier et d'Anvers; la cavalerie sur la Senne et sur la Dendre. L'on charga de la police des troupes dans leurs cantonnemens, différens Officiers-Généraux, et M. de Contades fut envoyé à Lier pour y commander.

Nota. On n'a employé pour les premières expéditions que MM. les Officiers-Généraux qui avoient passé l'hiver sur la frontière,

réception de MM. le Duc de Fitzjames, d'Hérouville, Guerchy, La Serre et d'Ailly, et de ceux dont il a été fait mention dans le détail des divisions de la droite.

M. de Salières, qui commandoit dans Anvers, avoit tout disposé pour envoyer le 28 de mars un convoi à Berg-op-zoom, qui manquoit totalement, et qu'il convenoit de ravitailler pour trois mois; mais M. le Maréchal-Général, se doutant que l'ennemi s'opposeroit à l'arrivée de ce convoi, écrivit à M. de Salières d'en retarder le départ, étant bien aise de diriger lui-même cette opération.

M. le Maréchal-Général partit de Bruxelles le 30, et arriva ce même jour à Anvers; il avoit fait courir le bruit que M. le Maréchal de Lowendal devoit le suivre; mais il prit une autre route, et se rendit de Bruxelles à Namur.

M. le Maréchal-Général fut suivi de tout son Etat-Major, et les équipages du quartier-général eurent ordre d'aller à Malines, où l'on avoit fait parquer une partie de l'artillerie de campagne. Tous ces mouvemens avoient pour objet de donner à l'ennemi de l'attention pour cette gauche, et de lui ôter toute inquiétude pour le côté de la Meuse; afin d'augmenter en même-temps celle qu'il devoit avoir en apprenant l'arrivée de M. le Maréchal-Général à Anvers, M. le Comte d'Etrées partit le 31 avec un corps de 7800 hommes, avec drapeaux et étendarts, pour aller camper à Iteghem, d'où il se rendit le premier avril à Santhoven, et le 2 à

Kalmthout : ayant appris chemin faisant que la compagnie d'Orange avoit poussé un détachement sur Brecht, il y envoya trois piquets de hussards et de Grassins, qui prirent six hussards et 30 hommes à pied.

État des troupes qui ont marché aux ordres de M. le Comte d'Étrées, *et de M. le Duc* de Broglie, *Maréchal-de-Camp.*

	Brig.	Bat.	Escad.
450 hommes par bat.	Auvergne, 4 bat.		
100 caval., hussards, ou drag. par esc.	Colonel-Général, Bourbon-Busset		8 esc.
	Mestre-de-Camp, Clerm.-Tonnerre		8
	Royal, Brionne		8
	Cuirassiers, Broglie		8
	Turpin, Poleresky	huss.	8
	Caraman, Egmont	drag.	10
	Grass. et la Morl.		1000 hom.
			7800 hom.

M. le Maréchal-Général, arrivé à Anvers, fit les dispositions convenables pour assurer

la marche du convoi destiné à entrer dans Berg-op-Zoom le 3 et le 4 d'avril : la brigade de Bergeret, qui devoit tenir garnison dans cette place, jointe à un gros détachement de la garnison d'Anvers, fut chargée de la conduite particulière de ce convoi, dont on protégea le flanc du côté de l'ennemi, au moyen des troupes de M. de Contades, et du corps de M. le Comte d'Etrées.

La garnison d'Anvers étoit pour-lors composée des régimens de Piémont, Montboissier, Beauvoisis, Vermandois, de celui de cavalerie de la Reine, et des restans des régimens de Grassin et la Morlière, le tout aux ordres de M. de Salières, qui ayant demandé la permission d'aller aux eaux, n'attendoit pour partir, que l'arrivée de M. d'Hérouville de Claye, qui devoit le remplacer.

Ordre qui fut envoyé à M. de Contades, *qui avoit sous les siens MM.* de Fitzjames, de Rothe *et* de la Marche, *Maréchaux-de-Camp.*

400 fusiliers par bataillon, avec la compagnie des grenadiers, et 100 maîtres par escadron des troupes aux ordres de M. de Contades, partiront le 2 d'avril au point du jour avec drapeaux et étendarts, sans bagages ni tentes, mais leurs marmites seulement, pour se rendre aux destinations suivantes.

Les huit bataillons Irlandais qui sont dans

Lier, iront cantonner le 2 au soir, à Braxhoten; les deux bataillons d'Orléans, les deux de Rouergue et le bataillon de Chabrillant, à Capelle; les trois bataillons de Montmorin, les deux de Rochefort, et celui du Vexin, à Putte; les régimens de cavalerie de Dauphin-Etranger et de Barbançon, à Merckxem, et ceux de Condé et Beauvilliers, à Donck, entre Merckxem et Braxhoten.

L'on ne fera marcher avec les drapeaux que de vieux soldats, et point de malingres.

La cavalerie portera exactement du fourage pour quatre jours, ainsi que les Officiers d'infanterie.

Aucune espèce d'équipages ne suivra les troupes; et il sera permis seulement à chaque Officier de se faire suivre d'un cheval de cantine, en observant de porter des vivres pour quatre jours.

Les troupes marcheront avec les précautions convenables, et se garderont de même dans leurs cantonnemens du 2; elles y recevront les ordres de M. de Contades, commandant le tout, qui se tiendra à Putte ou à Capelle; elles porteront en partant de leurs cantonnemens du pain ou du biscuit pour cinq jours.

Le bataillon de Chabrillant marchera sur le pied de six compagnies de grenadiers, et de quatre compagnies de grenadiers postiches.

Tous les équipages des troupes ci-dessus partiront le 2, au point du jour, sous l'escorte de ce qui reste de soldats ou de cava-

liers à chaque corps, pour se rendre dans Lier, où le tout restera jusqu'au retour des troupes, sous les ordres d'un Lieutenant-Colonel, que M. de Contades laissera pour y commander, et qui, au moyen de tous ces détachemens, veillera à la sûreté de ce poste.

M. le Maréchal-Général partit d'Anvers le 2 à minuit, et se porta le 3 au jour dans les bruyères en avant de Putte, d'où le corps de M. de Contades, qui marchoit sur le flanc du convoi, alla appuyer sa gauche au moulin de Hogerhèide. M. le Comte d'Étrées, qui étoit à Kalmthout, avoit détaché ce même jour M. le Duc de Broglie avec dix hommes par compagnie, deux compagnies de grenadiers et deux pièces de canon, pour aller du côté de Nispen, que l'on assuroit retranché ; il trouva quelques hushards sur sa route, dont il prit quelques-uns ; mais une de ses avant-gardes ayant donné dans une embuscade, nous y perdîmes cinq à six hommes.

M. le Maréchal-Général ne voyant point paroître d'ennemis, se rendit de sa personne à Berg-op-zoom, où la tête du convoi commençoit d'entrer. M. le Comte de Courten, qui y commandoit, et qui avoit envoyé un détachement en avant du convoi pour en protéger l'arrivée, conduisit M. le Maréchal-Général dans les parties du rempart qu'il voulut visiter ; ensuite de quoi M. le Maréchal-Général se rendit diligemment au fort Fréderic, où il s'embarqua, et rentra dans Anvers ce même jour 3, à neuf heures

du soir : il avoit écrit la veille la lettre ci-jointe à M. de Rostaing, commandant l'artillerie à Namur.

Vous avez déjà été prévenu de mes intentions, Monsieur, par M. le Maréchal de Lowendal, sur les mesures que vous avez à prendre, pour préparer en toute diligence l'équipage de siège qui est à Namur, et le mettre en état d'être transporté par eau ou par terre, où il sera ordonné ; ainsi je ne doute pas que vous n'ayez fait vos arrangemens en conséquence : mais comme les vents contraires ont empêché jusqu'ici d'arriver à Namur, le nombre entier des bateaux nécessaires pour le transport de toute cette artillerie, et que cependant il est de conséquence que je puisse me servir du moins d'un certain nombre de pièces, le plutôt qu'il sera possible, je vous prie, à la réception de ma lettre, de mettre tout en usage pour m'en procurer.

Le moyen qui paroît le plus propre, sera de partager votre équipage d'artillerie, et les mortiers qui y sont attachés, en quatre parties de 25 pièces de canon chacune ; vous completterez d'abord tout ce qui doit composer la première, et successivement les trois autres, afin d'être en état de me les envoyer de même, et quand je l'ordonnerai.

Il est nécessaire aussi que vous fassiez les mêmes dispositions pour le transport de tout les agrêts qui sont à Namur, destinés à la construction des deux ponts que je compte faire jetter sur la Meuse, au moyen des

bateaux qui pourront se trouver à Liége, ou sur les rivières d'Ourte et de Vèze.

M. de Séchelles écrit par mon courier, à M. de Lucé, pour qu'il vous fasse fournir la quantité de voitures du pays qui vous seront peut-être nécessaires, pour suppléer aux bateaux qui manquent.

M. du Verney écrira aussi de son côté sur l'article qui regarde le transport des subsistances, qui doivent être embarquées.

J'attends de votre zèle, que vous mettrez dans une occasion aussi importante que celle-ci, toute l'activité dont je sais que vous êtes capable.

Je vous prie de me mander le jour que la première partie de l'artillerie que je vous demande, sera entièrement prête.

J'ai l'honneur d'être.

Je crois que c'est ici la place des mouvemens de la rive gauche de la Meuse : je ne spécifierai point les lieux de l'assemblée des troupes sur la Nèthe, la Dille et la Senne, ce détail me paroissant inutile : j'observerai seulement que nous avions établi plusieurs ponts sur ces deux dernières rivières, tant pour nous procurer plus d'aisance dans nos manœuvres, que pour dérober à l'ennemi quel étoit notre véritable objet.

Les troupes qui avoient leur rendez-vous dans le Brabant, furent partagées en sept divisions, dont cinq aux ordres de MM. de Maubourg, de Brezé, de Lautrec, de Graville et d'Etrées, étoient destinées à agir

offensivement, et à se porter sur Maestricht; les deux autres, commandés par MM. du Chayla et de Contades, devoient garder la Dille et le Demer, et couvrir la communication de Bruxelles. La division de M. du Chayla étoit presque toute de cavalerie, qu'on laissoit dans les environs de Louvain, par rapport à la difficulté de la faire subsister du côté de Maestricht.

Les corps de MM. d'Etrées et de Contades avoient été poussés d'abord sur les Nèthes, afin de donner de l'inquiétude à l'ennemi pour cette gauche, et en même-temps pour assurer l'arrivée du convoi dans Berg-op-zoom; mais dès qu'ils devoient avoir rempli cet objet, M. de Contades avoit ordre de se replier sur Malines, et M. d'Etrées de se porter sur Peer, où il devoit brûler les magasins qu'on prétendoit que les ennemis y avoient, et par ce moyen les obliger à un grand détour pour se rendre de leur droite sur Maestricht. Ce dernier mouvement se faisant en dehors du Demer, servoit aussi à protéger la marche des divisions qui devoient suivre la chaussée de Liége : ces divisions étoient celles de MM. de Maubourg, de Lautrec, et de Graville. M. le Maréchal-Général, voyant la tranquillité des alliés à la gauche, y en joignit une quatrième aux ordres de M. le Comte de Fitzjames. Quant à celle de M. le Marquis de Brezé, elle devoit marcher à la hauteur de celle de M. de Maubourg, et se rendre par Judoigne, Landen-Fermé et Oreille sur le fauxbourg de Liége, et de là

sur-

sur Viset, afin de donner la main à M. le Maréchal de Lowendal, et de lui assurer l'arrivée d'un convoi de pain et de biscuit qui lui étoit destiné, et qui venoit de Namur.

Mémoire instructif pour M. le Marquis de Maubourg, Lieutenant-Général, chargé de conduire la division qui débouchera de Louvain le 4 avril 1748.

M. de Maubourg verra par le premier ordre ci-joint, qu'il voudra bien faire donner le 2 avril aux troupes qui y sont comprises :

1°. L'état des troupes qui doivent composer la division qu'il est chargé de commander et de conduire, dont il formera des brigades provisionnelles, et qui ne subsisteront qu'en attendant un ordre de bataille général.

2°. Les arrangemens qui sont à prendre pour former le 3 avril les détachemens de chaque corps, et les subsistances que lesdits détachemens auront à prendre le 3, veille de leur marche.

L'article des subsistances a été communiqué à MM. de Séchelles et du Verney, et elles seront distribuées aux troupes, ou dans leurs cantonnemens actuels, ou dans Louvain.

3°. La quantité de menus équipages qui sera permise à chacun. M. de Maubourg

tiendra rigoureusement la main à ce qu'il ne soit pas mené un mille de plus, et sur-tout à ne pas permettre qu'il suive aucune voiture, quelque légère qu'elle puisse être.

Il verra ensuite par le second ordre ci-joint, qu'il aura à donner le 3 à toutes les troupes qui y sont comprises;

1°. L'ordre du départ de chaque régiment; et l'ordre dans lequel les troupes de sa division, l'artillerie qui y sera attachée, les menus équipages, les caissons des vivres et les voitures chargées de fourages, devront marcher.

Il seroit desirable à cet égard, que M. de Maubourg commencât à faire sortir de Louvain dans l'après-dînée du 3, les caissons, les voitures de fourages, et même l'artillerie, si elle étoit arrivée à Louvain assez à tems ce jour-là, afin de diminuer l'engorgement du lendemain, qui sera inévitable sans cette précaution; mais pour cela il faut que le régiment de Beausobre et celui des Cantabres soient arrivés, l'un et l'autre, à l'abbaye du Parck à Wlierbeck et à Linde, afin que les parcs soient couverts, et que de plus il mette un détachement de gardes à ces parcs, assez considérable, pour n'avoir aucune inquiétude qu'ils puissent être attaqués; il ne faut pas non plus commencer à faire sortir ces voitures plutôt de Louvain, attendu qu'il est intéressant de ne découvrir que le plus tard qu'il sera possible, la détermination qui est prise de débou-

cher par cette ville. Les ordres ont été donnés pour construire un pont au-dessous de Louvain près de la porte d'eau, afin de faciliter le passage des troupes, de l'artillerie, des caissons et des voitures de fourages.

2°. Les troupes qui composoient ci-devant la garnison de Louvain, ont ordre de faire halte où M. de Maubourg leur ordonnera : cet endroit, qu'on n'a pas voulu nommer aux troupes, est Bautersheim, à moitié chemin de Tirlemont, où M. de Maubourg rassemblera tout ce qui forme sa division, afin de marcher en force jusqu'à Tirlemont. Il est à propos qu'étant arrivé à Bautersheim, il fasse tirer les campemens de chaque corps, avec cinquante fusiliers par régiment d'infanterie, et cinquante maîtres par régiment de cavalerie, indépendamment du détachement qu'il jugera à propos d'y joindre.

Les gardes, détachemens et campemens avec les hussards de Beausobre, les Cantabres et les Croates, prendront les devants, aux ordres de MM. de Montesson ou de Relingue, ou, à leur défaut, d'un Brigadier, et iront tout de suite s'emparer de Tirlemont.

Mr. le Maréchal-Général desirant ménager les troupes autant qu'il sera possible, son intention est, si l'objet militaire ne s'y oppose pas, que l'infanterie cantonne ; et l'on pourra en mettre la plus grande partie dans Tirlemont même, en y réservant cependant

le logement de M. le Maréchal qui s'y rendra le même jour, et ceux de tout son quartier-général.

La cavalerie sera cantonnée aux environs de Tirlemont, en arrière de l'infanterie.

M. de Maubourg fera mettre à la tête des équipages de sa division ceux du quartier-général, qui arriveront le 3 à Louvain, et qu'il fera loger dans cette ville.

Nota. Les équipages du quartier-général trouvèrent un contr'ordre à Malines pour se rendre à Louvain.

M. de Maubourg sentira aisément toutes les mesures et précautions qu'il aura à prendre dans la marche qu'il aura à faire, et tous les postes qu'il aura à établir pour la sûreté de son premier cantonnement; c'est en conséquence que, quoiqu'on lui indique ici où il pourra mettre les troupes à couvert, cependant il lui sera permis non-seulement d'y changer ce qu'il croira à propos, mais même il sera le maître de faire camper ses troupes, soit en avant, soit en arrière de Tirlemont, si par les nouvelles qu'il fera en sorte d'avoir des ennemis, il juge que ses cantonnemens fussent hasardés, et qu'il crût nécessaire de se mettre en front de bandière; dans ce dernier cas il fera l'impossible pour faire rassembler le plus de paille qu'il pourra, pour coucher les soldats.

La division de M. de Maubourg partira de Tirlemont le 5 pour aller à St.-Trond, et en conséquence M. de Maubourg ordon-

née, le 4 de l'heure de son départ, et de l'ordre dans lequel elle devra marcher, observant néanmoins de faire marcher l'artillerie, et à sa suite les équipages, les vivres et les voitures de fourages. M. le Maréchal s'en remet à sa prudence de l'ordre dans lequel il fera marcher ses troupes, et des précautions de toute espèce qu'il aura à prendre pour la sûreté de son corps; au reste, M. le Maréchal compte de se rendre lui-même le 4 à Tirlemont. Cependant, si par impossible il n'y arrivoit pas ce jour-là, M. de Maubourg n'en devra pas moins partir le 5, pour aller à St.-Trond, à moins qu'il ne sût que les ennemis y fussent avec des forces supérieures aux siennes.

Si la division de M. de Maubourg arrivoit d'assez bonne heure à Tirlemont, pour pouvoir prendre du fourage pour la nuit, M. de Maubourg en donnera l'ordre, et les troupes le viendront prendre à l'arrivée des voitures chargées, sur la chaussée, qu'il n'en faut pas faire sortir, sous quelque prétexte que ce soit: par cette fourniture, les troupes conserveroient les deux jours de foin ficelé, et les quatre jours d'avoine qu'elles portent avec elles; ce qui deviendra desirable, à mesure qu'elles s'éloigneront de nos magasins.

M. de Maubourg est prévenu qu'il sera suivi par une division que conduit M. de Lautrec, Lieutenant-Général, laquelle ira le 4 à Louvain, le 5 à Tirlemont, le 6 à St.-Trond, et le 7 à Tongres.

37094

M. de Maubourg est prié de lui envoyer chaque jour, l'état des cantonnemens de passage, qu'il aura pris à Tirlemont et St.-Trond, afin qu'il puisse de même y faire cantonner ses troupes.

État de l'ordre général pour les troupes aux ordres de M. le Marquis de Maubourg.

On tirera le 3 avril dans chacun des régimens, aux ordres de M. de Maubourg, un détachement de quatre cens cinquante hommes par bataillon, y compris la compagnie de grenadiers, et de cent maîtres par escadron, le tout pour marcher quand on l'ordonnera : on choisira les hommes et les chevaux qui seront le plus en état de soutenir la fatigue.

Le régiment Royal-Cantabres et la compagnie des Croates marcheront en entier, et non par détachement.

Lorsque les détachemens recevront l'ordre de partir, ils marcheront avec leurs drapeaux, timbales et étendarts, et ils porteront leurs tentes et outils.

Il leur sera distribué demain, 3 avril, du pain et de la viande pour quatre jours, et du riz par gratification.

Il sera défendu de mener aucune sorte de voiture, pas même des chaises de poste ni cambiature ; il sera seulement permis à chaque Brigadier ou Colonel d'avoir quatre mu-

lets ou chevaux, à chaque Lieutenant-Colonel trois chevaux à chaque Capitaine, et un seulement à chaque Lieutenant, Enseigne ou Cornette.

M. le Maréchal permet néanmoins, que MM. les Officiers-Généraux et Chefs de l'Etat-Major de l'armée, mènent chacun une voiture seulement.

On distribuera aussi demain à la cavalerie et aux équipages ci-dessus, du fourage pour deux jours, et de l'avoine pour quatre ; on ficelera le foin.

S'il y a quelque régiment qui n'ait pas de la poudre et des balles, il en demandera au Major-Général, ou au Maréchal-des-Logis de la cavalerie, qui lui en fera donner.

Les restans des corps prendront aussi du pain, du riz et de la viande, ainsi que les détachemens, et il leur sera distribué du fourage à l'ordinaire.

Il sera commandé dans chaque régiment de cavalerie, infanterie et dragons, un Capitaine, deux Lieutenans, quatre Sergens ou deux Maréchaux-des-Logis, pour demeurer avec le restant de chaque corps, veiller à la discipline, et pour les commander et les conduire lorsqu'il leur sera ordonné de partir ; le Commandant de chacun des restans des corps et de leurs équipages, prendra dans leurs cantonnemens les précautions convenables pour leur sûreté.

Les trois compagnies de grenadiers du régiment de la Couronne, évacueront Vechte-

ren à la même heure que les Croates et les Cantabres en sortiront, et elles protégeront, avant de se retirer, les charpentiers de l'armée qui s'y trouveront, pour replier le pont qui y a été construit; lequel étant replié, ces compagnies rentreront dans leurs corps.

Ordre du 3 au 4 avril pour les troupes ci-après.

Le détachement du régiment des hussards de Beausobre, le régiment Royal-Cantabres, et la compagnie des Croates, seront rassemblés à la pointe du jour sur la chaussée de Tirlemont, pour faire l'avant-garde de la division de M. le Marquis de Maubourg; cette avant-garde sera aux ordres de M. de Beausobre, auquel il sera envoyé à la même heure, quatre compagnies de grenadiers venant de Louvain.

Le détachement du régiment de cavalerie d'Anjou; et ceux des régimens d'infanterie de Picardie, Royal, et Royal-Wallon, sortiront de Louvain à la pointe du jour; ils se mettront en colonne sur la chaussée de Tirlemont, dans l'ordre qu'ils sont nommés, et marcheront tout de suite où M. de Maubourg leur ordonnera.

Les menus équipages, permis par l'ordre d'hier, d'Anjou, de Picardie, de Royal et de Royal-Wallon, se rassembleront au jour dans la partie de l'enceinte de la ville, qui

est auprès de la porte du Parc ; et il leur sera donné un Lieutenant et 30 hommes pour leur escorte, sous la protection de laquelle ils sortiront de la ville par ladite porte du Parc, d'où tournant à gauche, ils iront se parquer entre l'Abbaye de ce nom et la chaussée de Tirlemont, où ils attendront l'arrivée des équipages des autres troupes de cette division.

Les détachemens des régimens d'infanterie de Boufflers-Wallon ; Saxe, Royal-Vaisseaux et Royal-la-Marine ; partiront chacun de leurs cantonnemens à la pointe du jour ; pour entrer dans Louvain par la porte dite de Bruxelles, et en sortir par celle dite de Tirlemont ; leurs menus équipages permis par l'ordre d'hier les suivront, et lorsque les équipages seront hors de cette dernière porte, on les fera parquer à droite, entre la chaussée de Tirlemont et l'Abbaye du Parck, avec ceux de Picardie, Royal, Royal-Wallon, Anjou, cavalerie, Beausobre, hussards, Royal-Cantabres, et de la compagnie des Croates.

Chacun de ces régimens mettra un Lieutenant et 30 hommes à ses équipages pour leur escorte.

Les détachemens des régimens de cavalerie de Royal-Etranger, Royal-Piémont et d'Egmont, partiront de leurs cantonnemens à la pointe du jour, pour entrer dans Louvain par la porte de Bruxelles, et en sortir par celle de Tirlemont.

Leurs menus équipages permis par l'ordre

d'hier les suivront sous l'escorte d'un Lieutenant et de trente maîtres par régiment, et lorsqu'ils seront hors de cette dernière porte, ils iront se parquer avec les autres ci-dessus entre la chaussée et l'abbaye du Parck.

M. de Maubourg nommera un Lieutenant-Colonel et deux Capitaines pour commander tous les équipages réunis, lesquels se mettront en marche avec l'artillerie dont il va être parlé.

La partie d'artillerie qui est actuellement parquée en-deçà de Louvain, se tiendra prête à partir sous l'escorte de son corps, et à suivre celui des régimens de cavalerie le Royal-Etranger, Royal-Piémont, et régiment, qui passera le dernier à portée de son parc.

M. de Maubourg commandera un détachement pour fortifier encore l'escorte de cette artillerie, qui sera suivie, dans la marche, par les menus équipages permis du quartier-général et des troupes de cette division.

Les troupes nommées ci-dessus ne s'arrêteront point en chemin pour s'attendre, et chacun ira tout de suite jusqu'à l'endroit qui leur sera ordonné par M. de Maubourg, où le régiment de cavalerie d'Anjou, et ceux d'infanterie de Picardie, Royal, et Royal-la-Marine, qui y feront halte, doivent les attendre.

M. de Maubourg, Lieutenant-Général, commandera et conduira cette division avec MM. de Montesson, Lieutenant-Général, et de Relingue, Maréchal-de-Camp.

M. de Maubourg laissera un détachement

des troupes qui sont à ses ordres, tel qu'il le croira convenable, pour escorter la partie des caissons et celles des voitures de fourage qui doivent suivre les équipages de sa division.

Ce détachement sera assemblé à 7 heures du matin en dehors de la porte de Tirlemont, à gauche de la chaussée, où il attendra le passage des vivres et des fourages, et les escortera dans sa marche.

M. le Comte de Lautrec a eu un mémoire instructif pareil à celui de M. de Maubourg, ainsi que M. le Comte de Gràville, chargé de conduire la troisième division.

M. du Châtelet, Lieutenant-Général, et M. le Chevalier d'Ailly, Maréchal-de-Camp, ont marché avec M. de Lautrec.

On trouvera dans l'état ci-après des cantonnemens, les noms des régimens qui ont composé chaque division.

Mémoire instructif pour M. le Marquis de Brezé, *chargé de conduire la division qui débouchera de Wavre le 4 avril 1748.*

M. le Marquis de Brezé verra par le premier ordre ci-joint, qu'il voudra bien faire donner, le 2 avril, aux troupes qui y sont comprises :

1°. L'état des troupes qui doivent composer la division qu'il est chargé de commander.

2°. Les arrangemens qui sont à prendre

pour former, le 3 avril, les détachemens de chaque corps, et les subsistances que lesdits détachemens auront à prendre le 3, veille de leur marche.

3°. Le nouveau cantonnement à occuper le 3 avril par les régimens d'infanterie de Ponthieu, et de la Cour-au-Chantre, et par celui de cavalerie de Vintimille, pour les approcher de Wawre, et les mettre à portée de faire une marche plus courte dans la journée du 4.

4°. Les détachemens ordonnés par M. le Maréchal sur la route de Bruxelles à Namur, qu'il aura à faire rentrer dans leurs corps dans la journée du 3 avril.

5°. Quoiqu'il soit dit dans l'ordre du 2 au 3, que les restans des régimens d'infanterie de Ponthieu, Haynault et de la Cour-au-Chantre, et celui de cavalerie de Vintimille, resteront dans leurs cantonnemens avec leurs équipages, après le départ des détachemens demandés à ces régimens, M. de Brezé voudra bien, selon les circonstances, les y laisser ou les porter dès le 3 plus en arrière de la Dille, savoir, à Lefsdael et Wossem, évacués par Vintimille, d'où ils se rendront dans la destination dite dans l'ordre du 3 au 4.

M. de Brezé ayant ses ordres pour son mouvement du 4, et des jours suivans, donnera les siens en conséquence.

M. le Chevalier de Soupire, aux ordres de S. A. S. M. le Comte de Clermont, au commencement de la campagne dernière, éta-

blit en partant de Wawre deux ponts sur la Dille, savoir : le premier en face du château de Lorensart, dont les bois ont été déposés à la fin de la campagne audit château : s'ils n'existent plus, il y en a à portée.

Le second pont sur la Dille, a été construit vis-à-vis la redoute, en remontant cette rivière dudit château de Lorensart, la laissant à gauche; les deux ponts portent à la même continuité de marche, et M. de Soupire assure que le passage au second pont est le plus solide dans le temps pluvieux, et qu'il a reconnu deux passages sur le ruisseau à passer au-delà de la Dille : l'un au pont de pierre du village de Gré, l'autre proche du village d'Arquenne, où il établit un pont, dont les bois ont été donnés en garde aux paysans dudit lieu.

Les villages d'Arquenne et de Gré fourniront à M. de Brezé, des guides connoissant le pays.

M. le Maréchal desirant ménager les troupes autant qu'il sera possible, son intention est, si l'objet militaire ne s'y oppose pas, que l'on procure des cantonnemens dans la marche. M. de Brezé sentira aisément toutes les mesures et les précautions qu'il aura à prendre dans les marches qu'il a à faire, et les postes qu'il aura à établir pour la sûreté de ses cantonnemens, et s'il étoit nécessaire de se mettre en front de bandière, dans ce dernier cas, il fera l'impossible pour faire rassembler le plus de paille qu'il pourra pour le coucher du soldat.

On ne donnera à sa division que pour deux jours de foin, parce qu'il n'est guère possible d'en porter pour plus de jours avec soi ; et comme il ne l'est pas davantage, de mettre des voitures de fourages à la suite de son corps, il sera indispensable que M. de Brezé fasse chercher et trouve les moyens de nourrir sa cavalerie après les deux premiers jours.

M. de Brezé ira le 4 avril camper ou cantonner à Judoigne.

Le 5, à Landen-Fermé.

Le 6, à Horelle sur le Jaar.

Il est bon qu'il soit prévenu qu'une division de vingt bataillons et de vingt escadrons, composés par détachemens, ainsi qu'il a été dit, partira également de Louvain, pour aller le 4 avril à Tirlemont, le 5 à St.-Trond, le 6 à Tongres : M. le Maréchal sera à cette division, laquelle sera suivie d'un convoi de vivres et de fourages, dont partie sera destinée pour le corps de M. de Brezé à Horelle.

C'est donc d'Horelle que M. de Brezé fera donner de ses nouvelles à M. le Maréchal qui sera à Tongres, à moins que les circonstances ne changeassent ses projets.

On le prévient aussi qu'il y aura du canon à cette division, au cas que M. de Brezé en eût besoin pour l'opération dont M. le Maréchal l'a chargé, et dont il l'a déjà informé verbalement.

Il est inutile de rapporter ici la suite de l'ordre donné à M. de Brezé, étant, à bien des égards, pareil à celui de M. de Maubourg.

État des Cantonnemens du 4 avril 1748.

Pour la Division partie de Wavre.

Lieux de départ.	Régimens.	Bat.	Esc.	Cantonnemens.
Rosiers. Riquénsart.	La Cour-au-chantre	1		Dongelberg.
Wavre.	La Traisne, grenadiers-royaux.	2		Judoigne.
	Asfeld		5	
Wavre. Bavette. Bierge.	Ponthieu	2		Fauxb. de Judoigne. St.-Medard. St.-Lambert.
Limael.	Hainault	2		St.-Jean-Gest.
[illegible]berg. Duysbourg.	Marcieux		4	La Thuy.
Lombeeck.	Saluces		4	Mellain.
Tombeeck.	Vintimille		4	Gaptenche.
Ottenburg. Château de Laurensart. Ste.-Agathenrode.	Chartres	2		Geest St.-Remi.
		11	17	

Pour la Division partie de Louvain.

Louvain.	Picardie	5		Tirlemont.
	Royal	3		
Viéselle. Hérent. Betlehem.	Saxe	3		
	Fontenai	1		
	Pumbecque	1		
	Quartier-général. Première division d'artillerie.			
Berthem. Eighoven.	Royal-la-Marine	2		Abbaye de Linter et Oplinter.
Louvain.	Royal-Wallon	2		Ste.-Marie-Hautem.

Lieux de départ.	Régimens.	Bat.	Esc.	Cantonnemens.
Vinxel, Welthem.	Royal-Vaisseaux.	3		Oirbeeck.
Terbanck. Chateau d'Ewer.	Boufflers Wallon.		2	Owerlaer.
Eversberg. Meerbeeck.	Egmont		4	St.-Martin-Wissenacken.
Louvain.	Anjou.		4	Hoxhem.
Erps. Querps.	Royal-Piémont.		4	St.-Pierre-Wissenacken.
Cortenberg.	Royal-Etranger		4	Cumticli.
Abbaye du Parck. Wlierbeeck. Linde.	Beausobre. Royal-Cantabres. Comp. de Croates.		4	Hameau de Grunde et Hakendover.
		22	20	

Pour la Division partie de Bruxelles.

Boostmerbeeck.	Brigade de Solar.	4		Louvain.
Bruxelles.	La Tour-du-Pin. 4; Berry. 2; Bonac. 2; Roy.-Roussillon.		4	Louvain.
Auderghem, Vatermale et Rouge-Cloitre.	Royal, dragons.		5	Louvain.
Buckem. Tildonck. Vespelaer.	Le Roi	4		Abbaye et village de Vlierbeck. Abbaye du Parck, Terbanck, Hautever.
Bruxelles.	Rohan	2		Abbaye et village de Vlierbeck. Abbaye du Parck, Terbanck, Hautever.
Hacht et hameau entre Wakezelle et Ruist.	La Couronne.	3		Vielsel, Herent et Betlehem.
Nosseghem.	Carabiniers.		4	Y restent ce jour.
Saventhem.	Carabiniers.		6	Corteberg. Everberg.
Deux Crainhem.	Du Rumain.		4	Meerbeeck.
Tervueren.	Lenoncourt.		4	Vinxel.
Hymelghem.	Clermont-Prince.		4	Velthem.
		21	31	

Le

Le 5, ces trois divisions se remirent en marche, ainsi que celle commandée par M. le Marquis de Graville, partie aussi ce même jour de Malines : elle n'avoit pu marcher plutôt, pour ne pas se rencontrer à Louvain avec celle partie de Bruxelles.

Celle de la droite, partie de Judoigne, alla à Landen-Fermé.

Cantonnemens du 5 avril pour la division partie de Judoigne.

LIEUX DE DÉPART.	RÉGIMENS.	BAT.	ESC.	CANTONNEMENS.
Judoigne.	Asfeld		5	Montenaken.
Dongelberg.	La Cour-au-Chantre. . . .	3		Hauten-Levêque et Walsbetz.
Fauxb. de Judoigne.	Ponthieu.	2		Landen-Fermé.
Judoigne.	La Traisne	2		Landen-Fermé.
Geest St.-Remy.	Chartres	2		Attenhoven.
Lathui.	Marcieux		4	Wamont.
Mellain.	Saluces.		4	Racour.
St.-Jean-Geest.	Hainault	2		Owerwinde.
Gaptenche.	Vintimille. . . .		4	Neer-Landen.
		11	17	

La division partie de Tirlemont alla cantonner le 5 à St.-Trond et aux environs.

Cantonnemens du 5 avril pour la division partie de Tirlemont.

Tirlemont.	Picardie	5	St.-Trond.
	Royal	3	Bruestem et Oorsingen.
	Saxe	3	Merwelen, Terbeeck et Millen.
	Pumberque . . .	1	St. Trond.
	Fontenai.	1	
	Quart.-Général.		
	Première division d'Artillerie. . .		

LIEUX DE DÉPART.	RÉGIMENS.	BAT.	ESC.	CANTONNEMENS.
Abbaye de Linter et Oplinter.	Royal-la-Marine.	2		Duras et Château.
St.-Marie-Hautem.	Royal-Wallon.	2		Leaw.
Oirbeeck. Owerlaer.	Royal-Vaisseaux.	3		Haese et Neerkerken.
	Boufflers-Wallon.	2		
Hoxem.	Anjou		4	Grossum et prieuré-St.-Jean.
St.-Martin-Vissenaken.	Egmont		4	Boyenhove.
St.-Pierre-Vissenaken.	Royal-Piémont		4	Vilder.
Cumtisch.	Royal-Etranger		4	Willem et Halmale.
Hameau de Grunde et Hakendower.	Beausobre		4	Bruesten et Oordingen, maison du peage et cens tenant St.-Trond.
	Cantabres			
	Croates			
		22	20	

La division partie de Louvain alla ce même jour 5 occuper les mêmes cantonnemens qu'avoient occupé la veille les troupes de celle commandée par M. le Marquis de Maubourg.

La division aux ordres de M. le Marquis de Graville, partie de Malines, alla cantonner à Louvain et aux environs.

Cantonnement du 6 avril pour la division partie de Malines.

Hever, Muysen et Hoffstat.	Brigade de Pandrau.	4		Louvain.
Malines.	Champagne	5		Abbaye de Vlierbeeck et Village Terbant.
	Angoumois.	1		
Campenhout. Perck.	Brancas		4	Louvain.
	Prince-Camille		4	
	Harcourt.		4	

LIEUX DE DÉPART.	RÉGIMENS.	BAT.	ESC.	CANTONNEMENS.
Pueti et Steen.	Orléans		4	Vielsele-Herent. Bethlehem.
Melsbruck.	Brétagne.		4	Vinxol.
Ixelle et Etterbeeck.	St.-Simon		4	Velthem.
Malines.	Grenad.-Royaux de Châtillon . .	2		Alblaye et Village du Parck.
		12	24	

Tous les restans du corps ci-dessus et 57 escadrons de cavalerie demeurèrent dans leurs cantonnemens, ou entrèrent dans de nouveaux, qu'on leur assigna entre Louvain, Bruxelles et Malines. Le tout fut mis sous les ordres de M. le Vicomte du Chayla, qui devoit se tenir de sa personne à Louvain.

État des cantonnemens du 6 avril pour les régimens de cavalerie, aux ordres de M. le Vicomte du Chayla.

RÉGIMENS.	ESCADRONS.	CANTONNEMENS.
Rosen	6	Ophem, Sterbeck et Vessembeeck.
Rohan	4	St.-Pieters-Voluve.
Noailles	4	St.-Lambert-Voluve.
Du Roi.	4	St.-Steven-Voluve.
Royal-Allemand	6	Kampenhout.
Bellefonds.	4	Vespelaer.
Cravates	4	Melsbruck.
Bourbon	4	Perk et Leel.

Nota. Ce dernier régiment a été envoyé peu de jours après dans Bruxelles, et celui de Noailles est entré dans Louvain.

RÉGIMENS.	ESCADRONS.	CANTONNEMENS.
Tallerand	4	Tildonck.
Conti	4	Corterberg.
Berri	4	Elueit et Stein.
La Reine, dragons	5	Nosseghem et Saventhem.

Nota. Le régiment de la Reine a été envoyé dans la suite sur la Dille, entre Malines et Rotselaer.

Fitz-James	4	
	57	

Nota. Ce régiment étoit d'abord resté à Lille, mais il eut ordre de venir à Louvain, et il y est arrivé le 24 avril.

Le Maréchal DE SAXE *au Marquis* DE CONTADES.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, Monsieur, l'état des cantonnemens que vous donnerez à vos troupes, dès qu'elles auront repassé la Dille ; ce que je vous prie de faire le plutôt qu'il vous sera possible : mon objet dans cette nouvelle position, est d'assurer la communication du Demer, et de vous rapprocher de moi.

Il sera nécessaire, Monsieur, que vos troupes portent, en partant des environs de Malines, du pain pour 4 jours, et du fourage pour 2 jours. Celles qui seront le long du Demer, enverront dans la suite chercher

leur pain à Louvain avec des voitures du pays ; et les autres le prendront à Malines, ainsi que leur fourage, mais, il faudra sur ce dernier article, vous évertuer dans le pays même, pour ce qui sera cantonné le long du Demer.

Vous aurez pour agréable de vous tenir de votre personne à Diest, et M. de la Marche restera à Malines pour y commander celles de vos troupes cantonnées à la gauche. Il est bon de vous prévenir que d'un moment à l'autre, vous pouvez recevoir mes ordres pour marcher : vous aurez la bonté d'en informer les Commandans des corps. Dès que vous aurez fait votre mouvement, Monsieur, je vous prie de vouloir bien m'en instruire.

J'ai l'honneur d'être, ect.

Mémoire instructif pour M. le Marquis de Contades.

Le lendemain que les dix-huit bataillons et les seize escadrons, aux ordres de M. de Contades, auront repassé la Dille, onze de ces bataillons iront cantonner, savoir :

4 Bataillons dans Rotselaer, et le moulin de Rotselaer.

3 Dans Vackezelle.

Et 4 dans le village de Hacht.

Le jour suivant ces onze bataillons se rassembleront à Rotselaer, pour remonter le Demer et se porter :

1 Bataillon dans Halem.
6 dans Diest.
1 dans Zichem.
3 dans Arschot.

Ces onze bataillons porteront du pain pour 4 jours, et du fourage pour deux, en partant des environs de Malines.

M. de Contades se tiendra à Diest, et donnera ses ordres pour la sûreté du Demer, d'un poste à l'autre : M. de la Marche restera à Malines, et aura sous ses ordres, subordonnement à M. de Contades, sept bataillons et 16 escadrons, qu'il repartira, savoir : 5 bataillons à Rotselaer, ou vis-à-vis Vechterem, et 2 dans Malines.

Les seize escadrons pourront occuper l'entre-deux de Rotselaer à Malines.

M. le Marquis de Fimarçon, Lieutenant-Général, étoit resté Commandant dans la Flandre Holandaise, et il avoit sous ses ordres sept bataillons, et les cinq escadrons de dragons de la Colonel-Général, qu'il avoit dispersés sur la côte pour veiller à sa sûreté.

M. le Maréchal-Général partit d'Anvers le 4 au matin ; il alla dîner à Louvain et coucher à Tirlemont, où la division de M. le Marquis de Maubourg étoit déjà rendue, et avec laquelle il continua sa marche le 5 pour St-Trond. L'on ne vit chemin faisant que quelques hussards, qui s'atten-

voient si peu à notre visite, qu'ils n'eurent pas le temps de déblayer leurs fourages.

M. le Maréchal-Général envoya le 6 au jour M. de Planque, Lieutenant-Colonel des Cantabres, avec ce régiment et la compagnie des Croates, prendre poste dans Hasselt, qui fut abandonné à son approche. M. le Maréchal se mit ensuite à la tête de l'avant-garde de M. de Maubourg, composée des hussards de Bausobre, de dix compagnies de grenadiers, dix piquets, et d'une brigade d'artillerie; le tout étoit suivi des régimens de cavalerie de Royal-Piémont, Royal-Etranger, Anjou et Egmont, qui marchoient sur les revers de la chaussée, qu'on avoit laissé libre pour l'infanterie, l'artillerie, et les équipages.

Dès que M. le Maréchal-Général eut quitté la chaussée de Liége, pour prendre le chemin de Tongres, il fit marcher sa cavalerie par escadron, dans la plaine, et poussa les hussards sur Tongres, que le Général Moroz avoit quitté le même jour, n'ayant laissé que quelques hussards pour nous observer.

La brigade de Picardie, et les hussards de Bausobre campèrent en avant de Tongres, où M. le Maréchal séjourna le 7, pour attendre la division de M. de Lautrec.

M. de Cremilles, Maréchal-Général des-logis, à M. de la Serre, Commandant à Namur.

Au Camp de Tongres, le 7 avril 1748.

M. le Maréchal jugeant à propos, Monsieur, de faire venir à Liége le convoi de biscuit qui est actuellement à Namur, vous aurez agréable de le faire partir après-demain pour le faire rendre ce même jour sur les hauteurs de Huy, où il parquera, et d'où il arrivera le lendemain sous Liége au camp de M. de Brezé.

Ce convoi suivra la rive gauche de la Meuse, et il sera escorté par le régiment des Grenadiers-Royaux de d'Aulan, qui devant servir ensuite en ligne, marchera avec armes et bagages, et portera du pain pour 4 jours en partant de Namur.

Si le régiment de d'Aulan avoit encore quelques postes sur la communication de Namur à Bruxelles, vous voudrez bien les faire rentrer dans Namur, et les joindre ensuite au premier convoi d'artillerie ou de fourage qui viendra à l'armée.

Le même à M. DE BREZÉ.

7 avril 1748.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, qu'il doit arriver le 10, à votre camp sous Liége, un convoi de biscuit venant de Namur, que vous aurez la bonté de garder avec vous, jusqu'à ce que l'on vous apprenne sa destination, au-devant duquel vous enverrez ce même jour, 10, un détachement de 50 maîtres, qui remontera la Meuse jusques sur les hauteurs d'Huy pour aller à sa rencontre : le régiment des Grenadiers-Royaux de d'Aulan, qui doit escorter ce convoi, partira de votre camp le 11 pour se rendre ce même jour à Tongres, où M. le Maréchal lui enverra de nouveaux ordres.

Nota. Ce régiment eut contr'ordre et resta au fauxbourg de Liége.

Le même au Comte DE GRAVILLE.

7 avril 1748.

L'intention de M. le Maréchal est, Monsieur, que vous fassiez partir demain au matin le régiment de cavalerie d'Orléans pour retourner ce même jour à Louvain, où il restera jusqu'à ce que son habillement soit fini, et il pourra s'y faire joindre de ce qu'il

a laissé dans ses cantonnemens. M. le Maréchal desire aussi, que vous fassiez partir demain, au point du jour, les deux bataillons qui vous restent de la brigade de Pandrau, dont l'un ira en droiture demain à Hasselt, où sont les Cantabres; le lendemain 9 à Bilsen, pour y rester jusqu'au 10, qu'il reviendra à Tongres, dès qu'il aura été relevé par trois bataillons de la division de M. le Comte de Fitz-James; l'autre bataillon, aux ordres de M. de Pandrau, viendra occuper Tongres, où M. le Maréchal laisse 400 hommes avec un Lieutenant-Colonel, lequel doit marcher à notre arrière-garde, après l'arrivée de M. de Pandrau. Vous aurez pour agréable, de prévenir M. de Pandrau, qu'il trouvera dans Tongres un escadron de Royal, dragons, lequel doit être à ses ordres.

Vous jugerez sans doute convenable, de partir demain au jour, pour, qu'au cas que M. le Maréchal ait besoin de vous, vous vous trouviez à portée de le joindre.

Je vous prie de prévenir M. de Pandrau, qu'il arrivera le 10 à Tongres seize pièces de canon, qui y resteront jusqu'à nouvel ordre.

Nota. Les deux autres bataillons de la brigade de Pandrau, et les quatre autres escadrons de Royal, dragons, étoient restés à Tirlemont et St. Trond pour les escortes de Tirlemont à Tongres.

Le même au Comte DE FITZ-JAMES.

7 avril 1748.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et voici les intentions de M. le Maréchal-Général au sujet de votre corps de troupes.

Vous vous rendrez le 8 à Tirlemont, ainsi que le porte votre ordre, mais vous irez le 7 cantonner à Borckloen et environs, pour arriver le 10 dans les cantonnemens dont vous trouverez l'état ci-joint, et qui seront à la gauche de notre camp. Dès que vous serez arrivé à Bilsen, où vous apprendrez où nous serons, vous me ferez plaisir de me donner de vos nouvelles pour pourvoir à votre pain.

Il est bon de vous prévenir que les Cantabres sont dans Hasselt, et que vous trouverez dans Bilsen un bataillon de la brigade de Pandrau, que vous renverrez dans Tongres.

Cantonnemens des 13 bataillons aux ordres de M. le Comte de Fitz-James.

Dippenbeck et hameau sur le Demer, rive gauche vers Hasselt. . . . 3 bataillons.

De Dippenbeck à Bilsen et

Château de Schonbeck en dehors du Demer	1	
Dans Bilsen	3	Qui fourniront un poste au moulin de Brocken.
St.-Martin-Linde	1	
Watterville	2	Qui fourniront un poste au Château de Sangery.
Hoesselt et Commanderie .	2	
Althousselt	1	Les Grenadiers et trois autres compagnies au château de Sereneldéren.
	13 bat.	

Instruction pour le même ; du 7 avril 1748.

Quand M. le Comte de Fitz-James sera à St.-Trond, il y laissera les dix pièces de canon qu'il a amenées avec lui de Malines, ainsi que les six pièces qui ont ordre de partir demain de Louvain avec lui : cette artillerie couchera à St.-Trond sous l'escorte du bataillon destiné pour Althousselt, et elle ira le lendemain à Tongres pour y rester jusqu'à nouvel ordre, et le bataillon qui l'aura escortée, se rendra le même jour dans ses cantonnemens.

M. DE CREMILLE au Vicomte DU CHAYLA.

7 avril 1748.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que l'intention de M. le Maréchal est, que vous donniez vos ordres à la brigade d'artillerie de Villepatou, qui est à Louvain, d'en partir demain 8, avec M. le Comte de Fitz-James, qui en est prévenu, en observant de laisser dans Louvain quatre pièces de canon avec les chevaux nécessaires pour leur service, un Sergent, dix Canonniers et un Officier pointeur pour commander le tout.

Le Maréchal DE SAXE au Marquis DE CONTADES.

A Tongres, le 7 avril 1747.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, Monsieur, le nouvel arrangement que je viens de faire pour vous rapprocher de moi; comme j'ignore encore l'époque de votre première position sur le Demer, ainsi que votre situation par rapport au pain, je laisse en blanc la date de ce second mouvement, vous priant néanmoins de le faire le plutôt qu'il vous sera possible. Votre pain vous sera fourni

dans la suite de la façon dont il est expliqué dans l'état de vos cantonnemens.

Vous aurez pour agréable, pour mettre plus d'aisance dans votre mouvement, de le faire par échellons, relativement à votre première position, etc.

Mémoire instructif pour le Marquis de Contades.

En supposant M. de Contades établi dans sa première position sur le Demer, voici la seconde que prendront les troupes qui sont à ses ordres. Les quatre bataillons de Vermandois et de Chabrillant, aux ordres de M. du Rougé, se rendront dans Hasselt, pour l'occuper.

Les deux bataillons de Beauvoisis, aux mêmes ordres, iront occuper, l'un l'abbaye d'Eckenrode, et l'autre, le village de Scitelem ou de Sculem, entre Eckenrode et l'embouchure de l'Herck. Le régiment de Vexin occupera Halem, aux ordres de M. de Raymond.

Les six bataillons de Montmorin, Rochefort, et le deuxième de Rouergue, occuperont Diest, où restera M. de Contades.

Le premier bataillon de Rouergue sera dans Sichem et Tistelt, avec M. de Rouffiac.

Les deux bataillons de Chantilly seront dans Arschot, aux ordres de leur Colonel, et les deux bataillons d'Orléans, qui so [illegible] ons

Malines, ainsi que M. de la Marche, viendront occuper Rotselaer, et les maisons vis-à-vis de Veckterem.

Nota. J'ai spécifié les noms des régimens pour donner une connoissance des dispositions particulières de M. de Contades.

La cavalerie restera toujours dans ses mêmes cantonnemens, aux ordres de M. de la Marche.

Observation pour le pain.

Les six bataillons aux ordres de M. du Rougé, prendront leur pain dans la suite à Tongres, et les troupes entre l'Herck et la Dile, le prendront à Louvain.

La cavalerie le prendra à Louvain ou à Malines, ainsi qu'elle le faisoit auparavant.

Nota. M. le Vicomte du Chayla eut ordre en même-temps d'envoyer le régiment de la Reine, dragons, pour garder la Dille entre Rotselaer et Malines, dont on renforça la garnison du régiment de la Morlière, et l'on fit passer à Louvain celui des Grassins.

Tableau de la position des troupes de M. *de* Contades, *en conséquence de l'arrangement ci-dessus.*

Officiers-Commandans.	Régimens.	Bat.	Esc.	Lieux de leur Cantonnem.
M. du Rougé.	Vermandois	2		Hasselt.
	Grenadiers-Roy. de Chabrillant	2		
	Beauvoisis	2		Abbaye d'Eckenrode, Curanze et village de Scichem.
M. de Raymond.	Vexin	1		Halen.
M. de Contades.	Montmorin	3		Diest.
	Rochefort	2		
	2e. de Rouergue			
M. de Rouffiac.	1er. de Rouergue	1		Zichem.
M. de Chantilli.	Grenadiers-Roy. de Chantilli	2		Arschot.
M. de la Marche.	Orléans	2		Rosselaer.
	Dauphin-Etranger		4	Eppeghem.
	Condé		4	Buekhem.
	Beauvilliers		4	Hymelgem.
	Moutiers		4	Steinockesèle.
		18	16	

L'on a vu par toutes les troupes ci-dessus l'état de celles qui se sont assemblées à la rive gauche de la Meuse, à l'exception de la brigade des Gardes, de la Maison du Roi et de la Gendarmerie, dont il sera mention ci-après.

Quant au régiment de Saxe, volontaires, il étoit resté à Alost pour finir son habillement : cent dragons seulement, ou Ullans, s'étoient rendus à Louvain, le. 3 avril, pour

pour y attendre M. le Maréchal-Général, et le suivre.

La division de M. le Comte de Lautrec, ayant joint le 7 à Tongres, M. le Maréchal-Général, partit le 8 au jour, à la tête d'une avant-garde, composée des hussards de Beausobre, des Carabiniers, de deux mille grenadiers ou fusiliers, de la brigade d'artillerie qu'il avoit fait entrer le 6 dans Tongres, et des brigades de cavalerie de Royal-Étranger et de Royal-Piémont, le tout aux ordres de M. de Relingue, Maréchal-de-Camp: cette avant-garde fut suivie des troupes des deux divisions qui marchèrent sur deux colonnes, la cavalerie précédant l'infanterie. Les pontons et l'artillerie formèrent une troisième colonne dans le centre, et l'on mit à la tête de chacune cent travailleurs, avec des détachemens d'infanterie pour les protéger. M. le Maréchal-Général se porta tout de suite à Smermaes, et ayant trouvé quelques mauvais bateaux, il s'en servit pour faire passer de l'autre côté, non sans beaucoup de peine, faute de bateliers, quatre compagnies de grenadiers avec le Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Infanterie, qui prirent poste sans opposition dans le château d'Opharem, et lesquelles, à l'arrivée des pontons, furent renforcées par six autres compagnies. Le château d'Opharem, très-fort par lui-même, pouvoit par sa situation protéger la construction d'un pont, qu'on travailla tout

de suite à établir ; mais le délai que mirent les pontons à arriver, et la force du courant de la Meuse, qui est très-rapide en cet endroit-là, retardèrent cet ouvrage, de façon que, malgré la diligence de M. de Thomassin, Capitaine d'ouvriers, très-entendu, l'on ne put passer que le lendemain à midi. Ces difficultés insurmontables nous empêchèrent d'attaquer les troupes Autrichiennes cantonnées dans les environs de Maestricht; M. le Comte de Charclos, qui les rassembla à notre approche sur les hauteurs à la rive droite de la Gueule, se retira le 9 au point du jour par Sittard sur Ruremonde, après avoir jetté dans Maestricht douze bataillons Autrichiens et 600 chevaux. M. le Maréchal-Général avoit chemin faisant, de Tongres à Smermaes, masqué l'entre-deux du Jaar à la Meuse, avec différens détachemens de cavalerie, qui assurèrent la marche de nos équipages et l'arrivée des traîneurs.

Les deux divisions que conduisit M. le Maréchal-Général, campèrent sur deux lignes derrière le ruisseau de Lonacken, la droite à Smermaes, la gauche au hameau de Confelt. La cavalerie fut placée tout-à-fait à la gauche, et l'on en poussa quelques régimens vers Kistelt et Montenaken, pour masquer les portes, dites de Notre-Dame et de Tongres.

Le parc de l'artillerie fut établi, partie proche Smermaes, et partie proche Westwesel; et on laissa sur la hauteur de la rive gauche de la Meuse, qui domine le château

d'Opharem, une brigade d'artillerie, qu'on ne retira que le lendemain de l'ouverture de la tranchée.

M. le Maréchal-Général prit son logement à l'abbaye de Hoichten, qu'on couvrit de la brigade de Royal-la-Marine, et le quartier-général fut établi à Pétershem et Lonacken.

La division de M. le Comte de Graville, étant arrivée le 9, occupa les intervalles qu'on lui avoit laissés sur la ligne : le régiment des Grenadiers-Royaux de Châtillon, fut envoyé en même-temps à Reçkem, pour y prendre poste avec celui de Beausobre; et comme le château de Reckem est bon à défendre, M. le Maréchal-Général y envoya dans la suite quelques pièces de canon et des munitions.

Le pont fait sur la Meuse, M. de la Valette, Brigadier et Lieutenant-Colonel des Carabiniers, passa cette rivière à la tête d'un détachement de mille hommes, et remonta la Gueule jusqu'à Faucquemont, où il prit poste, et d'où il renvoya au camp plusieurs voitures de fourages que les ennemis y avoient rassemblés, et qui nous furent d'un grand secours : pour en juger, il n'y a qu'à considérer, que tous les fourages que nous avons consommés à Maestricht, sont venus par charrois de Louvain et de Bruxelles.

M. de Brezé ayant campé le 6 et le 7 à Oreille, se porta le 8 à Ste.-Valburge, fauxbourg de Liége, où il séjourna le 9 pour attendre M. le Maréchal de Lowendal, qui n'é-

toit pas encore à sa hauteur, et à qui il devoit faire passer un convoi de pain. M. de Brezé envoya cependant, ce même jour 9, des détachemens sur la hauteur de St.-Pierre pour en masquer le fort, et à l'arrivée desquels, l'ennemi leva un petit camp qui étoit sur le Lichtemberg, et en fit entrer les troupes dans la ville.

M. de Brezé se porta lui-même le 10 avec ses troupes vis-à-vis le fort St.-Pierre, au moyen de quoi Maestricht fut investi à la rive gauche, depuis la haute jusqu'à la basse Meuse.

M. de Crémille au Comte de Fitz-James.

Au Camp devant Maestricht, le 9 avril 1748.

M. le Maréchal jugeant à propos, Monsieur, d'envoyer à Eyghen-Bilsen les deux bataillons qui étoient destinés à cantonner dans Housselt et à la Commanderie, vous aurez la bonté de les envoyer en droiture de Borckloen à Eyghen-Bilsen, et de recommander à celui qui les commandera d'avoir grande attention de s'y garder. Vous le préviendrez aussi que les Cantabres et les Croates doivent cantonner sur sa droite à Gelick.

M. le Maréchal juge à propos aussi d'envoyer à Montpertin, proche Eyghen-Bilsen, le bataillon destiné pour Althousselt et Se-

renelderen ; mais comme ce bataillon arrivera tard demain à Althousselt, vous ne le ferez rendre à Montpertin qu'après-demain 11, et après qu'il aura envoyé chercher son pain à Tongres.

Vous préviendrez toutes les troupes qui sont à vos ordres, qu'elles prendront dorénavant le pain à Bilsen, et je vais avertir M Pavé de l'y envoyer après-demain.

Quand les deux bataillons qui doivent cantonner à Vatterville y seront arrivés, ils fourniront une compagnie de grenadiers aux châteaux de Sangery et de Grœnendal ; l'Officier qui ira à Sangery renverra à l'armée le poste qu'elle y a fourni jusqu'à présent.

Le même au Marquis DE CONTADES.

Du 9 avril 1748.

Comme il est vraisemblable, Monsieur, que vous soutiendrez dans la suite le Demer, et que même il est essentiel d'y préparer des établissemens, vous jugerez sans doute convenable de faire travailler, dès-à-présent, à des redoutes vis-à-vis les ponts et passages qu'il peut y avoir sur cette rivière : je vous prie aussi de vouloir bien m'envoyer vos observations sur ce que vous croirez qu'il sera nécessaire de faire à Diest, Zichem, Arschot et Halem, pour mettre ces postes en état, afin que je puisse les montrer à M. le Ma-

réchal, qui ne tardera pas à envoyer des ordres pour toutes ces opérations.

Je me sers de la voie de St.-Trond pour vous faire parvenir cette lettre, et vous pourrez vous en servir dans la suite pour nous donner de vos nouvelles, ainsi que de celles de M. de la Marche, qui doit, de son côté, veiller sur les environs de Veckteren, et tâcher d'avoir des nouvelles, ainsi que vous, de ce qui se passe du côté de Herenthals et des bruyères.

Arrangement qui aura lieu dans la suite pour l'escorte des convois depuis Louvain jusqu'à Tongres.

Du Camp devant Maestricht, le 9 avril 1748.

Le convoi partant de Louvain sera escorté depuis Louvain jusqu'à Tongres par 50 fusiliers et 50 maîtres, qui seront relevés successivement à Tirlemont et à St.-Trond par 50 fusiliers et 50 dragons des garnisons de Tirlemont et de St.-Trond.

Le convoi partant de Tongres pour l'armée sera escorté par 50 dragons.

Le convoi vuide, partant de Tongres, sera escorté jusqu'à St.-Trond par 50 fusiliers et 50 dragons, et ainsi successivement jusqu'à Louvain.

Quand il y aura un trésor avec le convoi, il lui sera donné 50 fusiliers ou une com-

pagnie de grenadiers d'augmentation à Louvain, Tirlemont et St.-Trond.

Quand il passera quelques couriers de distinction, pour lesquels il faudra des escortes, il leur sera donné 20 dragons ou maîtres d'un poste à l'autre à Louvain, Tirlemont et St.-Trond, tout comme au retour elles leur seront fournies à Tongres, St.-Trond et Tirlemont.

Les commandans de tous ces postes donneront les escortes pour les vivres, le trésor et les bœufs de l'armée, sur les mémoires qui leur en seront présentés par les commis principaux de MM. Pave, Arboux et de Villemont.

M. DE CRÉMILLE à M. DE ROSTAING.

A Namur, le 9 avril 1748.

M. de Thomassin se trouve, Monsieur, dans le cas d'avoir besoin de quelques secours de votre part, pour être en état de construire un ou deux ponts de pontons sur la Meuse au-dessous de Maestricht : il demande, pour cet effet, 24 cordages d'ancre, et 24 gros ancres, que M. le Maréchal vous prie d'envoyer ici sur-le-champ.

Vous voudrez bien pour cela demander à M. de Lucé, ou, à son défaut, au Commissaire des Guerres, le nombre de voitures qui sont nécessaires pour leur transport.

Comme la Meuse et le Demer sont actuellement gardés, il suffira de faire escorter ces voitures par un Sergent et quelques ouvriers de la compagnie de St.-Vallier, lesquels attendront ici l'arrivée de leur compagnie, qui marchera sans doute avec le 1er. ou le 2me. convoi d'artillerie, que vous devez faire partir de Namur.

Le point essentiel est, Monsieur, que ce que demande M. Thomassin arrive ici promptement, et je suis persuadé que vous y mettrez la même activité qui accompagne tout ce que vous faites.

Je reçois dans le moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois, en réponse à la mienne de même date. Je vois avec grand plaisir que vous êtes assuré que votre transport de la moitié de l'artillerie pourra partir le 14: il eût cependant été à desirer que ce convoi eût été en état de partir plutôt; mais loin de penser qu'il y ait eut aucune lenteur de votre part, je suis au contraire émerveillé, qu'ayant été averti si tard, vous ayez pu forcer le travail au point où vous l'avez fait.

J'ai l'honneur de vous prévenir que, dans la crainte que M. le Maréchal-Général a, avec raison, que, s'il survenoit de la pluie, les gros fardeaux de l'artillerie ne se retirassent pas des terres molles de ce pays-ci, il a pris le parti d'envoyer reconnoître un endroit sur la Meuse, à une-demi-lieue au-dessus de Liége, et vis-à-vis de Seraing, maison de plaisance du Prince de Liége, où on lui a assuré

que l'artillerie pourroit être aisément débarquée, et ensuite chargée pour venir gagner la chaussée de Liége à Tongres par un chemin facile et solide, d'où, gagnant le chemin appellé la vieille-chaussée de Maestricht, elle se rendroit au parc qui seroit désigné pour l'artillerie du siége ; reste à savoir tous les arrangemens qu'il y aura à prendre pour le débarquement et pour le transport de tous ces fardeaux par terre, depuis Seraing jusques à ce camp-ci. C'est sur quoi je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'écrire une lettre de détail, que vous enverrez par un nouvel estafette, afin qu'en conséquence, nous fassions ici tout ce qui dépendra de nous. J'annoncerai ce soir à M. le Maréchal l'arrivée des 30000 outils avec le premier convoi d'artillerie, et je vous prie de me mander le jour qu'elle pourra arriver vis-à-vis de Seraing ; je présume que ce pourra-être le 14 au soir.

A l'égard des palissades, je vois par votre réponse qu'il n'y a rien à vous dire de plus, que ce que vous pensez vous-même sur l'importance dont il est que nous en ayons beaucoup à notre disposition.

Le même à M. de Planque, *Commandant à Hasselt.*

9 avril 1748.

M. du Rougé, devant arriver demain à Hasselt, Monsieur, avec 4 bataillons, l'intention de M. le Maréchal est, qu'à son arrivée vous en partiez avec les Cantabres et les Croates pour venir à Gelick, où vous resterez jusqu'à nouvel ordre, et vous aurez soin de vous y garder. Je vous préviens aussi que vous aurez deux bataillons cantonnés à votre gauche à Eyghen-Bilsen, et que M. le Maréchal desire que vous ne laissiez passer personne de l'autre côté de Gelick, d'où vous renverrez, en y arrivant, le poste de l'armée, qui y est à présent.

Le même à M. de Vaudreuil, *Major-Général.*

9 avril 1748.

M. le Maréchal-Général desire, Monsieur, que vous fassiez rendre demain à 6 heures du matin, à la tête des Vaisseaux pour aller occuper le Château de Neerkan sur le Jaar, un detachement de 200 fusiliers qui portera son pain, ne devant être relevé que tous les quatre jours.

Il se trouvera un guide au rendez-vous du détachement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M. le Maréchal de Lowendal, ayant campé le 10 à Bombay, sa droite vers Foron-le-Comte, sa gauche à Bernau, se porta le 11 à Opharem, où il prit son quartier, et au-dessous duquel il appuya sa gauche : il ne put pourtant bien former l'investissement de Maestricht à la rive droite de la Meuse que le 13 avril, jour où le reste de ses troupes acheva de le joindre.

M. de Lowendal prit son qurtier au Château d'Opharem, pour être voisin des attaques dont il devoit avoir la conduite : il donna ses ordres pour que le 14 on fît deux redoutes sur la Haute-Meuse, l'une entre le Moulin de Grompsfelt et le camp, et l'autre entre ce moulin et les ponts de M. de Brezé.

M. de St.-Germain, étant arrivé le 11 à Faucquemont avec les dragons, les hussards du corps de M. de Lowendal et la brigade de Limousin, M. de la Valette passa la Gueule avec son détachement, et marcha à Bock vers Sittard, où il avoit appris que les ennemis avoient laissé une grande quantité de fourages, dont il s'empara à la vue de M. de Baronnar, qui étoit en-deçà de la Roer avec deux mille hommes de troupes légères. Les chariots que nous avions avec nous, n'ayant pas été suffisans pour enlever ce fourage,

et les troupes, qui étoient employées à sa garde, étant fatiguées, au point qu'on avoit été obligé de les relever le 12, M. le Maréchal-Général l'envoya prendre le lendemain par sa cavalerie, qui repassa la Meuse à son retour sur un second pont fait au-dessous de Smermaes : le fourage enlevé, M. de la Valette rentra avec son détachement, et l'on envoya seulement de l'autre côté de la Gueule des partis d'infanterie, pour protéger les soldats qui alloient aux fascines.

M. le Comte d'Etrées étoit cependant arrivé le 11 à Zonhoven, sans avoir trouvé sur sa route que quelques hussards, que M. de Forgasch avoit laissés pour brûler les magasins qu'on avoit préparé du côté de Péer pour les troupes Anglaises. M. le Comte d'Etrées avoit séjourné à Baalem et à Lindenstraet, sur la nouvelle de la marche de ces troupes qu'il comptoit combattre, mais elles rebroussèrent chemin.

Voici la route qu'avoit tenu M. le Comte d'Etrées.

Le 2 et 3 à Kalmthout.
Le 4 à Ranghs.
Le 5 à Liers.
Le 6 à Meerçu, entre Herenthals et Gheel.
Le 7 et 8 à Baalem.
Le 9 et 10 à Linden-Straet, proche Péer.
Le 11 à Zonhoven.

M. le Comte d'Etrées ayant séjourné le 12 à Zonhoven, eut ordre de se rendre le 13 à Hasselt, d'y mettre partie de son infanterie, et de renvoyer le reste de ses troupes en cantonnement sur la rivière d'Herck et sur les Gettes. M. le Maréchal-Général le chargea en même-temps du soin, de fortifier le haut Demer, jusques et y compris Eyghen-Bilsen, ce qui le porta à loger dans Bilsen.

M. le Duc de Cumberland, qui étoit à La Haye, ayant appris l'investissement de Maestricht, se rendit sur-le-champ à Ruremonde, et donna en arrivant les ordres pour assembler derrière la Roer, les troupes Autrichiennes et Anglaises. Il fit occuper Maseick par le Comte de la Puebla; il envoya le Général Collowrath, du côté de Brey, pour assurer sa communication avec Bois-le-Duc, et il établit son quartier à Hellenrath. Le bruit général étoit qu'il se disposoit à nous attaquer, et qu'il n'attendoit pour cela que d'être renforcé des Hollandais, et autres troupes alliées qui étoient du côté de Breda. M. le Maréchal-Général fit de son côté ses arrangemens pour le recevoir, et jugeant avec raison qu'il étoit impossible de venir à nous par le côté de la Gueule, il ordonna une ligne de défense derrière le ruisseau de Lonacken. Cette ligne fut formée de vingt-trois grandes redoutes, dont il donna lui-même le plan, et à la construction desquelles il employa jusqu'à la cavalerie : chacune de ces redoutes pouvoit contenir un bataillon. Elles devoient avoir non-seulement leur chemin couvert,

palissadé, et être fraisées sur Berme, mais la cuve du fossé, qui étoit d'une profondeur immense, devoit être parsemée de puits.

Dispositions du Maréchal DE SAXE *pour attendre et recevoir l'ennemi, en cas qu'il prenne le parti de marcher par la rive gauche de la Meuse.*

Un bataillon des Grenadiers-Royaux de Châtillon, montera au Château de Reckem pour le défendre; il leur sera envoyé d'avance deux pièces de canon, un caisson de cartouches, du biscuit, du riz et de la viande salée pour 5 ou 6 jours.

Il faut convenir des signaux et en avoir un double.

Le regiment de Beausobre réjoindra l'armée.

Trois bataillons défendront l'Abbaye de Hoichten.

L'autre bataillon des Grenadiers-Royaux de Châtillon, aux ordres de M. de Robert, occupera le Château de Pétersheim, avec six pièces de canon de vingt-quatre, avec 200 coups à tirer par pièce, et un caisson de cartouches.

Deux compagnies de grenadiers et deux piquets dans le cimetière de Lonacken, qu'on fera accommoder avec deux pièces de canon de quatre, longues.

Pareil détachement dans chacune des deux

censes du même village, qui sont occupées aujourd'hui par MM. de Maubourg et de Lautrec

Quatre bataillons pour défendre le village d'Eygen-Bilsen, et les deux redoutes que M. le Comte d'Étrées y fait construire, avec dix pièces de canon, dont deux de douze, 200 boulets par pièce, et un caisson de cartouches.

Un bataillon dans chacune des vingt-trois redoutes qui se construisent sur le front du camp.

Les redoutes seront numérotées, afin que chacun aille sans confusion à sa destination.

Il sera mis quatre pièces de canon à chaque redoute, avec un demi-caisson de cartouches, ce qui fera quatre-vingt-douze pièces de canon, et douze caissons de cartouches à fusils pour les vingt-trois redoutes : il y aura 200 coups à tirer par pièce à ces redoutes.

Nota. Lorsque la partie de l'équipage qui vient de Metz sera arrivée, l'artillerie de campagne sera composée de 178 pièces de canon.

Douze bataillons garderont la tranchée, et on masquera le Fort St.-Pierre et Maestricht avec des hussards et un régiment de cavalerie : on masquera de même le côté de Vick, par des hussards et un régiment de cavalerie.

Dès que l'ennemi, qui est actuellement

derrière la Roer, passera à la gauche de la Meuse, on fera rejoindre en diligence les troupes qui ont été laissées pour la garde du Demer, et on les y fera remplacer par les régimens de Grassin, la Morlière et Bretons-volontaires.

La brigade de Pandrau restera à Tongres et à Hasselt.

On fera joindre aussi la cavalerie et les dragons qui sont restés en cantonnemens sur les derrières, et pour cela, on placera, dès-à-présent, une partie de la cavalerie en-deçà de la Dille.

Les Cantabres, les Croates, et la compagnie de Fischer repasseront en-deçà de la Gueule, pour éclairer les mouvemens de l'ennemi de ce côté-là.

On mettra d'avance cent fusiliers dans les Châteaux de Sangery et de Groenendal, aux ordres de deux Officiers, qui y resteront en poste fixe; et l'on y fera porter du biscuit, du riz et de la viande salée, pour cinq ou six jours, ainsi que de la poudre et des balles : M. le Comte d'Etrées, qui est chargé de retrancher le haut Demer, ordonnera de faire auxdits Châteaux ce qu'il jugera convenable à leur défense.

L'on donnera les mêmes signaux pour les villages d'Eygen-Bilsen et Lonacken, que celui qui a été donné pour le Château de Reckem.

L'armée se mettra en bataille à trois cens pas en arrière des redoutes, sur le terrain qui a été reconnu.

L'infanterie,

L'infanterie, qui sera partagée en quatre corps égaux, sera à quatre cens pas en avant de la cavalerie.

Le 1er. corps, composé de vingt-cinq bataillons, sera à la droite derrière la redoute, cotée No. 6.

Le 2e. corps, de vingt-cinq bataillons, entre les redoutes 9 et 10.

Le 3e. corps, de vingt-cinq bataillons de la gauche, entre les redoutes 15 et 16.

Le 4e. corps, de vingt-cinq bataillons, entre la 21e. et 22e. redoute.

Comme il est impossible que nous soyons attaqués sur tout le front à la fois, l'on formera ces quatre corps d'infanterie en colonnes par brigade, ce qui leur donnera la facilité de se mouvoir et de se porter sur les points de la ligne attaquée, en telle quantité que l'on voudra.

Toute la cavalerie sera placée en arrière des corps d'infanterie, mais elle occupera tout le terrain qu'il y a de la droite à la gauche des redoutes : elle s'y formera sur une, deux ou trois lignes, suivant l'espace qu'elle aura à remplir.

Les dragons seront placés au moulin de Montpertin, derrière le village d'Eigen-Bilsen, pour pouvoir méttre pied à terre et le soutenir en cas qu'il soit attaqué.

Il y aura de plus une réserve, qui sera composée des Carabiniers, de la brigade des Gardes et des Irlandais.

Cette réserve sera placée à la droite des dragons pour, en cas de besoin, par une contre-

marche, pouvoir se porter à leur gauche, et s'il n'y a point de terrain à leur droite, on placera cette réserve en colonne derrière les dragons. On partagera l'infanterie et la cavalerie en divisions, auxquelles on affectera MM. les Officiers-Généraux pour les commander, selon l'ordre de bataille.

On fera le dispositif de la marche que les troupes qui sont à la rive droite auront à faire, pour venir occuper le terrain qui leur sera désigné sur le champ de bataille : on fera accommoder et jallonner les chemins qu'elles tiendront pour s'y rendre, et dont il sera remis d'avance à chaque colonne un itinéraire, afin qu'un Officier par brigade soit commandé pour reconnoître le sien.

L'on fera combler les cuisines, et toutes les tentes, besaces et havresacs, seront portés sur un terrain reconnu avec un homme par compagnie, un Officier par bataillon, un Officier supérieur pour la cavalerie, et un pareil pour l'infanterie. Ce terrain sera auprès de Lawfeldt.

On mettra un caisson de cartouches à la suite de chaque brigade d'infanterie.

Toutes les pièces de canon restantes, seront partagées en 4 parties.

La 1ère. sera placée derrière le premier corps d'infanterie à la droite.

La 2me. derrière le 2me. corps d'infanterie à la droite.

La 3me. derrière le 3me. corps d'infanterie à la gauche.

La 4me. derrière le 4me. corps d'infanterie à la gauche.

On donnera une brigade d'artillerie au corps de réserve.

Toutes les pièces courtes à la Suédoise, seront placées dans les réserves d'artillerie.

Toutes les grosses pièces de batterie qui ne seront point employées au siège, seront placées entre les redoutes, au choix de M. de la Roche-Aimond, à la réserve de 12 pièces qui seront placées à la rive droite de la Meuse au village d'Itter, pour flanquer l'abbaye d'Hoichten.

Les pièces qui marchent avec les réserves, doivent être attelées, mais l'on doit envoyer au parc les chevaux de toutes les autres.

L'on mettra deux bataillons pour la garde des ponts, qui détacheront 400 hommes pour la protection des 12 pièces de canon qui seront à la rive droite de la Meuse, au village d'Itter, et qui doivent flanquer l'abbaye d'Hoichten.

Il faut faire avec M. de la Roche-Aimond, un dispositif particulier de l'artillerie, où tous les Officiers et détachemens de l'artillerie seront nommés, avec les lieux de leurs postes et les emplacemens, ainsi que le calibre des pièces.

L'on suppose qu'il y aura au moins 24 grosses pièces de batterie de reste, dont l'on en placera 6 dans le château de Petersheim, 12 à la droite de la Meuse, et 6 sur la ligne entre les redoutes. S'il y en avoit davantage, on les placeroit sur la hauteur, vis-à-vis le château de M. le Maréchal de Lowendal, dans lequel château, les deux ba-

taillons qui sont destinés à la garde du pont, placeront leurs compagnies de grenadiers relativement à ce projet. M. le Maréchal-Général envoya ordre à M. de Contades, de pousser sa cavalerie sur la rivière de Velt, et peu de jours après, M. le Vicomte du Chayla avança partie de la sienne sur Tirlemont.

Pour mettre plus d'arrangement dans la composition de l'armée, M. le Maréchal-Général ordonna qu'on formât les brigades d'infanterie suivant l'ordre de bataille, tant sur la ligne, que sur le Demer : il fit venir aussi au camp les restans des corps, et des menus équipages.

Quoique partie de ces dispositions n'ait eu lieu qu'après l'ouverture de la tranchée, j'ai cru qu'il convenoit d'en donner un détail suivi.

M. le Maréchal-Général s'étant déterminé d'attaquer Maestricht par les deux côtés de la Basse-Meuse, la tranchée fut ouverte devant cette place la nuit du 15 au 16 avril.

La parallèle de la rive gauche, où la véritable attaque appuya sa gauche à la Meuse, et sa droite fut portée sur la hauteur proche le chemin de Tongres ; comme cette droite n'avoit aucun appui, on la ferma d'une redoute.

La tranchée de la rive droite de la Meuse, où l'attaque de la gauche avoit sa droite à la Meuse, et sa gauche au village de Lumel.

Cette attaque-ci n'avoit pour objet que de nous donner des revers sur tous les ouvra-

ges du front de l'attaque de la droite, et réellement les troupes alliées ont beaucoup souffert des batteries à ricochet qu'on y a établies, et particulièrement de nos obusiers.

M. le Maréchal-Général, et M. le Maréchal de Lowendal, se trouvèrent à l'ouverture de la tranchée, qui se fit fort tranquillement.

Les bulletins du siège de Maestricht, ayant été rapportés dans toutes les feuilles publiques, je juge qu'il est inutile d'en donner une répétition ennuyeuse, d'autant mieux que mon objet principal n'a été, que de détailler les moyens qu'on a employés pour l'investir.

La partie de la rive droite de la haute Meuse proche Heusden, ne paroissant pas suffisamment gardée, les jours sur-tout qu'on en tiroit des troupes pour la tranchée, les régimens de dragons d'Egmont et de Caraman, qui faisoient partie du corps de M. d'Etrées, eurent ordre d'aller la renforcer.

M. le Maréchal-Général trouvant l'infanterie trop fatiguée, tant par les travaux du siège, que par les autres corvées indispensables, ordonna, pour la soulager, qu'on fît venir au camp les régimens de Piémont et d'Auvergne, qu'on campa à la gauche de la seconde ligne : Piémont fut relevé à Dippembeck et environs, par deux bataillons de la brigade de Pandrau, qu'on fit venir de St.-Trond et de Tirlemont.

La brigade des gardes arriva aussi devant Maestricht, du 20 au 24, et elle fut placée

à portée de l'attaque de la droite, et du grand parc de l'artillerie.

Le régiment de cavalerie d'Orléans s'étoit rendu au camp le 19, et il avoit pris son rang dans la ligne auprès de celui de Brancas, destiné à être de brigade avec lui.

Par l'arrangement des brigades, les régimens de Montmorin, Vermandois, Rouergue, Rochefort et Vexin, ayant quitté M. de Contades, et n'ayant été remplacés que par ceux de Bonnac, Boufflers-Wallon et Ponthieu, ce qui réduisoit ce corps de troupes à quatorze bataillons, au lieu de dix-huit, dont il étoit auparavant, on lui envoya en supplément le régiment de Grassin : celui des volontaires Bretons eut ordre pareillement de l'aller joindre ; mais sur la représentation que fit le Colonel, que son régiment n'étoit pas réparé, on le laissa à Mons pour quelques jours, et celui de la Morlière fut chargé provisionnellement de veiller sur la Dille, conjointement avec les dragons de la Reine.

M. le Maréchal de Lowendal ayant laissé, chemin faisant, à Limbourg, le régiment de Rougrave et la compagnie de Fischer, on fit relever cette compagnie par les Cantabres et les Croates, et elle fut poussée à Rolduc.

Un de nos partis d'infanterie de cent hommes, que M. de St.-Germain avoit envoyé à la petite guerre, et qui fit d'abord quelques prisonniers, s'étant avancé trop loin du côté de Sittard, fut enveloppé et pris par les hussards Autrichiens.

Quoique je me sois proposé de ne point détailler ce qui s'est passé au siège de Maestricht, je juge néanmoins convenable d'en rapporter les principaux événemens.

La nuit du 17 au 18, les assiégés firent, à une heure après minuit, une sortie de 800 hommes, sur les travailleurs de l'attaque de la droite le long de la rive gauche de la Meuse : ils y mirent d'abord quelque désordre, dont ils profitèrent pour combler trente toises d'ouvrage ; mais nos grenadiers ayant marché à eux, ils se retirèrent avec perte, et l'on fit de part et d'autre quelques prisonniers qui furent renvoyés le lendemain.

M. le Maréchal-Général alla le 9 visiter les bords de la Gueule, depuis son embouchure jusqu'à Galop.

Le 20 au matin, 105 bouches à feu commencèrent à tirer sur Maestricht : M. le Maréchal-Général s'étoit rendu à la tranchée pour se trouver à ce début.

Il fit le 22 un tems si affreux, qu'on étoit dans la tranchée dans l'eau jusqu'au genou ; ce qui, joint à la quantité de neige qui tomboit, fit passer aux troupes, qui soutenoient les attaques, une des plus cruelles nuits qu'on puisse imaginer. M. le Maréchal-Général, sensible à leurs maux, donna ses ordres le 23 au matin, pour qu'il fût distribué de l'eau-de-vie aux soldats.

La rapidité des eaux de la Meuse, qui avoit gonflé considérablement, ayant augmenté par la violence du vent, les cordages qui retenoient nos pontons de la basse

Meuse rompirent ; de façon qu'on fut cinq jours sans autre communication avec M. de Lowendal, qu'un pont volant que M. le Maréchal-Général fit faire sur-le-champ.

Pour prévenir pareil accident, il ordonna la construction d'un pont de bateaux, seul capable de résister dans un gros temps.

La nuit du 24 au 25, et la suivante, les assiégés tentèrent deux sorties, où ils furent repoussés.

M. le Maréchal de Bathiani détacha le 25 4000 hommes d'infanterie et mille chevaux, aux ordres de M. le Comte de Grunne, Général d'infanterie, et de M. le Général-Major Sincère, qui se portèrent du côté de Juliers, et poussèrent jusqu'à Galop un corps de troupes légères d'infanterie et d'hussards, à l'approche duquel la compagnie de Fischer se replia sur l'armée. On fut d'abord incertain de l'objet de ce détachement, mais l'on ne tarda pas à être informé qu'il n'avoit d'autre but, que de protéger la jonction de l'artillerie autrichienne qui venoit de Keysers-wert, sous l'escorte seulement d'un bataillon d'Arberg.

Le partisan Bethune, dans la confiance que le Demer étoit mal gardé, s'étoit porté quelques jours auparavant sur cette rivière vers Arschot, avec des pontons et du canon ; mais sur les avis qu'il avoit eu des précautions de M. de Contades, il avoit jugé convenable de se retirer, crainte d'être coupé.

La nuit du 27 au 28, vers les trois heures du matin, les assiégés firent une sortie

à l'attaque de Wick de 1000 hommes d'infanterie, qui s'étant avancés sur la parallèle, sous la protection de 300 chevaux, poussèrent dans nos batteries par les embrâsures, quelques grenadiers qui enclouèrent onze pièces de canon; mais si précipitamment, qu'elles furent en état de tirer quatre heures après : pour partager sans doute notre attention, les assiégés se présentèrent en même-temps à la droite, et ils y furent repoussés.

Dans le dessein apparemment de chicaner davantage le terrain, les ennemis avoient fait sur le front de l'attaque de la droite, trois flêches en avant de leur premier chemin couvert par rapport à nous. On fit le 29, à quatre heures du matin, l'attaque de celle du centre : deux compagnies de grenadiers de la Tour-du-Pin, et trois de la Couronne, soutenues de celles de Rohan et d'Alsace, furent chargées de cette opération, qui fut exécutée avec tout le succès possible.

L'attaque de la flêche de la droite se fit la nuit suivante par les compagnies de grenadiers d'Auvergne, et par celles de la Fère et de Rohan, soutenues de celles de Bassigni et de Fleuri, et elle fut emportée, malgré les tentatives de l'ennemi, qui fit jouer deux fougasses, et qui se présenta par deux fois pour nous en déloger.

M. le Marquis de Bissy, Lieutenant-Général de tranchée, s'étant porté le 29, environ les quatre heures après-midi, à la tête de la sappe, y eut la jambe cassée d'un éclat de bombe; cet Officier, qui mourut quelques

jours après, avoit fait, avant d'être blessé, les dispositions pour l'attaque ; elles furent suivies, et leur succès fait l'éloge des talens qu'il avoit pour la guerre.

En même-temps que M. de Bathiani avoit fait un détachement sur Rolduc, il avoit envoyé à la rive gauche de la Meuse, toutes les compagnies franches, qui s'étant établies à Suttendal, poussèrent les hussards jusqu'à Gelick : M. le Maréchal-Général, en ayant été instruit, projetta d'enlever le tout ; et à cet effet il fit partir le 2 de mai, à l'entrée de la nuit, M. le Duc de Fitz-James avec 400 grenadiers et 600 chevaux, pour se porter sur Suttendal, pendant que M. de Beausobre devoit, avec 400 hussards, s'avancer sur Stockhem, afin de masquer ce qui pourroit venir de Maseick ; mais l'on trouvera l'ennemi retiré.

Les approches du chemin couvert de Maestricht exigeant qu'on aille pied à pied, par rapport aux galeries de mines qui le protègent, et à la nombreuse garnison qui pouvoit le défendre, l'on ne s'occupa pendant quatre nuits qu'à perfectionner les anciens ouvrages, à avancer les têtes des sappes et à élargir les débouchés.

M. le Maréchal-Général jugeant le 4 au matin, qu'il étoit temps de faire une attaque générale du chemin couvert, fit les dispositions convenables pour l'exécuter à l'entrée de la nuit ; mais à midi, le Lord Sackville, Aide-de-Camp de S. A. R. M. le Duc de Cumberland, lui porta une lettre de ce

Prince, qui, en lui annonçant la signature des préliminaires de paix, lui proposoit, pour arrêter toute effusion de sang, de lui rendre Maestricht, et en conséquence nos batteries eurent ordre de ne plus tirer.

M. le Baron d'Aylva, qui commandoit dans Maestricht pour les Etats-Généraux, ayant reçu la lettre de S. A. R. M. le Duc de Cumberland, qui lui marquoit de sortir de Maestricht avec sa garnison, envoya le Général-Major Grœme à M. le Maréchal-Général, pour lui demander un délai de quarante-huit heures, afin de pouvoir envoyer à Breda au Prince d'Orange, de qui il lui falloit un ordre pour rendre la place.

Cet ordre étant arrivé, et le drapeau arboré, la capitulation fut signée le 7; et la garnison défila le 10 au matin devant M. le Maréchal-Général, avec les honneurs de la guerre, mais sans chariots couverts.

Les Impériaux, qui avoient à leur tête M. le Baron de Marshal, Lieutenant-Général, et M. le Prince d'Aremberg, Général-Major, allèrent sur Maseick, et les Hollandais, conduits par M. le Baron d'Aylva, marchèrent vers Bois-le-Duc.

M. le Maréchal de Lowendal, dont l'intelligence et l'activité ne se sont pas moins soutenues pendant ce siège, que dans toutes les opérations dont il a été chargé, entra dans Maestricht le 10 pour y commander.

J'ai jugé inutile de rapporter les visites journalières que M. le Maréchal-Général fai-

soit à la tranchée, et son attention à hâter lui-même les travaux sur la ligne. Le temps affreux qu'il a fait pendant toutes ces opérations, l'engageoit souvent à monter deux fois par jour à cheval pour se faire voir au soldat, à qui sa présence faisoit oublier ses maux et ranimoit la confiance.

M. le Maréchal-Général ayant reçu l'ordre de la Cour, pour convenir avec S. A. R. M. le Duc de Cumberland du jour de la publication d'un armistice entre les deux armées, lui envoya M. le Comte de Frise son neveu, au retour duquel l'armistice fut publié le 11 au matin à la tête de l'armée, dans les termes suivans :

Il est défendu à tous Officier, cavalier, dragon, soldat, hussard, et autre militaire, de faire aucun acte d'hostilité contre les troupes des alliés dans les Pays-Bas, à commencer du jour de la présente publication, à moins qu'ils ne fussent attaqués par lesdites troupes, auquel cas il leur est permis de repousser la force par la force.

La suspension d'armes publiée, M. le Marquis du Menil, Maréchal-de-Camp, fut envoyé à Maseick par le Maréchal-Général, pour travailler à l'arrangement des limites entre les deux armées, et par lequel il fut réglé que la ligne qui devoit nous borner, prendroit à hauteur de Berg-op-zoom, passeroit en dehors de Putte et de Cappel, et tomberoit sur Lier, longeroit la Nèthe jusqu'à Iteghem, et de-là allant gagner le Demer, le remonteroit jusqu'à Bilsen, pas-

seroit par Gelick, et tomberoit, sur Reckem : la Gueule devoit servir de limités pour la droite de la Meuse.

L'on ne songea plus dès-lors de part et d'autre qu'à prendre des positions pour subsister ; et à cet effet, les troupes du Roi se mirent en marche du 16 au 20 mai, et l'armée alla cantonner en ordre de bataille, sa droite aux Gettes, sa gauche à la Dendre. M. le Maréchal-Général laissa sur la Meuse la division de M. le Maréchal de Lowendal, à laquelle il joignit les dragons. Celle qui, suivant l'ordre de bataille, devoit être aux ordres de S. A. S. M. le Comte de Clermont, ferma la gauche, et M. le Comte d'Etrées alla cantonner en avant de la Dille, à Lier et environs. La Maison du Roi resta dans ses cantonnemens d'Ath, Oudenarde et Gand, et la Gendarmerie à Mons.

La brigade des Gardes entra dans Bruxelles.

M. le Maréchal-Général profita de ce temps de repos, pour aller faire sa cour au Roi à Compiègne : quelques jours auparavant, M. le Comte d'Argenson avoit appellé auprès de lui M. de Crémille, Maréchal-Général des logis de l'armée, et M. le Chevalier d'Espagnac, un de ses Aides, étoit resté par *interim*, chargé du détail, qu'il a continué jusqu'aux évacuations,

M. le Maréchal-Général étant revenu à Bruxelles, fit quelques changemens dans la position de ses troupes, qu'il alongea jusqu'à la mer, et conformément aux ordres

de la Cour, en envoya quelques-unes dans les Evêchés.

M. le Maréchal-Général repartit dans les quinze premiers jours d'octobre pour Fontainebleau, et de-là pour Chambord.

Le traité de paix, ayant été signé peu de temps après, et, en conséquence, M. le Maréchal-Général n'ayant plus jugé sa présence nécessaire dans les Pays-Bas, M. le Vicomte du Chayla fut nommé Commandant dans le pays conquis, et Commissaire, conjointement avec M. de Séchelles, pour régler le dispositif des évacuations dans les Pays-Bas avec M. le Comte de Grunne et M. de Burmania, nommés Commisssaires l'un et l'autre pour la même opération, le premier par S. M. I. la Reine de Hongrie, et l'autre par les Etats-Généraux.

M. CHIQUET *au Maréchal* DE SAXE.

A La Haie, le 29 mars 1748.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai reçu qu'hier la lettre dont il vous a plu de m'honorer le 24 de ce mois. J'exécuterai, avec le plus sensible plaisir, les ordres que vous me donnez, n'ayant rien plus à cœur que d'avoir de fréquentes occasions de vous faire ma cour; mais je crains bien que ma correspondance ne vous soit pas, Monseigneur, aussi utile que je le

souhaiterois ; les temps sont absolument changés : les sources d'où je tirois les notions assez bonnes que j'avois par le passé, me sont toutes fermées ; de sorte que la connoissance de ce qui se passe ici, ne vient plus maintenant à moi que par ricochet, et par conséquent toujours tardive et fort souvent peu exacte. Je ferai cependant de mon mieux pour répondre à votre attente ; mais, Monseigneur, permettez-moi d'avoir recours à vos bontés pour être informé exactement de ce qui se passera sous vos ordres. J'ose vous protester que c'est moins curiosité de ma part, que zèle pour le bien du service du Roi, qui m'enhardit à vous faire cette très-humble prière.

Les conférences militaires qui ont été entamées ici depuis l'arrivée du Duc de Cumberland, entre ce Prince, le Prince de Nassau, le Maréchal de Bathiani et autres Généraux des troupes alliées, deviennent maintenant plus fréquentes. Il a été réglé, par les premières, de faire sortir les régimens des quartiers-d'hiver qui leur avoient été assignés, pour les faire cantonner, partie dans la Baronie de Breda, partie dans les environs d'Eyndhoven, et partie dans le voisinage de Maestricht, afin de se trouver, par cette position, en état de se porter où le besoin le requerera, et de faire face partout, autant qu'il sera possible. Il s'en est tenu deux consécutivement mardi et mercredi dernier, à l'issue desquelles le Général Swartzemberg et le Général-Major Groeme

sont partis pour se rendre à Maestricht; mais il ne transpire encore rien de ce qui y a été agité ou résolu. On conjecture seulement, avec assez de vraisemblance, que sur la nouvelle qui est venue ici, des mouvemens que nos troupes font vers la Meuse; il a été donné ordre, à ces deux Officiers-Généraux, sur l'activité et l'expérience desquels ont compté beaucoup, d'aller reconnoître eux-mêmes à quoi ces mouvemens peuvent tendre, et de s'enfermer dans Maestricht, s'ils s'apperçoivent qu'ils ont pour objet d'en former l'investissement, ce que l'on appréhende beaucoup ici.

On n'est pas non plus sans crainte, que, supérieurs comme nous le sommes, nous ne tentions d'entamer, de plusieurs côtés à la fois, les frontières de cet état; tandis qu'il n'a pas encore, et ne peut avoir de long temps, rassemblé toutes les forces sur lesquelles il compte; et pour surcroît d'inquiétude et d'embarras, il est arrivé que la fonte des neiges et la crue des eaux, ayant emporté le pont d'Arnheim, les troupes Hanovriennes, les Hessois, et quelques régimens Hollandais qui avoient été mis en quartier d'hiver dans les provinces d'Utrecht, Frise, Over-Issel et Groningue, et qui étoient déjà en pleine marche pour aller, les uns vers Breda, les autres vers Eindhoven, sont obligées de faire halte et d'attendre que le pont en question soit rétabli; de sorte que l'on ne prévoit pas que de plus de quinze jours ou trois semaines, ces différentes

troupes

troupes puissent se trouver au lieu de leurs rendez-vous respectifs.

Il transpire ici, Monseigneur, que le Roi de Prusse et le Roi de Suède, veulent faire cause commune pour insister sur la liberté et l'indépendance la plus entière du commerce de leurs sujets, sans admettre aucune distinction d'effets permis ou prohibés. Le principe sur lequel ils se fondent, est la parfaite neutralité qu'ils observent dans la guerre présente. Ils se croient d'ailleurs libres de toute obligation, n'étant liés par aucun traité de commerce avec les puissances maritimes, et s'appuient en général sur la liberté des mers. Ce sera là, m'assure-t-on, Monseigneur, le précis des mémoires que les ministres de Suède et de Prusse se disposent à présenter incessamment, et sur quoi ils n'attendent plus que les derniers ordres de leurs maîtres.

Si je ne joins rien ici de Londres, c'est que nous n'en avons rien reçu depuis les lettres du 15 de ce mois; de sorte qu'il nous en manque actuellement trois ordinaires.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Le même au même.

A La Haie, le 2 avril 1748.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai rien aujourd'hui à vous mander d'ici, tout y est suspendu depuis quatre à cinq jours, que les Généraux en chef des troupes alliées, savoir : le Duc de Cumberland, le Prince de Nassau et le Maréchal de Bathiani, sont tous les trois malades. Le premier est attaqué d'une espèce de pleurésie, pour laquelle il a été déjà saigné quatre fois ; ce qui lui a, assure-t-on, procuré beaucoup de soulagement. Le second essuya vendredi au soir un accès de fièvre fort violent, qui, à la vérité, n'a point eu d'autre suite ; et le troisième est toujours obligé de garder la chambre, à cause de l'attaque de goutte qu'il a eue il y a environ six semaines, et dont il n'est pas encore entièrement quitte.

Le pont d'Arnheim n'est point encore raccommodé, ce qui retarde toujours la marche des troupes, qui doivent passer par cette ville pour aller à leurs rendez-vous respectifs.

Je n'ai pu refuser à M. d'Ammon, qui réside ici en qualité de Ministre du Roi de Prusse, mes offices auprès de vous, Monseigneur, et de vous faire passer en original la lettre ci-jointe qu'il a reçue de M. le

Maréchal Comte de Dohna, tendante à obtenir de votre bonté la liberté d'un parent de ce dernier, nommé le Comte Charles Rouleman de Biland, Lieutenant dans le régiment d'infanterie de Broeckhuysen, qui a été fait prisonnier de guerre à Namur, et qui est actuellement à Autun. Je lui ai représenté la chose comme fort difficile dans la conjoncture présente, afin que vous eussiez plus de liberté d'en agir comme il vous plaira; mais quelle que soit votre intention sur ce sujet, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de me mettre en état, par votre réponse, d'en donner une à M. d'Ammon. Je suis avec le plus profond respect, etc.

Le Maréchal Comte DE DOHNA *à M.* D'AMMON.

2 avril 1748.

Je compte, Monsieur, que vous avez été informé de la déclaration que l'électeur Palatin a fait faire en dernier lieu à La Haye, pour la rupture du cartel qui subsistoit entre lui et les Etats-Généraux, pour l'extradition des déserteurs de part et d'autre, et que vous savez également que les troupes Hessoises, tant à la solde de la Grande-Bretage qu'à celle des Hollandois, seront de l'armée que doit commander le Prince d'Orange. Le tempérament de *l'ad turium* n'a point été goûté; on ne veut point dé-

partage, et ainsi le Duc aura le commandement suprême, en quelque cas que ce soit, en se concertant cependant avec le Prince d'Orange pour les opérations.

Il n'a pas encore été possible de concilier les Ministres de Vienne et de Turin, sur le partage de la somme qu'on a résolu de leur accorder. Il y a beaucoup d'apparence que le Gouvernement sera obligé, pour les mettre d'accord, d'augmenter la dose d'une dixaine de mille livres sterlings; de manière que Turin auroit ses 50,000 livres, et Vienne 80,000. Les conférences se sont renouvellées ces jours-ci à ce sujet, et il paroît que tout sera terminé à cet égard d'ici à vendredi, jour fixé pour le départ du Colonel Plunket, qui doit porter à Vienne la convention, et le Ministre de Turin expédiera le même jour le courier qu'il fait attendre depuis si long-temps.

Quelques Ministres étrangers demandèrent hier, dans la conférence, au Duc de Neucastle, si le voyage du Roi pour Hanovre auroit lieu; à quoi il répondit qu'il n'y avoit rien de réglé à cet égard; mais que, s'il avoit lieu, il en feroit informer les Ministres étrangers par un billet. On voit que ce sera le début de la campagne qui décidera de ce voyage.

Il paroît que M. Wall ne fait pas grand-chose ici. On vient d'accorder, à ses instances, la liberté à M. Kerr, Ecossais, impliqué dans la dernière rébellion, qui étoit ci-devant Officier au service de la Cour d'Es-

pagne, qui l'avoit fait réclamer comme tel. Il avoit été condamné à mort l'année dernière.

M. Collins, Gentilhomme Irlandais, que je crois au service des Etats-Généraux, est arrivé ici il y a quelques jours. Il a proposé au Gouvernement la levée d'un régiment Irlandais pour le service des Etats-Généraux. M. de Bentinck l'appuie dans sa demande. La Cour est très-disposée à accorder la permission de faire cette levée, qu'on considère comme devant contribuer à la ruine de la brigade Irlandaise au service de France, par l'avantage qu'auront ceux qui serviront dans ce nouveau régiment, de jouir de leurs biens, d'hériter, etc. et de n'être point sujets aux peines portées contre ceux qui servent en France ou en Espagne. Suivant le plan proposé à la Cour, ce régiment sera d'un bataillon de 6 ou 800 hommes, sur le même pied et paie que les corps Ecossais au service des Etats-Généraux. Tous les Officiers seront Gentilshommes et Catholiques : on y doit admettre aussi des Gentilshommes comme Cadets, ainsi que cela se pratiquoit autrefois en France, ce qui leur servira d'école militaire. M. Collins insiste pour que ce régiment ne puisse être réformé, sous quelque prétexte que ce soit. C'est ce dernier point qui rencontrera le plus de difficulté, quelque desir que témoigne le Prince d'Orange d'avoir des Irlandais au service de l'Etat.

M. Wasnaer fut faire visite samedi au nou-

veau Ministre de Portugal, et, contre sa modération ordinaire, il déclama avec impétuosité contre la France, et fit ses efforts pour persuader au premier, que la France n'agissoit pas sérieusement dans la recherche qu'elle avoit faite de la médiation du Roi de Portugal; que ce n'étoit absolument qu'un jeu, et qu'elle n'étoit rien moins que disposée à la paix, ou en passer même par la médiation qu'elle avoit requise. Vous pouvez, Monsieur, compter sur ce fait, que je tiens d'un témoin.

Le Maréchal DE SAXE *au Maréchal* DE NOAILLES.

avril 1748.

C'est avec un grand plaisir, mon cher Maître, que je vous obéis; je suis flatté, quand je puis avoir votre approbation, et je la desire; je vous connois des plus indulgens sur mes fautes, ainsi je vous dirai avec confiance tout ce que je fais.

Vous avez fait une terrible menace au grand Gaudoir; c'est pire que si vous l'aviez menacé de la colère d'un médecin, et je ne doute pas que la crainte de la diete ne le réveille de sa paresse.

Mais pour en venir à ce que vous desirez savoir, j'entre en matière.

Berg-op-zoom manquoit de bien de choses; je l'ai approvisionné pour 6 mois, au moyen

d'un convoi de 2000 voitures, que j'y ai fait entrer le 3 de ce mois, et je me suis porté dans les environs pour couvrir ce grand convoi, avec trente-huit bataillons et soixante six escadrons, parce que je fus informé que les ennemis s'étoient rassemblés pour l'attaquer; j'ai été moi-même pour visiter cette place, et y donner quelques ordres, après quoi je suis retourné le même jour à Anvers, et en suis parti le 4 : le même jour 4, j'avois fait marcher la tête de l'armée de Louvain à Tirlemont. J'ai joins, Monsieur, la tête de l'armée à Tirlemont le 4, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer par un courier que je vous ai dépêché le même jour d'Anvers.

Le 5, nous avons trouvé, en approchant de St.-Trond, les hussards ennemis; il y avoit quelque infanterie Hongroise à S.-Trond, qui, à notre approche, a couvert la ville; il s'est tiré quelques coups de pistolet à la place de St.-Trond, et les ennemis nous y ont abandonné un magasin de 75000 rations de fourage : nous avons cantonné ce jour-là, ainsi que le précédent, à Tirlemont.

Le 6, nous sommes arrivés à Tongres, où nous avons trouvé le régiment de Nadasti, qui s'est retiré à l'approche de notre avant-garde; le même jour, M. de Brézé, qui venoit pour voir Judoigne, est arrivé à Auray avec onze bataillons et dix-sept escadrons.

Le 7 j'ai séjourné, n'ayant avec moi que vingt-deux bataillons et vingt escadrons, pour attendre la division de M. de Lautrec, qui est de 21 bataillons et 31 escadrons.

Ce qui m'a engagé à séjourner ici, est que j'ai été informé qu'il y avoit quelques troupes entre ici et Maestricht, et pour prendre des arrangemens relatifs avec M. le Maréchal de Lowendal, qui doit être arrivé le 6, avec la colonne de la gauche de ses troupes, à Fraipont sur la Wese.

Ci-joint sont les nouvelles. Je me mets en marche aujourd'hui pour Smermaes, d'où je m'alongerai en descendant la Meuse, et je pense que quand les Autrichiens se verront M. de Lowendal en face, et moi les dépassant au-dessous de l'embouchure de la Gueule, ils lâcheront prise devant Maestricht, et iront se placer derrière la Roer, parce qu'ils seroient obligés de se mettre à cheval sur la Gueule, et de faire tête en même temps, à M. de Lowendal, position trop dangereuse pour croire qu'ils osent la hasarder; car, si je force le passage de la Meuse, ils seront enfermés sous Maestricht, et le défaut de subsistances les y feroit bientôt périr. Je pousse aujourd'hui M. de Brezé sous Liége, où M. le Maréchal de Lowendal doit lui donner la main. Les magasins que les ennemis avoient établis à Peer et à Bray étoient pour les Anglois; je pense qu'ils ne prendront plus cette route, me sachant ici, et qu'ils tourneront le marais de Peer: je tâcherai d'avoir forcé le passage de la Meuse avant qu'ils arrivent, et si les Autrichiens abandonnent Maestricht, je jetterai mes ponts au-dessus de l'embouchure de la Gueule, ce qui constatera notre première opération, qui est l'investiture de Maestricht.

Le Maréchal DE LOWENDAL *au Comte* D'ARGENSON.

À Marche-en-Famine, le 3 avril 1748.

MONSEIGNEUR,

Je suis arrivé hier ici avec les deux colonnes de la gauche, et ce n'a pas été sans peine, à cause du mauvais temps et des mauvais chemins.

Après avoir pris les connoissances nécessaires sur la route que j'ai à prendre, je me suis déterminé pour celle de Durbuy, avec les deux colonnes ci-dessus nommées : je gagne par-là huit ou dix lieues de chemin ; je puis, en cas de besoin, rejoindre en quatre ou cinq heures les colonnes qui marcheront à ma droite, et je m'approche plus facilement de mon objet, qui est de passer la rivière de Wese en deux endroits différens, savoir à Verviers et à Fraipont, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que de deux lieues.

Tout est concerté avec les autres colonnes, auxquelles je viens d'envoyer leurs convois de pain, ainsi qu'il a été ordonné.

En arrivant ici, j'ai envoyé Fischer avec son corps, pour se saisir du pont de Pierre sur la Ourte, qui est auprès de Hotton ; il y a trouvé près de deux cens hussards et deux compagnies de dragons d'Althan, qui les sou-

tenoient. Les gens de Fischer les ont mis en fuite, les ont poursuivis pendant trois lieues de chemin, leur ont tué une quinzaine d'hommes sur la place, et leur ont fait dix-sept prisonniers; Fischer à perdu une dixaines d'hommes, tant tués que blessés, mais il a travaillé en échange fort avantageusement sur les équipages des ennemis, car, ces troupes-là étant en marche, il y a fait un butin considérable.

Les avis que j'ai de la marche des ennemis, sont si peu conformes les uns avec les autres, que je ne sais ce que j'en dois croire; les colonnes qui ont passé près de Luxembourg, m'assurent que le Maréchal de Neuperg avoit fait rentrer dans cette ville les régimens qu'il avoit fait sortir pour aller joindre l'armée; tous les gens du pays, au contraire, certifient que le régiment de Neuperg, infanterie, a passé par le pays, pour être rendu le 5 de ce mois à Viset; lorsque je serai plus près d'eux, j'espère être mieux instruit de leurs manœuvres.

Comme la rivière d'Ourte doit porter quantité de bateaux, je tâcherai de m'en saisir, et les faire conduire à Liége, pour tous les usages que nous en pourrions vouloir faire.

Je renverrai demain les prisonniers ennemis au Maréchal de Bathiani contre son reçu: cela me procurera de leurs nouvelles.

J'ai trouvé suffisamment du fourage partout, de sorte que je n'ai pas touché encore à ce que j'ai pris avec moi: on a trouvé

moyen aussi de se faire fournir le pain, en payant, pour deux ou trois jours.

L'éloignement des ennemis m'ayant permis jusqu'à présent de faire cantonner les troupes, j'espère que cela leur fera un bien infini.

A vue d'œil, je ne vois rien qui puisse m'empêcher de passer la Wese vers le 7 ou 8 de ce mois, sur quoi je vous suplie de régler le départ du convoi que vous devez m'envoyer par Liége.

Le Comte d'Argenson *au Maréchal* de Saxe.

3 avril 1748.

J'ai rendu compte au Roi de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, le 31 mars, et qui m'a été remise par le courier que je vous renvoie; j'espère qu'il vous trouvera en bonne santé demain, à Tirlemont, où j'imagine qu'il vous joindra; je ne lui donne cependant d'autre ordre, que celui d'aller droit à Louvain. Nous recevrons apparemment demain ou après-demain au plus tard, des nouvelles de la façon dont se sera passé votre convoi de Berg-op-zoom, dont vous n'avez pas voulu confier le soin à d'autres qu'à vous-même; rien n'étoit plus capable de faire juger aux ennemis que votre principale attention est sur cette partie; mais, je vous avoue, que je ne suis pas sans impa-

tience d'en apprendre le succès, attendu la nombreuse compagnie qui se rassemble de ce côté-là, et qui, selon que je le pense, n'y restera pas long-temps, car je ne puis croire qu'ils voyent assiéger Maestricht lorsqu'il n'y aura plus d'équivoque sur l'objet de votre projet, sans qu'ils réunissent toutes leurs forces pour s'y opposer, s'ils le peuvent. Il me paroît que tout se passe jusqu'à présent sur la droite selon vos intentions ; je suis fâché, comme vous, Monsieur, que vos troupes légères aient été aussi peu ménagées. Je viens de réiterer de nouvelles instances auprès de M. le Contrôleur-Général pour le paiement des gratifications, dont il leur fait attendre depuis un an le paiement, et j'ai lieu d'espérer qu'il va enfin leur procurer ce secours. A l'égard de Guerchy, qui vous serviroit à le ménager pendant la campagne, je vous écris séparément, pour vous faire part des ordres que je viens de donner, de lui faire payer son troisième tiers de la levée, quoique, suivant la capitulation que nous avons passée ensemble, il devroit être complet de tout point auparavant, et vous conviendrez que nous ne sommes pas trop dans un temps à pouvoir anticiper les paiemens.

J'ai expliqué au Roi les raisons qui font que vous avez trouvé les milices destinées aux remplacemens, ou à servir en campagne, en aussi mauvais état ; je ne puis me prendre qu'à la difficulté des voitures, de ce que celles qui doivent servir en campagne n'ont point encore reçu leurs réparations,

puisque tout ce qui est nécessaire à cet effet est actuellement rassemblé à Lille et à Valenciennes ; pour ce qui est de l'habillement et de l'équipement des milices de remplacement, il ne doit être prêt que dans le courant de ce mois-ci, et la précipitation avec laquelle on les a fait marcher, est la cause qu'ils n'ont pas pu les trouver à leur arrivée ; j'ai cependant eu attention, que ceux des six bataillons qui sont à Berg-op-zoom, soient servis de préférence, et je compte qu'ils recevront ce dont ils ont besoin avant le 15 de ce mois.

M. le Comte de Clermont, à qui S. M. a communiqué le projet d'ordonnance de service pour la campagne, dans laquelle il est compris, a desiré qu'il y soit ajouté la disposition, que vous trouverez sous-lignée dans la copie que je vous envoie ; et S. M., avant de rien décider, m'a ordonné de vous en demander votre avis, que je vous supplie de m'envoyer le plutôt qu'il vous sera possible.

M. Chiquet au Maréchal de Saxe.

A La Haie, le 5 avril 1748.

Monseigneur,

Nous reçûmes à la fois, avant-hier, les quatre postes d'Angleterre qui nous manquoient, et nous recevons aujourd'hui celle du 2 de ce mois ; j'ai l'honneur de vous en-

voyer copie des nouvelles qu'elles m'ont apportées.

Il ne manque plus au rétablissement parfait du Duc de Cumberland, que le recouvrement de ses forces, et ce sera l'ouvrage de peu de jours. Le Prince Stadhouder se porte aussi fort bien maintenant, et à déjà commencé à travailler; il se tint avant-hier chez le premier une conférence qui, croit-on, sera la dernière, et à l'issue de laquelle divers exprès furent dépêchés : on ne sait point au juste de quels ordres ils sont porteurs; on conjecture seulement qu'ils ont pour objet d'assembler, le plûtôt possible, les troupes des alliés en corps d'armée, et de se mettre en état, en cas d'attaque de la part des Français, de faire la défense la plus vigoureuse qu'il sera possible; car on a renoncé au projet d'attaquer soi-même, que le Duc de Cumberland proposoit. Partie des régimens Gardes à pied et Gardes dragons, qui ont passé l'Hiver ici, en partent aujourd'hui et domain, et les Officiers-Généraux, qui sont nommés pour faire la campagne, se disposent tous à en faire autant le 12 de ce mois, pour être rendus au plus tard le 15 à leurs postes respectifs.

Vous savez, Monseigneur, ce qui se dit du projet de la Cour de Vienne, de joindre 4000 chevaux au corps de troupes Russes, lorsqu'il sera arrivé dans l'Empire, afin de pouvoir opérer une diversion sur le Rhin ou sur la Moselle. Il est, m'assure-t-on, aussi question d'envoyer d'ici 16 escadrons,

hollandais pour le même effet; mais il y a ici des gens qui croient que ce n'est là que le prétexte, et que la véritable raison pour laquelle on feroit passer cette cavalerie en Allemagne, n'est autre chose que de la faire remonter, et la recruter avec plus de facilité qu'on ne peut le faire ici, où la disette d'hommes et de chevaux se fait vivement sentir.

Copie des nouvelles envoyées par le Sieur Chiquet, *avec sa lettre ci-dessus.*

L'état de ma santé, qui est toujours fort chancelante, ne m'a pas permis de vous écrire l'ordinaire dernier. Je n'aurois eu, à ce qui paroît, rien d'intéressant à vous communiquer : attribuez, je vous prie, à la même cause, si je n'ai pas eu l'honneur de vous rendre compte d'une brochure, qui a été publiée au commencement de l'autre semaine, intitulée : *Apologie d'une résignation, faite en dernier lieu :* CULPARI METUIT FIDES. — Cette pièce fait beaucoup de bruit, et est déjà poussée à la quatrième édition. On assure pour certain qu'elle a été écrite sous les yeux et la direction du Comte de Chesterfield, et qu'il a dû fournir les matériaux et révelé les secrets du cabinet : c'est ce dont tous les Ministres conviennent. Le but principal de cette pièce, est de prouver le tort qu'ont eu les deux frères, de ne pas accepter les propositions que la France a faites

au Général Ligonnier, ou la convention, que M. Wall étoit autorisé de faire signer; et en même-temps que le Duc de Neucastle s'est laissé, dans les deux occasions, gouverner par le Chevalier Osorio, qu'on compare à M. de Gondemar, Ambassadeur d'Espagne sous le Roi Jacques I[er]. Milord Carteret et M. la Burnega sont maltraités dans cet écrit. Le Chevalier Osorio paroît sensible à ce qu'on dit de lui, et sur-tout à la comparaison. Le Secrétaire de Prusse dit, que cet écrit ne contient que vérité, et que c'est le précis de toutes ses relations à son maître. J'ai commencé à traduire cette pièce. Je ferai mon possible pour vous l'envoyer vendredi; en attendant, voici les conditions qu'on y marque avoir été faites par le France. Cette Couronne s'obligeoit de reconnoître l'Empereur, et de rendre toute la Flandre, excepté Furnes, en cas que la Grande-Bretagne insistât sur la démolition de Dunkerque, ou de rendre Furnes aussi, en cas que la Grande-Bretagne consentît que Dunkerque restât dans l'état présent. L'Angleterre devoit rendre le Cap-Breton, et l'Impératrice et le Roi de Sardaigne fournir un établissement à Don Philippe, la France ayant déclaré qu'elle n'insistoit pas sur un qui fût considérable. Quant à M. Wall, il avoit été, dit l'auteur, autorisé à signer les conditions suivantes; savoir : que l'Angleterre obtiendroit de ses alliés, soit une cession de Parme et de Plaisance pour Don Philippe, ou de lui abandonner la possession de la Savoie,

ou

où, par voie d'alternative, si l'on ne pouvoit à présent obtenir cela, que la paix seroit rétablie entre les deux nations sur le meilleur et le plus solide pied par terre et par mer, à l'exception de l'Italie, où il seroit libre aux deux nations de continuer la guerre, selon que leurs intérêts respectifs le demanderoient.

Vendredi dernier le matin, le Duc de Neucastle reçut avec la poste d'Hollande du 16, un courier du duc de Cumberland, et un du Comte de Sandwich. Immediatement après il fit appeler le chevalier Osorio, avec lequel il eut une très-longue conférence. L'on m'assure de très-bonne part, que c'étoit pour lui communiquer le résultat de la dernière conférence qu'avoit eue le comte de Sandwich avec M. de St.-Séverin, qui consiste entre autres dans une déclaration expresse du dernier, que S. M. T. C. ne vouloit entendre aucun accommodement, qui n'auroit pas pour base, la restitution entière de tous les Etats qui étoient dans la possession de ses alliés avant la présente guerre, ce qui entraîne nécessairement l'inexécution du traité de Worms. Le Chevalier expédia le lendemain à quatre heures du matin un courier au Comte de Chavanne, pour l'informer de cette déclaration, et le charger en même temps de faire passer par un exprès ses dépêches au Roi. On a su, de fort bonne part, d'ailleurs, que le Duc de Neucastle avoit remis le vendredi au soir un paquet au Chevalier. L'on dit même qu'il contenoit une lettre de S. M. Britan-

nique à S. M. Sarde. Comme le Duc de Bedford n'étoit pas ici vendredi, il n'y eut point de conseil; mais, étant de retour hier, les Ministres, intéressés dans la paix ou la guerre, ont eu hier et aujourd'hui des conférences avec lui et le Duc de Neucastle, et ce soir il y a un grand-conseil. Tout ce qu'on sait de ces conférences, c'est qu'on a fait de grands reproches aux Ministres de Vienne et de Hollande, sur le mauvais état où le Duc de Cumberland dépeint, par ses dernières dépêches, que sont les affaires aux Pays-Bas, et l'on prétend qu'on n'est rien moins ici que disposé à donner des troupes au-delà du contingent auquel on s'est obligé. On n'a point encore fait, d'un autre côté, les remises au Général Saint-Clair, et il y a grande apparence qu'on n'ira pas vîte sur cet article, car on paroît extrêmement mécontent de la Cour de Vienne, et le Ministre de Turin ne cesse de déclamer contre elle. Au reste, si ce que je viens de dire est aussi constant qu'on l'assure, c'est une nouvelle preuve de l'influence que ce dernier a, et qu'on ne lui cache aucun des secrets du cabinet, comme on l'avance dans la brochure.

On a insinué, parmi les marchands, banquiers, directeurs des compagnies, que l'on avoit envoyé des ordres au Comte de Sandwich, d'accepter les propositions que la France a précédemment faites.

Je ne puis répondre que de l'insinuation; mais dans la supposition du fait, si, dans les circonstances actuelles, cette couronne sera

aussi modérée, et si, n'y ayant rien d'arrêté, Maestricht venant à être pris, elle ne changeroit point de langage. Je doute que, cette place prise, la Grande-Bretagne consultât ses alliés sur ce qu'elle auroit à faire, et que l'exécution du traité de Worms la portât à sacrifier son intérêt, quelle que puisse être l'influence du Ministre de Turin, étant bien plus important d'assurer à la nation quelque avantage, et de sauver la République d'Hollande d'une perte prochaine, que de l'abandonner à la puissance de la France, pour continuer une guerre qui n'auroit de fondement, que l'exécution d'un traité, qui est regardé, par la plupart des puissances, comme injuste; car le Roi de Prusse, qu'on s'apperçoit qu'on ménage ici, n'est point du tout partisan de cette délicatesse, et ne parle point en faveur de la Cour de Turin. On a lieu même de croire, qu'il ne seroit pas fâché de la voir sacrifiée, lui attribuant l'éloignement qu'on a témoigné ici pour la paix, et se récriant sur ce qu'elle a joué la France, etc. ce que des gens attachés à la Cour disent aussi assez ouvertement. Les Ministres d'ailleurs hasarderoient trop, la brochure ayant fait la plus grande impression dans la nation : elle a été envoyée dans les trois Royaumes.

On sait que le Secrétaire de Prusse a remis, dans la première visite qu'il a faite au Comte de Chesterfield, depuis son retour de Bath, une lettre de complimens du Roi, qui

contient des éloges sur sa candeur, et l'assuré d'une estime distinguée, etc.

Le Chef d'escadre Moyestin mit à la voile jeudi de Spithead avec cinq vaisseaux de guerre, et l'Amiral Warren en fit aussi voile samedi avec quatre vaisseaux anglais et un hollandais.

J'oubliois de vous dire que le secrétaire de Prusse a envoyé en original la brochure, pour prouver la justesse de ses relations, dont il ne devroit pas, je crois, se faire un si grand mérite, puisqu'il étoit dans le secret, et que le Comte de Chesterfield faisoit à son égard ce que le Duc de Neucastle fait à celui du Chevalier Osorio.

Le Maréchal DE SAXE *au Comte* D'ARGENSON.

9 avril 1748.

Je suis arrivé, Monsieur, sur les bords de la Meuse, hier à dix heures du matin, auprès de Smermaes; trois bateaux qui remontoient la Meuse, m'ont servi pour jetter dix compagnies de grenadiers dans le château de Haren, qui est très-fort; il fait la tête de mes ponts que j'ai fait jetter vis-à-vis, et comme les hauteurs de ce côté-ci, dominent l'autre rive, elles m'ont servi d'un bel emplacement pour le canon, de manière que quand les ennemis se seroient postés à mon passage, il leur auroit été difficile de

l'empêcher, étant une fois maître du château de Haren. Toute l'armée Autrichienne, avec ses bagages, a defilé devant moi, et j'ai eu le chagrin de ne les pouvoir entamer, parce mes ponts n'ont été achevés que dans la nuit. J'ai envoyé M. de la Valette à leur poursuite avec 800 chevaux et 1000 hommes d'infanterie; les ennemis se retirent en descendant la Meuse, et je compte voir paroître demain M. le Maréchal de Lowendal, mais vous pouvez regarder l'investiture de Maestricht comme faite, sans une lettre à M. de Gourdon, pour lui dire de venir avec le corps des Ingénieurs.

M. DE SAINT-SEVERIN D'ARRAGON au Maréchal DE SAXE.

A Aix-la-Chapelle, le 11 avril 1748.

MONSIEUR,

J'ai reçu par Liége, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Tongres le 8 de ce mois.

J'ai accusé sur-le-champ à M. le Marquis de Puysieulx, la réception de celle que ce Ministre vous avoit adressée pour moi.

Je ne doute pas, Monsieur, du succès de l'entreprise que vous êtes sur le point d'exécuter; elle est trop bien imaginée, trop bien concertée, et elle débute trop heureusement,

pour que la suite n'y réponde pas entièrement.

Une de nos premières occupations ici, a été de nous concerter sur les moyens d'établir une communication sûre et libre, entre nos cours et nous, et dans les lieux où le service de nos maîtres pourroit exiger que nous envoyassions des couriers : nous sommes convenus que nous nous fournirions réciproquement les routes que nous comptions leur faire tenir.

Que nous les enverrions de part et d'autre aux Généraux qui commandent les armées, afin qu'ils nous envoyent ici, chacun de leur côté, un nombre de passe-ports que nous nous remettrions réciproquement ; que ces passe-ports seroient renouvellés de mois en mois, ou plus souvent, selon que les événemens militaires pourroient l'exiger ; laissant pareillement aux Généraux le choix d'indiquer et d'exprimer dans leurs passe-ports d'autres routes que celles que nous proposons, et qu'il pourroit ne pas convenir de faire tenir à nos couriers, suivant les opérations et les projets de campagne que chacun peut avoir à exécuter de son côté.

J'ai donné à Messieurs les Plénipotentiaires de Vienne, d'Angleterre et d'Hollande, les routes que je compte faire tenir à mes couriers ; c'est jusqu'à présent par Liége, St.-Trond, Louvain et Bruxelles, pour la Cour et pour tout le Sud, et par Cologne pour toute l'Allemagne et le Nord ; j'attends en conformité les passe-ports de M. le Duc de

Cumberland, de M. le Maréchal de Bathiani, et des Généraux Hollandais.

Milord Sandwich m'avoit déjà remis ses routes, que j'ai différé à vous faire passer, jusqu'à ce que je susse où vous les adresser; dans celles qu'il comptoit faire tenir à ses couriers pour l'Angleterre, vous y remarquerez Maestricht, parce que votre projet, Monsieur, sur cette place, n'étoit pas encore à découvert: comme il est censé que je vous l'avois envoyée, je ne puis me dispenser de vous la faire passer telle qu'elle est, mais je me doute bien qu'il s'attend, que vous me chargerez de le prier d'en choisir une autre moins à portée des opérations que vous allez entamer.

En attendant que cet arrangement ait pris forme, nous nous fournissons de part et d'autre nos passe-ports, observant d'écarter le plus que nous pouvons nos couriers, des postes et des places qu'il ne seroit pas naturel de laisser traverser à des couriers ou autres personnes que l'on pourroit dépêcher d'ici; mais nous sentons bien que les passe-ports des Généraux plus connus des troupes qui sont sous leur commandement, seront plus respectés que les nôtres, qu'elles peuvent ne pas connoître. Nous imaginons que pour le terme d'un mois, ou six semaines au plus, nous aurions besoin d'une trentaine de passe-ports, et que si, dans cet intervalle de temps, il arrive des événemens qui exigent un changement dans les routes, Messieurs les Généraux voudront bien nous en

avertir, et nous adresser d'autres passe-ports, au lieu des précédens, pour les routes qu'ils jugeront à propos de nous indiquer.

Je vous fais, Monsieur, tout ce détail, pour vous mettre mieux en état de juger des mesures qui nous ont paru ici les moins sujettes à inconvéniens, pour la sûreté et la liberté des communications qui nous est nécessaire, afin que, si vous y trouvez de l'inconvénient, vous ayez la bonté de me le mander, et au cas qu'il n'y en ait point; vous ayez celle de me faire adresser pour milord Sandwich le nombre de passe-ports ci-dessus indiqués.

Il faut vous observer, Monsieur, que comme nous aurons de part et d'autre des couriers à envoyer, et à recevoir sur-tout de nos Cours, il seroit à propos d'exprimer que nos passe-ports serviront également pour l'allée et pour le retour, laissant seulement le nom des couriers en blanc, que nous remplirons.

Je suis, etc.

M. de Courten au Maréchal de Saxe.

À Berg-op-zoom, le 15 avril 1748.

Monseigneur,

En conséquence de l'ordre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et que j'ai reçu ce matin, de faire démolir cette place, j'ai envoyé chercher sur-le-champ le Sr. Boule,

Capitaine des mineurs, pour savoir de lui les choses de toute espèce dont il aura besoin, dont il m'a fourni, Monseigneur, le mémoire ci-joint, sur lequel j'ai fait marquer ce qui se trouve dans la place, et ce que l'on sera obligé de tirer d'ailleurs; le Sr. Boule prétend qu'il y a à Tournai, Charleroi et Namur abondamment de ce dont il a besoin; il prétend aussi qu'il lui faut quatre cents milliers de poudre, dont nous n'avons ici qu'environ 270 : comme il n'y a ici que sa compagnie, il demande qu'il lui soit fourni 60 travailleurs pour aider ses mineurs : je ferai choisir dans la garnison des gens de métier propres à de pareils travaux, et malgré ce secours, il demande au moins quatre mois; vous n'en serez point surpris, Monseigneur, lorsque vous verrez, par l'état de développement que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, la prodigieuse quantité de toises de maçonnerie qu'il y a autour de la place, et qu'il compte faire un fourneau de trois en trois toises. Je crois que lorsqu'il sera question d'entrer dans le détail, je lui en rabattrai nombre; car comme ces Messieurs sont payés par toises d'ouvrage, ils ne l'épargnent pas. Comme je crois, Monseigneur, que votre intention n'est pas que l'on ouvre la place d'un côté, pendant qu'on travaillera à la miner de l'autre, j'ai dit au Sr. Boule de préparer les fourneaux, que l'on ne chargera que lorsqu'ils seront tous faits, pour faire sauter le tout en quelques jours : comme avant que la besogne soit faite, j'aurai le temps de

recevoir de nouveaux ordres, je m'y conformerai. En attendant les outils qui nous manquent, je ferai travailler aux fourneaux de la contrescarpe, dont les murs moins épais exigent des outils moins forts, et nous permettront de faire usage de ceux que nous avons, en attendant qu'il nous en arrive d'autres.

J'apprends, Monseigneur, avec un sensible plaisir, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10, que vous avez formé l'investissement de Maestricht, dont je crois que vous serez effectivement plutôt maître que Berg-op-zoom ne sera détruit : c'est à vous, Monseigneur, à former et exécuter de pareils projets, dont le succès ne peut augmenter votre gloire, mais confirmer, à juste titre, l'opinion que l'on a conçue de vous. Je suis, etc.

M. de Saint-Severin d'Arragon au Maréchal de Saxe.

A Aix-la-Chapelle, 15 avril 1748.

Monsieur,

J'ai reçu les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12, le 13 et le 14 de ce mois ; la première, qui n'est qu'une apostille au mémoire de M. le Comte de Plettemberg, m'a été rendue le 14 au soir : on m'a remis ce matin à six heures celle

du 14, et celle du 13, qui lui est antérieure, ne m'a été apportée qu'à dix heures.

Je dois, Monsieur, avoir l'honneur de vous observer, par rapport au mémoire de M. le Comte de Plettemberg, que ce n'est point un sujet de la République d'Hollande, ou un Général à son service, qui demande que vous vouliez bien donner des ordres pour ménager son château de Nevembourg; c'est un Comte immédiat de l'Empire, dont les terres se trouvent enclavées dans celles qui appartiennent à la Reine de Hongrie ou aux Etats-Généraux : je vous serai très-obligé, Monsieur, par cette considération, de donner les ordres que vous jugerez nécessaires, pour que M. le Comte de Plettemberg souffre le moins qu'il sera possible du voisinage des troupes du Roi.

Je vais faire remettre à Milord Sandwich les passe-ports qui étoient joints à votre lettre du 13, et je les ferai remplir selon ce que vous m'indiquez, faisant passer ses couriers par Ruremonde. Je vous observerai, Monsieur, qu'ils ne sont point contresignés d'aucun de vos secrétaires, mais, pour éviter tout retardement, j'y ferai mettre le nom de celui qui a contresigné les passe-ports pour M. le Comte de Kaunitz, votre nom étant ce qui y donne seul la forme. Messieurs les Ministres d'Hollande sont venus chez moi, pour me faire des excuses sur ce qui est arrivé à leurs domestiques et équipages, ou plutôt sur ce qu'ils ont cru leur être arrivé : c'est un effet de la frayeur de ces domestiques;

ces ministres ont reçu leurs équipages sans en avoir perdu la moindre chose, et sans qu'on ait fait aucune peine à leurs domestiques; ils me prient, Monsieur, de vous faire bien des excuses de leur part, du petit embarras dans lequel la peur de leurs gens a pu mettre les Officiers des troupes du Roi, et de celui que cela peut vous avoir causé.

C'est sans doute, Monsieur, par erreur, que l'on a mis dans les passe-ports l'ordre ci-joint, que je vous renvoie sur-le-champ.

Je suis, etc.

Le Marquis DE BREZÉ *au Maréchal* DE SAXE.

Du quartier d'Emael, le 16 avril 1748.

MONSEIGNEUR,

J'avois compté vous aller rendre compte ce matin de l'état de tout ceci, mais M. de l'Aigle venant d'être averti pour monter aujourd'hui la tranchée, je suis obligé de rester au quartier, afin qu'il y ait quelqu'un.

Nous aurons aujourd'hui un pont de fait: on y passera demain tant que vous voudrez; c'est celui qui est venu de Liége: les bois dont il est construit n'ayant point été apprêtés d'avance pour cet objet, il ne seroit pas assez solide pour passer des fardeaux considérables, mais il sera suffisant pour la communication.

Quant au pont qui devoit venir de Namur,

il n'en est pas question, et je suis dans le plus grand embarras : on proposoit un pont tout prêt, j'avois mandé par vos ordres qu'on le fît descendre ; ce pont se réduit aujourd'hui aux poutrelles et madriers nécessaires qui arrivent dans neuf bateaux, ainsi me voilà bien avec des bois, mais je n'ai ni bateaux ni agrêts. Aussitôt que j'ai eu reçu cette belle lettre d'avis, j'ai envoyé à Liége pour en faire descendre tous les bateaux qui pourroient nous servir ; je suis désolé de ce nouvel inconvénient, auquel je ne devois pas m'attendre, que je voudrois réparer, et qui me fait tourner la tête.

M. de Rostaing, dans cette même lettre, me mande qu'il attend, le 17 ou le 18 au plus tard, 68 bateaux portatifs avec leurs agrêts venant de Metz ; qu'il les enverra, s'il a des ordres pour le faire, aussitôt qu'il aura pu faire les réparations dont il est prévenu qu'ils ont besoin, et que cela pouroit nous fournir deux nouveaux ponts meilleurs que ceux de pontons.

Si vous voulez bien me faire réponse par un courier, et me le permettre, je ferai passer tout de suite ce même courier à Namur ; et j'écrirai à M. de Rostaing de faire toujours descendre ceux de ses bateaux qui seront en état avec les agrêts ; il enverra les autres après qu'ils seront réparés.

Il nous arrive assez de fourages par la Meuse ; je leur ai marqué un lieu de débarquement, et un emplacement où le magasin sera bien ; je le fais entourer d'un fossé pour

la facilité des distributions et pour leur sûreté, j'y mettrai de plus toutes les gardes que j'y croirai nécessaires; je garderai aussi la tête de mes ponts des deux côtés; c'est-là, avec mes autres gardes et le service du camp, tout ce que je puis faire avec mes dix bataillons, dont il y en aura journellement deux ou trois de tranchée. Je desirerois fort qu'on eût placé à la droite de la Meuse et auprès de nos ponts une des brigades d'infanterie du corps qui est venu sous les ordres de M. le Maréchal de Lowendal; elle couvriroit cette partie, assureroit le débarquement d'artillerie que je viens d'entendre dire qu'on y doit faire, et qui n'est couvert de rien; elle fermeroit sur la droite de la Haute-Meuse l'investiture de Maestricht, qui, dans cette partie, n'est point investi, et d'où il peut, quand on voudra, sortir des malveillans qui pourroient nous faire grand tort.

J'aurai besoin de 200 pionniers pour demain matin : je les emploierai à deux redents que je veux faire à la tête de ces ponts du côté de la rive droite. Ce travail, s'ils veulent, seroit fait dans une journée.

Je suis, etc.

M. TERCIER *à* . . . .

A Aix-la-Chapelle, le 17 avril 1748.

Le 17, à dix heures du matin, les troupes Anglaises, Hanovriennes, Hessoises et Bavaroisses, sont toujours dans leur même position entre la rivière de Roer et Venlo, avec un parti de 12 à 14,000 hommes de troupes Autrichiennes, qui occupent un camp sur la gauche des Anglais, touchant la rivière de Roer, avec 10,000 hommes de troupes Autrichiennes qui sont en avant de la Roer, et qui font face au camp de M. de Lowendal, à une lieue et demie de Sittart : il y a un camp de 2000 hommes de troupes légères ou environ, qui observent les troupes qui sortent du camp de M. de Lowendal entre Sittart et la Meuse, vis-à-vis de Stockhem.

Depuis le 15, il est parti 80 chariots attelés plusieurs à six, et le reste à dix chevaux, qui viennent du camp de Ruremonde pour aller dans le pays de Luxembourg, qui est chez eux, faute de fourage.

Toutes les troupes qui étoient aux environs de Nuitz arrivent en grande diligence sur Venlo; il y a environ sept régimens d'infanterie, et trois de cavalerie. Il est arrivé le 15 trois régimens Hollandais aux environs de Breda, pour joindre ledit corps, qui est sur Venlo. Ils ne font pas encore

mention que l'armée Hollandaise, qui est proche de Breda, fasse encore aucun mouvement pour joindre les Anglais, qui occupent le camp sur la Roer ou le camp de Ruremonde.

Le bruit dans leur camp est; qu'ils projettent d'attaquer les Français, aussitôt qu'ils auront ouvert la tranchée.

M. DE CODÈRE *à* . . . .

Aix-la-Chapelle, le 20 avril 1748.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois. Je suis bien charmé de voir que votre santé se soit rétablie dans le petit voyage que vous avez été faire à Liége. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle continue à être bonne. S. E. M. le Comte de St.-Severin n'écrit aujourd'hui qu'un mot à M. le Maréchal, pour ne pas le détourner de ses occupations, qu'il suppose aussi nombreuses, qu'il les sait être importantes. S. E. se rapporte à ce que j'ai l'honneur de vous mander dans celle-ci. Les détails que vous voudrez bien m'envoyer, Monsieur, lui feront toujours un vrai plaisir, venant de vous, et me charge de vous faire bien des complimens de sa part.

Le Comte D'ARGENSON *au Maréchal* DE SAXE.

A Versailles, le 22 avril 1748.

L'avis qui vous a été donné, Monsieur, par Fischer, que les ennemis formoient un magasin à Aix-la-Chapelle, méritoit bien l'envoi du courier que vous m'avez dépêché; j'en ai rendu compte tout de suite au Roi, et j'en ai conféré tout de même avec M. de Puysieulx. S. M. l'a chargé d'écrire à M. de St.-Severin, la lettre que je joins ici, pour représenter aux Ministres du Congrès, que comme par une conséquence du choix qui a été fait de la ville d'Aix-la-Chapelle pour les conférences de la paix, les troupes, de quelque nation qu'elles soient, doivent s'abstenir de ce lieu, qui est devenu l'asyle de la tranquillité et de la liberté; il s'ensuit nécessairement que ce lieu ne peut ni ne doit point servir de dépôt pour les approvisionnemens, qui serviroient à faciliter des mouvemens de l'une ou l'autre parties belligérantes. M. de St.-Severin doit en même-temps notifier aux autres Ministres Plénipotentiaires, que si on fait à Aix-la-Chapelle, ou dans les environs, aucuns magasins de ce genre, nous ne pourrons nous dispenser d'employer les voies de fait pour les détruire. Cette conduite de la part du Ministre politique, est

régulière, louable, et conforme de tout point à la raison, et à ce qu'exigent la bonne-foi des nations et le droit des gens; mais ce qui est pour le moins aussi essentiel, c'est de ne point nous laisser endormir par des raisonnemens étudiés ou par de vaines assurances de nos ennemis, ensorte que, si nonobstant les démarches de M. de St.-Severin, et les explications qui lui seront données par les Plénipotentiaires, ou par le Magistrat de la ville, les approvisionnemens des alliés alloient toujours leur train, cette démarche de leur part deviendroit trop dangereuse, par les effets qui pourroient s'ensuivre, de donner à l'ennemi le moyen de venir vous tourner sur la Gueule, pour que vous ne prissiez pas sur vous, (toute autre considération cessant,) d'aller culbuter leurs établissemens, et les détruire, si vous ne pouviez pas les emporter; bien entendu que vous accompagneriez ces voies de fait, (en les prenant sur vous en qualité de Général,) de tous les complimens et protestations convenables, que vous chargeriez M. de St.-Severin de faire à l'assemblée, et en même temps qu'il lui feroit sentir qu'elle ne pourroit s'en prendre qu'à elle-même, de n'avoir pas fait ce qu'il falloit pour l'empêcher; en un mot, S. M. en vous recommandant, Monsieur, d'observer avec le Congrès tous les ménagemens dont vous sentez aussi bien que personne la décence et la justice, ne prétend point mettre de bornes à l'usage que vous pourrez faire de l'autorité qu'elle vous a confiée pour le

bien de son service, la sûreté de ses conquêtes, le succès de ses entreprises, et la gloire de ses armes. C'est ce que vous aurez la bonté d'expliquer à M. le Comte de St.-Séverin, en lui envoyant la lettre de M. le Marquis de Puysieulx, dont je présume cependant qu'il ne fera usage, qu'après qu'il se sera assuré de la réalité de l'avis que vous avez reçu de Fischer.

Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter ici un petit reproche sur ce que votre courier est arrivé sans nous apporter la moindre nouvelle du siége, pas même le bulletin de la tranchée. Si d'Espagnac avoit su seulement son départ, je suis persuadé qu'il ne m'auroit pas laissé dans cette ignorance, qui m'a fait regarder de très-mauvais œil par les courtisans, quand je suis sorti de chez le Roi; j'ai cependant annoncé la bonne nouvelle des 103 bouches à feu, qui ont dû commencer à tirer hier, et S. M. en a paru très-satisfaite.

L'aventure du détachement de M. de St.-Germain, me fait encore plus de peine par celle que je vois qu'il en ressent, que par l'évènement en lui-même, qu'on voit bien qui est uniquement l'effet de la mauvaise conduite des deux Capitaines, que vous traiterez sans doute comme ils le méritent, lorsque vous serez parfaitement éclairci de leur manœuvre; et S. M. n'est point en peine que M. de St.-Germain ne prenne sa revanche lorsque, dans d'autres occasions, il employera

des Officiers qui auront plus d'attention à se conformer à ses ordres.

Que voulez-vous, Monsieur, que je réponde aux Officiers-Généraux qui me restent ici sur les bras, et qui ayant été avertis qu'ils étoient employés à l'armée, me persécutent tous les jours, pour recevoir leurs derniers ordres qui les autorisent à vous aller joindre ?

M. Tercier . . . .

Aix-la-Chapelle, le 24 avril 1748.

Je reçois, Monsieur, dans le moment, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23, avec les bulletins qui y étoient joints. Je les ai communiqués sur-le-champ à M. le Comte de St.-Severin, qui me charge, Monsieur, de vous faire ses remerciemens de votre exactitude; je souhaite de tout mon cœur que votre santé se rétablisse promptement : je suis bien persuadé que M. le Maréchal-Général sent le manque que vous lui faite. J'ai communiqué à S. E. M. le Comte de St.-Severin, ce que vous proposez pour lui faire passer les nouvelles sûrement et promptement. Ce Ministre dit, qu'il suffit que tous les jours, ou vous ou M. du Verney, envoyez au dernier de vos postes de notre côté, les avis que vous aurez à lui faire tenir; lorsque vous lui aurez nommé l'endroit où est ce dernier poste, plus près d'Aix-la-Chapelle,

S. E. enverra tous les matins un de ses gens prendre ces nouvelles des mains de l'Officier commandant ce poste. Il n'est pas nécessaire que celui que vous enverrez, sorte de l'enceinte de vos postes, ainsi il ne sera nullement exposé.

Je n'aurai point l'honneur de vous envoyer aujourd'hui d'autres nouvelles; on nous a dit, que les choses sont dans la même situation que je vous l'ai mandé par ma lettre d'hier. Je suis, etc.

M. CHIQUET *au Maréchal* DE SAXE.

A La Haie, le 26 avril 1748.

MONSEIGNEUR,

Ce que j'avois prévu devoir arriver à Groningue, s'est déjà vérifié; les troubles s'y sont renouvellés plus vivement et avec plus d'excès encore que ci-devant. Voici ce qui y a donné lieu. Le Prince de Nassau, peu content de la résolution de cette Province, parce qu'elle n'accordoit pas l'hérédité au Stadhouderat, à sa descendance féminine, l'a renvoyée; le peuple en a été bientôt informé, et s'est attroupé et armé à dessein de forcer les Régens de Groningue, à leur résolution de l'extension desirée. Ceux-ci, résolus de n'en rien faire, se sont déterminés à employer la force; ils ont, pour cet effet, retenu chez eux deux régimens de la

répartition de cette Province, lesquels étoient déjà commandés pour aller joindre l'armée; ils se sont aussi saisis de trois des principaux boutefeux, et les ont fait pendre; en représaille, les mutins, auxquels se sont joints un grand nombre de paysans des Ommelandes, ayant surpris un détachement de quelques soldats, commandé par un Lieutenant chargé des ordres de la Régence de la ville, ils les ont désarmés, fort maltraités, et jetté quelques-uns dans l'eau. Il y a même une lettre qui porte, que l'on a pendu l'Officier. Telles sont, Monseigneur, les nouvelles qui sont venues ici il y a quelques jours, et qui causent, dit-on, quelqu'inquiétude à ceux qui doivent craindre que ce commencement de sédition ne puisse avoir des suites.

Indépendamment de cette fermeté, que la Province de Groningue fait paroître dans cette occasion, on sait encore qu'elle, et la Frise, refusent tout net de payer, non-seulement les sommes dont ces deux Provinces sont en retard depuis plusieurs années, mais même leurs contingens effectifs dans toutes les énormes dépenses de la conjoncture présente; de sorte que ce défaut de leur part, devient un accroissement de charges pour les cinq autres Provinces, ou plutôt pour la Hollande, qui fait presque seule pour toutes. Voilà, Monseigneur, tout ce que ce pays-ci me fournit dans le moment présent à pouvoir vous mander. Je suis, etc.

P. S. du 30 avril.

Cette lettre, Monseigneur, n'ayant pu partir vendredi, je me trouve en état d'y joindre les nouvelles qui nous sont venues depuis d'Angleterre, des 23 et 26 de ce mois. Il y a ici, Monseigneur, une nouvelle qui y fait grand bruit depuis quelques jours, mais c'est peut-être parce qu'on n'est pas encore bien informé des circonstances du fait qui y a donné lieu; on débite seulement que les 15 bataillons et les 18 escadrons de troupes, que le Comte d'Albémarle a conduits des environs de Breda sur la Meuse, et qui ont joint depuis peu l'armée alliée près de Ruremonde, ont eu, en traversant la mairie de Montfort, appartenante au Roi de Prusse, quelque altercation avec les troupes que S. M. Prussienne y entretient, et que les choses ont été poussées jusqu'à y avoir eu des coups de fusil tirés, et même des blessés de part et d'autre. Voilà tout ce que l'on en sait jusqu'à présent. Vous aurez su dans le temps, Monseigneur, que le Roi de Prusse avoit, vers la fin de la campagne dernière, témoigné son mécontentement, de ce que quelques détachemens Hollandais et Anglais avoient déjà pris passage par Montfort, sans le lui avoir demandé; ce qui avoit déterminé ce Prince à augmenter le petit nombre de troupes qu'il y avoit, de 50 hommes commandés par un Lieutenant. Il y a beau-

coup d'apparence que, d'un côté, l'Angleterre n'a pas jugé à propos de se conformer à cet égard aux désirs connus du Roi de Prusse, et que, de l'autre, S. M. Prussienne avoit ordonné à ses troupes de s'opposer, autant qu'il seroit en leur pouvoir, au passage de toutes les troupes quelconques qui ne l'auroient pas obtenu de lui. Si cela est ainsi, comme il y a tout lieu de le croire, cette affaire pourra avoir des suites.

Les troubles qui se sont élevés à Groningue, loin de s'appaiser, pourront s'augmenter; la ville a fait, dit-on, fermer les portes, et les paysans de la campagne la tiennent comme bloquée. On ajoute même qu'ils ont avec eux quelques petites pièces de canon; tout cela fait un peu murmurer contre le Prince de Nassau, qui, dit-on, pourroit, s'il le vouloit, calmer cette espèce de révolte de sujets contre leurs véritables maîtres.

Il s'est généralement répandu ici, qu'enfin, la semaine dans laquelle nous sommes, ne se passera pas, sans que le Prince Stadhouder en parte pour aller se mettre à la tête des Hollandais qui sont maintenant, partie campés et partie cantonnés entre Breda et Steinberg; mais il y a déjà si long-temps que cela se dit sans effet, que je ne sais qu'en croire : je ne puis, au reste, qu'applaudir à l'incertitude où ce Prince paroît être à cet égard. Il n'est, d'un côté, que trop démontré à ses yeux, que le corps de troupes qu'il aura sous lui, est trop foible pour s'en

promettre quelque chose : d'un autre côté, s'il reste ici, le peuple, qui a mis toutes ses espérances en lui, pourra se formaliser de ce qu'il s'empresse si peu à remplir ses vues ; de sorte que la combinaison de ces circonstances rend sa position assez délicate.

Les Etats-Généraux ont nommé un cinquième Plénipotentiaire, pour assister de leur part aux conférences d'Aix-la-Chapelle.

J'apprends, au départ de la poste, que le Prince Stadhouder se dispose à partir cette nuit ou demain au matin pour Breda. Je suis, etc.

Copie des nouvelles du Sieur Chiquet, *envoyées avec sa lettre ci-dessus, du 26 avril 1748.*

Je n'ai rien de fort intéressant à vous communiquer de ce pays-ci ; il paroît qu'en Hollande, on a fait quelques justes réflexions sur le danger auquel la République est exposée, et que la prise de Maestricht rendra encore plus sensible et plus grand, qu'on y est moins fanfaron ; au moins reconnoît-on que, quant à présent, on ne peut exécuter les vastes projets dont on s'étoit préoccupé, et qu'on n'a ni les troupes, ni l'argent dont on auroit besoin : ce sont ces seules considérations, qui ont fait substituer, dans le langage, le mot de paix à celui de guerre. Vous êtes instruit de la démarche

que le Prince Stadhouder et la République ont faite, en envoyant un exprès à Berlin, pour y représenter leur état critique, en cas de la prise de Maestricht, qu'ils regardent comme effectuée, et dont on a ici la même idée. En vérité, c'est pour la première fois qu'on ne s'est point fait illusion. On s'attend bien ici, que le Roi de Prusse se bornera à répondre, qu'il faut faire la paix, et qu'on a eu tort de la rejetter à des termes aussi modérés, que ceux que la France à proposés différentes fois, puisque, depuis longtemps, elle n'a cessé de parler à la Grande-Bretagne sur ce ton. Le Ministre paroît, quant à présent, desirer de mettre fin à la guerre; ce qui ne peut être goûté par les Cours de Vienne et de Turin, du moins dès qu'on persistera, de la part de la France, à exposer pour fondement, la condition dont le Comte de St.-Severin s'est expliqué: on a fait part à M. Wawer de cette ouverture, comme on l'avoit d'abord fait au Chevalier d'Osorio. Comme la Cour du premier n'est rien moins que portée à l'agrandissement du Roi de Sardaigne, ce Ministre, dans les conférences qu'il a eues à cette occasion, a passé fort légèrement sur l'exécution du traité de Worms; mais il a représenté, qu'en restituant aux alliés des Cours de France et d'Espagne leurs Etats, la France ne devoit faire aucune difficulté de restituer ses conquêtes, dans l'état qu'elles étoient avant qu'elle les ait faites. On a paru goûter la justice de cette de-

mande, et l'on m'a assuré qu'on avoit promis à M. de Wawer d'insister sur ce point, que l'on en convint mardi dans le Conseil, et que l'on a envoyé des ordres au Comte de Sandwich en conformité ; reste à savoir, et c'est sur quoi l'on garde le secret, si, comme il y a grande apparence, la France ne se chargera point du rétablissement des fortifications qu'elle a fait démolir, et qu'on en est ici assez persuadé. L'on n'a point envoyé en même-temps des ordres, pour que le refus n'arrêtât point la conclusion de quelque préliminaire. Les Ministres de Vienne et de Turin paroissent se flatter, qu'on les consultera, comme auparavant, sur tout ce qui sera proposé, mais il est bien douteux que, dans des circonstances aussi critiques, on se gouverne par leurs avis. J'ai vu des gens au fait, qui sont persuadés que la conduite que l'on tient actuellement avec ces deux Cours, soit en leur faisant part de ce qui se passe, soit en leur donnant des assurances dont ils se vantent, est plus *pro formâ* qu'autrement, et pour prévenir qu'elles ne se détachent et n'aillent traiter pour elles-mêmes. Au reste, l'on peut regarder comme constant, que plus les Français agiront vivement, plus la Grande-Bretagne et les Hollandais s'avanceront vers la paix ; mais que s'ils venoient à recevoir le moindre échec, ou qu'ils pussent être arrêtés dans leurs progrès jusqu'à l'arrivée des Russes ; l'esprit guerrier reprendroit bientôt le dessus, puisque l'on auroit encore un autre corps de ces

troupes, dont les Autrichiens voudroient qu'on eût déjà demandé la marche; mais sur quoi ils ont été renvoyés, ainsi que sur les remises à faire au Général Sainclair.

Les Hollandais ne peuvent aussi obtenir le renfort d'Anglais qu'ils avoient sollicité et encore moins l'emprunt, nonobstant les représentations des uns et des autres, que ces mesures procureroient de meilleures conditions de paix.

Croiriez-vous, Monsieur, qu'en général ici, on a été étonné que la France ait donné les mains à l'admission du comte de Bentinck, pour un des Plénipotentiaires de l'Etat.

Le Duc de Newcastle déclara hier, que le Plénipotentiaire d'Espagne étant arrivé à Aix-la-Chapelle, il comptoit que l'on n'attendroit pas le Marquis de Doria, pour aller en avant dans les négociations.

Copie d'une lettre de M. Tercier à . . .

26 avril 1748.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer par ma lettre d'hier les passe-ports que M. le Maréchal avoit demandés, ainsi que ce que nous avions de nouveau : je continue de même aujourd'hui. Vous verrez, Monsieur, par l'extrait ci-joint du réglement que MM. les Plénipotentiaires ont fait pour la police de cette ville, pendant la tenue des confé-

rences, les mesures que l'on prend pour assurer la neutralité de la ville d'Aix-la-Chapelle et de son territoire. M. le Maréchal-Général est prié de vouloir bien faire faire à l'ordre, les défenses les plus sévères aux troupes, de passer les limites qui indiquent la neutralité.

Si vous pouvez, Monsieur, envoyer un plan des deux attaques de Maestricht, vous obligerez S. E., qui pourra, sur ce plan, voir journellement les progrès du siége.

Je joins ici une lettre pour M. Pauli, elle est d'un Capitaine de la compagnie de Fischer. M. Pauli a dit à ce Capitaine, de lui écrire dans votre paquet, et qu'il vous feroit remettre sa réponse.

M. le Comte de St.-Severin vous prie, Monsieur, de faire bien ses excuses à M. le Maréchal, s'il n'a pas encore eu l'honneur de répondre à la lettre qu'il en a reçu le 24; il n'a pas eu un moment de temps à lui.

Je dois vous avertir que l'Officier des hussards, dont la lettre est ci-jointe, a eu des liaisons qui paroissent suspectes.

Le Maréchal DE SAXE *à M.* PUYSIEULX.

Aix-la-Chapelle, le 28 avril 1748.

Si je parviens, Monsieur, comme je l'espère, à assiéger . . . . . j'aurai deux objets principaux à prévoir : l'un, d'empêcher les alliés de secourir cette place de vive force,

l'autre, de retarder tous les secours qu'ils peuvent attendre d'Allemagne.

J'ai été averti, qu'un nombre de leurs voitures des vivres ne sont point encore parties de Francfort, et qu'il vient en plusieurs divisions, des pays heréditaires, 3000 hommes de recrues.

Si je jugeois à propos d'envoyer un détachement de l'armée vers Bonn, ou bien de faire descendre de Thionville ou de Longwy, par des bateaux, environ deux mille hommes pour la même destination, dans la vue d'enlever les voitures, et de retarder la marche desdits recrues, la neutralité des Cercles, ne seroit-elle pas blessée de cette demarche? Vous sentez qu'il faudroit demander passage pour les troupes du Roi par l'Électorat de Trêves et par celui de Cologne; et comme l'Électeur de Trêves pourroit avoir quelque peine à souffrir que des troupes Françaises passassent dans Trêves et si près de Coblentz, on pourroit les débarquer proche ces deux passages, et les rembarquer ensuite. Lorsque je serai instruit par vous, Monsieur, de ce que peut permettre l'état des affaires politiques en Allemagne, je suivrai, ou j'abandonnerai ce projet.

Mais, il en est un autre, qui seroit d'une bien plus grande conséquence, et qui ne peut s'exécuter que dans le cas, où le siège de . . . . . auroit un heureux succès; ne seroit-il pas possible de demander passage sur le Rhin, à Cologne, à Dusseldorp, même à Wesel, ou dans les pays dépendans de ces

trois différentes dominations, sous prétexte de vouloir empêcher la jonction des Russes avec l'armée des alliés? Je ne voudrois pas demander ce passage dans la vue de l'obtenir, mais pour être refusé par les Électeurs de Cologne, par le Palatin et par le Roi de Prusse, qui, pour observer une exacte neutralité, et pour ne pas attirer la guerre dans leur propre pays, auroient un prétexte apparent de refuser pareillement le transit aux recrues Autrichiennes et aux Russes, qui seroient obligés d'aller faire un grand détour pour joindre l'armée des alliés, si leur objet est de rassembler toutes leurs troupes dans les Pays-Bas.

Nouvelles du Sieur Chiquet, *du 30 avril 1748.*

Les dispositions de ce pays-ci, pour la paix, paroissent toujours les mêmes; les Ministres de Vienne et de Turin cherchent à les traverser, et ne cessent de solliciter avec la plus vive chaleur le renfort des troupes Anglaises, et pour qu'on requierre la marche du second corps auxiliaire de Russie, et qu'on fasse des remises au Général Sainclair. Ils promettent des prodiges, et font tout ce qui est en eux pour en persuader la possibilité. Toute mésintelligence est mise à part sur cette matière, et le Ministre de Vienne, connoissant l'influence de celui de Turin,

le prévient et le recherche. Ils eurent hier, chez ce dernier une très-longue conférence, à l'issue de laquelle ils se rendirent ensemble chez le Duc de Newcastle, où ils furent très-long-temps. Il y a apparence, que ce dernier a voulu se débarrasser de leurs importunités; car, quoiqu'il ait reçu ce matin, par la poste du 26, un courier du Duc de C., il est parti à deux heures après-midi pour la campagne, et l'on m'a assuré qu'il avoit dit à ces deux Ministres, que quant à présent, on ne pouvoit rien faire, qu'on n'eût reçu des réponses du succès des conférences d'Aix-la-Chapelle.

La clôture de la séance du Parlement d'Irlande s'est faite le 20, dans sa durée, il ne s'y est rien passé d'intéressant.

L'Amiral Warren, avec neuf vaisseaux de guerre, rentra dans Plymouth vendredi dernier, et le lendemain trois vaisseaux de l'escadre du Commodore Moyestin, rentrèrent aussi dans ce port, ayant été séparés dans un orage, le *Salisbury*, l'un deux, très-maltraité, ayant perdu son grand mât, etc.

Il s'est passé une scène entre le Marquis de la Taburnega et M. Wall, à l'occasion de l'intérêt des Gênois, ce dernier ayant déclaré, qu'il seroit contre l'honneur de la France et de l'Espagne, de donner les mains à aucun traité, qui les dépouillât d'aucune partie de leurs Etats; à quoi le Marquis ayant repliqué qu'il parloit en Français, et qu'on ne trouveroit pas douze Espagnols tenir un pareil langage, M. Wall lui dit, qu'il

étoit

étoit réellement né Français, mais qu'il devoit tout ce qu'il étoit à S. M. C., et que c'étoit un puissant motif pour lui, d'avoir à cœur, que l'honneur de son Maître ne fût en rien compromis, et qu'il étoit persuadé que tout bon Espagnol pensoit ainsi. M. Wall s'est expliqué sur ce ton en présence du Chevalier Osorio.

On vient de publier une Brochure, pour prouver que la cession de Gibraltar, en faveur d'un traité, ne doit pas l'arrêter, et que ce port est plus à charge qu'à profit. Si l'Espagne y insiste, je ne crois pas que cela fît tant de difficulté, sur-tout si les Français ont du succès, et que nonobstant les négociations ils aillent leur train.

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.

A Hillenroeck, le 2 mai 1748.

Monsieur le Maréchal Duc de Saxe, je ne doute pas que vous n'ayez reçu des dépêches d'Aix-la-Chapelle, de la même teneur que celles qui m'ont été expédiées; elles m'apprennent que le résultat des conférences a commencé l'ouvrage de la paix, par les résolutions prises d'une mutuelle suspension d'armes dans les Pays-Bas; c'est ce qui m'engage à vous écrire cette lettre, pour vous proposer, en conséquence de ce qui vient d'être déterminé au Congrès, que nous

convenions ensemble de fixer le jour de la cessation des hostilités, y compris les contributions, et un certain district neutre entre l'armée alliée et celle de S. M. T. C., sur lequel il ne sera permis à aucun détachement ou parti des deux armées, de s'avancer ou de passer; et afin d'éviter tous demêlés, nous pourrons fixer des limites de chaque côté des deux armées, qu'il ne sera permis à qui que ce soit de passer, sans être muni de doubles passe-ports de votre part et de la mienne. Je ne doute point que vous ne goûtiez cet arrangement, et que vous n'y donniez volontiers les mains; comme il ne peut être qu'avantageux des deux côtés, et qu'en prévenant toute hostilité réciproque, cela pourra contribuer à faciliter l'entière conclusion de la paix; continuant sans doute toujours dans les mêmes dispositions à cet égard, que vous avez témoignées auparavant, je m'assure qu'il ne naîtra aucune opposition de votre part à ce que je propose, et que vous tâcherez même d'écarter tout obstacle qui pourroit y être fait d'ailleurs; dans cette persuasion, je croirois que les limites de l'armée alliée de l'autre côté de la Meuse, pourroient commencer depuis la grande inondation de Stenberg; et continuer par Rosendael, Hochstraten, Herenthals, Malpece et Brey jusqu'à Mazeick, et que de ce côté-ci de la Meuse, la Roer nous servît de limites; et pour celle de l'armée de S. M. T. C., elles pourroient commencer à Berg-op-zoom, et continuer par Putte, Schaten, Lier, la grande Nèthe

par Aerschot, le long de la Demer par Sichem, Diest, Hasselt à Soclenthal, et Rechem, et pour ce côté-ci de la Meuse, la Gueule serviroit de bornes.

Cette lettre vous sera remise par Milord Georges Sackwille, qui, si vous y consentez, est chargé d'ordres de ma part de se rendre dans Maestricht, à la garnison de laquelle place il doit vous proposer d'accorder une capitulation, avec tous les honneurs de la guerre ; j'ai cru que ce seroit le moyen le plus efficace pour arrêter une plus grande effusion de sang de tant d'innocens, et de braves gens, que les ordres de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité, que le Commandant peut recevoir, ne manqueroient pas d'occasionner, en continuant ce siège. Si vous acceptez cette proposition, il conviendra que le Lord Georges Sackwille soit muni d'un passe-port de votre part, que vous voudrez bien lui accorder. Je vous prie d'être persuadé des dispositions où je suis de me prêter à tout ce qui peut vous faire plaisir, ainsi que des sentimens avec lesquels je suis, etc.

Le Maréchal DE SAXE *au* DUC DE CUMBERLAND.

Du Camp devant Maestricht, le 3 mai 1748.

MONSEIGNEUR

Milord Sackwille m'a remis, ce matin, la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le deux.

Je retrouve de nouvelles marques de sa bonté, dans la justice qu'elle veut bien rendre aux sentimens de déférence, que je me ferai toujours un devoir de lui témoigner.

Je puis vous assurer, Monseigneur, que je n'y suis pas moins sensible, que je me trouverois flatté de pouvoir vous en donner des preuves, en me prêtant à la proposition d'accorder une capitulation honorable à la garnison de Maestricht, si le Commandant de cette place avoit voulu l'accepter; mais il dit ne pouvoir la rendre sans des ordres des Etats-Généraux, de façon que tout ce que j'ai pu faire par considération pour V. A. R. et pour satisfaire le desir et l'empressement que j'ai de faire des choses qui lui soient agréables, a été de lui accorder deux fois 24 heures pour dépêcher un courier à La Haye, et recevoir des ordres de ses maîtres: quant à la suspension d'armes, dont il est question dans la lettre de V. A. R., il ne me conviendroit pas d'en traiter avant d'a-

voir reçu les ordres du Roi mon maître., à qui j'ai rendu compte des choses qu'elle m'a fait l'honneur de me mander.

Dès que ceux de S. M. me seront parvenus, je ne manquerai pas d'en informer V. A. R., qui trouvera avec moi d'autant plus de facilités, que les précautions qu'elle propose de prendre, et la fixation des limites me paroissent convenables de part et d'autre. Je suis, etc.

M. CHIQUET *au Maréchal* DE SAXE.

A La Haie, le 3 mai 1748.

MONSEIGNEUR,

Les Régens de Groningue ont enfin été contraints de céder à la force, pour ne pas s'exposer eux et leur ville à être insultés par les paysans, qui les tenoient comme bloqués, et dont la fureur étoit montée jusqu'au point de menacer de mettre tout à feu et à sang. Ils n'auroient peut-être pas encore pris leur parti si vîte, s'ils n'avoient eu qu'à redouter les menaces du dehors, et si la fermentation n'avoit pas été également grande au dedans; ils prirent donc, le 26 du mois passé, la résolution de réformer celle qu'ils avoient prise ci-devant, et de déclarer le Stadhoudérat héréditaire, en faveur de l'un et de l'autre sexe, descendans du Prince de Nassau. Il n'est cependant pas vrai, comme le

disent les gazettes de ce pays-ci, qu'on lui ai accordé autant de pouvoir et d'autorité dans cette Province, qu'il en a en Hollande ; on ne lui a cédé que la disposition des emplois militaires, la Régence s'étant encore réservée celles des charges civiles et politiques ; et comme cette réserve ne satisfaisoit pas les mutins, les Régens ont seulement promis de faire régler le tout avec le Prince même, par les députés qu'ils se proposent de lui envoyer, pour lui remettre le diplôme de la Province ; au moyen de cette promesse, les esprits se sont calmés, et la tranquillité a été rétablie ; mais il ne faudroit que bien peu de chose pour la troubler encore une fois, d'où l'on peut croire que les députés en question, seront autorisés à en passer sur les articles non accordés, par tout où le Stadhouder voudra.

Il n'y a donc plus que la Frise, où l'hérédité au Stadhouderat n'a pas été étendue à la descendance féminine; mais il n'y a pas à douter que ce qui vient de se passer dans son voisinage, ne détermine les Régens de cette Province, à suivre bientôt l'exemple de Groningue...

Il se répand ici, que le Canton de Berne est fort mécontent de ce que les hommes dont il a accordé la levée dans son district, pour le service de cet Etat, ont été destinés à former un régiment de Gardes-Suisses du Prince de Nassau, sans la participation et l'aveu du Canton; son intention ayant été qu'ils servissent uniquement à completter les régimens

Suisses qui sont à la solde des Etats-Généraux, ou à en former de nouveaux; on assure que, sur la connoissance qui est parvenue à la Régence de Berne de cette disposition, elle a pris la résolution de défendre aux soldats sujets de ce Canton, ainsi qu'aux Officiers qui sont nommés pour les commander, de servir en qualité de Gardes-Suisses volontaires, ayant même menacé ceux de ces derniers qui ont droit de bourgeoisie à Berne, de les en priver; ce qui doit être regardé comme la peine la plus sensible qui puisse leur être infligée. On se flatte ici de réussir d'autant plus aisément à faire annuller cette résolution, qu'on la regarde comme un effet de l'envie et de la jalousie des autres Officiers Suisses au service de cet Etat, qui n'ont pu parvenir à obtenir un avancement semblable à celui qu'ont eu ceux qui ont été appellés des anciens corps, pour servir dans le nouveau, où le Lieutenant a rang de Capitaine, et le Capitaine rang et brevet de Lieutenant-Colonel.

On prétend savoir ici, que nous travaillons à Berg-op-zoom, à en démolir et faire sauter les fortifications. Vous concevrez aisément, Monseigneur, les propos que cette nouvelle fait tenir, et les reproches qu'on nous fait de manquer par-là à la promesse solemnelle que nous avons faite, *de ne regarder que comme un dépôt, que nous nous engagions à restituer, les places et pays que nous nous trouverions obligés d'occuper pour notre propre sûreté, etc.*

Je ne vous parlerai point, Monseigneur, des inondations que l'on se propose de former en-deçà de la Meuse, depuis Amsterdam, Utrecht et Woerden, jusqu'à Gorcum, pour mettre la Province de Hollande à l'abri de toute insulte de notre part, au cas que l'armée sous les ordres de M. le Maréchal de Saxe, voulût tenter de pénétrer dans les Provinces méridionales de cette République, et au-delà, depuis Heusden jusqu'à Gertruidenberg et Willemstadt; je ne vous dirai rien non plus de la ligne garnie de redoutes que l'on fait construire en Gueldre, et qui doit s'étendre de Nimègue à Arnheim, et de cette dernière place le long de l'Issel jusqu'à Doesbourg; à l'effet de préparer un lieu de retraite à l'armée alliée, au cas qu'elle fût obligée, de façon ou d'autre, de quitter sa position actuelle : je suis persuadé que vous n'ignorez rien de ce qui peut regarder ces différens objets.

On a déjà reçu ici des nouvelles de l'armée du Prince de Nassau, à Breda, où est son quartier; mais c'est tout ce qu'on a appris de ces quartiers-là.

Copie des nouvelles dudit Sieur Chiquet, *envoyée avec sa lettre ci-dessus, du 3 mai 1748.*

Il n'y a aucun changement dans l'état des affaires, et il ne paroît pas qu'il se fasse ici

rien qui mérite attention. L'Amiral Waren, avec son escadre, remit à la voile de Plimouth dimanche dernier, et le lendemain il étoit encore à la hauteur de ce port tirant à l'ouest; comme depuis ce temps les vents ont été à l'ouest, il y a apparence qu'il n'aura pas fait grande route.

Les communes accordèrent mercredi un subside au Roi, pour le mettre en état de satisfaire les propriétaires des Juridictions et Offices héréditaires en Ecosse, éteints et réünis à la Couronne, et elles délibèrent aujourd'hui sur ce subside. On va lentement sur le Bill pour la prohibition des cambrais et linons de France; il est très-apparent qu'elle n'aura lieu, qu'autant qu'on verra que les conférences d'Aix n'auront pas de succès, parce qu'on prétend faire beaucoup valoir cet article de commerce à la France. On a commencé hier, et l'on continue aujourd'hui d'examiner dans la Chambre des Communes, nombre de requêtes de marchands, de drapiers, de teinturiers, etc.; des principales villes et provinces de ce Royaume, aux fins d'obtenir un encouragement convenable pour la Caroline et les autres plantations Anglaises, où l'on prétend que le plant pour faire l'indigo est abondant, etc.

C'est un moyen de l'espèce de celui ci-dessus, et quelque attention qu'on paroisse donner à ces requêtes, je doute qu'on soit en état de faire, dans cette séance, tout ce qui pourroit être nécessaire pour l'objet dont il s'agit, du moins qu'on puisse s'engager

dans quelque dépense un peu considérable, puisqu'il semble qu'on ait abandonné entièrement la Compagnie d'Afrique, objet qui méritoit quelque attention.

J'ai parcouru à la hâte la réponse à l'Apologie, elle ne m'a pas paru mériter la peine de la traduction ; j'en donnerai quelques extraits : en général, on y convient des propositions de la France et de l'Espagne, alléguées dans l'Apologie, et l'on se réduit à dire qu'il étoit contre l'honneur d'agir sans la participation de ses alliés ; ce qui prouve assez les assurances dont les Austro-Sardes se vantent, et sur lesquelles ils comptent. Il doit paroître lundi une autre réponse.

M. de Saint-Severin-d'Arragon au Maréchal de Saxe.

Aix-la-Chapelle, le 4 mai 1748.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, par laquelle je vois que M. d'Aylva exige la publication de l'armistice à la tête des deux armées avant de rendre la place ; je n'ai stipulé la cessation des hostilités que sous le bon plaisir du Roi, et j'en ai excepté le siège de Maestricht ; je supposois que cela devoit opérer sûrement et plus promptement la prise ou la

reddition de cette place, et je suis étonné, que ce soit celui qui commande dans la place, et non celui qui commande l'armée, qui fasse cette proposition.

Je vous rends mille graces, Monsieur, du paquet de M. Chiquet, que vous avez eu la bonté de m'adresser.

M. de Mortaigne au Maréchal de Saxe.

A Namur, le 4 mai 1748.

Monseigneur,

Puisque mes réflexions, simplement ébauchées, paroissent susceptibles de bon sens, permettez-moi de leur donner un peu plus de jour.

Le fait posé, que la Meuse dorénavant doit servir de base à nos conquêtes, en nous procurant le transport de nos besoins, plus ou moins en avant que nous le pourrons, ou que nous le jugerons à propos, qu'y a-t-il de mieux que de faire de Maestricht notre place d'armes, et notre principal dépôt?

Un port couvert de quantité de bateaux, doit être pour nous un intéressant objet, faisant dès-à-présent raccommoder les rives de part et d'autre, même jusqu'à Givet, afin que le service s'en fasse avec plus de facilité.

Maestricht ainsi constaté, il seroit question d'y diriger tous nos points de vue,

c'est-à-dire, ceux de la Picardie, du Soissonnais et autres réfléchis sur ceux du Brabant et du Hainaut par terre, ceux de la Champagne par la rivière; et s'il étoit possible, avec des circonspections moins gênantes, ceux du pays de Liége et circonvoisins.

Une place, un poste en force, dans la droite de cette partie intéressante, nous seroit dans l'occurrence présente d'une utilité infinie; elle formeroit un porte respect, qui nous feroit beaucoup mieux obéir, ou au moins ménager, d'un canton qui, quoique neutre, ne fait non plus de difficulté de favoriser l'ennemi, que de nous desservir,

Pour en revenir à la gauche de la Meuse.

Dans la position présente, même dans toutes celles que l'événement des armes le plus favorable, pourra nous procurer dans la suite, rien n'est mieux, que d'y conserver un cordon; c'est-à-dire, des postes en force, de distance en distance, depuis Maestricht jusqu'à Malines; le long du Demer et de la Dille, savoir : Bilsen, Hasselt, Herck, Diest, Aerschot et autres, les plus convenables.

Cette précaution favorisera nos convois, assurera la communication avec notre armée, et formera une espèce de symmétrie, dans le principal et le plus assuré degré de nos conquêtes; d'autant plus qu'en attendant celles que nous ferons, sans doute, en avant, notre but actuel doit être de constater la rive gauche de ce fleuve, et d'en étendre la droite

autant que les circonstances de l'avenir pourront le permettre.

Maestricht donc ainsi disposé, nous marchons sur Ruremonde en face de l'ennemi. Qui nous empêche, par notre supériorité, de le déborder sur la gauche, tandis que nous lui donnerons de la jalousie sur la droite, par un ou plusieurs ponts jettés sur la Meuse?

Dans sa position serrée, le moindre faux-pas, ou le fera retirer en arrière, ou contribuera à le faire tourner, ou à le faire combattre à son désavantage.

Le temps est précieux, la marche des Russes ne doit pas être traitée tout-à-fait de bagatelle : elle peut grossir dans son trajet par des pelotons, qu'on cherche à mettre en mouvement ; en ce cas, elle peut former une diversion sur le Rhin ou la Moselle, sinon, en arrivant à l'armée, elle peut la mettre de niveau à la nôtre.

Il est vrai, qu'on peut s'écrier : Quelle différence d'armée et de chefs ! Le Duc de Cumberland, las de mener ses Anglais à la boucherie, Bathiani ménageant les Autrichiens, sur l'exemple du Prince Charles, le Stadhouder à regret hors de La Haye, et les Députés saisis de peur.

Tandis, Monseigneur, que vous forgez seul les traits qui les doivent foudroyer, que vous dirigez la main redoutable qui les lance, et qu'en montrant à des soldats, que vous avez rendus intrépides, la terre de promission, comme une récompense de leur valeur et de

leurs fatigues, vous les rendez sûrs de la victoire.

Profitons donc du temps, pour avancer besogne, et tandis qu'ils sont en suspend et en crainte, réunissons notre totalité, chassons-les de force, ou autrement, d'un poste où il ne convient pas qu'ils se renforcent; emparons-nous encore de Venlo, que cette place devienne au moins, en attendant mieux, un pion en tête de nos conquêtes.

Si des circonstances favorables nous conduisent dans la suite avec rapidité en avant, n'y conservons aucun vestige de fortification.

Faisons sauter Bois-le-Duc, Breda, même Berg-op-zoom; des promenades, dans ce beau pays, suffisent pendant l'été, abandonnons-en les marais pendant l'hiver. Si nous en avions agi ainsi autrefois, nous ne nous serions pas consommés en multiplicité de garnisons, et nous n'en serions pas sortis aussi vîte que nous y étions entrés.

Cette faute n'a été que trop répétée en Bohême. Mon frere, et sans doute tout militaire qui savoit penser, vouloit que l'on ne quittât point de vue les bords du Danube, d'où nous pourrions nous étendre autant que de raison : l'avons-nous fait?

J'ai toujours ouï dire à mon pere, mort Lieutenant-Général, mais en sachant le métier, que le basard pouvoit procurer du brillant, même de l'avantage à celui qui risquoit; mais qu'un point d'appui étoit le seul assûré; que ce point si nécessaire devoit être

fondé sur des communications et un derrière libre, et scrupuleusement protégé.

Suivant son systême, une armée ne devoit non plus être isolée qu'un détachement, que même un simple piquet, tout devoit se protéger pour être en règle, et avoir de la solidité.

Un zèle hors de propos m'a sans doute mené trop loin, sur ce qui n'est pas de ma compétence. Peut-être, par un peu d'amour-propre, me suis-je flatté de vous faire connoître, que j'avois quelques foibles talens; il est vrai, Monseigneur, je les offre à V. A. tels qu'ils sont; je ne suis, à la vérité, non plus en état de courir, que de faire le jeune homme; mais, si vous vouliez m'employer comme Brigadier dans quelque partie, qui demandât de la vigilance et du détail, même expéditif, soit sur la rive gauche ou la droite de la Meuse, je vous y offre mon zèle et ma bonne volonté; je me flatte même d'y faire de la bonne besogne : ce qu'il y a de certain, c'est que personne n'a l'honneur d'être avec un plus profond respect, etc.

Tout nous annonce la paix, au moment du départ de mon foible mémoire : plaise à Dieu qu'il ne serve de rien; pouvez-vous être plus comblé de gloire?

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe:

Du quartier-général à Hillenraeck, le 9 mai 1748.

M. le Maréchal-Général-Duc de Saxe, le Lord George Sackwille m'a bien remis la lettre que vous m'avez écrite du 3 de ce mois, en réponse à la mienne touchant la capitulation proposée pour Maestricht. Je suis bien sensible à la manière obligeante dont vous me parlez à ce sujet, et je regarde, comme une faveur faite à ma considération, l'offre que vous avez faite au Général d'Aylva, d'accorder une capitulation telle que je l'indiquois dans ma lettre, et d'avoir consenti à ce qu'il envoyât à ses maîtres, pour en recevoir des ordres à ce sujet. Je compte, au reste, que vous recevrez incessamment de S. M. T. C. une réponse, qui pourra nous faire fixer d'abord ce dont je vous ai écrit au sujet de la cessation des hostilités. Je vous prie d'être bien persuadé que ce sera avec beaucoup de plaisir, que je verrai naître les occasions de vous en faire moi-même, étant, etc.

M. Hyure au premier Secrétaire du Maréchal de Saxe.

Aix-la-Chapelle, le 5 mai 1748.

Mr. l'Ambassadeur doit, Monsieur et cher ami, avoir envoyé à M. le Maréchal-Général l'acte qu'il a signé le 30 avril avec les Ministres d'Angleterre et d'Hollande, pour la cessation des hostilités, sous le consentement et l'approbation des Maîtres. On en a même expressément excepté le siège de Maestricht, pour ne pas interrompre les opérations. Ce qui arrive à ce sujet, jette M. l'Ambassadeur dans la plus grande perplexité : il me charge de vous demander, si notre ami le philosophe vous a remis cette pièce, et s'il en a expliqué de bouche plus en détail le sens et l'esprit à M. le Maréchal. M. l'Ambassadeur a compté assurer et accélérer davantage la prise de cette place, et il craint que, par quelque mal-entendu, tout le contraire n'arrive. S. E. vous prie de m'en donner l'explication, et d'assurer M. le Maréchal de son respect. M. l'Ambassadeur a commencé hier à faire, faire par l'Officier qu'il a envoyé dernièrement à M. le Maréchal, la vérification de l'emplacement des poteaux pour la neutralité convenue : il les a trouvés, dans la partie où il s'est porté, à la distance de cette ville de trois quart-d'heures à une heure, comme on compte les lieues dans ce pays-ci ; il va ache-

ver cette opération dans toutes les autres parties, pour voir si tout est en règle.

Capitulation de Maestricht.

Art. I. Comme les affaires sont sur le point d'une entière réconciliation et restitution prochaine des conquêtes, le Général-Gouverneur de la ville de Maestricht, la place de Wick et forteresses en dépendantes, demande, que la place soit occupée par une garnison mi-partie; la moitié des troupes de S. M. T. C., et l'autre des troupes de l'Etat, sous le commandement de leurs Chefs nécessaires.

Refusé.

Les ville et forts qui en dépendent seront livrés en entier aux troupes de S. M. T. C.

II. Que les troupes de l'Etat, excédantes la moitié de celles qui seront mises en garnison de la part de S. M. T. C., sortiront avec armes complettes et toutes marques d'honneur, ainsi que les munitions nécessaires, bagages et effets ordinaires, comme elles ont de coutume en changeant de garnison.

Refusé par rapport au premier article.

III. Que les magasins, arsenaux, armes, canons, et généralement tous attirails de guerre, ainsi que les fortifications et ce qui en depend, resteront dans le même état

qu'ils seront délivrés et indiqués aux Commissaires de S. M. T. C., sans les diminuer, démolir ou détériorer ; mais, afin qu'ils puissent être restitués dans le même état qu'au commencement de l'entrée de la garnison française.

Refusé.

On fera seulement un inventaire de bonne foi des effets et munitions qui sont dans la place.

IV. Le nombre excédant l'équivalent des troupes de S. M. qui seront mises en garnison dans la ville, sortira de la manière marquée à l'article deuxième, trois fois 24 heures après que la présente capitulation sera signée et arrêtée, qui aura la liberté d'aller ou sera conduite avec une escorte convenable à Bois-le-Duc, par le plus court chemin et les villages d'Arch, la Vilette-Derbée, Agelem, Walkenswert, Deinstonen, Boxtel et autres places dans le voisinage capables de loger le nombre, qui, étant dépourvu de tentes, sera obligé de cantonner ; ce transport se fera dans l'espace de six jours, un jour ou deux non compris, si la nécessité l'exige.

Accordé pour toute la garnison, qui sortira le 10 du courant avec les honneurs de la guerre ; et par considération pour la personne de M. le Baron d'Aylva, Gouverneur, il pourra emmener avec lui deux mortiers et quatre pièces de canon, dont deux de douze livres de balles et deux

de trois livres, le tout avec ses effets, et 24 coups à tirer par pièce.

V. Les malades et blessés qui ne pourront point souffrir le transport, resteront dans les hôpitaux établis en ville avec les Médecins, Chirurgiens, Directeurs et autres gens nécessaires pour les soigner, jusqu'à leur entière guérison et rétablissement, sans que leur nombre soit compris dans l'évaluation de la mi-partie; mais que ceux excédant la moitié, seront renvoyés après leur rétablissement vers la même ville où le reste de la garnison aura été conduite.

Accordé pour toute la garnison, mais à ses fraix.

VI. Les prisonniers qui ont été faits pendant le cours du siège de part et d'autre, seront rendus réciproquement et de bonne-foi.

Accordé.

VII. Les Receveurs, Commis, Suppôts et Employés des magasins, des arsenaux, des écluses, péages, hôpitaux, les Entrepreneurs des fourages et vivres, avec les autres gens de cet ordre, qui ne seront point nécessaires pour le service des troupes de l'Etat qui resteront en garnison, comme aussi les familles des Officiers qui n'appartiennent point à la garnison, pourront rester quelque temps dans la ville pour régler leurs affaires particulières, et trouvant à propos de se retirer ailleurs, seront munis

de passe-ports nécessaires, avec les chevaux et voitures requis pour le transport de leur personne, papiers et effets vers la ville de la domination de L. H. P. la plus voisine.

Accordé pour trois mois, et on leur fournira des passe-ports et des voitures en payant.

VIII. On laissera à l'Officier-Général-Gouverneur, et aux autres Généraux, et à toute la garnison supernuméraire à celle qui doit rester, la faculté de laisser leurs effets, bagages et familles même en ville, jusqu'à ce qu'ils trouveront à propos de les faire transporter ailleurs; en quel cas ils seront pourvus de voitures et chevaux nécessaires qui leur seront fournis *gratis*, et avec lesquels ils pourront passer librement, sans être inquiétés ou visités, sous tel prétexte que ce soit.

Comme à l'article précédent.

IX. La garnison supernuméraire de l'État sera pourvue de six charriots couverts ou de douze charettes couvertes, qu'on ne pourra visiter, pour quelques raisons ou motifs que ce puisse être.

Refusé.

X. Leurs bagages ou autres effets ne pourront être arrêtés à cause des dettes, ni pour quelqu'autres raisons.

On laissera des ôtages pour le paiement des dettes.

XI. La ville de Maestricht, les trois pays

d'Outre-Meuse, partage de L. H. P., de même que le Comté de Naenhof, les onze bancs de St.-Servais, les villages de Redenscons, les Chapitres de St.-Servais et de Notre-Dame avec tous leurs Suppôts et Régens, continueront à jouir des mêmes prérogatives; privilèges et exemptions dont il sont en possession; et comme il se pourroit, que lesdits pays, villages, bancs, etc., seroient chargés de quelque contribution depuis l'investiture où siége de cette ville, qu'ils n'auroient pas pu payer jusqu'à présent, on prie de leur accorder la rémission des arrérages, tant en considération d'une paix prochaine, que des dégâts qu'ils ont souffert pendant les troubles de guerre.

Ils seront traités comme le reste des Pays-Bas conquis.

XII. Le Clergé et le Gouvernement de la ville de Maestricht, des pays, villages et comtés marqués dans l'article onzième, qui seront de la Religion réformée, Luthérienne ou Menonite, seront maintenus sur le même pied sur lequel il se trouvent actuellement, et comme il leur a été accordé par L. H. P.

Accordé.

XIII. Les bourgeois et habitans de la ville ou plat-pays, auront la faculté de rester dans leur maison et possession, ou bien de pouvoir se retirer ailleurs, quand bon leur semblera, avec tous leurs effets.

Ceux qui pourront se retirer auront trois mois pour le faire.

XIV. S'il arrive qu'après la signature de cette capitulation, quelques canonniers, mineurs, ou soldats des troupes de l'Etat, venoient à déserter du côté de celles de S. M. T. C., elles ne les recevront point, et les enverront et les feront remettre à l'Officier-Général-Gouverneur; ainsi que ceux qui viendroient à déserter du côté de S. M., seront remis incessamment à l'Officier Commandant les troupes de S. M. T. C.

On promet de ne point débaucher le soldat.

XV. On n'usera d'aucunes représailles, de quelque nature qu'elles puissent être, ni sous quelque prétexte ou motifs imaginables envers le Général-Gouverneur, les autres Généraux de l'Etat, la garnison, ou qui que ce soit, qui sont compris dans cette capitulation.

Tout se passera dans la bonne-foi.

XVI. Tous les articles de cette Capitulation, qui pourroient être expliqués d'une manière équivoque ou obscure, ou qui seroient susceptibles de plus d'un sens, seront interprétés et exécutés à l'avantage des assiégés.

Tout sera réglé, suivant l'équité et la justice.

XVII. A quels fins on se conduira envers la garnison de l'Etat sans détours, de bonne foi et avec discrétion.

Accordé.

XVIII A ces conditions, l'Officier-Général Gouverneur de la ville, s'engage à recevoir la garnison, mi-partie, de S. M. T. C., à livrer la ville avec les forts qui en dépendent, les fortifications, les mines, les magasins et les arsenaux, sans aucune exception, et le tout dans le même état qu'ils se trouvent actuellement, sous les conditions et réserve néanmoins exprimées dans l'article troisième.

Refusé, quant à la mi-partie de la garnison, mais l'on fera ainsi qu'il a été dit, un inventaire des arsenaux, de l'artillerie et des magasins.

XIX. Pour cet effet, il consent que les assiégeans viennent prendre possession d'une porte.

Les deux portes de Wick et de Bruxelles seront livrées immédiatement après la signature de la capitulation.

XX. Sans toutefois pouvoir entrer en ville, avant que le nombre de la garnison ne soit fixé de part et d'autre, et le supernuméraire sorti pour prévenir toute confusion ; à cet égard, on placera une barrière devant la voûte de la porte du côté extérieur, qu'on fera garder de part et d'autre.

Il sera placé, dans le dedans de chaque porte, une barrière, qui en partagera l'intérieur, et qui sera gardée de part et d'autre.

XXI. En attendant, on recevra en ville, les personnes et commissaires nécessaires pour

leur pouvoir indiquer et remettre en dépôt, les mines, magasins, arsenaux, et autres choses semblables, le tout de bonne-foi, et sous les réserves aux articles troisième et dix-huitième.

Les Commissaires entreront sur le champ dans la ville pour s'acquitter de leurs fonctions, et il leur sera remis de bonne-foi, et sans aucune réserve, un état de tous les effets qui sont dans la place.

Fait au Camp devant Maestricht, le 7 Mai 1748.

Maestricht, le 7 mai 1748.

Signé, KUVAN-HAYLVA.

ARTICLES à insérer sous le bon plaisir du Roi.

ART. I. Sa Majesté, déclare ne se vouloir prévaloir des empêchemens qui pourroient avoir été faits sur les droits de Begaux, appartenans au Prince de Liége à Maestricht, et de remettre le tout dans un juste équilibre, conformément à la cession et reddition de cette place aux Hollandais, par le traité de Nimègue.

II. Et comme à l'occasion de la fortification de Maestricht, l'on a pris et occupé plusieurs fonds et terrains du pays de Liége, et qu'en dernier lieu, crainte d'un siège, l'on vient

de raser et démolir quantité de maisons, et même une cense appartenant au Prince de Liége, S. M. veut bien, en cas qu'elle vienne à garder cette ville sous sa domination, consentir aux moyens d'indemniser le Prince et même ses sujets; que si S. M. trouvoit convenable de céder Maestricht à quelqu'autre Puissance, elle ordonnera, que dans cette cession, l'indemnité du Prince et de ses sujets soit également stipulée.

Capitulation pour les Troupes Impériales qui se trouvent en garnison dans la ville de Maestricht.

Art I. Toutes les troupes Impériales, soit d'infanterie, soit de cavalerie, de dragons et hussards, Officiers-Ingénieurs, gens d'artillerie et tous ceux qui leur appartiennent, sortiront par la porte de Bruxelles avec tous les honneurs militaires, tambours battans et drapeaux déployés, et chaque soldat aura ses cartouches accoutumées, et iront jusqu'à l'armée des Alliés vers Venlo, en toute liberté, et sans qu'aucun empêchement leur soit fait.

Toutes les troupes de S. M. la Reine d'Hongrie qui sont dans Maestricht, et tous ceux qui leur appartiennent, sortiront par la porte de Bruxelles avec tous les honneurs militaires, le 10 du courant, pour se rendre à l'armée des Alliés vers Venlo, en toute liberté et sans aucun empêchement.

II. Lesdites troupes Impériales pourront mener huit pièces de campagne, et quatre canons d'un plus gros calibre qui leur appartiennent, avec toutes les munitions, affuts et attirails nécessaires, comme aussi des charriots et des pontons qui se trouvent encore ici.

Lesdites troupes de S. M. la Reine de d'Hongrie n'emmeneront avec elles que les pièces de campagne de régiment, au nombre de huit. Refusé pour tout le reste.

III. Tous les blessés et malades qui ne seront pas en état de sortir avec la garnison, pourront rester dans Maestricht, et il leur sera fourni le logement, les lits, vivres et médicamens, jusqu'à leur entière guérison, ainsi qu'on est accoutumé de les traiter et munir dans les hôpitaux où ils sont à présent.

Accordé suivant le cartel.

IV. Les Officiers de chaque régimens respectifs qui seront chargés du soin des malades et blessés, pourront rester dans la ville avec leurs équipages et domestiques, et auront le logement *gratis* jusqu'à ce qu'ils soient entièrement guéris de leurs maladies et blessures, et ils leur sera fourni *gratis* les voitures nécessaires par terre ou par eau, avec des passe-ports, pour être transportés avec sûreté dans l'armée ou dans la place la plus voisine à leur choix.

Accordé, bien entendu qu'ils payeront les voitures et bateaux qui leur seront fournis.

V. Que l'Officier des vivres que l'on laisse ici pour fournir aux malades et blessés ce qui leur est nécessaire, ne soit pas inquiété, et on lui laissera les denrées dont il a ordre de se pourvoir, et dont il est déjà pourvu.

Accordé.

VI. Il sera permis auxdites troupes Impériales de prendre leur route de ce côté-ci de la Meuse sur Maseick.

Accordé pour lesdites troupes de S. M. la Reine de Hongrie.

VII. On laisse le choix à Mgr. le Comte de Saxe, de vouloir assigner quelques villages à quatre lieues d'ici, pour y pouvoir loger, puisqu'il y a des bataillons qui n'ont point de tentes.

Accordé.

L'on fournira aussi aux troupes Impériales, aux frais du pays, des charriots et voitures nécessaires pour mener avec eux leurs effets, meubles et équipages, commençant du Général jusqu'au moindre Officier.

On donnera des bateaux et des chevaux, ainsi que des voitures, pour les effets des troupes de S. M. la Reine de Hongrie, en payant de gré à gré.

IX. Tous les équipages et charriots appartenans aux Officiers Impériaux, pourront sortir librement sans être empêchés ni visités.

Il sera permis à ces troupes d'emmener leurs charriots, mais ils seront visités.

X. On fournira aussi *gratis* quelques bateaux, pour transporter les trains des pontons et des malades qui sont convalescens.

On fournira des bateaux en payant, pour le transport des malades.

XI. Si les trains des pontons ne peuvent être transportés sur des bateaux, ils resteront ici jusqu'à ce qu'on les fasse chercher.

Refusé.

XII. Si peut-être, contre toute attente, il se trouvoit ici quelques régimens Impériaux, tant de ceux qui y ont été en garnison pendant cet hiver, que de ceux qui y ont été l'année passée, qui auroient été obligés de prendre quelque chose à crédit, ou quelques Officiers particuliers qui eussent fait des dettes, les créanciers se contenteront des billets signés par les Commandans des régimens qui leur serviront de caution, sans qu'on soit pour cela obligé de donner des cautions personnelles, ou de laisser des Officiers en ôtage.

Il sera laissé des ôtages pour répondre des dettes des troupes de S. M. la Reine d'Hongrie.

XIII. Il sera permis aux troupes Impériales de prendre des vivres et fourages pour quatre jours.

Accordé auxdites troupes de S. M. la Reine d'Hongrie.

XIV. On ne débauchera ni acceptera aucun homme desdites troupes impériales pour prendre service, soit en sortant, soit ici en ville.

On ne débauchera personne desdites troupes de S. M. la Reine d'Hongrie.

Il sera accordé un passe-port à l'Officier et à la troupe qui sera commandée avec les bateaux.

Accordé.

Lesdites troupes Impériales seront prêtes à marcher tout aussitôt qu'elles auront reçu les bateaux et chariots ci-dessus demandés.

Les troupes de S. M. la Reine d'Hongrie sortiront le 10 de mai, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Fait au camp devant Maestricht le 7 mai 1748.

A Maestricht le 7 mai 1748.

Signé, Baron DE MARCHALL.

S. M. T. C. est, de la part du Magistrat de la ville de Maestricht, très-justement suppliée de lui accorder, par sa singulière clémence, les points suivans.

1°. Que toutes offenses et injures faites tant par Ecclésiastiques, religieuses que séculieres personnes, non-seulement devant, mais aussi pendant ce siège, de part et d'autre, seront et demeureront totalement oubliées.

Bon.

2°. Que désormais dans cette ville soit publiquement et librement continué le prêche et exercice de la religion réformée, dans les Eglises ordinaires françaises et flamandes, et que de même l'Eglise luthérienne puisse être tolérée.

Le libre exercice de la religion réformée se pourra exercer publiquement dans la ville, dans les temples qui lui ont de tout temps appartenus; que s'il n'y en a point, il leur sera permis d'y en bâtir un dans le lieu qui leur sera marqué par le Gouverneur, et afin que pendant ce temps-là le libre exercice de la susdite religion puisse être continué, il leur sera laissé, pendant trois mois, une des Eglises catholiques qu'ils occupent présentement.

3°. Que les Ecoles de la religion réformée puissent demeurer en état, dont l'entretien, comme aussi des Ministres réformés, soit fourni hors des moyens qui ont jusqu'ici été créés à ce service, ou bien hors d'un équivalent qui leur sera assigné.

Les fondations faites par ceux de la religion, subsisteront et demeureront à leur disposition, et si elles ne suffisent pas pour l'entretien des Ministres, il sera permis à ceux de leur religion de faire une imposition sur eux-mêmes, pour y subvenir.

4°. Que les biens des pauvres et orphelins réformés, soient administrés par leurs consistoires ecclésiastiques.

Bon, s'ils ont été fondés par ceux de leur religion.

5°. Que les Ministres et Maîtres d'école de la religion réformée jouiront de toutes leurs libertés, immunités, prérogatives et exemptions, dont jusqu'à présent ils ont joui.

Bon.

6°. Que les Seigneurs, Hauts-Prévôts, les deux Seigneurs Doyens et Chapitres, avec leurs Suppôts, les quatre Pasteurs, les Colléges de la Société, les cloîtres et personnes, de quelque état, dignité, qualité, ordre, ou fonction que ce soit, sans en excepter aucun, demeureront, et seront maintenus en possession paisible, de tous leurs biens, rentes, revenus, dignités, priviléges, franchises, libertés, exemptions, seigneuries, jurisdictions, collations de prébendes, bénéfices, offices, fonctions, administrations, usages quelconques, tant hors que dedans ladite ville, sans exception, et comme tous et chacun les ont ci-devant et jusqu'à maintenant tenus, possédés et usé, sans qu'à personne soit en iceux fait aucun obstacle, dommage, ou empêchement.

Bon.

7°. Que toutes personnes et familles sans distinction de religion, soient maintenues en tous leurs droits de métier, priviléges, octrois, exemptions, et libertés dans et dehors la ville, par terre et par eau, comme aussi se fera à l'égard des hôpitaux, tables des pauvres,

pauvres, Grand-Saint-Esprit, et semblables fondations situées dans et dehors ladite ville en son district et jurisdiction.

Les fondations seront administrées par ceux qui les ont faites, et de surplus, chacun maintenu dans les priviléges qui leur appartiennent, et dont ils ont joui jusqu'à présent.

8°. Qu'aussi ceux qui font profession de la religion réformée, puissent être capables de la Magistrature.

Bon.

9°. Que la bonne volonté de S. M. soit de ne prendre dans Maestricht ou sa jurisdiction, autre chose que ce qui a appartenu au Roi d'Espagne, en qualité de Duc de Brabant, et par après a été possédé par Messeigneurs les Etats-Généraux, suivant les chartres en existantes, lesquelles seront exhibées, et qui à l'avenir seront gardées au greffe de ladite ville, comme d'ancienneté.

Bon.

10°. Qu'au Seigneur Evêque et Prince de Liége, demeurera par indivis la jurisdiction commune de son domaine entier, ainsi que d'ancienneté, jusqu'à présent, a été usé.

Le Roi a fait un traité avec le Prince de Liége, pour la conservation de ses droits, lequel sera observé ponctuellement.

11°. Que S. M. gouvernera avec le Prince-Evêque de Liége, ensemble, la ville et appartenances, comme un Etat séparé des au-

tres Provinces de chacun desdits Seigneurs, comme ci-devant les Evêque et Roi d'Espagne, et par après les Seigneurs Etats des Provinces-Unies l'ont gouvernée, tant en matière de justice, ressort, que finances, et toute autre police.

Bon.

12°. Que la publication des placards et édits, ensemble la permission de toutes sortes de monnoies en ladite ville, soit laissée comme du temps que le Roi d'Espagne et lesdits Seigneurs Etats l'ont possédé.

Bon.

13°. Que les permanents Officiers, ayant leur commission, tant de S. A. le Prince de Liége que des Seigneurs Etats, ou bien de l'indivis Magistrat dans cette ville, et le Comté du Broenhoff, et dont ils sont en fonction, puissent demeurer pour la vie en leurs charges et biens; que lesdits Officiers les puissent résigner à personnes capables et agréables aux Princes respectifs ou Magistrats dont ils dépendent.

Suivant la conduite qu'ils tiendront entre ci et six mois, S. M. prendra sa résolution.

14°. Qu'à tous Ecclésiastiques, Officiers et Bourgeois, soit permis de se retirer avec leurs biens et familles hors de ladite ville, et de pouvoir à toujours, et quand bon leur semblera, vendre leurs autres biens et héritages, sans en ce, pouvoir aucunement être chargés.

Bon.

15°. S. M. est très-humblement suppliée de consentir à tous habitans de la ville, de pouvoir aller et fréquenter en toutes villes de l'obéissance de Messeigneurs les Etats, pour y dépêcher leurs affaires; en avertissant toutefois le Gouverneur d'icelle, et moyennant qu'ils n'attentent rien qui soit aucunement contre le service de S. M., comme il sera aussi permis à tout étranger de venir ici administrer ses biens, les vendre et aliéner.

Bon pour six mois seulement.

16°. Que nuls impôts nouveaux soient établis sur la ville de Maestricht ou habitans d'icelle, sans communication de commun avis de S. M., et du Seigneur Prince de Liége.

Il en sera usé comme du passé.

17°. Que la ville et régence d'icelle, ne seront chargées à nouvelles fortifications, mais seront tenues d'entretenir leurs portes, vallons et murailles aux dépens de la ville.

Il ne leur sera rien demandé à cet égard par-delà leurs forces.

18°. La garnison, tant de pied que de cheval, laquelle sera mise dans la ville avec leurs charriots, bagages, et train d'artillerie, sera logée d'autorité du Magistrat, comme jusqu'à présent a été pratiqué, ou autrement suivant l'occurrence du fait, et comme on s'accordera avec le Magistrat.

Il en sera usé comme en France.

19°. Que tous les comptes de ville et publics, ci-devant faits et fermés, demeureront en leur entier et bien faits, sans être sujets à aucune recherche.

Bon.

20°. Toutes dettes et rentes, lesquelles, pendant ce siège et auparavant, ont été, au nom de cette ville, contractées, seront tenues pour ligitimes, bien faites et bien créées, et les capitaux levés et dettes faites et contractées sur le nom et au profit de Messeigneur, les Etats-Généraux, jusqu'à présent, seront payées hors des aides déjà échues, et leur dues au pays d'Outre-Meuse et hors du domaine du Vroenhoff.

Bon en justifiant de l'emploi.

S. M. T. C. est très-humblement suppliée, de la part du Magistrat indivis de la ville de Maestricht, de lui accorder par sa singuliere clémence les points suivans,

I. Que tous actes d'hostilité, offenses et injures, de quelque nature qu'ils soient, et commis par qui que ce soit, sans exception des lieux ou des personnes, cesseront et seront mis en entier oubli.

II. Qu'au Seigneur Evêque et Prince de Liége, demeurera par indivis la jurisdic-

tion et son domaine entier, ainsi que d'ancienneté et jusqu'à présent a été pratiqué.

III. Que la bonne volonté de S. M. soit, de ne s'attribuer dans Maestricht ou sa jurisdiction, autre chose en droits, que ce qui a appartenu autrefois au Roi d'Espagne comme Duc de Brabant, et depuis possedé par Mgrs. les Etats-Généraux, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent.

IV. Que S. M. gouvernera, avec ledit Seigneur Evêque et Prince de Liége, ensemble la ville et appartenances, comme un Etat et Province séparé des autres Provinces de chacun desdits Seigneurs, comme ci-devant les Evêques-Princes de Liége, et Seigneurs Rois d'Espagne, et par après les Etats des Provinces-Unies, l'ont gouvernée; tant en matière de justice que finances, police, et tout autre ressort.

V. Que désormais, dans cette ville, soit publiquement et librement continué le prêche et exercice de la religion réformée dans leurs églises ordinaires flamandes de St.-Jean, de St.-Mathias, et l'église Française, et que de même, l'église Luthérienne puisse être tolérée, comme aussi les Memnonites.

VI. Que les écoles de la religion réformée, latines et autres, puissent demeurer en état, dont l'entretien, comme aussi les Ministrès réformés, sera fourni hors des moyens qui ont jusqu'à présent servi à cette fin, et leur ont été accordés, tant par les

deux Princes, conjointement que séparément.

VII. Que les biens des pauvres et orphelins réformés soient administrés par leurs consistoires ecclésiastiques.

VIII. Que les Ministres et Maîtres des écoles de la religion réformée, jouiront de toutes leurs libertés, immunités, prérogatives et exemptions, dont jusqu'à présent ils ont joui.

IX. Que les Hauts-Prévôts, les deux Doyens, et Chapitres, avec leurs Suppôts, les quatre Pasteurs, le collège de la société, les cloîtres et personnes religieuses, de quelque état, dignité, qualité, ordre ou fonction que ce soit, sans en excepter aucune, demeureront et seront maintenus en possession paisible de tous leurs biens, meubles et immeubles, rentes, revenus, dignités, priviléges, franchises, liberté, exemptions, seigneuries, jurisdictions, collations, usages quelconques; tant hors que dedans ladite ville, sans en exception, et comme tous et un chacun les ont ci-devant et jusqu'à présent tenus, possédés et usé, sans qu'à personne d'iceux aucun obstacle, dommage ou empêchement soit porté.

X. Que toutes personnes et familles, sans distinction de religion, soient maintenues dans leurs biens, meubles et immeubles, droits de métiers, priviléges, exemptions et libertés, tant dedans que dehors la ville, par

terre et par eau, comme aussi se fera à l'égard des hôpitaux, tables des pauvres, Grand-St.-Esprit, et semblables fondations situées dans ladite ville, district et jurisdiction, de même qu'à l'égard des octrois accordés à la table de prêtres, posteries et autres.

XI. Que le Magistrat indivis et les Collèges, qui en ressortent, tant Catholiques Romains que Réformés, soient maintenus dans leurs dignités, gages et émolumens, comme aussi affranchis de tout logement militaire, ainsi qu'ils en ont joui de tout temps, et jouissent encore actuellement.

XII. Que la publication des placards et édits, ensemble le cours et permission de toute monnoie en ladite ville, soient laissés comme du temps que le Roi d'Espagne et lesdits Seigneurs Etats l'ont possédé.

XIII. Que les Officiers permanens ayant leurs commissions, tant de S. A. S. le Prince de Liége, que des Seigneurs Etats-Généraux, ou bien de l'indivis Magistrat de cette ville et le Comté de Vroenhoff, et dont ils sont en fonction, puissent demeurer leur vie durant en leurs charges, ou bien que lesdits Officiers s'en puissent démettre ou résigner, à personnes capables et agréables aux Princes respectifs ou Magistrat dont ils dépendent.

XIV. Qu'à tous Ecclésiastiques, Magistrats, Officiers et Bourgeois, soit permis de

se retirer avec leurs biens et familles hors ladite ville, et de pouvoir à toujours, et quand bon leur semblera, vendre leurs autres biens, héritages, meubles et immeubles, sans les pouvoir charger ni inquiéter; et qu'à cet effet, il leur sera accordé des passeports *gratis*, et donné toute aisance et facilité pour le transport de leurs personnes et biens.

XV. S. M. est très-humblement suppliée de permettre à tous les habitans de la ville, d'aller et fréquenter, pendant les deux premières années, les villes de l'obéissance de Mgrs. les Etats-Généraux, pour y dépêcher et veiller à leurs affaires, en avertissant toutefois le Gouverneur d'icelle, moyennant qu'ils n'attentent rien qui soit contraire au service de S. M.; comme il sera aussi permis à tout étranger de venir ici administrer leurs biens, les vendre et aliéner, soit par eux-mêmes ou par procuration.

XVI. Qu'aucun nouvel impôt, ou taxe, ou pétition, ne soit établi sur la ville de Maestricht ou habitans d'icelle, sans communication et commun avis de S. M. et du Seigneur Evêque et Prince de Liége.

XVII. Que la ville et la régence d'icelle ne seront chargées de faire de nouvelles fortifications; mais seront tenues d'entretenir les portes et murailles de l'enceinte de la ville, comme cela se pratique maintenant.

XVIII. L'infanterie et cavalerie qui sera

mise dans la ville, pour y tenir garnison, sera logée avec leurs charriots, bagages et train d'artillerie, par l'autorité du Magistrat, tant dans les casernes que chez les Bourgeois, comme jusqu'ici a été pratiqué.

XIX. Que tous les comptes de la ville et publics faits, arrêtés et approuvés, demeureront dans leur entier, et seront tenus pour valables, sans être sujets à aucune recherche ni révision.

XX. Toutes dettes et rentes contractées au nom de cette ville, tant pendant le siège qu'auparavant, seront tenues pour légitimes, bien faites et bien créées, et les capitaux levés, et dettes faites et contractées sur le nom et au profit de Mgrs. les Etats-Généraux jusqu'à présent, seront payées hors des aides déjà échues, et leur dues au pays d'Outre-Meuse, et hors du domaine du Vroenhoff.

XXI. Que S. M. T. C., comme co-Souverain et Seigneur indivis, procurera à tous les prémis, tous supports, aide et assistance en toute occasion et en tout temps, et ne consentira à ce qu'il y soit fait chose contraire à la teneur desdits points.

M. Chiquet au Maréchal de Saxe.

A La Haie, le 7 mai 1748.

Monseigneur,

Je n'ai rien à mander d'ici, sinon que la joie y est générale, depuis qu'on y a appris la signature des préliminaires; cette importante et agréable nouvelle y fut apportée dimanche au matin par un exprès, dépêché de Breda à la Princesse de Nassau, par le Prince son époux, auprès duquel le Comte de Bentinck s'étoit rendu d'Aix-la-Chapelle, et communiquée dans la même matinée aux États-Généraux, qui furent assemblés extraordinairement, ainsi qu'au Conseil-Comité de la Hollande, qui prit sur le champ la résolution d'anticiper de huit jours l'ouverture de l'assemblée de cette Province, qui est fixée à vendredi prochain, les lettres de convocation ayant déjà été envoyées pour ce sujet.

M. de Bentinck, étant ensuite arrivé ici hier au matin, se rendit à l'assemblée de L. H. P., et y confirma la nouvelle, mais sans entrer dans aucun détail à cet égard. La communication en forme des articles arrêtés et signés, a été renvoyée après l'arrivée du Prince Stadhouder, qui est attendu ici après-demain, jeudi; de sorte que l'on

ignore encore à quelles conditions la paix pourra être rétablie.

Je joins ici copie du peu de nouvelles que j'ai reçues de Londres, du 30 du mois passé.

Nouvelles du Sieur Chiquet, *jointes à sa lettre du 7 mai 1748.*

On suppose, avec beaucoup de fondement, qu'on aura plutôt appris d'ailleurs, que d'ici, l'importante nouvelle de la conclusion des préliminaires de paix, arrêtés et signés à Aix-la-Chapelle jeudi dernier, entre les Ministres Plénipotentiaires de S. M. T. C. de la G. B. et des Etats-Généraux. Le courier du Comte de Sandwich, qui l'a apportée, arriva ici dans la nuit du dimanche à hier, et n'ayant point trouvé le Duc de Neuscastle, poursuivit sa route jusqu'à sa terre de Clermont, où il le trouva hier matin encore au lit : ce Seigneur en partit immédiatement sur les dix heures du matin, et se rendit chez le Roi, pour faire part à S. M. de cet événement. Cette nouvelle perça tout-à-coup à la Bourse, à une heure après-midi, au moment que les lettres du 30 du passé, et du 3 de ce mois venoient d'être distribuées, et le premier effet qu'elle produisit, fut une augmentation de six pour cent sur les fonds publics. Les Ministres de Vienne et de Turin, qui en furent instruits par la voie publique, se rendirent peu de temps après, chez les

Secrétaires-d'Etat : il est très-aisé de se représenter tout ce qu'ils y ont pu dire, sur-tout, s'il est vrai, comme ils l'ont eux-mêmes publié, qu'on leur eût donné des assurances de ne point traiter sans la participation de leurs Cours respectives. Ils se sont encore présentés ce matin chez les Secrétaires-d'Etat ; mais on leur a fait dire, ainsi qu'aux autres Ministres étrangers qui s'y sont également rendus, qu'on ne pouvoit alors leur donner audience ; et en effet, on est occupé dans le Conseil à examiner la convention, à en dresser la ratification, que vraisemblablement on fera partir ce soir, et à prendre les autres arrangemens qui sont relatifs à cet événement. La joie en est universelle dans cette capitale : il est au fond, temps et très-temps, de finir la guerre ; c'est un aveu général, que l'on n'étoit absolument pas en état de la continuer. Tout le monde paroît étonné de la modération de la France ; un chacun, même les plus zélés, crient contre la Cour de Vienne, mais on plaint assez communément le Roi de Sardaigne. Le Comte de Chesterfield est enchanté de voir son plan enfin suivi ; mais je ne sais s'il n'a pas quelques remords, de n'avoir pas attendu quelque temps pour sa démission ; le fiel répandu dans toute son apologie, qui a ouvert les yeux de la nation, et n'a peut-être pas peu contribué à faire avancer le Ministère, doit en quelque sorte le dédommager. Autant les Ministres de Vienne et de Turin sont consternés et abattus, autant celui de Gênes ne se possède-t-il pas de joie ;

depuis hier après-midi, il va *per damos* la faire éclater, et il en saute au coin des rues, et dit, à qui veut l'entendre, que le temps est venu que le règne du Chevalier Osorio n'est plus de ce monde, et qu'il va bien se dédommager de toutes les couleuvres qu'on lui a fait avaler depuis tant de temps : il exalte à présent les Ministres de France et d'Espagne; mais, suivant lui, ils auroient encore plus de mérite, et leur mémoire seroit digne d'être éternisée, s'ils procuroient un dédommagement à sa République, particulièrement en Etats à sa convenance. C'est l'avantage des deux Couronnes, continue-t-il : elles s'assûreroient par-là, pour toujours, des amis qui leur ont déja été si utiles, et un passage libre en Italie, toutes les fois qu'elles auroient dessein d'y mettre le pied. Que ne dit-il point à ce sujet? C'est un charme que de l'entendre chanter la palinodie.

Il ne se fait rien d'intéressant dans le Parlement, dont le Roi ne pouvoit faire la clôture dans des circonstances plus favorables que celles-ci; l'on compte qu'elle aura lieu le 23 de ce mois; il ne s'agit plus que de passer le Bill pour prendre un million sur les fonds d'amortissement pour fournir aux subsides. Les Communes doivent l'examiner en Comité lundi prochain, la seconde lecture en ayant été faite hier, elles accordèrent 152000 liv. 12 s., 6 d. sterlings, pour mettre S. M. en état de satisfaire les différens propriétaires des juridictions et Offices héréditaires en Ecosse, suprimés et réunis à la Couronne, sur le pied

qui a été réglé par la Cour de cession dudit Royaume : elles résolurent le même jour, d'accorder une gratification de six sols par livre de tout indigo, bon et marchand, fait à un degré de qualité dans les plantations Anglaises à l'Amérique, et apporté directement du lieu de son crû, et où il sera fait dans la G. B., suivant des réglemens convenables, et que cette gratification sera payée du produit de la Douane ; et ces résolutions furent approuvées hier. Ceci ne répond point à tout ce que demandoient ceux qui ont présenté des requêtes sur cette matière, et ne pourra causer le préjudice au commerce de France dans cette partie, dont ils s'étoient flattés.

Il est à présent très-probable, que le Roi passera la mer.

Le Maréchal DE SAXE *au Duc* DE CUMBERLAND.

Au Camp sous Maestricht, le 8 mai 1748.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'informer V. A. R., que S. M. T. C. a consenti à l'armistice, réglé par les préliminaires signés à Aix-la-Chapelle le premier de ce mois.

Vous êtes le maître, Monseigneur, de fixer le jour de le publier, et dès que V. A. R.

m'aura fait l'honneur de me l'indiquer, cet armistice sera publié à la tête de l'armée de France qui est à mes ordres : je m'estime trop heureux, Monseigneur, d'avoir occasion d'obéir à vos ordres.

Me permettez-vous de vous représenter, que les malheureuses circonstances où je trouve le pays de Liége, demandent quelque soulagement. Vous pensez trop généreusement, Monseigneur, pour ne pas vous y prêter; elles m'engageront à n'y mettre qu'un très-petit nombre de troupes en cantonnement; et c'est à cette considération, que j'ai l'honneur de vous prier de consentir, que l'établissement des limites pour l'armée qui est aux ordres de V. A. R., soit à commencer de l'inondation de Stemberg par Rosendal, Hoogstraten, Arendonck, Hamont et Wert, et delà en droite ligne sur Ruremonde; et pour ce qui regarde les limites de l'armée de France, j'accepte bien volontiers celles que V. A. R. propose, lesquelles commençant par Berg-op-zoom, s'alongent par Rettenmotten, Lier, la grande Nèthe par Arschot, et le long du Demer par Sichem, Diest, Hasselt, Soclenthal et Bechem. Je ne saurois qu'approuver la proposition de V. A. R., qu'aucune troupe ne passera les limites respectives sans un passeport de V. A. R. et le mien.

Les Autrichiens n'étant point compris dans l'armistice, et V. A. R. ne m'en parlant pas, je serai obligé de continuer les hostilités contre eux, à moins qu'ils ne passent le Rhin, ou qu'ils ne se mettent hors de portée de

nous inquiéter ; j'ose me flatter que V. A. R. voudra bien faire attention à cette circonstance, qu'elle prendra des arrangemens à ce sujet, et me fera l'honneur de me les communiquer.

Je charge le Comte de Friesen de cette lettre : je lui envie le bonheur qu'il aura, Monseigneur, de vous faire sa cour, et je vous supplie d'être bien persuadé, que l'on ne sauroit rien ajouter au respect infini, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Le Maréchal DE SAXE *au Prince* D'ORANGE.

Au Camp sous Maestricht, le 8 mai 1748.

MONSEIGNEUR,

Le Comte de Wied m'a remis avant-hier la lettre que V. A. S. m'a fait la grace de m'écrire le 5 de ce mois ; je suis pénétré, Monseigneur, de la manière obligeante dont vous daignez vous exprimer sur mon compte, et j'aurois désiré de pouvoir y répondre par des marques suffisantes de mon obéissance ; mais je n'ai pu accorder à la garnison de Maestricht que les honneurs de la guerre.

J'ai senti, avec une vraie peine, l'embarras dans lequel la résolution, sur ce qui regarde la ville de Maestricht, a jetté V. A. S., et j'aurois voulu pouvoir le diminuer, en acceptant

ceptant la proposition que m'a fait M. d'Aylva, de laisser une partie de sa garnison dans Maestricht, avec la nôtre; mais j'avois des ordres si précis, que je n'ai pu m'en écarter.

D'ailleurs, vous pouvez être certain, Monseigneur, que l'on aura tous les égards et ménagemens, tant pour la ville de Maestricht, que pour les pays qui en dépendent: j'ai même déjà envoyé ordre de faire cesser les préparatifs que l'on faisoit pour la démolition des fortifications de Berg-op-zoom; ainsi j'ai réparé en quelque sorte les avantages que je n'ai pu accorder à M. d'Aylva, et je ne doute pas que la République ne sente les obligations qu'elle a à V. A. R. à cet égard, m'étant très-aisé de faire sauter les fortifications de cette importante place avant la réception des ordres du Roi mon maître, pour la cessation des hostilités.

Recevez, Monseigneur, cette déférence, comme une preuve de mes égards pour V. A. R.; trop heureux s'ils peuvent vous prouver le respect infini, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.

Du Quartier-général de Hillenrouck, le 9 mai 1748.

M. le Maréchal-Général Duc de Saxe, le Comte de Friesen me remit hier au soir la lettre, dont il étoit chargé pour moi de votre part, et par laquelle je vois que S. M. T. C. a consenti à l'armistice, réglé par les préliminaires à Aix-la-Chapelle; comme j'aurois souhaité que vous eussiez vous-même nommé le jour pour la suspension d'armes, je suis mortifié que vous m'ayez prévenu en me le laissant à fixer; ce que je ne fais cependant, que par la nécessité où ces égards, de votre part, me mettent de le faire : ce sera donc, si vous voulez bien, pour le 11 de ce mois, lequel j'indique à l'occasion de ce que la garnison de Maestricht doit évacuer cette place la veille de ce jour-là.

Vous me rendez assûrément justice, de penser que j'entre bien dans toutes les fâcheuses circonstances où s'est trouvé le pays de Liége depuis assez long-temps, par le séjour ou par le voisinage des armées. Aussi suis-je très-disposé, sur-tout engagé, par la manière généreuse dont vous vous intéressez pour un pays épuisé comme celui-là, à en alléger tous le poids qu'entraîne avec lui le fléau de la guerre; et, afin de remplir cet

objet, je vous prie de vouloir bien nommer tels Généraux de votre côté que vous jugerez à propos, et en même-temps, fixer le jour, et l'endroit où ceux que je chargerai du même soin, pourront se rendre, pour déterminer les limites proposées. Entre-temps, je donnerai des ordres, pour que les troupes se contiennent dans les limites qui ont déjà été indiquées, jusqu'à ce que les Généraux nommés ayent réglé le détail du tout.

Je suis sensible à la manière dont vous entrez dans ce que j'avois proposé, touchant les passe-ports réciproques pour le passage des limites intermédiaires; et comme il pourra se rencontrer des droits appartenans à L. H. P. les Etats-Généraux, dans la spécification qui sera faite de ces mêmes limites, il conviendra, dans ce cas-là, que les personnes qui auront occasion de traverser ces endroits du terrain neutre, soient pareillement munies d'un passe-port du Prince d'Orange, comme Stadhouder des Provinces-Unies, et à qui je ne manquerai pas d'écrire à ce sujet.

Quant à l'article de votre lettre, qui regarde les troupes de S. M. I., vous voudrez bien que je vous dise, que je ne fais aucune différence entre elles et celles du reste des troupes alliées; d'autant que celles-là sont également sous mes ordres, et que le Maréchal de Bathiani m'a donné des assurances entièrement satisfaisantes là-dessus. Je prends donc sur moi, de répondre qu'elles observeront exactement les ordres qu'elles recevront de ma

part, touchant la cessation des hostilités, et je m'assure que cela s'accorde avec vos idées sur cet article, telles que vous les indiquez dans vôtre lettre.

Au reste, comme l'on est convenu, dans les préliminaires, d'un armistice général dans les Pays-Bas, il me paroît qu'il convient aux deux parties de convenir de même, sur les limites de cet armistice, entre le pays de Limbourg que vous occupez, et le pays de Luxembourg : je crois que les frontières des deux pays peuvent servir de bornes.

Vous m'avez fait un sensible plaisir, en faisant choix du Comte *de Friesen*, pour exécuter la commission dont il a été chargé de votre part. J'ai été charmé, par ce moyen-là, de renouveller connoissance avec lui, et je suis mortifié que les circonstances me privent si promptement du plaisir que j'ai de le revoir.

Je ne veux pas omettre de vous remercier ici, des égards que vous avez marqués à ma considération, au sujet de la capitulation accordée à la garnison de Maestricht, telle que je l'avois proposée : c'est une nouvelle preuve de vos attentions pour moi, à laquelle je ne suis pas moins sensible qu'à toutes celles que vous m'en avez données auparavant, pendant cette guerre ; aussi me trouverez-vous toujours très-disposé à vous témoigner le souvenir que j'en conserverai, en profitant avec empressement des occasions qui s'offriront de vous faire plaisir, et de vous prouver que je suis toujours votre ami affectionné.

Liste des limites de l'armée alliée aux Pays-Bas.

Pour l'autre côté de la Meuse, depuis la grande inondation de Steenberg, et continuer par Rosenthal, Hoogstraten, Herenshals, Noll, Brey-Peer, jusqu'à Maseick; de ce côté-ci de la Meuse, la Roer servira de limites.

Liste des limites de l'armée de France aux Pays-Bas.

Pour l'autre côté de la Meuse, depuis Berg-op-zoom, et continuer par Putten, Schotten, Lière, la Grande-Nèthe, par Arschot, le long de la Demer, par Sichem, Diest, Hasselt, Asakendall, Reckem, et de ce côté-ci de la Meuse, la Gueule servira de bornes.

M. DE MAUREPAS au Maréchal DE SAXE.

10 mai 1748.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3 de ce mois, au sujet des barques de pêche de Zerikzé, qui ont été arrêtées et rançonnées.

par des corsaires de Dunkerque, quoiqu'elles fussent munies de passe-ports de votre part: Je n'ai point été informé de ces prises, et cette affaire ne peut que suivre le cours ordinaire de la justice maritime, en faisant instruire le procès par les Officiers de l'Amirauté, pour être ensuite jugé au Conseil des prises. J'aurai néanmoins attention, lorsqu'il s'agira du jugement concernant les rançons, à prévenir le Conseil de ce que vous m'avez marqué à cet égard, et si le Conseil ne peut se dispenser de déclarer bonnes ces sortes de rançons, j'en rendrai compte au Roi, et je tâcherai d'engager S. M. à en donner main-levée par grace.

J'ai l'honneur de vous observer, que les corsaires ne peuvent s'empêcher de reconnoître à la mer, d'autres passe-ports, que ceux du Roi et de M. l'Amiral; de manière que si vous êtes dans la nécessité d'en faire délivrer quelques-uns, pour assurer en marée la subsistance du Brabant et de l'armée du Roi, il devient indispensable de se servir de ceux qui sont d'usage pour la mer. Je vous en adresse vingt, que vous pourrez donner ordre de distribuer aux pêcheurs, à qui vous en faisiez remettre de votre part, et si vous en avez besoin d'un plus grand nombre, je ne manquerai pas de vous les envoyer, ou aux personnes que vous chargerez de me les demander.

Je crois aussi devoir vous prévenir qu'il m'a été écrit d'Amsterdam, qu'il y avoit été abusé des passe-ports que vous faites délivrer

pour la pêche dans les canaux et rivières, en ce que quelques-uns ont été vendus dans cette ville jusqu'à 100 florins, dans l'objet de s'en servir pour la pêche dans le Nord, au poisson frais et salé.

Le Maréchal DE SAXE *au Duc* DE CUMBERLAND.

11 mai 1748.

Le Comte de Friesen me remit, le 9 au soir, la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le même jour; j'ai en conséquence ordonné que la suspension d'armes soit publiée aujourd'hui 11 à la tête des troupes, et elle le sera pareillement à celle de tous les corps détachés de l'armée, et dans toutes les places que nous occupons dans les Pays-Bas.

Je n'ai pas douté que V. A. R., pensant aussi généreusement qu'elle fait, ne reçût favorablement ce que j'ai eu l'honneur de lui mander, concernant la situation des Liégeois, qui auroient encore eu beaucoup à souffrir dans cette circonstance, si l'établissement des limites les mettoit dans le cas d'être incommodés du séjour ou du voisinage des troupes.

Et quant à celles du pays de Limbourg et de Luxembourg, je ne puis que donner les mains à la première proposition de V. A. R., que les frontières de ces deux pays leur ser-

vent de bornes; elles ne sauroient être réglées plus convenablement, qu'en chargeant, comme le propose V. A. R., un Officier-Général de part et d'autre des arrangemens relatifs à cet objet, et c'est pour le remplir que j'ai ordonné au Marquis Dumesnil, Maréchal-de-Camp et Inspecteur de la cavalerie, de se rendre le 13 à Maseick, et de s'y aboucher avec l'Officier-Général que V. A. R. auroit choisi.

Le Duc DE CUMBERLAND *au Maréchal* DE SAXE.

Du Quartier-général à Hillenrouck le 11 mai 1748.

Monsieur le Maréchal-Général Duc de Saxe, la lettre que vous m'avez écrite de ce jour, vient de m'être rendue, et je ne veux pas différer d'y répondre, afin de ne pas retarder les arrangemens relatifs aux limites, en vous envoyant inclus un passe-port en blanc pour M. Dumesnil, comme celui que vous m'avez transmis pour le Général que je nommerai; je consens volontiers, comme vous l'indiquez, que Maseick soit le lieu où les Généraux respectifs se rassemblent pour ré-[illegible] qui regarde les limites; mais comme [illegible] un poste, peut-être préféreriez-[illegible] autre endroit, tel que Stockhem, [illegible] me paroît être plus au centre qu'au-[illegible]e, et par conséquent plus commode [illegible] portée pour les deux partis. Cepen-

dont j'ai fait insérer le nom de Maseick dans le passe-port, comme vous l'avez vous-même spécifié.

La manière en laquelle vous accéptez ce que j'ai proposé, touchant les limites des pays de Limbourg et de Luxembourg, mérite assurément que je ne la passe pas sous silence, mais que je vous réitère mes remercîmens de l'empressement qué vous avez témoigné, à vous prêter à tout ce qui a dépendu de vous pour m'obliger. Soyez aussi, je vous prie, bien persuadé que je saisirai toujours avec un égal plaisir toutes les occasions de vous en faire, et de vous marquer la réalité des sentimens avec lesquels je suis votre affectionné ami.

Le Maréchal DE SAXE *au Duc* DE CUMBERLAND.

12 mai 1758.

M. le Comte de Friesen (1) est revenu ici comblé de la façon gracieuse avec laquelle il a été accueilli de V. A. R. Agréez, Monseigneur, que j'aie l'honneur de vous témoigner combien je suis sensible à cette nouvelle marque de vos bontés, mais je suis trop pénétré de celles dont V. A. R. m'a honoré pendant cette guerre, pour ne pas

---

(1) Neveu du Maréchal de Saxe.

l'en remercier encore, et la supplier d'être bien persuadée que rien ne sauroit altérer ni affoiblir les sentimens de reconnoissance que ces bons procédés ont fait naître : leur souvenir m'en sera d'autant plus présent, que je me rappelerai avec plaisir les soins que je me suis donné pour les meriter et pour y répondre ; je n'en aurai certainement point de plus sensible, que lorsqu'il se présentera quelque occasion de donner à V. A. R. des preuves du desir que j'ai de lui faire ma cour, et de lui marquer le respect infini avec lequel je suis, etc.

Instruction pour M. Dumesnil, *Maréchal-des-Camps et armées du Roi, Inspecteur-Général de cavalerie et de dragons.*

En conséquence de l'armistice, étant nécessaire de régler les limites militaires réciproques, S. A. R. Mgr. le Duc de Cumberland a jugé à propos d'envoyer, pour cet effet, un Officier-Général à Masceick, à condition d'y en envoyer un pareillement de notre part.

Nous avons choisi M. Dumesnil, qui demandera au Député de S. A. R. l'état des limites qui doivent former le cordon de l'armée des alliés, et le Roi desirant qu'il y ait le moins de troupes qu'il sera possible, sur le pays neutre de Liége, M. Dumesnil fera ensorte d'en éloigner le cordon, et il

n'admettra pas qu'il excède les lieux ci-après dénommés, savoir :

Hoogstraten, Tournhout, Arendonck, Hamon, Vert et Ruremonde ; et à la rive droite de la Meuse, la rivière de la Roer servira de barrière.

A l'égard du cordon qu'il proposera pour l'emplacement des troupes du Roi, il le fixera sans pouvoir s'en départir, dans les endroits ci-après, comme l'a desiré S. A. R. Mgr. le duc de Cumberland, savoir :

Berg-op-zoom, Putten, Greven-Vesel, Schilde, Santhoven, Wilserdick, Arschot, toute la rive gauche du Demer, jusqu'à Munster-Bilsen compris, et de-là en droiture sur Reckem jusqu'à Maestricht; et à la rive droite de la Meuse, la Gueule et la Gerppe, Limbourg et les confins du Limbourg, et pays de Liége, du côté du Luxembourg, serviront de limites.

Observant que tout le terrain entre ces limites respectives, ne sera point occupé, et qu'il ne sera permis à aucun détachement ni parti d'y entrer, et dans le cas où quelques particuliers se trouveront dans la nécessité d'y aller, ils seront tenus de se pourvoir d'un passe-port de nous, et d'un de M. le Duc de Cumberland.

M. Chiquet au Maréchal de Saxe.

A La Haie, le 14 mai 1748.

Monseigneur,

Le Comte de Bentinck, qui étoit venu apporter ici les préliminaires signés en dernier lieu à Aix-la-Chapelle, a dû partir aujourd'hui pour y retourner; il n'est cependant point encore muni de la ratification de ses maîtres; mais comme il ne doit aller qu'à petites journées, il est, dit-il lui-même, assuré que cette ratification arrivera aussitôt que lui par un courier, et avant l'échéance du terme fixé pour les échanges; en effet, Monseigneur, on ne perd aucun moment ici pour se mettre en règle de ce côté-là. Les États d'Hollande n'ayant pû se rassembler que vendredi dernier, la communication des préliminaires n'a pû être faite plutôt, et dès le soir de ce même jour, les principaux Députés des villes de cette Province sont partis pour en aller rendre compte à leurs commettans, et prendre leurs avis : c'est une règle du gouvernement de cette République, de passer par ces formalités dans les affaires de grande importance. On attend ces mêmes Députés de retour ce soir, et dès demain la Hollande se rassemblera et ratifiera les préliminaires; car on ne se figure pas qu'il puisse y avoir la moindre opposition ou difficulté.

A l'égard des six autres Provinces, il paroît décidé qu'attendu que le temps presse, on se passera de leurs avis, et que cette affaire, qui n'a été communiquée qu'au comité secret des Etats-Généraux, y sera de même terminée et arrêtée conformément au pré-avis de la Hollande; de sorte qu'on peut annoncer que les ratifications partiront jeudi, ou au plus tard vendredi prochain.

On attend aussi celle du Roi d'Angleterre par le premier ordinaire qui peut arriver d'un moment à l'autre, le vent étant bon pour venir de Londres. Je joins, ici, Monseigneur, copie de ce que j'ai reçu des 3 et 7 de ce mois. Je suis, etc.

Le Maréchal DE SAXE *au Comte* DE MAUREPAS.

Au Camp sous Maestricht, le 15 mai 1748.

J'ai reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, et que M. Tercier m'a remis en passant; il doit être arrivé hier au soir à Aix-la-Chapelle, et je l'ai fait escorter, car M. du Verney, qui en est revenu hier au soir, m'a dit qu'il y avoit quelques vagabonds de ce côté-là. Je ne suis qu'un bavard en fait de politique, et si la partie militaire m'oblige quelquefois d'en parler, je ne vous donne pas mes opinions pour bien bonnes;

ce que je crois savoir et vous assurer, est que les ennemis, en quelque nombre qu'ils viennent, ne peuvent plus pénétrer en ce pays-ci, et qu'il me fâche de le rendre, car c'est en verité un bon morceau, et nous nous en repentirons, dès que nous aurons oublié notre mal présent. Je n'entends rien à la finance, et ne connois pas nos moyens; ce que je sais, est que l'argent en Angleterre n'étoit à la fin de la grande guerre qu'à quatre pour cent, et qu'il étoit ces jours passés à 14 et à 15 pour cent, de quoi il n'y a point d'exemple; et comme le crédit est la seule chose qui soutient les Anglais et les Hollandais, je conclus qu'ils sont à bas, et qu'ils n'en peuvent plus. Ce n'est pas comme chez nous, nous avons une force intrinsèque, et quoique l'argent nous manque, nous allons encore long-temps, et je crois que ce n'est pas faire un mauvais marché, que de se mettre mal à son aise pour acquérir une Province comme celle-ci, qui vous donne des ports magnifiques, des millions d'hommes, et une barrière impénétrable et de petite garde: telles sont mes pensées; au demeurant, je ne connois rien à votre diable de politique; je vois, je sais que le Roi de Prusse a pris la Silésie, et qu'il l'a gardée, et je voudrois que nous puissions faire de même; au bout du compte, il n'est pas si fort que nous, il est beaucoup plus mal posté, on peut le prendre par les pieds et par la tête, et il a de furieux voisins qui ne l'aiment assurément pas plus que nous: nous n'avons rien de

tout cela, et il me paroît difficile, ou plutôt impossible, que l'on nous fasse rendre ce que nous tenons.

Voilà, Monsieur, ce que je pense. Vous ne laissez pas que de me tranquilliser beaucoup, et si les franfreluches des négociations commencent une fois à se mêler, nous en avons pour dix ans sans tirer un coup de fusil; c'est votre affaire, la mienne est de prendre et garder, et je vous réponds de m'en acquitter en conscience : je vous promets aussi de combattre jusqu'au trépas pour des vérités que je ne comprends pas; c'est à vous de prêcher et de bien établir les principes, les détailler, les prouver, que les hérésies soient confondues, et qu'on écrive de part et d'autre plus de volumes là-dessus, qu'il n'y en avoit dans la bibliothèque d'Alexandrie, et que n'en ont écrit tous les Pères de l'Eglise : je vous promets d'attendre tranquillement sur le Démer, jusqu'à ce que la vérité soit triomphante.

Les ennemis ne s'enrichiront pas pendant ce temps-là, s'ils restoient armés, et cette position leur coûtera plus qu'à nous; s'ils désarment, nous désarmerons aussi, et songerons à l'épargne. Battez-vous donc bien, Monsieur, que Dieu donne de la force à votre plume, je vous proteste que je n'ai nulle envie d'interrompre vos occupations, mais jusqu'à ce que tout cela soit évident, ne rendons rien, ou ne rendons guère. Continuez-moi votre amitié, qui est la chose du monde dont je fais le plus de cas.

Copie d'une lettre écrite au Maréchal DE SAXE.

A Whitehall, le 21 mai 1748.

J'ai l'honneur d'envoyer à V. E. la réponse de S. A. R. Monseigneur le Duc de Cumberland, à la lettre que vous lui avez écrite par ordre de S. M. T. C., par laquelle vous réclamez, en vertu du cartel, les trois détachemens des régimens de Bulkeley, Clare et Berwick, infanterie Irlandaise au service de S. M. T. C., qui ont été pris dans leur trajet pour l'Ecosse. V. E. y verra que le départ de S. A. R. pour l'Écosse, a été la cause du retardement de cette réponse; j'ai maintenant ordre du Roi de vous faire savoir, que, comme S. M. est toujours disposée d'exécuter religieusement ledit traité de cartel, elle ne manquera pas d'ordonner que tous les Officiers et soldats, qui composent lesdits détachemens, (hormis ceux qui étant nés sujets de S. M., ne pourront pas être sensés y être compris), soient échangés, et qu'en attendant, ils soient traités comme prisonniers de guerre; et que les Officiers auront la liberté, sur leur parole, en tels endroits qui leur seront prescrits. S. M. a déjà permis, (comme V. E. le sait), à M. le Comte de Fitz-James, et à quelques Officiers qui furent pris avec lui, de retourner en France sur leur parole; et les autres

Officiers

Officiers resteront ici de la manière susmentionnée, jusqu'à ce qu'ils soient échangés.

Je ne doute pas que V. E. ne convienne de la justice qu'il y a de distinguer le cas de ceux qui sont nés sujets de S. M., d'avec celui des autres prisonniers, sur-tout vu la nature du service où ils viennent d'être employés.

Le Maréchal DE LOWENDAL *au Maréchal* DE SAXE.

Maestricht, le 26 mai 1748.

MONSIEUR,

La ville de Maestricht, jugeant de son intérêt de racheter les cantines, à l'imitation de toutes les autres villes où il y a garnison française, s'est taxée elle-même, moins que celle de Gand; mais elle est venue offrir 40,000 liv. par an.

On a accepté ses offres et ses soumissions par écrit.

Les Suppôts de l'Intendance ont voulu donner des marques de leur mauvaise humeur à moi et à l'État-Major de cette place; M. de Séchelles a répondu, qu'il falloit avoir le consentement du Ministre pour une pareille innovation, qu'il étoit défendu d'en faire à Maestricht, lorsqu'une offre de gré à gré ne peut point être nommée ainsi.

Vous savez, Monsieur, que les can-

tines sont le seul bénéfice que l'Etat-Major retire d'une place ; et c'est bien dans le goût de ces Messieurs de nommer cela innovation, lorsqu'ils ne pensent point à celles qu'ils exigent eux-mêmes, et dont la ville et les habitans gémissent.

Si vous voulez bien, Monsieur, interposer votre autorité, je crois cette affaire bientôt finie ; si vous ne le jugez pas à propos, je m'en passerai et l'oublierai, mais je n'en serai pas avec moins d'attachement et de respect, etc.

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.

Du Quartier-général de Nistelroi,
le 26 mai 1748.

M. le Maréchal-Général Duc de Saxe, j'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite du 22 de ce mois, au sujet des courses que les troupes irrégulières à Brecht, faisoient sur vos cantonnemens le long de la Nèthe. Comme cela est entièrement contraire à mes intentions, et au but du réglement des limites, j'ai écrit au Maréchal de Nassau pour le prier, non-seulement d'arrêter ces courses-là, mais de retirer entièrement le poste qui est à Brecht, comme il est au-delà de notre chaîne ; ainsi j'espère que tout est déjà mis dans l'ordre où les choses doivent être.

Mais, vous voudrez bien aussi que je vous fasse part du sujet d'une lettre que j'ai reçue du Maréchal de Bathiani, touchant les contributions qui ont été levées sur l'abbaye de Tongerloo, suivant la teneur de l'ordonnance, dont je vous envoie la copie incluse. Comme cet endroit est sur le terrain neutre, je suis persuadé que je n'ai pas besoin de vous peser les raisons qui doivent empêcher la levée de contributions dans les endroits semblables. Ainsi, j'espère que vous voudrez bien donner des ordres précis, pour prévenir ce qui doit sûrement vous paroître contraire à l'intention de ce dont nous sommes réciproquement convenus, touchant la cessation des hostilités.

Le Maréchal DE SAXE *au Comte* D'ARGENSON.

Sans date.

Il est surprenant, Monsieur, que les Amirautés de Zélande et de la Meuse s'avisent de se plaindre d'une chose que ceux de leurs commerçans, qui se sont trouvés dans le cas d'avoir à faire des transports dans les Pays-Bas, ont eux-mêmes demandé avec empressement; sans doute que c'est un manque de leur connoissance.

Lorsqu'il fut question de notre expédition dans la Flandre Hollandaise, nous-mêmes, comme vous savez, Monsieur,

avons mis un embargo sur tout ce qui se trouva sur nos passages des Pays-Bas, de navires, belandres, appartenans aux sujets des Etats, et les Hollandais arrêtèrent pareillement toutes les barques des villes des Pays-Bas, qui étoient alors chez eux, et n'en laissèrent plus partir aucune des leurs pour venir à nous; ce qui interrompit totalement le commerce. Il ne s'en faisoit plus que très-peu par terre entre ces deux pays, lorsque quelques commerçans de celui-ci, à qui l'on avoit, comme à l'ordinaire, adressé de différens pays des marchandises en Hollande et en Zélande, s'en trouvant totalement dépourvus, se retournèrent pour obtenir des délais des passe-ports, pour faire venir ces denrées, et les obtinrent de la Chancellerie du Prince, nouvellement élevé au Stadhouderat; ces mêmes commerçans jugèrent aussi que, pour la plus grande sûreté de leurs effets, il en falloit des miens; et comme nos négocians payoient les leurs en Hollande, je commençai alors à faire payer les miens; de façon que, ç'a été sur la demande, tant des commerçans Hollandais que des nôtres, qu'il leur fut expédié des passe-ports, et qu'on continue d'en donner.

Les choses s'étant encore de plus en plus aigries, depuis les difficultés que les commerçans ont de part et d'autre à continuer leur commerce ordinaire d'un pays à l'autre, augmentoient leur empressement à se pourvoir de doubles passe-ports, et ils ont continué à en demander, lorsqu'ils en ont eu à faire.

Après la conquête de la Flandre Hollandaise, ses habitans auroient fait passer en Zélande leurs grains et bien des choses qui nous ont été utiles, et y seroient passés eux-mêmes, si je ne les avois pas assujettis à se munir de passe-ports; et sans cette précaution, les entrepreneurs des vivres n'auroient pas trouvé, dans les greniers des habitans de cette partie, une ressource aussi abondante, que celle que leur a procuré l'achat de je ne sais combien de milliers de sacs de toute espèce de grains.

Ainsi vous voyez, Monsieur, les circonstances qui ont donné lieu aux passe-ports respectifs; on en a donné et fait payer; l'on en donne encore en Hollande, à ceux qui font commerce dans le pays; et il me semble que, jusqu'à ce que tout ceci soit fini, et que le commerce soit entièrement ouvert, les Hollandais, qui ont affaire chez nous, sont dans le cas d'en être munis, comme on oblige les nôtres à s'en pourvoir chez eux.

Ce qui est, au reste, allégué dans le mémoire à M. Chiquet, que la *nécessité* de ces passe-ports *fait tort au* commerce de leur pêche, n'est du tout point fondé, puisqu'avant qu'il en fût question, il venoit si peu de poisson dans les villes des Pays-Bas, que pendant la campagne d'Anvers, temps auquel les sujets des Etats alloient et venoient chez nous par eau et par terre, sans qu'on leur dit mot, la table du Roi auroit manqué de poisson, sans la politesse de M. le Duc de Cumberland, qui, sur une

lettre que j'eus l'honneur de lui écrire, en envoyoit deux fois la semaine à Anvers.

Les Etats ont eux-mêmes si bien senti la nécessité des passe-ports, que lorsqu'il a été question du renvoi des barques, qui avoient été arrêtées de part et d'autre, les instructions du Commandant Van Goens portoient, qu'elles se pourvoiroient respectivement de passe-ports; les nôtres à la Chancellerie du Stadhouder, et les autres à la mienne; et en effet, les sujets des puissances en guerre ont de tout temps été obligés à prendre des passe-ports, pour passer d'un pays à un autre, et ils ont été mis, de part et d'autre, à un prix à-peu-près égal; et actuellement, depuis l'armistice, les Anglais ne laissent partir aucun des navires destinés pour nos ports, qu'après les avoir obligés à en prendre. L'Amirauté les a taxés à huit guinées pour le navire et l'équipage, et deux guinées pour chaque passager; ce qui va à plus du double de ce qu'on reçoit pour les miens.

Si cependant, l'intention de S. M. est que l'on ouvre toutes les portes, je ne manquerai pas de m'y conformer; mais j'ai cru devoir, avant toutes choses, vous faire mes représentations.

. . . .

Le même au même.

Sans date.

Actuellement, les Hollandais ne nous laissent pas passer une barque de Berg-op-zoom à Anvers, et j'ai dit hier à M. de Séchelles, de ne commander que des voitures de la Flandre Hollandaise, pour les transports que nous sommes obligés de faire, puisqu'ils ne veulent pas nous permettre la facilité d'y communiquer par eau.

Je vous avoue, Monsieur, que je suis peiné de voir, que les loix ne sont pas au moins égales entre nous; ils ne nous laissent rien passer, se font payer les passeports au triple, et crient qu'on ne leur ouvre pas toutes les portes. . .

Votre politesse vous engage, Monsieur, à croire que ce sont des abus qui se commettent, sans que j'y aie nulle part; mais j'ai cru mieux faire de vous exposer les raisons qui m'ont engagé à tenir cette conduite: je n'ordonnerai donc rien de contraire à la règle que j'ai établie là-dessus, que vous ne m'ayez envoyé de nouveaux ordres, parce que vous pourriez trouver mes représentations fondées, et qu'il n'est pas aisé de rechanger, en pareil cas, des choses qui intéressent la conduite publique.

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.

Du Quartier-général de Nistelroi, le 11 juin 1748.

Monsieur le Maréchal-Général Duc de Saxe, j'ai reçu une lettre de M. le Comte de Sandwich, Ministre-Plénipotentiaire du Roi, par laquelle, en m'informant que la Comtesse son épouse avec sa famille, doit se rendre à Aix-la-Chapelle par Maestricht ; il me prie de vouloir bien lui procurer de votre part un passe-port, et un sauf-conduit. Vous m'obligerez donc de vouloir en faire expédier un ; et de donner vos ordres, pour qu'une escorte, telle que vous la jugerez convenable, aille relever à Reckem celle qui y accompagnera de notre part la Comtesse de Sandwich ; mais comme nos limites ne s'étendent pas plus loin que Brey, sur la route que cette Dame prend, je vous prie de vouloir bien m'envoyer un passe-port pour l'escorte qui ira de cet endroit à Reckem, d'où la vôtre continuera sa route par Maestricht jusqu'à Aix-la-Chapelle. Je suis, etc.

Le Comte d'Argenson au Maréchal de Saxe.

A Versailles, le 12 juin 1758.

M. de Séchelles m'avoit déjà écrit, Monsieur, sur la proposition que les Magistrats de Maestricht ont faite à M. de Lowendal, d'un abonnement pour le droit de cantines de l'Etat-Major de cette ville, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à ce sujet le premier de ce mois; il n'y a point de doute, qu'en acceptant les quarante mille livres qu'ils ont offert, cette gratification de l'Etat-Major ne soit à la charge de la garnison, et peut-être cette charge sera-t-elle encore beaucoup plus forte, si, comme il y a apparence, la ville fait un bénéfice considérable sur le débit des boissons, au moyen de la haute estimation du prix auquel elle demande que la vente en soit fixée : c'est ce qui m'a engagé, Monsieur, en répondant à M. de Séchelles, à lui recommander de confronter cette estimation avec le prix des cantines des autres places du pays conquis, afin de les régler dans une juste proportion, après quoi je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il admette les offres du Magistrat.

Je suis, etc.

Le Comte DE SAINT-SEVERIN *au Maréchal* DE SAXE.

Aix-la-Chapelle, le 24 juin 1748.

MONSIEUR,

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois; il est vrai que l'article 14 des préliminaires porte, que le Grand-Duc sera reconnu en qualité d'Empereur, M. le Comte de Kaunitz, ayant pris dans tous les actes qu'il a signés, le titre de Ministre de l'Impératrice; je le lui ai donné de même dans tous ceux que j'ai signé avec lui. Les ratifications de ces actes n'étant point échangées, on ne peut cependant les regarder encore comme parfaits. Si vous me permettez, Monsieur, de dire ce que je pense, je crois qu'avant de nommer l'Empereur dans les relations que vous avez avec les Généraux Autrichiens, vous pourriez consulter la Cour, et en attendant, chercher quelque *mezzo termine*, pour éviter d'employer les mots d'Empereur ou de Grand-Duc; ce Prince n'a point encore rempli la formalité qu'il doit observer, de faire part de son élection au Roi, dont la réponse fait le titre de reconnoissance.

Je suis, etc.

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.

Du Quartier-général de Nistelroi, le 11 juillet 1748.

M. le Maréchal-Général Duc de Saxe, j'ai reçu récemment une lettre du Maréchal de Bathiani, avec une copie incluse de celle que vous lui avez écrite le 6 de ce mois, touchant certaines contributions levées par vos troupes, dans des endroits enclavés dans le cordon des limites, ou qui sont dans la dépendance des endroits spécifiés comme bornes de la ligne; mais vous voudrez bien faire attention que, quoique ces endroits voisins, mais avancés dans le pays neutre, soient en effet, (dans le Gouvernement ordinaire du pays), dépendans des endroits mêmes qui sont particularisés dans la liste réglée; que, cependant, on ne sauroit admettre qu'ils soient sujets à payer des contributions, en conséquence de cette dépendance ordinaire et naturelle; mais, au contraire, que la ligne ne doit pas être entendue s'étendre plus loin en avant que l'endroit même nommé pour limite.

Vous voudrez bien aussi que je vous fasse remarquer, que ce qui a été exigé de contributions à Herenthals, ne l'a pu être que par force, comme cela étoit enclavé entre les limites, et quoique les demandes de ces con-

tributions soient anciennes et antérieures aux conventions faites depuis, comme vous le marquez dans votre lettre au Maréchal de Bathiani, j'espère, qu'en conséquence de cette même convention, et des circonstances présentes, vous n'insisterez pas sur ce que l'acquit de ces prétentions ait lieu. Je suis persuadé que vous vous prêterez à ce que je souhaite, (et que je regarde d'ailleurs comme fondé en raison,) par les dispositions où je vous ai toujours trouvé à me faire plaisir en ce qui a dépendu de vous. Je ne dois pas omettre de vous remercier ici de la nouvelle marque que vous m'en avez donné, en m'envoyant des passe-ports pour la Duchesse de Newcastle, que j'ai bien reçus, inclus dans la lettre que vous m'avez écrite, et dont vous aviez chargé mon trompette. Soyez aussi persuadé de la satisfaction que j'aurai toujours à vous marquer que je suis, etc.

Le Maréchal DE SAXE *au Duc* DE CUMBERLAND.

A Bruxelles, le 16 juillet 1748.

J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 11, concernant les demandes faites par M. de Séchelles, dans les lieux enclavés dans le cordon des limites ou de leurs dépendances. Vous aurez vu dans la lettre, dont M. le Felt-Maréchal de Bathiani a eu l'honneur de faire part à V. A. R.,

les raisons qui m'ont fait croire qu'elles étoient fondées; mais c'est assez que V. A. R. témoigne desirer qu'elles n'ayent pas lieu, pour m'engager à les faire cesser. Ainsi, Monseigneur, à votre considération, il ne sera dorénavant rien exigé dans les quartiers occupés par l'armée qui est à vos ordres, non-plus que dans les lieux situés entre les deux cordons.

La prétention sur Herenthals étoit ancienne, et c'est sur ce quartier qu'étoit assignée une somme due à M. le Comte de Clermont, dont j'avois à cœur de procurer le recouvrement; mais ce que V. A. R. me fait l'honneur de me mander à ce sujet, suffit pour qu'il n'en soit plus parlé. Je suis, etc.

Le Duc de Cumberland au Maréchal de Saxe.

Du Quartier-général à Eyndhoven, le 29 juillet 1748.

Monsieur le Maréchal-Général Duc de Saxe, sur le rapport qui m'a été fait, qu'un Sergent du régiment de Rich, dragons, étoit déserté la semaine passée, j'ai jugé à-propos de vous écrire cette lettre, pour vous dire, qu'en même-temps il a volé treize ducats de l'argent de la subsistance de la troupe, qui lui avoit été confié. Comme par le traité de Francfort, il est convenu que le vol que commet un déserteur sera rendu, et que cette somme étoit un dépôt public qui avoit

été confié à ce Sergent, je vous prie de vouloir bien donner vos ordres pour qu'on recherche ce déserteur, que l'on a su qui étoit passé à Anvers, afin que, s'il est possible, on puisse recouvrer cet argent; comme je suis persuadé que vous êtes trop porté à faire maintenir le bon ordre parmi le soldat, je ne fais aucun doute que vous n'ayez vos égards accoutumés pour ce dont je vous prie dans cette occasion. Je suis, etc.

Le Comte D'ARGENSON *au Maréchal* DE SAXE.

A Versailles, le 22 septembre 1748.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, par laquelle vous desirez que je demande pour vous au Roi la permission d'aller faire un tour à Chambord.

Sa Majesté, à qui j'en ai rendu compte, m'a ordonné de vous mander, que vous étiez le maître de prendre le temps qui vous conviendra pour faire ce voyage.

Quoique toutes les apparences tendent à faire croire que les évacuations se feront avant l'hiver, et que les nouvelles qui viennent d'Aix-la-Chapelle, le confirment tous les jours; cependant, Monsieur, comme c'est toujours bien fait de raisonner d'après des suppositions, il y a lieu de présumer que toutes les troupes de l'armée que vous commandez,

passeront l'hiver dans le pays conquis : si le cas arrivoit que la possession nous demeurât, à l'exception des bataillons de milice qui sont encore en Flandre, que S. M. se propose d'en retirer incessamment, ainsi que les vingt-quatre bataillons de troupes réglées, dont je joins ici l'état ; vous y verrez, Monsieur, quelle est la destination de ces derniers, et vous pourrez en conséquence ordonner de l'emplacement qui vous paroîtra le plus propre à les mettre sur la direction de la route qu'ils auront à faire, laquelle je voudrois qui fût dirigée par St.-Quentin, pour pouvoir réformer, chemin faisant, leurs nouveaux bataillons.

Le Roi n'ayant point encore arrêté l'emplacement général de ses troupes dans le Royaume, je ne suis pas en état de vous envoyer le tableau des routes dont vous desireriez d'avoir connoissance, afin de disposer chaque régiment sur la direction de sa marche ultérieure ; dès que S. M. aura déterminé ce point, je ne perdrai pas un moment à vous en faire part ; mais comme le projet auquel on a travaillé à ce sujet, a été fait relativement à la position actuelle des troupes, si vous jugez à-propos de n'y pas faire des changemens considérables, le déblai des troupes souffrira d'autant moins d'inconvéniens, qu'à l'exception des Allemands, des Suisses et des hussards, qui sont destinés à passer dans les Evêchés et en Alsace, comme je crois vous en avoir prévenu, et peut-être huit ou neuf autres bataillons qui suivront

la même route, tout le reste de l'infanterie restera cet hiver en Flandre.

Quant à la cavalerie, il y en aura à la vérité une bonne partie qui rentrera dans l'intérieur du Royaume : mais comme la plupart des régimens sont actuellement dans une position plus voisine de l'ancienne frontière, et que l'intention du Roi est qu'ils précèdent la marche de l'infanterie, lorsqu'il sera question d'evacuer les pays conquis, j'espère qu'il n'y aura aucun embarras dans la marche des uns ni des autres.

J'ai aussi, Monsieur, rendu compte au Roi du nombre d'Officiers-Généraux que vous proposez de garder sur la frontière, au cas que nous y passions l'hiver, et S. M. en a trouvé le choix très-bon : je ne doute pas qu'il n'en fût de même des Brigadiers et des Officiers de l'Etat-Major, que vous jugeriez à propos de conserver, pour les faire jouir du traitement du pays, ainsi qu'il en a été usé l'année dernière.

Comme je ne doute pas qu'en conséquence de vos arrangemens, je n'aie incessamment le plaisir de vous revoir, je remets à ce temps, à vous entretenir sur différentes demandes, que vous m'avez chargé de faire au Roi, pour des Officiers qui ont servi sous vos ordres, et sur lesquels S. M. n'a pas encore jugé à-propos de statuer.

Je suis, etc.

Le Marquis DE PUYSIEULX au Maréchal DE SAXE.

Fontainebleau, le 22 octobre 1748.

Je vous ai promis, Monsieur le Comte, de vous informer exactement de la conclusion de la paix. Le traité a été signé à Aix-la-Chapelle le 18, et nous en avons appris la nouvelle avant-hier au soir; les Commissaires que les alliés nommeront pour procéder aux évacuations, seront de simples Officiers-Généraux, et autres de grade inférieur, et M. le Duc de Cumberland n'y paroîtra pas, ni même, à ce que je crois, le Comte de Bathiani, et M. le Comte d'Argenson va aussi incessamment nommer les Commissaires de la part du Roi. Je suis, etc.

Le Comte D'ARGENSON au Maréchal DE SAXE.

A Fontainebleau, le 30 octobre 1748.

La lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27, m'a trouvé ici, Monsieur, dans le même état où vous m'y avez laissé, sans qu'il y ait le moindre petit progrès en rien dans ma convalescence; j'ai donc été obligé de me servir du canal de M. de Puysieulx, pour informer le Roi de ce que

vous me mandiez, et savoir les intentions de S. M. sur la question que vous me faites par rapport au retour de votre équipage. M. de Puysieulx vient de me rendre pour réponse que je pouvois vous mander, que vous étiez le maître de faire revenir votre équipage, lorsque vous le jugeriez à propos, et que le Roi me feroit savoir incessamment le nom de l'Officier-Général sur lequel S. M. jetteroit les yeux, pour opérer, conjointement avec M. de Séchelles, les évacuations des Pays-Bas.

Les termes remplis de bonté et d'amitié avec lesquels vous vous exprimez avec moi, Monsieur, à l'occasion de la remise que vous faites de votre commandement, me pénétreroient de reconnoissance et de sensibilité, si je n'y trouvois en même temps un air de séparation et d'adieu, contre lequel je réclame. Le temps de la paix ou de la guerre est toujours celui d'un Général tel que vous, et malgré ce que vous désapprouvez dans la forme du gouvernement militaire de France, cet état ne vous doit pas moins par la reconnoissance de la gloire qu'il a acquise sous votre conduite, que par l'autorité que vous avez exercée sur lui, tant qu'il a eu le bonheur de vous avoir à sa tête; soyez donc sûr, Monsieur, qu'il vous regardera toujours comme son chef, et que je lui donnerai l'exemple de la considération qu'il vous doit, par mon empressement à vous marquer le desir que j'ai de vous plaire, et d'obliger les personnes que vous honorez de votre protection. Je

n'ai l'objet que de remplir les vues du Roi, et un Ministre ne peut, ni ne doit en avoir d'autres; mais sa satisfaction est entière, quand, en obéissant à son maître, il remplit les devoirs de l'attachement, de l'inclination et de l'amitié que je vous ai, Monsieur, vouée pour toute ma vie.

Mémoire du Maréchal de Saxe.

Le Comte Maurice de Saxe, Maréchal-Général-des-camps et armées du Roi, représente très-humblement à S. M. qu'il a l'honneur d'être fils d'un grand Roi, chef d'une des plus illustres maisons souveraines de l'Europe, et qu'il a eu celui d'être légitimement élu Duc de Courlande; s'il est vrai que la force et la violence le privent de la possession de cette souveraineté, il n'est pas moins certain qu'elles ne peuvent détruire un titre fondé sur le vœu unanime d'une nation libre; aussi toutes les Cours de l'Europe, à l'exception de celle de Vienne, ne font aucune difficulté de déférer au Comte Maurice de Saxe le traitement de Prince, que celles de Pologne, de Saxe, et plusieurs autres d'Allemagne et du Nord, ont toujours accordé à sa naissance, indépendamment de son élévation à la dignité de Duc souverain de Courlande. Le Comte Maurice de Saxe ne demande pas que S. M. le reconnoisse Duc de Courlande; cette justice qui lui seroit rendue,

pourroit avoir des inconvéniens par rapport aux intérêts politiques de l'Etat, qu'il préferera toujours à tout ce qui lui est personnel ; mais s'il a eu le bonheur de servir utilement S. M., ainsi qu'elle a daigné l'en assurer en des termes trop flatteurs et trop glorieux pour lui, pour qu'il ose les répéter, il croit pouvoir espérer de sa bonté, qu'elle voudra bien lui accorder le traitement, rang, et honneurs dont jouissent les Princes de maison souveraine établis dans le Royaume. Cette distinction doit être d'autant moins enviée au Comte Maurice de Saxe, qu'il a l'honneur d'être oncle de Madame la Dauphine.

Le Comte D'ARGENSON *au Maréchal* DE SAXE.

A Versailles, le 15 février 1750.

Le Roi ayant observé par lui-même, Monsieur, la diversité des exercices qui se sont introduits dans son infanterie, et connoissant l'importance dont il est au bien de son service de les réduire à un seul, qui soit invariablement observé, et sans aucune innovation à l'avenir, tant dans ses troupes d'infanterie française qu'étrangère, S. M. a jugé que le moyen de parvenir à ce but, étoit de réunir sous un même coup-d'œil les exercices différens qui sont en usage, ou qui ont été proposés ; et, à cet effet, il a été disposé

plusieurs détachemens qu'on a formés, chacun suivant l'un de ces différens exercices, et qui ont été rassemblés à l'Hôtel-Royal des Invalides; S. M., à qui j'en ai rendu compte, desire avant de voir elle-même ces exercices pour se déterminer, d'être éclairée par l'avis de ses Généraux, et, en conséquence, elle m'a ordonné de vous inviter de sa part à prendre, le plutôt qu'il vous sera possible, le jour qui vous sera convenable, pour aller les voir et les faire exécuter devant vous à l'Hôtel des Invalides. Il sera nécessaire que vous préveniez M. de la Courneuve deux ou trois jours à l'avance, de celui que vous aurez choisi, pour qu'il en instruise ceux qui commandent et qui ont fait exercer les détachemens, ensorte que vous trouviez tout disposé à votre arrivée.

Il y a aussi un article sur lequel S. M. souhaite d'avoir particulièrement votre avis; c'est celui qui regarde la façon de placer les Officiers; vous savez la diversité d'opinions qui règne sur ce point, et il n'en est que plus important, en fixant un nouvel exercice uniforme, de déterminer cette question : c'est pourquoi je vous supplie de vouloir bien me mettre en état de rendre compte à S. M. de ce que vous en pensez, en même temps que vous aurez agréable de m'instruire de celui des exercices, sur lequel vous croirez qu'elle pourra fixer son choix.

Elle desire, au reste, de terminer cette affaire au plutôt, par rapport à la nécessité de mettre les troupes en état d'exécuter promp-

tement ce qu'elle aura décidée, en sorte qu'elles puissent en être suffisamment instruites, lorsque les inspecteurs les iront voir au printemps prochain.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Maréchal DE SAXE *au Comte* D'ARGENSON.

25 mars 1750.

Conformément aux intentions de S. M., que vous m'avez fait savoir, Monsieur, je me suis rendu aux Invalides, et j'y ai vu faire l'exercice aux différens détachemens. Celui des Gardes, que M. de Bombelles a dressé, est celui de tous qui marche le mieux, et dont l'exercice a le plus de grace : l'exercice de celui de M. le Comte de Maillebois, me plaît infiniment, et il a une méthode de faire amorcer les armes, qui sera bientôt, je crois, imitée par les Prussiens, parce qu'il évite un mouvement toujours fort embarassant, lorsque l'on a la bayonnette au bout du fusil; et quelque changement que l'on fasse aux exercices, l'on ne sauroit rien faire de mieux que d'en changer l'ancienne méthode d'amorcer pour substituer celle-ci. Le détachement qu'a dressé M. le Duc de Broglie, est une copie de l'exercice prussien; l'on ne sauroit se passer des gibernes, gibecières et pulverins, qu'a ce détachement, lorsque l'on voudra faire un chan-

gement dans l'infanterie. Je ne suis point pour faire porter l'épée en couteau-de-chasse, la méthode de M. de Bombelles, qui est celle de toute notre infanterie, est la meilleure et la moins embarrassante. Alsace a le véritable exercice prussien; mais c'est un abus de croire qu'il faut des fusils courts, les nôtres sont beaux et bons. L'exercice de Beauvoisis est fort leste et très-bien exécuté. De vous dire, Monsieur, lequel est le meilleur, c'est une question très-importante à décider; cette partie, à laquelle on ne fait qu'une très-médiocre attention en France, fait, depuis bien des années, la méditation et l'application des meilleurs militaires de l'Europe. L'on ne sauroit disconvenir, que les succès du Roi de Prusse, avec des troupes qui, depuis cinquante années, ont cessé de faire la guerre, et que l'on regardoit comme n'étant pas fort bonnes, ne peuvent s'attribuer qu'à cette application, à l'excellence de leur discipline et de leur exercice.

Ce n'est donc point une chose indifférente que le choix de l'exercice; on y a travaillé en Prusse l'espace de 40 années, avec une application sans relâche, et le règne de deux Rois, dont la plus grande attention s'est portée de préférence sur l'art militaire, y a été employée avec l'aide de leurs Généraux, qu'aucun objet de fortune ou de plaisirs n'a distrait des fonctions dont ils étoient chargés.

Les différens mouvemens que l'on fait à rangs et files ouverts ou serrés, sont re-

latifs aux mouvemens qu'on exécute lorsqu'ils sont serrés à la pointe de l'épée; les Officiers doivent être dans les rangs, et un seul doit se trouver devant le bataillon.

Le second point de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, regarde la question de savoir si l'on doit mettre les Officiers dans les rangs ou sur le front des bataillons. Il est certain que nous perdons toujours une grande partie de nos Officiers, lorsqu'ils sont sur le front, par le feu de nos propres soldats dans les premières affaires, après une longue paix; en second lieu, lorsque les Officiers ne sont point partagés dans les rangs, et ne s'occupent point de leurs sections, les Majors ou ceux qui commandent, ne sauroient distinguer ces sections, parce qu'elles ne sont point marquées par les espontons; et lorsqu'elles se sont mêlées par le mouvement ou l'inégalité du terrain, ceux qui commandent ne sauroient voir tout d'un coup où est le défaut; les Officiers subalternes ne sont pas si bien les maîtres de leurs soldats, et ne peuvent les empêcher de tirer; ce qui est un point de la plus grande conséquence : toute troupe qui a tiré en présence de l'ennemi, est une troupe défaite, si celle qui lui est opposée conserve son feu; et c'est la raison pour laquelle les gens entendus font porter aux soldats leurs fusils sur l'épaule, parce qu'il est plus facile de les empêcher de tirer lorsqu'ils sont ainsi, que lorsqu'ils le portent sur le bras gauche, ou qu'ils marchent à l'ennemi

les armes présentées, mouvement des plus dangereux; c'est aussi la raison pour laquelle on a obligé tous les Officiers à avoir des espontons; car, ne pouvant tirer, ils en empêchent leurs soldats, au-lieu qu'ayant des fusils, ils tirent souvent les premiers, et les soldats les imitent. Il ne faut qu'un coup tiré en présence de l'ennemi, pour en faire faire autant à tout un bataillon, une brigade, une ligne, une colonne entière: on n'a que trop d'exemples à citer là-dessus, les lignes d'Ettlingen, les gorges de Dettingen, Clausen, Richevaux; et nos militaires ne pourroient en disconvenir. Mon devoir m'oblige à ne point flatter dans une chose d'une si grande conséquence, et je me trouve forcé de dire, que notre infanterie, quoique plus valeureuse que toutes celles de l'Europe, n'est pas en état de soutenir une charge, dans un lieu où elle peut être abordée par une infanterie moins valeureuse, mais mieux exercée et mieux disposée pour une charge; car les succès que nous avons eu dans les batailles, ne doivent s'attribuer qu'au hasard, ou à l'habileté des Généraux, a réduire les combats à un seul point, ou affaires de postes, dans lesquelles la valeur des troupes et leur opiniâtreté l'emportent ordinairement, lorsque le Général sait faire ses dispositions en conséquence; c'est-à-dire, de manière à pouvoir soutenir les attaques; mais c'est une chose qu'on ne peut pas toujours pratiquer, le Général ennemi pouvant vous en empê-

cher, s'il est habile, s'il connoît ses avantages et vos défauts ; ce que j'avance ici est soutenu par des preuves. A la bataille d'Hochstet, 22 bataillons, qui étoient au centre, tirèrent en l'air, et furent dissipés par trois escadrons ennemis, qui avoient passé le marais devant eux, et furent repoussés au village de Pleintheim, où ils ne se rendirent qu'après que l'armée fut retirée ; Luzzara, en Italie, fut affaire de poste ; d'Ettingen, affaire de plaine ; Ramillies, affaire de plaine ; Denain, affaire de poste ; à Malplaquet, ce qu'il y avoit en plaine plia, ce qui étoit poste se maintint longtemps, et coûta fort cher aux ennemis ; à Fontenoi, ce qui fut attaqué en plaine plia, ce qui étoit posté se maintint ; à Raucoux, affaire de poste uniquement, quoiqu'il y eût beaucoup de plaine, mais l'on n'attaqua que les postes ; à Lawfeld, pareillement affaire de plaine, réduite pareillement à de simples attaques de postes.

C'est donc un grand défaut à l'infanterie, de ne pouvoir l'employer qu'à certaines parties de la guerre. On se révoltera, sans doute, contre ce sentiment ; mais je ne sais s'il y a beaucoup de nos Généraux, qui osassent entreprendre de passer une plaine, avec un corps de notre infanterie, devant un corps de cavalerie nombreux, et se flatter de pouvoir se soutenir pendant plusieurs heures, avec 15 ou 20 bataillons au milieu d'une armée, comme ont fait les Anglais à Fontenoi, sans qu'aucune charge de cavalerie ait

pu les ébranler, ni les dégarnir de leur feu: ce sont des choses que nous avons vues; mais l'amour-propre fait qu'on ne veut pas en parler, parce que l'on sent bien qu'on n'est pas en état de les imiter.

Les Romains, différens en cela à tous les peuples de la terre, se sont fait de la guerre une méditation continuelle, et dès qu'ils ont apperçu des méthodes supérieures à la leur, ils y ont renoncé, et adopté les autres.

Annibal, après avoir reconnu les défauts de son infanterie, la forma en légions, et lui donna les armes et la manière de combattre des Romains: le gain de la bataille de Cannes en fut l'effet et la récompense.

Quant au choix précisément de l'exercice de l'un des détachemens, sur lequel le Roi me fait l'honneur de me demander mon avis, je donnerois la préférence à celui qu'exécute Alsace.

Une lettre ne sauroit contenir les raisons qui me déterminent à ce choix, et un mémoire sur cette matière, ne feroit qu'ouvrir la porte à des écritures sans fin, dont vous devez être fatigué; c'est d'ailleurs un genre d'écrire sur lequel je voudrois bien me dispenser de me commettre.

MÉMOIRE.

L'usage est établi dans les troupes Françaises de supporter le feu de l'ennemi dans

une attaque ou bataille, sans branler de la place, ou en marchant à l'ennemi, et l'on est persuadé que l'on doit, à cette manœuvre, le succès de nos entreprises militaires.

Je supplie très-humblement qu'il me soit permis de dire naïvement ce que je pense, sur le faux que je trouve dans cet usage; si je me trompe, mon intention peut me tenir lieu d'excuse.

On dit que le principe sur lequel on se fonde, est que l'ennemi ayant jetté son feu, en est dépourvu; qu'alors, ce qui reste de Français, n'ayant plus de feu à essuyer, va, comme une troupe de Césars, terrasser à coups de bayonnette, tout ce qui s'oppose à sa noble fureur. Comment cette idée a t-elle pu passer pour un principe, et s'accréditer assez pour avoir des partisans? Je vais tâcher de le combattre par des raisons qui m'ont paru convaincantes.

Tous les Généraux n'ont pas réussi par cette pratique; ceux qui s'en sont bien trouvés, doivent leur bonheur au courage déterminé, ou, pour ainsi dire, à une sorte de désespoir qui s'empare de l'esprit de ceux qui restent pour combattre. Il y entre aussi le point d'honneur, l'amour du soldat, accompagné d'une prévention en faveur du Général, et de la confiance dans la solidité de ses projets, pendant que, du côté de l'ennemi, il faut que la surprise de notre air menaçant et furieux, lui glace le sang et le rende immobile.

Les ennemis de la France ont ordinairement des Généraux qui sont parvenus à ce grade, après avoir passé par tous les degrés militaires, d'où suit absolument l'expérience consommée. Or, si aucun d'eux ne se sert du principe en question, il doit être condamné; donc, c'est à la terreur et à la pesanteur de leurs troupes, ainsi qu'à la bravoure et à l'agilité des nôtres, que nous devons nos victoires; mais quelles victoires, grand Dieu! le prix du sang qu'il nous en coûte paie trop cher ces lauriers couverts d'un si grand deuil!

Ce prétendu principe n'est qu'une prévention de tradition ou un entêtement; car citer nos victoires pour témoins en sa faveur, est une preuve que c'est un entêtement, puisqu'on peut leur opposer nos défaites et nos pertes considérables dans nos avantages mêmes.

Je demande si le Français sera moins brave, après avoir tiré le premier, ou après avoir fait feu pour feu, que sans avoir tiré. Il n'est pas possible que l'on dise oui; le désordre de nos troupes en pareilles et trop fréquentes occasions, convainquent du contraire; il n'est pas douteux que quiconque soutiendroit l'affirmative, ne pourroit obéir qu'avec la plus grande répugnance, et seulement par le pur point d'honneur: si on lui ordonnoit de se planter comme un piquet, quoiqu'à la tête d'une troupe égale à celle qu'il auroit en front, de laquelle il faudroit recevoir les décharges sans riposter; la mort

et le sang à ses côtés, les plaintes des mourans et blessés, sont bien plus propres à inspirer la terreur et le trouble dans l'ame, que l'augmentation du courage et de la bravoure. L'Officier ne doit-il pas s'impatienter, de ne point voir arriver l'instant où il lui sera permis de défendre sa vie contre un ennemi qui le tire comme un lièvre, qui lui abat à chaque décharge une quantité de ses égaux et de soldats, et ces derniers peuvent-ils se persuader de battre un ennemi qui devient supérieur à chaque décharge? Ce feu, qu'il faut recevoir de sang froid, cette destination à la mort, sans oser rien faire pour l'éviter, s'en défendre, ou la donner par représailles, sont de puissans motifs pour nous rebuter, et finalement tourner le dos à un ennemi, que le commandement même des Généraux Français favorise si ouvertement, et dont nos ennemis ne manquent pas de profiter.

A ———————————————— B

C ———————————————— D

Ces deux corps parallèles sont égaux en nombre et armés de même. Le corps AB fait trois décharges sur le corps CD, qui marche ou ne marche pas en avant sur le corps AB. Ne marchant pas, ou après avoir marché, CD est moindre que AB, de tout le total des tués et blessés par les trois décharges de AB; si AB a gagné du terrain à chaque dé-

charge, il se trouve à portée d'enfoncer le corps CD, son inférieur, qui n'a pu être sans dérangement, et un mouvement altéré de la règle par le resserrement nécessaire à cause des morts et blessés; CD ainsi diminué, occupe un terrain moindre que AB, ou, s'il est aussi étendu, il n'a pas tant de hauteur; il peut donc être attaqué de front et sur ses flancs dans le premier cas, et culbuté dans le second. Si l'on me cite de pareilles occasions, où le Français, malgré ses inconvéniens, et sans tirer un coup de fusil, n'a pas laissé de marcher à l'ennemi, et que pendant sa marche, il a essuyé trois décharges, la dernière à dix pas de distance, après laquelle il s'est précipité sur AB, qu'il a enfoncé et détruit par rangs avec la seule bayonnette; je dirai que l'ennemi a manqué le commandement, a été effrayé de l'espèce de rage du Français, que les uns se sont laissés tuer ou blesser sans se défendre, comme stupéfaits et immobiles, et que le reste s'est sauvé; mais l'ennemi se retire, après nous avoir tué l'élite de nos troupes, et sa perte causée par notre rage, ne surpasse pas, ou de fort peu, la nôtre; qu'il se remet aisément de sa défaite et revient à la charge. Occupés de nos morts et de quelque butin, nous ne pouvons suivre l'ennemi ni profiter de la victoire. Maintenant voyons, par l'égalité de toutes choses entre les deux corps, ce qui doit arriver. CD, corps Français, s'approche à la portée du fusil, le Commandant voyant que AB va

tirer, fait faire sa première décharge, et reçoit, en marchant, la première de AB; mais elle est moindre, numériquement de celle du corps CD, de tout le nombre des morts et blessés par l'effet de notre première décharge. Il arrive un plus grand avantage à notre seconde décharge, qui s'augmente aussi proportionnellement à la troisième; alors le corps CD, qui se sent supérieur, par la raison qu'il a ebranlé l'ennemi, dont le courage n'a pu être refroidi, ayant été comme nourri et entretenu par l'action de sa marche et de son feu, qui n'a pu être distrait par l'inaction et l'objet d'une mort presque sûre, ne peut-il pas tomber avec plus de force sur l'ennemi, étant plus nombreux et animé, et avec plus de certitude de la victoire, que de la façon usitée? cela me paroît démontré.

Si par cette manœuvre usitée, toute meurtrière qu'elle est, nous ne laissons pas quelquefois, (avec les restes de ces assasinats auxquels nous donnons lieu), de vaincre des ennemis supérieurs, combien n'approcherions-nous pas de l'infaillibilité de la victoire dans les combats et batailles, puisque nous conserverions la tête et le complet au possible?

AXIOME.

Plus de morts, moins d'ennemis.

CONSÉQUENCE.

Donner la mort et l'éviter.

S. M.

S. M. Prussienne connoît, par expérience, cette vérité sans replique; ses troupes tirent, à temps fixé, beaucoup plus de coups qu'aucunes autres troupes du monde, d'où il résulte que ce Prince a pu gagner des batailles avec un nombre inférieur, ce qui est effectivement arrivé. Donc, en pratiquant cette méthode, nous aurions les avantages que procure la nouveauté; sur-tout l'ennemi ne s'y attendroit pas.

Examen des raisons qui peuvent déterminer à ordonner que les escadrons de cavalerie combattront sur deux ou trois rangs.

Depuis 1720, dans les différens temps où le Roi s'est préparé à faire la guerre, ses escadrons de cavalerie ou de dragons ont été composés de 135, 160, 140 et 150 cavaliers; on ne peut attribuer une variété si marquée, qu'à la volonté de les faire combattre à la première époque sur deux rangs, et ensuite sur trois, ou aux différens avis de ceux qui ont influé sur les affaires militaires, dont les uns ont voulu, sans trop augmenter la dépense, mettre la cavalerie française au pair de celle des ennemis, et avoir le même nombre d'escadrons, mais plus foibles.

Les autres, sans faire attention à la dépense, ont proposé des escadrons plus nombreux que ceux des ennemis, les croyant plus

forts, sans pourtant en diminuer le nombre, eu égard à la quantité.

Enfin, les derniers ont eu pour règle qu'un escadron français pouvoit, à nombre égal, se mesurer contre un escadron ennemi, et qu'il étoit plus à propos d'avoir même nombre d'escadrons, et à force égale, ce qui dimiueroit la dépense de la cavalerie d'un huitième.

Ce dernier principe paroît le plus convenable, lorsque l'on consulte la totalité du systême, ainsi que doit le faire celui qui règle, d'une main sage et juste, les différentes parties d'un Etat.

Car si on n'avoit égard qu'au seul avantage de la cavalerie, il seroit plus desirable d'avoir 300 escadrons à 160 hommes chacun (1), que d'en avoir le même nombre à 135 ou à 140 hommes.

En supposant la détermination prise d'avoir, à la guerre future, des escadrons de 140 maîtres, ainsi qu'ils ont été pendant cette dernière guerre, il faut, d'après cette supposition, examiner quelle est la juste proportion du front d'un escadron, et s'il convient mieux de faire combattre la cavalerie sur deux rangs, ayant un plus grand front, ou sur trois, présentant un font un peu moins étendu.

L'on croit pouvoir avancer que la juste proportion du front d'un escadron, doit être

---

(1) Ils sont à 154, y compris les Officiers.

de 45 à 50 hommes; au-delà de ce nombre il a peine à marcher ensemble sans flottement, à former un corps solide et impénétrable; moins étendu, il est exposé à être débordé et pris en flanc, à quoi il faut ajouter, qu'un escadron sur trois rangs au-dessous de 40 hommes de front, ne peut plus se rompre par compagnies, mouvement très-utile, et fréquemment usité à la guerre.

D'après ce principe, (que l'on ne croit pas qui doive trouver de contradicteur), on jugera facilement qu'un escadron à 140 hommes peut à peine, le jour qu'il entre en campagne, former un front de 45 hommes sur trois rangs : à quelle diminution ne doit-on pas s'attendre au bout d'un ou deux mois de campagne, par désertion, par maladie ou autres accidens, sans compter les détachemens indispensables, lorsque l'on s'approche de l'ennemi pour le combattre?

Cette réduction plus ou moins forte, réduira les escadrons à 100 ou 110 cavaliers, ainsi qu'elle a apparence de faire combattre ou manœuvrer sur trois rangs des escadrons qui n'auroient pas 36 cavaliers de front? Les premiers qui s'appercevront de cette impossibilité, se mettront en bataille sur deux rangs; d'autres moins éclairés resteront sur trois, diversités également préjudiciables dans les marches, où les escadrons ne pourront plus suivre leurs chefs de file, et dans les campemens, puisque les divisions ne seront pas égales.

Il est impossible de régler juste, en réglan

uniformement le front d'un camp ou d'un champ de bataille ; ce désordre arrivera cependant, et le mieux que l'on puisse espérer, est que le Général y remédie, en ordonnant au bout d'un mois ou deux de campagne, que la cavalerie se formera pour combattre sur deux rangs ; si cette nécessité est reconnue indispensable au bout d'un mois ou deux de campagne, ne seroit-il pas prudent de la prévenir, en réglant pour toujours, et d'une façon invariable, le front d'un escadron, et qu'il fût le même en entrant en campagne, qu'il sera au bout de deux mois ; et pour y réussir on propose de fixer le front d'un escadron à 48 cavaliers, à raison de 12 par compagnie par chaque rang, ce qui rend les divisions égales, propres à toutes les sections, convenables pour rompre les escadrons dans les marches.

L'excédant des 96 cavaliers qui composeront invariablement l'escadron sur deux rangs, formeroit une petite troupe ; l'escadron totalement complet, elle ne seroit que de 40 cavaliers, suivant le nombre d'hommes détachés ou esclopés, laquelle, dans tous les cas, marcheroit derrière les escadrons, et dans le moment du combat, sortant par les intervalles de la droite de l'escadron de l'aîle droite, et par la gauche des escadrons de l'aîle gauche, attaqueroit en flanc les escadrons des ennemis, et les chargeroit en queue dans leur retraite, pendant que le corps de l'escadron suivroit en bon ordre.

On ne s'est point servi de cette petite

troupe pendant la dernière guerre, à cause de la foiblesse des escadrons, que l'on desiroit toujours former sur trois rangs ; cette petite troupe, ainsi détachée, a été mise en usage fort utilement dans bien des occasions, ainsi cet établissement uniforme, invariable, ne seroit point une nouveauté, et ne peut tirer à conséquence, quand même les ennemis, dont les escadrons sont ordinairement à 150, compris les Officiers, seroient demeurés sur trois rangs ; car dans ce cas non-seulement ils seroient débordés par le front des escadrons français (1), mais encore par la petite troupe dont on vient de parler ; mais il y a tout lieu de croire que les ennemis, qui n'ignoreront pas long-temps notre façon de combattre, s'y conformeront, en étendant le front de leurs escadrons, pour présenter un front égal à ceux du Roi, qui, en y comprenant les Officiers, sont plus forts de quatre hommes par escadron que ceux des ennemis.

Malgré les raisons que l'on vient de donner, pour montrer la necessité de combattre sur deux rangs, on ne peut disconvenir qu'un escadron de cinquante hommes de front, sur trois de hauteur, n'ait plus de poids et de nerf, qu'un escadron de cinquante hom-

(1) On croit savoir que dès-à-présent, le front des escadrons autrichiens est de 48 cavaliers au moins ; c'étoit l'usage à la dernière guerre qu'ils avoient apparemment adopté, parce qu'ils ne pouvoient pas combattre sur trois rangs, à cause de la foiblesse de leurs escadrons.

mes de front sur deux de hauteur (1); nos pères nous ont conservé cette vérité par un ancien proverbe : *Dieu est pour les gros escadrons ;* c'est pourquoi les Reîtres, qui sont les premiers qui aient combattu en escadrons, et de qui nous avons appris cette manière de combattre, avoient des escadrons de deux et de trois cens hommes ; mais, puisque cette méthode est changée chez nos ennemis, et que le Roi a jugé à propos pendant la dernière guerre, de fixer le nombre d'un escadron à cent quarante cavaliers ; il paroît que ce n'est plus une affaire de choix de combattre sur deux ou trois rangs. Les carabiniers ont toujours combattu sur deux rangs, à leur exemple, plusieurs régimens ont voulu combattre pareillement sur deux rangs. Pour mettre les escadrons en état de combattre toute la campagne sur trois rangs, il faudroit qu'ils fussent comme à la guerre de 1733, de cent soixante hommes, et qu'une nécessité indispensable oblige à ne combattre que sur deux rangs, composés de quarante-huit maîtres chacun, nombre suffisant et propre, comme il a été dit ci-dessus, à toutes les sections desirables, par vingt-quatre, par douze, par six et par quatre.

(1) Alors les hommes d'armes, qui composoient la cavalerie Française, se mettoient en bataille sur un seul rang, et pour avoir l'espace pour prendre carrière, ils formoient deux ou trois rangs à cent cinquante pas l'un de l'autre, ce qui faisoit une seconde et troisième ligne, mais toujours sur un rang.

Pour plus grande intelligence de ce qui vient d'être expliqué ci-dessus, on a cru convenable de donner ci-après le plan de trois escadrons, ordonnés sur deux rangs, les Officiers, excepté le Commandant, étant dans le rang.

Le premier A, est en bataille; le second B, est en colonne, ayant fait marcher les droites de chaque compagnies.

Le troisième C, est en colonne, ayant fait marcher les gauches de chaque compagnie; les Capitaines ainsi placés entre les divisions de leur droite ou de leur gauche, marchent et se trouvent par conséquent toujours du côté de l'ennemi, à portée d'en observer les mouvemens et de les prévenir, ce qui ne seroit pas, si les Capitaines faisoient partie de la compagnie, et y étoient invariablement attachés.

Il est juste aussi de rendre compte d'un nom inconnu dans les troupes du Roi, et dont il est parlé dans la légende ci-contre : *Capitaine-Maître*, le cavalier du Capitaine, lequel doit toujours marcher derrière lui; sans cela le premier et le second rang de l'escadron seroient inégaux, le second rang ayant trois hommes de moins.

Le Maréchal DE SAXE *au Comte* D'ARGENSON.

A Compiègne, le 10 juillet 1750.

J'ai reçu, Monsieur, le mémoire sur la formation des escadrons de cavalerie que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 3 de ce mois. L'on ne peut rien faire de mieux, suivant moi, que de suivre l'esprit de ce mémoire, vu les usages et la manière de combattre, reçus en Europe.

S'il en falloit créer une, je serois de l'avis de nos pères, qui disoient toujours, que la fortune se déclaroit pour les gros escadrons; un escadron sur dix rangs et de vingt files de front, doit toujours en enfoncer un qui auroit dix rangs et cinquante files de front: il se manie bien plus aisément; la diminution qui arrive dans la cavalerie, n'y est pas si sensible, mais il n'embrasse pas un si grand terrain; cela dépend du pays où l'on fait la guerre, du nombre de cavalerie que l'on a, et du terrain que l'on a à occuper ou que l'on veut occuper; c'est pourquoi je desirois qu'il n'y eût qu'un étendart par escadron, parce qu'alors on lui peut donner la formation que l'on veut; une enseigne, un étendart, n'ont été institués que pour le ralliement des troupes, et si l'on en voit deux dans nos escadrons, cela ne s'est introduit que parce que de deux compagnies foibles, l'on en a

armé un escadron : de-là on est resté avec deux étendarts ; il n'y a aucune bonne raison qui puisse autoriser cet usage, qui ne s'est établi que sur un défaut. Il y a à présent quatre compagnies dans un escadron : quelles sont les deux qui ont des étendarts, et quelles sont celles qui n'en ont point ? Les étendarts sont donc attachés à l'escadron, et non à la compagnie ; si cela est, il n'y en doit avoir qu'un pour conduire ou servir de ralliement à un escadron.

Ce que l'auteur du mémoire propose pour les sections ou la division de l'escadron, est un principe fondamental dans toutes les formations de troupes, tant de cavalerie que d'infanterie ; la division du front doit toujours être en quatre parties : veut-on se mettre sur quatre rangs, le mouvement est simple et ne cause aucune fraction, dans les divisions ; il est probable qu'un terrain occupée par huit escadrons sur quatre rangs avec les intervalles convenables, en formera une ligne qui occupera le même terrain avec quatre escadrons à deux de hauteur : cela dépend des terrains et du nombre de cavalerie que l'on a ; j'aimerois mieux deux lignes de cavalerie à quatre rangs de profondeur, que quatre lignes à deux rangs. Lorsque les escadrons sont disposés comme l'auteur du mémoire le propose, l'on est en état de faire ce changement dans l'instant, si le terrain le permet, ou le demande ; alors il se trouve deux escadrons à quatre de profondeur, sur un, à deux de profondeur, et la partie n'est plus

égale. Ces escadrons à petits fronts et grandes profondeurs, manœuvrent bien mieux aussi, parce que le frottement est bien moindre ; mais pour être en état de faire ces mouvemens, il faut retrancher un étendart par escadron. Ce que l'auteur propose à l'égard des surnuméraires a de très-grands avantages, quand il n'y auroit que celui d'établir une distance certaine et uniforme pour les escadrons..

Voilà, Monsieur, ce que je pense sur la formation des escadrons de cavalerie.

Fin du cinquième et dernier Tome.

00037094

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016